L'AUTEUR

DU LIVRE

DE IMITATIONE CHRISTI

DEUXIÈME SECTION

BIBLIOGRAPHIE DE LA CONTESTATION

IMPRIMATUR.

F. QUESTE, Archipresbyter,

delegatus ad librorum examen.

Monstrolii, die 8 Maii 1900.

L'AUTEUR

DU LIVRE

DE IMITATIONE CHRISTI

PAR

MGR P. E. PUYOL

DEUXIÈME SECTION

BIBLIOGRAPHIE DE LA CONTESTATION

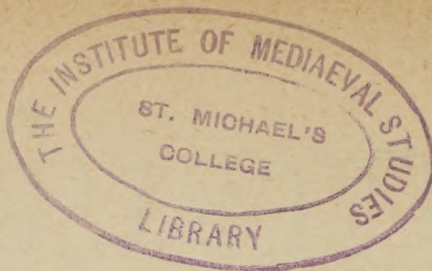


PARIS

VICTOR RETAUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, Rue Bonaparte, 82

M DCCCC


THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S
COLLEGE
LIBRARY

DEUXIÈME SECTION

BIBLIOGRAPHIE

DE

LA CONTESTATION

Nous avons eu à citer, dans le cours de notre travail, un grand nombre d'ouvrages. Nous avons pris soin d'en indiquer, ordinairement, les titres complets et les références exactes. Mais il est une catégorie de livres que nous avons sommairement signalés, ceux qui forment comme les classiques du sujet, et la bibliothèque indispensable à l'Imitationiste. La controverse sur l'origine du pieux livre a suscité de nombreuses études, qui, pour n'être pas définitives, n'en demandent pas moins à être connues et dépouillées avec soin. Nous donnons ici le catalogue des principaux ouvrages sur l'auteur de l'I. C. Il comprend la plupart des travaux publiés ou inédits sur la contestation. Barbier et Backer ont adopté l'ordre chronologique ; Wolfsgrueber a adopté le classement par ordre méthodique. On trouvera ici le dictionnaire par ordre alphabétique.

On regrettera peut-être que notre bibliographie énumère tant de travaux insignifiants. Mais une bibliographie n'a pas de choix à faire : elle doit chercher à être complète, sans espérance d'y réussir.

Nous ne sommes pas allé cependant jusqu'à retenir, ainsi qu'on l'a fait quelquefois, les moindres articles parus dans les journaux ou dictionnaires, comptes rendus d'ouvrages, notices banales, etc. Nous les omettons, à moins que le nom de l'auteur, la nouveauté des renseignements, ne les recommandent à une attention particulière.

Moins encore avons-nous indiqué des ouvrages n'ayant avec le sujet que nous traitons, qu'un pur rapport nominal. On a mis, par exemple, au nombre des livres relatifs à la controverse, un médiocre roman, « Gerson, ou le Manuscrit aux enluminures, » uniquement parce que le titre nomme Gerson. Ce n'est pas une raison suffisante.

Nous avons rejeté résolument les ouvrages qui ne se rapportent qu'indirectement au sujet, comme sont les écrits qui se rapportent aux Congrégations et aux hommes célèbres, dont il est plus ou moins incidemment question dans la controverse.

On fera peut-être la remarque, que les travaux sur l'auteur de l'I. C. ne méritent pas d'être signalés, puisqu'ils n'ont pas atteint le résultat proposé.

A-t-on négligé les chercheurs de pierre philosophale, et les inventeurs de mouvement perpétuel ? Sans doute, nul d'entre eux n'est arrivé au but. Mais que de découvertes fécondes sont issues de leurs avortements !

Le problème de l'origine de l'I. C. n'a pas de solution incontestée. Mais que de questions subsidiaires sont suscitées, élucidées, décidées, dans le cours de la contestation !

Le nombre en est si grand, que l'Imitationisme est devenu presque impossible à posséder, dans son ensemble et ses détails, avec une compétence égale dans toutes les matières. Qu'il exige de connaissances paléographiques, philologiques, historiques, théologiques !

Que disons-nous ?

On ne peut même plus se proposer de former une bibliothèque complète des livres imprimés, relatifs au texte et aux traductions de l'I. C.Le nombre des volumes à réunir est trop considérable, et leur collection impossible à réaliser.

Parviendrait-on seulement à rassembler les volumes relatifs à l'auteur de l'I. C.?

On se prononcera en examinant le catalogue suivant.

A

ACQUOY (J.-H.-R.). — Het Klooster te Windesheim en sijn invloed. Utrecht, 1875-80, 3 vol. in-8°.

Le docteur Acquoy, dans sa monographie de Windesem, a décrit avec soin le manuscrit de Kempis de 1441, tom. II, p. 200. Il parle de Kempis, tom. II, pp. 324-329. Il accepte les démonstrations de Malou et de Hirsche en faveur du Chanoine du Mont-Sainte-Agnès.

— Het eerste Nederl. Werk over den auteur der I. C.

(Becker. Doc. néerl., préf., p. II.) Les professeurs Moll et Acquoy, bien qu'ils n'aient pas traité ex professo de l'auteur de l'I. C., ont beaucoup contribué à élucider la question par leurs travaux sur l'histoire ecclésiastique de la Hollande aux XIVe et XVe siècles, et spécialement sur l'histoire de Windesem.

ADOLPHE de Kempis. Voir KUEN.

AGUIRRE (Card. d'). — En tête de l'édition de l'I. C. que le cardinal d'Aguirre a publiée en 1697, et qui n'est qu'une simple reproduction du texte de Cajetan (1616), le vénérable et savant éditeur a placé quatre Prolegomena : I. De vero auctore (Gersen) hujus operis ; II. Elogia quædam operis hujus selecta ex innumeris apud scriptores sparsis ; III. Regulæ aliquot et sententiæ Doctorum vitæ spiritualis, ut lectio librorum hujus generis sit fructuosa et salutaris ; IV. Indicantur variæ et piissimæ quædam orationes, hisce libris contentæ.

Nous citons l'édition de Rome et Bologne, 1724, pet. in-12.

ALEXANDRE (Noël), Ord. Prædic. — Hist. eccles. vet. et nov. test., 18 vol. Paris, 1740-1744, in-4°. Dissert. XI, art. II.

AMORT. — Plena ac succincta Informatio de statu totius controversiæ quæ de authore libelli de I. C. inter Thomæ Kempensis canonici regularis et Joannis Gersenis Ordinis S. Benedicti abbatis patronos jam a centum annis agitatur... Authore R. D. Eusebio Amort. Aug. Vindel., 1725. 6 ff. prél. non ch., 334 pp. Errata, 1 p.

Réponse au P. Erhard, réponse imposée d'office : « Ne silentium nostrum errores ejusmodi approbare videatur, edere jussus sum argumenta invictæ semper, atque immobilis veritatis... Pareo ergo, quia sic mihi incumbit parendi necessitas. »

Amort indique les sources où il a surtout puisé : « Subsidiis potissimum usus sum ex mss. Heseri S. J. presbyteri ineditis, atque a Reverendo Canoniæ Diessensis præposito mihi gratiose communicatis ; continent hæc mss. Apologiam pro T. K. ex centum partim mss. partim impressis sub nomine Kempensi codicibus, ac plusquam ducentis pro Kempisio pronuntiantibus authoribus adornatam ; opus profecto vastum, ac mira eruditione refertum ; alterum Heseri anecdotum, quod causæ Kempensi plurimum commendabat, inscribitur, Mantissæ Gersenianæ, in quo ampla continetur Responsio ad ea quæ coram Archiepiscopo Parisiensi 1671 in favorem causæ Gersenianæ acta sunt, simulque ostendit, judicium Parisinum non eam Kempisio plagam infligere, qualem nonnulli jactitarunt. » (Préf., p. 3.)

Voici le plan de l'œuvre : « Promitto notitiam totius controversiæ plenam ac succinctam, in septem partes distributam. In prima ostendam cl. Editorem librum de I. C. Joanni Gerseni adscribere infeliciter attentasse. In secunda profero summariam notitiam omnium eorum quæ in præsenti controversia gesta sunt. In tertia monstrabo, pleraque Gersenistarum argumenta ne quidem umbram habere posse veræ probabilitatis ; duo vero fortissima illorum argumenta contra Kempensem pugnantia, quæ aliquam præsumptionem pariant, opposita morali certitudine enervari. In quarta parte discutiam argumenta, quæ contra Joannem Gersen de Canabaco Italum militant, atque evincam, ea proxima esse demonstrationi. In quinta ea argumenta proferam, quæ pro Joanne Gersen faciunt, atque ostendam, ea nullam parere certitudinem, sed nudam, si seorsim spectentur, apparentiam aliquam ac præsumptionem ; quæ tamen comparative sumpta ab opposita morali certitudine merito enervetur. In sexta producam argumenta pro Kempisio, eaque moralem certitudinem parere demonstrabo. In septima

denique parte ea documenta producturus sum, quorum fidei probationum mearum vis roburque innititur. »

— Epistola critica de punctis controversiæ Kempisianæ præcipuis. La lettre est signée *** C. R. P. (Amort Canonicus Regularis Pollinganus). Dans les Amœnitates litterariæ de Schelhorn (Francfort et Leipsick, 1728, tom. VIII, p. 391).

Amort a avoué cet ouvrage dans la préface de la Deductio critica, qui a paru en 1761 : « Eodem anno 1728 Cl. Schelhornius Epistolam meam criticam de hac ipsa materia tom. VIII suis Amœnitatibus litterariis intulit. » Il n'est donc pas, comme le prétend Barbier, l'auteur des Animadversiones historico-criticæ qui se trouvent dans le tom. XIII des Amœnitates (pp. 265 et suiv.). Malgré l'ostentation du titre, il ne s'agit ici que d'un court et faible extrait de l'Epistola critica d'Amort, lequel est appelé « vir emunctæ naris ». Entre l'Informatio et le Polycrates, Amort ne reconnaît que deux ouvrages, qui ne peuvent être que l'Epistola critica et le Scutum Kempense.

« I. Quænam prodierint novæ Gersenianæ vindiciæ. — II. Quodnam sit meum de his vindiciis Gersenianis judicium. — III. Ad quam summariam demonstrationis formulam totius causæ Kempisianæ meritum constringi possit. »

— Scutum Kempense, sive Vindiciæ quatuor librorum de I. C. Auctore E. Amort. Cologne, 1728, in-4° de 68 pp.

« Vindicias has quinque partibus absolvo. In I trado summariam notitiam scriptorum, quæ in hac controversia prodierunt. In II expendo argumenta contra Kempensem afferri solita. In III argumenta pro Joanne Gersen. In IV argumenta contra Joannem Gersen. In V argumenta pro Kempensi militantia deduco. »

Nous citons l'édition de Cologne, 1759, in-4° de 68 pp., en tête des œuvres de Kempis, 3 vol. in-4°, publiées à la même date. Nous ne connaissons pas l'édition de 1728, qui est citée par Barbier, Ruland et Backer.

— Eusebii Amort Polycrates Gersenensis exauctoratus

post novissimam Th. Erhard Apologiam. Munich, 1729, in-12 de 52 pp.

Réponse au Polycrates d'Erhard.

— Eusebii Amort canonici regularis et decani Pollingani Deductio critica, qua juxta sanioris criticæ leges moraliter certum redditur ven. Thomam Kempensem librorum de I. C. authorem esse. Cum responsione ad oppositiones gersenistæ Schyrensis frivolas eo modo scripta, ut pro generali formula circa controversias historicas de scriptis, documentis, monumentis, vel actis publicis veterum haberi possit. Augustæ Vindelicorum, 1761, in-4°. 2 ff. prél. non ch. Une carte géographique. 344 pp. de texte, 4 ff. de tables non ch.

La Deductio critica contient une étude qui aurait dû être faite avec plus de critique. Amort signale, par exemple, les idiotismes de l'I. C., et les rapproche des idiotismes de Kempis. Mais quel profit tirer de ces rapprochements, quand Amort n'a pas commencé par établir quels sont les ouvrages authentiques de Kempis? Il en arrive ainsi à attribuer à Kempis des locutions qui ne sont pas les siennes. — Ajoutons que la plupart des citations sont faites de manière à ne pouvoir être utilisées. Ainsi, à la page 209, Amort, d'une part, relève l'emploi dans l'I. C. des termes, totum, intus, vilis, nimis, bene, tenere, effugere, implicari; d'autre part, il constate que, totum, est employé trente fois dans les opuscules de Kempis, intus 33, vilis 17, nimis 36, bene 69, tenere 14, effugere 1 fois, implicari 15. A quoi peuvent servir de semblables relevés? Les ouvrages d'Amort contiennent beaucoup de semblables fatras.

Et que d'inexactitudes! Je signalerai en seul exemple les erreurs persistantes d'Amort sur le ms. de Clermont.

(Amort. Scutum Kempense.) A P. Sirmondo C. Clarom. judicatus est antiquior Thoma Kemp. At ipse Sirmondus in Epistola 1648 ad Heserum data, cujus autographum penes me habeo, fassus est se nihil certi ex forma scripturæ posse concludere quoniam, ut ait, in veterum codicum ætate falli proclive est. Certe alii eruditi qui eumdem inspexerunt codicem eum vix ad sæculum 15 referri posse arbitrabantur : inter hos Petavius.

Formam characterum hujus codicis exhibuit Mabillonius de Re Diplomatica. Ipsemet qui perlustravi plura mss. millia assero eam formam characterum Clarom. codicis ad sæculum 14 pertinere non posse. — Comment Amort a-t-il pu juger de l'écriture du codex Clarom. sur un fac-similé qui n'existe pas? Mabillon n'a pas donné de spécimen d'écriture du codex Clarom. Il ne paraît même pas avoir jamais eu connaissance de ce manuscrit.

(Amort. Ded. crit., p. 344.) Cod. Clarom. seu Sirmond. cui Schyrensis annum 1340 adscribit, teste Molineto, judicio omnium peritorum in mss. qui eum cod. inspexerunt, sæculi decimi sexti limites non excedit, scriptusque est, omisso quarto libro, in usum Calvinistarum, quibus etiam nonnulli ex familia Ducum Claromontanorum accesserant. — Amort commet dans ce passage des erreurs singulières. Molinet n'a jamais dit un mot du codex Clarom. Quant aux ducs de Clermont, ils font étrange figure à l'occasion du ms. de Clermont, qui est ainsi nommé uniquement à cause du collège de Clermont, c'est-à-dire, d'un collège de Jésuites à Paris, aujourd'hui devenu lycée Louis-le-Grand. Il est inutile d'ajouter que les protestants n'ont rien à voir dans le codex Clarom., qui, ainsi que l'Altemp., le Delam. et tant d'autres, n'a connu que les trois premiers livres.

Si les ouvrages d'Amort ne sont pas suffisamment digérés, ils ne contiennent que trop de personnalités déplaisantes.

Voici un exemple, entre autres, des regrettables procédés de polémique du chanoine régulier Amort. Le P. Maerz, bénédictin de Scheyrn, avait remarqué, comme beaucoup d'autres avant lui, que les longs retards, apportés à la profession religieuse de Kempis, ne témoignaient pas précisément en faveur de l'intelligence et des mérites de la personne. A cette occasion, Amort insère dans sa réponse une attaque directe contre le P. Maerz : « Memorem esse oportuerat hunc Schyrensem actorum in proprio suo monasterio recentium, cujus Reverendissimus Abbas, vir sanctissimi propositi, mihi bene notus, non ob improbitatem morum, aut hebetudinem ingenii, sed radicandæ magis humilitatis, obedientiæ et patientiæ causa, complures suorum annis compluribus a sacerdotio distulit (quos inter forte esset.....) » — Que dites-vous de cette personnalité introduite si inutilement dans une controverse littéraire par un Religieux à l'égard d'un autre Religieux? Quelle charité! quel tact! quelle justice!

— Moralis certitudo pro Thoma Kempensi contra exce-

ptiones novi Gersenistæ Ratisbonensis. Accedunt leges imper. et eccles. de non edendis, imprimendis, distrahendis, retinendis vel legendis libris famosis. Aug. Vindel., 1764. Avec quatre fac-similés de mss. 6 ff. 184 et 15 pp. 4.

(Malou. Recherches, p. 29.) Ce livre est curieux par les fac-similés des manuscrits de l'I. C. qu'Amort y a insérés ; il est, quoiqu'un peu indigeste..., un des meilleurs plaidoyers qui aient été faits en faveur de Kempis. Amort mourut peu de temps après cette publication.

— Barbier attribue au P. Amort le Joannes de Canabaco : cet ouvrage est de Michel, prévôt de Wengen, à Ulm (M. P. W. U.). Aussi le P. Ange Maerz adressait-il sa réponse à ce personnage, et non à Eusèbe Amort : Angelus contra Michaelem, sive Crisis apologetica contra R. Michaelem Wengensem. 1761, in-8°. Voir MICHAEL.

— Barbier a encore attribué à Eusèbe Amort les deux ouvrages signés Adolphe de Kempis : Anticrisis et Notitia historico-critica. L'auteur de ces deux opuscules est Michel Kuen, abbé des Chan. Régul. d'Ulm. Voir KUEN.

Amort, né le 15 novembre 1692, est mort en 1775, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, au couvent des Chanoines Réguliers de Pollingen.

Sur Amort, voir : Baader, Das gelehrte Baiern o. Lexikon aller Schiffsteller Baierns im 18 Jahr. in-4. Bd 1. A-K. Nürnb., 1804. Col. 20 ff. Eusebius Amort. — Ruland, p. 276.

ANDRY. — Dissertation servant de préface, 21 pp. En tête de : l'Imitation de Jésus-Christ, traduction nouvelle. Sur un ancien exemplaire nouvellement découvert, plus ample que les Imitations ordinaires, et contenant plusieurs différences considérables.

Nous avons cité la quatrième édition : Paris, Robustel, 1699, in-12.

Barbier, aux pp. 123 et 182, allègue les motifs qui le portent à considérer le P. Lamy, bénédictin, comme l'auteur de cette Dissertation. Cependant, Andry, dans l'épître dédicatoire du volume, dit expressément : « J'ai tâché de faire voir dans une Dissertation, sur plusieurs différences qui s'y rencontrent, etc. »

Dans le privilège de 1689 le sieur Andry est seul cité.

Le but de la Dissertation est de montrer que l'Internelle Consolation, dont on a suivi le texte, dans cette traduction du vieux français en nouveau français, est le type originaire de l'I. C. Or, s'il est un fait indubitable, c'est que l'Internelle Consolation n'est elle-même qu'une traduction libre et amplifiée du texte ordinaire de l'I. C.

Barbier trouve cette Dissertation faite avec beaucoup de soin. A l'exception de quelques remarques sur les caractères propres de l'Internelle Consolation, il n'est pas une seule des thèses de la Dissertation qui ne soit combattue par les faits positifs. Valsecchi s'est donné la peine d'examiner l'œuvre en détail : il n'a pas laissé debout un seul des points de l'argumentation d'Andry.

L'Internelle Consolation a été traduite sur un exemplaire de l'I. C. contenant les trois livres seulement, dans l'ordre III, II, I. Mais il n'est pas un texte latin qui présente les interpolations de la traduction française. L'ouvrage a pris sa désignation du titre particulier du troisième livre : De interna consolatione.

Indépendamment de l'insubsistance de la thèse historique, quelle étrange idée que celle d'entreprendre une traduction de l'Internelle Consolation en français moderne ! Si l'Internelle Consolation est le texte primitif du pieux livre, ne valait-il pas la peine d'en donner une édition exacte et sincère? Voir Lamy.

ANSELME. — Le P. Anselme de Paris a composé, en 1679, en réponse aux Animadversiones de Mabillon, un ouvrage intitulé : Jean Gersen de Cavaglia, vrai fantôme, ouvrage inédit qui se trouve conservé aux mss. de la Bibl. Sainte-Geneviève de Paris, Df. 11. Voir Instrumenta.

— Extrait du Journal des Savants du lundi 21 mars 1678. Jean Gersen de Cavaglia, véritable fantôme, par Anselme de Paris, génovéfain. (Ms. de la Bibl. Sainte-Geneviève, Df. 4 32.)

— Ouvrage de critique sur l'auteur du livre de l'Imitation de J.-C. (Ibid.)

— Autre rédaction du même ouvrage. Lettres d'un critique à un savant sur l'auteur de l'Imitation de J.-C. (Ibid.)

ANTHIME de SAINT-PAUL. — Article relatif à l'auteur de l'I. C. Correspondance hist. et arch. du 25 avril 1898, pp. 99-104.

AVOGRADO (Gust.). — Analisi della controversia sul vero autore del prezioso libro della Imitazione. Dans le journal Il Cattolico di Lugano, vol. VI, 1836, et vol. VI et IX, 1837.

L'abbé Gustave Avogrado appartenait à la famille, qui eut en sa possession le ms. de Advocatis, publié par Grégory.

B

BACKER. — Essai bibliographique sur le livre De Imitatione Christi, par le R. P. Augustin de Backer, de la Compagnie de Jésus. Liège, 1864, in-8° de VIII-257 pp.

Ouvrage nécessaire à tous ceux qui veulent s'occuper de l'I. C. Qu'il eût été avantageux que le savant bibliographe nous eût donné une seconde édition, corrigée et augmentée, de cette œuvre si importante ! Néanmoins, telle qu'elle est, l'œuvre du P. de Backer rend les plus grands services. Elle est un des travaux bibliographiques les plus complets qui existent, non seulement sur l'I. C., mais encore sur toute composition littéraire, quelle qu'elle soit.
On en jugera par la table des matières contenues dans cette inappréciable bibliographie : Editions latines. — Traductions françaises. — De l'Internelle Consolation. — Traductions italiennes. — Traductions allemandes. — Traductions anglaises. — Traductions flamandes et hollandaises. — Traductions en différentes langues. — Traductions poétiques en différentes langues. — Extraits, abrégés, commentaires, en différentes langues. — Œuvres de Thomas à Kempis en différentes langues. — Catalogue chronologique des ouvrages imprimés et manuscrits, relatifs à la contestation sur l'auteur de l'Imitation.
Backer a donné de précieux renseignements sur les auteurs jésuites qui ont traité de la contestation. Voir Bibl. Jes.

BADIUS (Jodocus Ascensius). — Josse Badius, chef de la célèbre famille des imprimeurs de ce nom, originaire du Brabant, est né, en 1462, au bourg d'Asche, près de Bruxelles, et est mort à Paris, en 1537.

C'est lui qui, d'après D. Thuillier, aurait inauguré la controverse relative à l'auteur de l'I. C. Voir « Contestation », p. 4.

BAECKER (L. de). — Lettre à Dom Pitra sur l'auteur de l'Imitation. Revue de l'Art chrétien, janvier 1858.

BÆHRING. — Thomas von Kempen der Prediger der

Nachfolge Christi. Berlin, 1849, gr. in-8° de XII-392 pp.; Berlin, 1854, in-8°; Leipzig, 1872, gr. in-8°.

(Malou. Recherches, p. 54.) Dans la vie très étendue qu'il a écrite de notre auteur, Bernard Bæhring paraît tout à fait convaincu des droits de Kempis; il ne les mentionne qu'en passant.

Voir l'analyse des idées de Bæhring dans Hirsche, III, p. 143.

— Thomas v. Kempen en zijne tijdgenooten. Vert. d. J. G. Verhoef. 2e de Thomas te Deventer en te Zwolle. Amst., 1863, in-8°.

BARBIER. — Dissertation sur soixante traductions françaises de l'Imitation de J.-C... par A.-A. Barbier, suivie de Considérations sur la question relative à l'auteur de l'I. C. Paris, 1812, in-8° et in-12. 1 f. prél. non ch.; avertissement, XVIII pp.; texte, 285 pp.

C'est ici peut-être le chef-d'œuvre de la bibliographie française. Il n'est pas d'ouvrage où l'exactitude soit accompagnée d'une connaissance plus approfondie du sujet. Il importerait de mettre au point cette bibliographie si utile. Mais quand on met la main à l'œuvre, on s'aperçoit bientôt de la difficulté qu'il y a à se tenir à la hauteur des savants qui ont collaboré à ce travail.

Barbier, en effet, a beaucoup profité des recherches de Gence. Les Considérations sur l'auteur (il est vrai que c'est la partie la plus discutable du volume) paraissent appartenir presque entièrement à Gence, qui les a réimprimées sous son nom seul en 1832. Voici un extrait d'une lettre inédite de Gence qui rend compte de sa collaboration avec Barbier : « Moréri avait dit que Marillac était l'auteur d'une traduction de l'I. C. Avant Moréri, Valgrave en avait parlé expressément : il avait même publié cette traduction avec le nom de l'auteur, resté anonyme dans l'édition revue de 1630. C'est moi qui ai communiqué l'une et l'autre édition à M. Barbier. Ce qu'on ignorait aussi, c'est que l'édition du Louvre, de la version sous le nom de Rosweyde, était la traduction même de Marillac, retouchée d'après le texte latin de Rosweyde. J'en avais fait part, dans la bibliothèque du Panthéon, à M. Bouillot, ami de M. Barbier, et qui le lui redit. C'est à ce propos que je parlai à M. Bouillot de l'édition de

1630. Il vint me la demander de la part de M. Barbier, et je la lui communiquai. Je fis dès lors connaissance avec M. Barbier : je lui fis connaître l'édition de J.-B. Cusson, de Nancy, qui prouvait que le texte de Gonnelieu était celui de Cusson même. J'avais amassé divers renseignements bibliographiques sur les traductions anciennes et sur l'Internelle Consolation : je lui fis part de ce travail, qui a dû ajouter aux recherches qu'il a faites sur les traductions de l'I. C., et dont le résultat a été l'ouvrage qui a paru en 1812. Au surplus, en ce qui concerne les travaux touchant l'auteur de l'I. C., pour lesquels j'ai fait beaucoup de recherches, cela lui a été fourni en grande partie par moi. M. Féletz, en rendant compte de l'ouvrage dans le Journal de l'Empire, n'a pas fait la part de chacun. Il est entré dans de grands détails sur les Remarques de M. Barbier relativement aux traductions ; c'était sans doute l'objet de l'ouvrage et celui dont il devait parler : il s'en est bien acquitté. Il a dit quatre mots de mes Considérations sur l'auteur. S'il s'était borné à cela, on eût pu croire que les limites d'un journal ne lui permettaient pas d'en dire davantage. Néanmoins parler, comme il l'a fait, et même avec emphase des recherches qu'avait faites l'auteur de la Dissertation, non seulement sur les traductions, mais sur les éditions, mais sur la controverse, mais sur tous les points de la question relative à l'I. C. ; lui faire même tenir la balance entre divers partis, c'est par trop fort. On voit que M. Féletz n'avait lu ni mes Considérations, ni mes articles du Journal des Curés de 1809 et 1810 sur le caractère des éditions et des traductions. Il a trop accordé à M. Barbier, qui s'est très peu occupé des éditions latines et de la question d'auteur, et il ne m'a pas assez donné. Il en résulte que l'éloge pompeux de M. Féletz n'est plus qu'une déclamation, parce qu'elle est vague, n'est pas motivée et qu'elle porte à faux. » — Quoi qu'en dise Gence, il y a beaucoup de bien à dire de la Dissertation sur les traductions françaises, et peu d'éloges à décerner aux Considérations sur l'auteur.

Backer a repris le travail de Barbier, l'a revu et augmenté.

BARCLAY (Jean). — Parænesis ad sectarios. Cologne, 1617, in-8°.

(Aguirre. Prolegom., p. IX.) Consultius certe et moderatius quam alii, se gessit summo vir ingenio Joannes Barclaius, lib. I suæ Paræncsis, ubi litem hanc indefinitam reliquit.

BATTANDIER (Mgr). — Bibliographie catholique, tom. LXIV, n. 5. Recension des ouvrages du P. Santini, pp. 351-356.—Ibid., tom. LXVI. Recension de la Doctrine de Puyol, pp. 19-22. — Articles d'un érudit et d'un lettré.

Nous savons que Mgr Battandier s'inspirait des conseils du cardinal Pitra, et qu'il en exprimait les sentiments. Aussi ne pouvons-nous admettre l'exactitude du renseignement donné par le P. V. Becker : « Le docteur Campbell, conservateur de la bibliothèque royale de La Haye, m'a dit que Dom Pitra, dans sa visite à cette bibliothèque, lui a déclaré être d'avis que l'I. C a son berceau dans les Pays-Bas. « Il ne parlait pas de « Gersen, » me disait le docteur Campbell. Cela nous fait comprendre pourquoi le célèbre Bénédictin a demandé à Zwolle une relique de T. à K., et a déposé dans la châsse un billet dans lequel il atteste avoir reçu ce présent. Cet hommage, dit M. le curé Mooren, ne peut s'adresser qu'à l'auteur de l'I. C. » (Doc. néerl., p. 70.)

L'autorité du cardinal Pitra est d'importance. Aussi ne laisserons-nous pas attribuer à l'illustre savant une opinion qui certainement n'a pas toujours été la sienne. Nous avons entendu le cardinal Pitra nous dire à Rome, à la fin de sa vie, qu'il s'en tenait aux opinions des Mauristes. Il serait facile de produire des témoignages imprimés en faveur de cette assertion.

BECKER. — L'Auteur de l'Imitation et les Documents néerlandais, par Victor Becker, S. J. La Haye, Martinus Nijhoff, libraire-éditeur, 1882, 4 et 256 pp. Réfuté par Veratti, Controversia Gerseniana.

« Cet ouvrage, est-il dit dans la préface, s'adresse, en premier lieu, aux personnes instruites qui, sans avoir le loisir de faire une étude approfondie de la question, veulent cependant se former une conviction raisonnée... Cependant, comme il renferme plusieurs arguments nouveaux, peu connus hors de la Hollande, et presque totalement ignorés dans les pays où domine la langue française, il ne sera pas inutile aux savants de ces pays qui ont fait ou qui veulent en faire une étude approfondie de la question... Comme les livres écrits en néerlandais ne sont guère répandus hors des Pays-Bas, il nous a paru utile de rédiger en français un livre destiné à faire connaître aux étrangers les documents néerlandais sur l'auteur de l'I. C. »

Le P. Becker, complétant les exposés de Bonet-Maury, a vulgarisé tout un côté de la question que les savants de Néerlande, Spitzen, Moll, Acquoy, etc., ont étudié avec soin. L'ouvrage du P. Becker est clair et documenté. Il est divisé en trois parties : I. Arguments extrinsèques ; II. Preuves intrinsèques ; III. Les manuscrits de l'I. C.

— Eenige opheldering over den codex van Kircheim. Wetenschappelyke Nederlander, nº 21, pp. 322-326, derde Jaargang, Harlem 1884.

— Les derniers Travaux sur l'auteur de l'I. C., par Victor Becker, S. J. Extrait des Précis historiques de Bruxelles, 1889, in-8º de 76 pp.

Cet article fait suite au compte rendu du chanoine Delvigne paru en 1877. Le P. Becker conduit son examen jusqu'en 1889. C'est la meilleure œuvre du P. V. Becker. Elle est d'une expression très vive ; mais les renseignements y sont abondants et précieux.

— Thomas-a-Kempis en de Societeit van Jesus. (De Wetenschappelyke Nederlander, 1890, pp. 108 et 131.)

Le P. Becker établit dans ce travail que la Société de Jésus a reconnu les droits de Kempis, comme auteur de l'I. C. La docte Compagnie ne nous semble pas avoir fait de ce point un de ses dogmes littéraires. Ce sont des Jésuites, et pas de petite autorité (Rossignolo, Nigroni, Possevin, Bellarmin), qui ont introduit la cause de Gersen, au commencement du XVIIe siècle ; et Sirmond [1], Henschenius, Papebrock, lui ont été favorables; c'est la savante Civilta Cattolica qui a renouvelé, de nos jours, la même instance.

1 Si l'on fait quelque chose, il faudrait tâcher de mêler les RR. PP. Jésuites dans notre affaire, parce que le R. P. Sirmond s'est évidemment déclaré pour nous à cause du ms. de Clermont, comme il paraît non seulement par sa lettre à D. Robert dont j'ai l'original, mais encore par le fragment que Heserus rapporte de lui ; et enfin, de l'aveu du sieur Naudé, qui croit se sauver en disant que le P. Sirmond a pris ce parti à cause de l'aversion qu'il avait de Rosweydus avec qui il était brouillé. (Mabillon, Doc. de la Bibl. nat)

Le ms. d'Arone et celui d'Anvers sont les plus célèbres et les plus importants documents relatifs à la controverse de l'I. C. Ils étaient entre les mains de Jésuites, et ils y étaient arrivés par l'accession à l'Ordre des PP. Maioli et Beller, de Gênes et d'Anvers, dont les familles étaient propriétaires de l'un et l'autre manuscrit. En telle sorte que la controverse a été fatalement suscitée, dans le sein de la même Société, par la possession de deux monuments aussi dissemblables, que le ms. italien sous le nom de l'abbé Jean Gersen, et le ms. hollandais, écrit par Thomas à Kempis.

L'extrait suivant donnera une idée des vives convictions du P. Victor Becker : « Il y a une quinzaine d'années, les Gersénistes commencèrent une nouvelle campagne pour défendre leur idole. Au siècle dernier, ils avaient été complètement terrassés par Amort ; mais les grands événements politiques d'il y a quatre-vingts ans avaient fait disparaître le souvenir de cette défaite, et relégué dans l'oubli les ouvrages du savant Chanoine de Pollingen. Avec leur hardiesse traditionnelle, triste héritage de leur ancêtre Cajetan, les partisans du fabuleux Abbé de Verceil répétèrent leurs vieilles assertions cent fois réfutées ; ils produisirent derechef d'anciens documents mal interprétés ou falsifiés ; ils tâchèrent de les renforcer par l'une ou l'autre pièce nouvelle, où l'art de la falsification atteignait son apogée ; enfin ils étalèrent quelques blocs de marbre artistement ciselés. Par la raison très simple que peu de personnes possèdent une connaissance approfondie de la question... ce n'est pas le défaut de preuves historiques en faveur de Kempis, qui a entretenu la longue controverse ; c'est, il faut bien le dire, l'esprit de corps, c'est la vanité nationale qui l'ont enfantée, qui l'ont nourrie avec une tendresse maternelle, digne certes d'une meilleure cause : ces mobiles n'agissant plus aujourd'hui avec la même force, le mouvement finira par s'arrêter de soi-même. Tout fait prévoir que très prochainement la controverse sur l'auteur de l'I. C. sera définitivement close et n'appartiendra plus qu'à l'histoire du passé. » (Derniers Travaux, p. 61.)

Ailleurs (Doc. néerl., p. 187), le P. V. Becker pense que la morale et la religion sont intéressées, au plus haut point, dans la question de la reconnaissance des droits de Kempis.

Il me sera permis de faire observer, qu'on n'est pas nécessairement un coquin, ni un athée, ni un imbécile, parce qu'on n'admet pas que Kempis ait composé l'I. C. Quant aux prophéties de Becker sur l'extinction imminente de la controverse, elles sont allées rejoindre celles de Malou, d'Amort, de Fronteau, qui, depuis trois cents ans environ, annoncent que tout va bientôt

finir, qu'il ne restera bientôt plus qu'à faire amende honorable, et qu'à proclamer le triomphe de Kempis.

Les vivacités du P. V. Becker n'empêchent pas que ses recherches sur l'auteur de l'I. C. sont instructives. Les observations du savant Jésuite sur les manuscrits de 1406, de Rouge-Cloître, d'Allemagne, de Néerlande, de Kempis, sur les témoignages historiques, sur l'histoire de la Congrégation de Windesem, pour n'avoir pas une portée décisive, sont loin d'être négligeables ; elles témoignent d'une érudition peu commune, bien que peu méfiante.

Un fossé me sépare du P. V. Becker : bien que ce ne soit pas le seul, c'est le plus profond. Il ne met pas en doute que la Congrégation de Windesem et Thomas à Kempis ont pu engendrer l'I. C. Pour ma part, je crois impossible que, de l'école primitive de Windesem, il ait pu sortir une œuvre littéraire et doctrinale d'un ordre si élevé. Quant à Kempis, en particulier, il a pu copier et lire l'admirable livre, mais il n'était pas de génie à en même comprendre la portée.

BEDACETA. Voir Faita.

(Amort. Moral. cert., p. 157.) R. Petrus Faita Brescianus, abbas Cassinensis, anno 1762 edidit Brixiæ opusculum in-4° sub titulo : Saggio dell' operetta de I. C.... Con una dissertazione sopra l'autore... di fra Sabiniano Bedaceta cantore Pistojese. Brescia, 1762.

L'écrivain, sous l'anagramme de son nom, attribue l'I. C. à un auteur plus ancien que Gerson et Kempis, c'est-à-dire, à l'abbé Jean Gersen. Mais, dans une édition in-8° postérieure, de 1763, il ne cache plus son véritable nom, et il attribue l'I. C. aux deux frères Gerson, l'un le chancelier, sous ce même nom de Gerson, l'autre le Religieux Célestin, sous le nom de Gersen, mais de manière que l'auteur principal serait le Célestin.

Voir dans Amort, Mor. cert., p. 165 et suiv., une bonne réfutation de la singulière hypothèse de Faita, qui peut aller de pair avec la conjecture de Suarez.

BELLARMIN.

Le P. Rossignolo[1] signala l'existence du C. Aronensis au savant

[1] Le P. Rossignolo, maître des novices dans la maison professe d'Arone, est considéré comme un des Religieux les plus consommés dans la science de la spiritualité. Il a laissé un remarquable traité

P. Possevin, ce religieux d'un esprit si curieux et si vif. Celui-ci donna aux renseignements de son confrère un grand retentissement, en les insérant dans le célèbre Apparatus sacer (Venise, 1603-1606, 3 vol. in-f°) : « Etsi ubi de Joanne Gersone egimus, nos secuti communiorem sententiam, atque item eorum qui in Belgio autographum librorum de I C. asservari nobis scripserunt, eosdem tribuimus Th. de K., facere tamen haud possumus, quin hic adjiciamus, quæ a Bernardino Rossiniolo Societatis nostræ theologo accipimus, qui rem diu perpensam vestigaverat. Sic ille : Joannes abbas de Gessen vel de Gersen scripsit aureum illum libellum De cont. mundi et Chr. Im., qui inscribitur propter nominis similitudinem Gersoni, et ab aliis, propter styli ac phrasæos formulas, tribuitur Thomæ de Kempis. Ita habetur in perantiquo exemplari manuscripto quod in monasterio Aronensi ad lacum Verbanum, quæ nunc est Dom. Probat. Soc. nostræ ex vetusta Bibliotheca, reliquum est : ex quo etiam intelligitur hunc Abbatem fuisse S. Benedicti monachum, cujus exstitit etiam monasterium antequam de consensu Sedis Apostolicæ commendaretur. » (Verbo, Thom. a Kempis.)

Bellarmin confirma les renseignements donnés par le P. Possevin.

(Bellarmin. De Script. eccles., De Joanne Gerson. Anno 1420.) Joannes Gerson, Gallus, cancellarius Parisiensis, vir doctus et pius, obiit anno Domini 1429, multa opera scripsit, quæ tribus tomis edita sunt Argentorati, anno 1488, quibus addita est quarta pars. Sed quia, ut plurimum, opuscula sunt parva, et in maximo numero, piguit ea describere. Tribui solet huic auctori præclarissimum opusculum de I. C , quatuor libris distinctum. Sed quia non numeratur inter opera Gersonis, nec in catalogo, quem scripsit frater ipsius Gersonis, nec in tomis editis Argentorati, merito dubitatum est an illud sit Gersonis. Imo communiter jam illud opus adscribitur Thomæ de Kempis, viro admodum pio, ut paulo post videbimus. Itaque valde probabile est auctorem illius opusculi esse Joannem quemdam abbatem de Gersen, sive de Gessen, ut habet inscriptio vetustissima hujus libri, in codice manuscripto, qui asservatur in monasterio Aronensi, quod olim fuit Monachorum S. Benedicti, et nunc est Domus Novitiorum Societatis Jesu. Et hinc apparet, hoc opus tributum fuisse Joanni Gersoni propter similitudinem nominis : quia verus auctor erat Joannes de Gersen ; et tamen

d'ascétisme (De Disciplina christianæ perfectionis, Venise, 1601, in-4°). Je n'ai pas trouvé qu'il parle dans cet ouvrage ni de Gersen, ni même de l'I. C.

quia non inveniebatur hoc opus inter opera Joannis Gersonis, cancellarii Parisiensis, tributum fuisse Thomæ de Kempis ob similitudinem aliquam styli. His accedit, quod sanctus Bonaventura, qui fuit ducentis circiter annis antiquior Joanne Gersone et Thoma de Kempis, citat ex hoc auctore partem capitis ultimi libri primi ad verbum, et dicit illa esse verba devoti cujusdam libelli de I. C. Sed cujuscumque sit, etc.

Bellarmin a-t-il persisté dans son opinion en faveur de Gersen ?

Les Kempistes assurent que, longtemps avant sa mort, il avait déjà modifié sa manière de voir : « Post annum 1610, dit Heser, cœpit dubitare Bellarminus, addendo : Posteaquam hæc scripseram, incidit in manus meas præfatio Henrici Sommalii in libros de I. C. editos Romæ anno 1610, in qua præfatione affirmat idem Henricus invenisse se hos libros, manu ipsius Thomæ de Kempis conscriptos, in bibliotheca Canonicorum Regularium Sancti Martini apud Lovanium. Et quoniam magni facio testimonium Henrici Sommalii, qui et Ordinis mei est, notæ probitatis et doctrinæ, nec tamen audeo superiorem conjecturam prorsus rejicere, idcirco rem in medio pono, et lectori judicium relinquo. » (Ed. Colon. 1613. De Script. eccles., in J. Gerson.)

Le grand théologien ne s'en serait pas même tenu à cette première rectification. Plus tard, Bellarmin aurait, dit-on, complètement répudié le sentiment du P. Rossignol : « Lectis autem Heriberti Rosweydi Vindic. Kemp., ita, anno 1621, in libro Colon. edit. de Script. eccles. Bellarminus post recensita Thomæ a Kempis opera : Scriptos et compositos fuisse ab eodem Thoma libros de I. C. suprascriptos, contrariis conjecturis eversis, demonstrat evidenter in Vindiciis Kempens. Heribertus Rosweydus Soc. Jesu ; cujus mihi rationes plenissime satisfecerunt et sententiam penitus amplector. » (Heser. Dioptra.)

Les partisans de Gersen n'ont pas manqué de faire remarquer combien les opinions que nous venons de rapporter sont gratuitement prêtées à Bellarmin : « Miror a quibusdam jactari et produci Bellarminum, quasi is verbo tenus judicasset Aronensem codicem 150 annis antiquiorem non fuisse, quum coram sæpius sensum mihi declaraverit, sed et clarissimis expressis impressisque verbis asseruerit vetustissimum, idque in libro de Script. eccles. ubi nihil plane blanditur Benedictino Ordini. » (Cajet. Resp. apolog. anni 1644, p. 94.)

Le témoignage de Bellarmin en faveur de J. Gersen, publié dans les éditions de Rome et de Paris, ne se trouve point dans l'édition de Cologne de 1621 : « Scio, dit Valgrave (Animadv.,

pp. 53 et 54), in editione Coloniensi anno 1621 testimonium illud expunctum fuisse aliudque substitui. Quo eodem artificio usi sunt in Vita S. Ignatii. Nam in recentioribus impressis ubi de Joannis Gerson libello venerit mentio, Thomæ nomen loco Gersonis supposuerunt. » Cajetan ajoute : « Non solum in editione anni 1621, sed in editione Coloniæ anni 1615 supposita est cardinalis Bellarmini retractatio de Gersene, quum tamen Romæ annis 1613 et 1616, Parisiis 1617, vel Lugduni 1630, prior Bellarmini lectio librum Gerseni restituat abdicato Kempensi. » (Ibid.)

« Parce que l'autorité de Bellarmin est de conséquence, nos adversaires n'ont rien omis pour nous l'ôter. Ils l'ont sollicité de se déclarer pour eux ; ils ont avancé qu'il s'était déclaré par écrit avant que de mourir, ils ont fait imprimer les propres termes, et après tout cela Heserus, p. 14 du Summula, et ailleurs, est obligé d'avouer que cette rétractation ne s'est faite qu'après sa mort et conformément au sens des paroles qu'il avait proférées sur ce sujet ; au lieu que Cajetan rapporte le témoignage de deux personnes de probité, qui ont déclaré que Bellarmin répondit à ceux qui le pressaient pour Thomas qu'il songeait au ciel et non pas à des procès, etc. Rosweyde, qui a écrit après la mort de Bellarmin, l'an 1630, ne dit mot de cette rétractation qui lui aurait été si avantageuse. Voyez Werlin, p. 86, où il n'agit pas sincèrement. » (Bibl. nat. de Paris, lat. 12,436.)

Cajetan (Apparat., p. 11, et surtout Resp. apolog., p. 41) insiste sur ce fait que Bellarmin n'a pas rétracté son premier sentiment sur Gersen, et que des éditeurs téméraires en ont imposé à sa mémoire en changeant son texte du livre de Script. eccles. La narration de Cajetan est précise et sa discussion très serrée.

(Resp. apolog. pro Gersene anni 1644 a Cajetano, p. 43.) Bellarminus retulit J. B. Confalonerio scriniorum Castri S. Angeli magistro et Laurentio de Rubeis medico suo, accesserint ad ipsum bini ex adversariis, testimonium Joanni Gerseni datum in libro de Script. eccles. ut revocaret. Retulit Bellarminus se olim scripsisse quod veritati existimaverat consentaneum, jam autem cœlum meditari, non lites : librum cujuscumque esset optimum esse ; permitterent ipsum quieti ; cætera facerent quod factu optimum existimabant.

(Aguirre. Prolegom., p. IV.) Nulla fides adhibenda est posterioribus editionibus, in quibus verba in favorem J. Gersen non leguntur, sed potius alia diversa. Nam quum eæ editiones sint posthumæ, nec in iis legatur quam ob causam tantus vir sententiam mutaverit, nec fiat satis rationibus quæ ipsum merito

impulerunt ad id judicium ferendum ; suspicari licet, verba posterius addita esse centonem quemdam assutum operi aliena manu et injussu auctoris.

Voici néanmoins un témoignage contraire.

(Faraudi. Préf., p. x.) Sur les exhortations du cardinal Bellarmin, le P. Rosweyde a écrit les Vindiciæ Kempenses, dont ce même Cardinal a été si satisfait (ainsi qu'il l'a attesté dans une lettre écrite de sa main au susdit Père, lettre que j'ai vue et dont je conserve une copie) qu'il a rétracté l'opinion qu'il avait exprimée dans son livre des Écrivains ecclésiastiques, et en assurant avec certitude que le livre de l'I. C. n'a pas été composé par d'autres que par Thomas à Kempis.

Conclusion : Rien n'est plus difficile à saisir, que la vérité.

BÉNARD (Léon). — De auctore libri de Imitatione Christi disceptatio, quam thesim Parisiensi litterarum Facultati proponebat Leo Bénard, professor ad Universitatem aggregatus. Parisiis, apud Hachette, 1891, in-8°, pp. VI-124-IV.

Il est rare qu'un séculier puisse s'imprégner, autant que l'a fait Bénard, de la connaissance des conceptions et des pratiques si multipliées de la vie religieuse. Sa thèse dénote une connaissance approfondie des sources historiques. On a reproché à cet auteur de s'en être tenu à l'étude des documents anciens, et d'avoir négligé l'examen des écrits contemporains. Les écrits contemporains ont-ils vraiment apporté des connaissances nouvelles ? N'y a-t-il pas lieu de féliciter Bénard d'avoir, par un effort personnel, fait une heureuse application de la formule, non nova sed nove, et d'avoir introduit des aperçus originaux en un sujet si rebattu ? La latinité de la thèse est excellente.

I. Historia dissidii strictius repetita. — II. De Gersone. — III. Gersen monachus et abbas. — IV. Sequitur de Gersone monacho et abbate. — V. Qua ætate Imitatio scripta sit. — VI. Refutatur opinio qua pluribus auctoribus, pluribus quoque temporibus Imitatio assignata est. — VII et VIII. Quæ fuerit opera Thomæ a Kempis in condenda Imitatione.

BERLIÈRE (Dom Ursmer). — Une nouvelle Défense de Gersen. Revue bénédictine, 9ᵉ année, n° 12, décembre 1892, pp. 568-571. Article sur la thèse de Bénard.

C'est D. Berlière qui, peut-être, a soulevé contre le bénédictinisme de l'auteur de l'I. C. l'objection résumée de la manière suivante :

(Becker. Doc. néerl., p. 104.) Les Abbés bénédictins sont de vrais « Prælati », dans l'acception canonique du mot ; mais il est constant que les anciens auteurs bénédictins ne donnent pas ce titre à leur supérieur dans leurs écrits ascétiques... Nous maintenons cet argument contre le prétendu bénédictin Gersen, jusqu'à ce que, dans les nombreux écrits ascétiques des Bénédictins italiens du moyen âge, on nous ait montré un exemple que le supérieur y est communément appelé « Prælatus ».

Il est facile de répondre à l'objection.

Ducange, aux mots, Prælatus, Prælatia, Prælatura, cite des exemples de l'application de ces termes aux Abbés bénédictins.

Mais, dira-t-on, il ne s'agit pas de trouver le terme dans des textes de jurisprudence. Le mot, Prælatus, appliqué aux Bénédictins, se trouve-t-il dans les œuvres ascétiques des écrivains de l'Ordre ?

Saint Bernard, dans son traité De Præcepto et Dispensatione qui est une sorte de consultation ascétique relative à la Règle de saint Benoît, emploie le terme de, Prælatus, concurremment avec ceux de, Abbas, Superior : « Cap. v : Prælatis vero partim necessaria... Cap. vi : etiam apud Prælatos quæ ex stabili... Cap. ix : observantias Prælatorum prudentiæ et fidei creditas... Prælatus debili necessitate tenetur... Prælati præscribitur voluntati... Cap. x : Prælati jussio vel prohibitio non prætereat terminos professionis... Nil Prælatus me prohibeat, etc., etc. »

Oglerius, abbé de Lucedio, au commencement du XIIIe siècle, ne s'exprimait pas autrement que saint Bernard : « Audite, Prælati, qui cathedram tenetis regiminis... Melius illi esset... quam ut sortiretur nomen Abbatis... quam quod est Abbas monachorum... Discite, Prælati... » (Beati Oglerii opera. Turin, 1873, in-8°, p. 114.) Cet exemple nous paraît d'autant plus décisif, que nous sommes plus enclins à faire de l'abbé Jean Gersen un compatriote et un contemporain du bienheureux Oglerius.

Voici un texte significatif de sainte Gertrude : « Il y en a encore qui aiment sincèrement et comme il est juste, les Prélats bons et religieux... mais quant aux Prélats qui ne sont ni réglés, ni parfaits... Enfin, il y en a d'autres qui applaudissent aux mauvaises actions des Prélats ou des Supérieurs, pour se concilier ainsi leurs bonnes grâces, et en avoir plus de liberté de faire leur propre volonté. » (Révélations, trad. franç. Paris, Oudin, 1878, in-18, tom. I, p. 356 : Comment il faut nous comporter envers les Supérieurs.)

Il existe une célèbre explication de la Règle de saint Benoît à l'usage des Camaldules. A chaque instant le mot de Prélat est employé : « Satis memor erit sui officii Prælatus, et nominis quod habet Abbatis..., p. 205. — Hortatur... speciatim Prælatos, Cellerarios, ceterosque ministros..., ibid. — Divus Pater Benedictus, postquam constituit Prælatum in monasterio abbatem, et est locutus de iis qualitatibus, quibus qui futuri sunt Prælati, ornati esse debent..., p. 206. — Seniorum nomine... qui primum occupant locum post Prælatum..., p. 207. »

Les Chartreux ne s'expriment pas différemment : « Absente, qui ibi Prælatus est, monacho..., p. 326. — Quod cum Prælato suo fratribus loqui liceat, ibid. » (Statuts des Chartreux.)

Louis de Blois, qui, dans le courant du XVI[e] siècle, a le plus fidèlement représenté l'esprit bénédictin et la spiritualité de l'I. C., se sert indifféremment des expressions, Abbas, Superior, Præpositus, Prælatus. Je prends mes citations dans l'édition de Cologne, 1615, in-4° : « Obedire usque ad mortem Deo ac Prælato tuo, idque in omnibus rebus bonis ac honestis et communitati utilibus, p. 624. — Quomodo quisque se gerere debeat erga Superiores suos... enimvero qui Prælatis suis amarulenter obmurmurat et contradicit... Præpositis suis officio Dei fungentibus, p. 709. — Quando Prælatus aliquid imperat quod non sit contra Deum, p. 713. »

L'usage de donner aux Supérieurs des monastères bénédictins le titre de Prélats s'était tellement généralisé, que Caramuel crut devoir protester contre ce qu'il considérait comme un abus. Dans son commentaire sur la Règle de saint Benoît (p. 647) : « Je sais, dit-il, que le vocable de Prélat est plus général que celui d'Abbé. Je ne blâme pas ceux qui donnent aux Abbés le nom de Prélats, car ils le sont en réalité. Je blâme ceux qui pensent que le genre est plus noble que l'espèce, et le Prélat que l'Abbé. » Après avoir relevé la dignité de l'appellation d'Abbé, Caramuel termine en déclarant qu'ils « sont indignes d'être Abbés, ceux qui dédaignent de s'appeler Abbés. »

Est-ce à dire que le titre de « Prælatus » appartienne en propre aux Bénédictins ? Nolhac l'a prétendu : « Celui qui était le premier dans un monastère de Chanoines Réguliers de Saint-Augustin était appelé le Prieur ou le Supérieur ; mais les monastères de Bénédictins étaient gouvernés par un Abbé, et l'on donnait à cet Abbé la qualification de Prélat, qui est assez commune en Italie. De sorte qu'un Chanoine Régulier de Saint-Augustin, qui aurait voulu parler des avantages de la vie commune sous le gouvernement de l'un de ses Frères, aurait dit, en se servant de la dénomination usitée dans son couvent : « C'est

« vraiment une grande chose de demeurer dans l'obéissance, de « vivre sous un Supérieur, et de n'être pas le maître absolu de « toutes ses actions. » Le nom de Prélat, inconnu dans son Ordre, ne serait même pas venu à sa pensée. Par la même raison, un Moine bénédictin, qui se serait proposé de mettre la condition du simple Religieux, qui n'a à répondre que de lui-même et n'est chargé d'aucun autre soin, au-dessus de la condition de celui qui commande à ses Frères, a dû dire : « C'est vrai- « ment une grande chose de demeurer dans l'obéissance, de vivre « sous un Prélat, et de n'être pas le maître absolu de ses actions.» Or, c'est ainsi que s'est exprimé l'auteur de l'I. C. » (Du livre de l'I. C., p. 117.)

L'exemple présent est instructif. Il montre qu'il est imprudent de poser, dans les cas semblables à celui-ci, des exclusions absolues.

Les conclusions de Nolhac ne se peuvent soutenir.

L'auteur de l'I. C. emploie l'expression de, Superior, en même temps que celle de, Prælatus. Si l'on consulte la table des matières du Codex Regularum de Holstenius (voir l'édition de Brockie, Aug. Vindel., 3 vol. in-f°, 1759), on trouvera que le mot, Superior, est employé par les Moines bénédictins, aussi bien que le mot, Prælatus.

BERNARDI (J.). — Jean Gersen auteur du livre de l'I. C., traduction française par M. l'abbé Croset-Mouchet. Ivrée, imprimerie du petit séminaire, 1875, in-18.

BIMBENET (Eugène). — Nouvelle étude sur le véritable auteur de l'I. C. Gerson, Gersen, Boèce, Thomas à Kempis. Orléans, Herluison, 1886, gr. in-8°.

L'auteur se déclare pour Thomas à Kempis.

BLAMPIGNON (Mgr A.-E.), ancien professeur à la Faculté de théologie, en Sorbonne. — L'Imitation à l'occasion des nouvelles recherches de Mgr Puyol. Annales de Philosophie chrétienne, mars 1899, tom. XXXIX, pp. 617-645. Il y a eu un tirage à part.

Il est parlé de ce savant et charmant écrit dans « Contestation », p. 315.

BLANCHET. — Le monument du bienheureux Jean Gersen à Cavaglia, par l'abbé A. Blanchet. Deuxième édition. Ivrée, imprimerie du petit séminaire, 1875, in-18 de 41 pp.

C'est Blanchet qui a publié l'estampe dont le P. Santini a parlé dans sa première partie, p. 165. Voir « Descriptions », p. 136.

Blanchet (Adolphe) était professeur d'histoire ecclésiastique à Lausanne.

BÖHRINGER (Fr.). — Die deutschen Mystiker des 14 und 15 Jahrhunderts. Zurich, Meyer und Zeller. De la page 678 à la page 812, étude sur Kempis et sa spiritualité.

Voir l'analyse de ce travail dans Hirsche, III, p. 129.

— Kirche Christi u. i. Zengen (1855), II, 677-811.

BOISSY. — La Contestation touchant l'auteur de l'Im. de J.-C. rendue manifeste... Paris, 1652, in-4° de 240 pp. (Par le P. Gabriel de Boissy, chanoine régulier.)

(Dupin. Dissert., p. 550.) Cet ouvrage ne porte point de nom d'auteur, mais l'on sait qu'il est du P. Boissy, chanoine régulier de Sainte-Geneviève. Il est divisé en trois parties. La première comprend les Preuves du droit de Thomas de Kempis ; la seconde, la Réponse aux raisons dont on se sert pour l'attaquer ; et la troisième, le Droit de Gersen apporté et rejeté. On a mis à la fin des Pièces justificatives du Droit de Thomas de Kempis. Ce livre reprend dans un meilleur ordre tout ce qui s'était dit jusqu'alors pour prouver que le livre de l'I. C. est de Thomas de Kempis. Il demeura sans réplique de la part des Bénédictins; mais Launoy fit quelques notes touchant ce qui le regardait dans une dissertation française. — Voir LAUNOY, Remarques.

BOLLAND. — Joannis Bollandi e S. J. Præfatio qua libri IV de I. C. Thomæ Kempis can. reg. asseruntur.

Dans les éditions d'Anvers de l'I. C., 1630, 1634, 1658 ; de Paris, Cusson, 1660.

Bollandus n'a fait qu'ajouter quelques détails à l'argumentation de Rosweyde : « Quædam ad priorum argumentorum stabiliendam auctoritatem adjecta sunt a me. »

— En tête des éditions de Rosweyde (1626) et de Bollandus est placé un opuscule intitulé : Certissima Testimonia. Ces témoignages ne sont pas une dissertation, comme l'avance Amort, d'après Dupin : c'est, simplement, une indication de plusieurs mss. pour Kempis, opposés aux mss. invoqués, en 1618, par Cajetan, en faveur de Gersen.

Bollandus a augmenté les Cert. Test. de Rosweyde, mais d'une façon malheureuse. La seule addition consiste dans l'indication de mss. d'Augsbourg, donnés comme ne faisant qu'un même ms. ayant le nom de Kempis et la date de 1440. En réalité, il y a deux mss. distincts : l'un a la date, l'autre le nom. Voir « Descriptions », p. 90.

BONET-MAURY. — Gérard de Groote. Un précurseur de la Réforme au XIVe siècle d'après des documents inédits. Thèse soutenue à la Faculté de théologie protestante de Paris le 25 juillet 1878, pour la licence. Par G. Bonet-Maury. Paris, 1878, in-8° de 100 pp.

« M. Bonet-Maury s'est efforcé en vain, à l'exemple de quelques autres écrivains protestants, de faire voir dans Gérard de Groote et ses Frères des précurseurs de la Réforme protestante. D'autres écrivains plus autorisés, quoique protestants, comme Moll, Geesink, Acquoy, en Hollande, ont hautement reconnu que Groote et ses Frères étaient profondément attachés aux dogmes les plus combattus dans la suite par Luther et Calvin. Ils ont travaillé de tout leur pouvoir à une réforme catholique des mœurs, et si leurs efforts avaient eu un succès plus complet, ils auraient empêché la Réforme protestante. » (Études Religieuses, tom. LXXIII, p. 211.)

— Quæritur e quibus neerlandicis fontibus hauserit scriptor libri cui titulus est de I. C. (1384-1464). Dissertatio critica. Paris, 1878, in-8° de 45 pp. Chez Sandoz et Firschbacher. Thèse pour la licence, soutenue devant la Faculté de théologie protestante le 25 juillet 1878.

Voici les conclusions de la thèse : « I. Libri de I. C. ad hæc XIV et XV seculi tempora pertinent, quibus mystica vigebat et florebat doctrina ; sed ex mysticismo evangelico Gerardi procedunt. — II. Hausti sunt (præter sanctas Scripturas) ex neerlandicis fontibus, inter 1384 et 1464 annum inclusis, et ex sodalitio Canonicorum Regularium Sancti Augustini in Windesem proveniunt et quamprimum in lucem editi sunt. — III. Imitatio est tetralogia quædam, quæ ex quatuor inter se diversis opusculis constat, inter 1415 et 1441 annum singulatim editis, sed ab eodem auctore scripta est, bene compositam rationem secuto. »

Ce sont les propositions mêmes qui ont été soutenues plus tard par Spitzen et Becker.

BORMANS. — Notice sur un manuscrit de Thomas à Kempis appartenant au séminaire de Liège. Bruxelles, 1845, in-8° de 16 pp.

« Ce manuscrit, dit Malou, que nous avons sous les yeux, n'est certainement pas écrit de la main de Kempis. » (Recherches, p. 51.)

BOUDET. — Lettre du P. Boudet, chanoine régulier de Saint-Antoine, concernant la découverte d'un ms. de l'I. C. 9 pp. in-12 dans le Mercure de France de janvier 1743.

Le ms. décrit par Boudet n'a pas été découvert par lui. C'est le ms. déjà signalé par D. Martène dans son Voyage littéraire, et mentionné dans l'Hist. de la Contest. par Thuillier. On a faussement attribué à ce ms. la date de 1407. Voir C. S. Antonii dans « Descriptions », p. 27.

BRAAM (P.-H.-J.). — Levensschets van Thom. a Kempis. Zwolle, 1881, pet. in-8°.

BREWER (Henri), mort vers l'année 1680, curé de

Saint-Jacques à Aix-la-Chapelle. — Viri vitæ sanctimonia et doctrinæ fama eximii, Theologiæ asceticæ doctoris primarii... Thomæ a Kempis, Biographia, proque ipsius libris IV de I. C. Apologia. Ubi natales, studium, vita, mors et scripta per orbem, famaque, librorum versio, lisque patent. Iterato studio et labore Henrici Brewer, sacrosanctæ Theologiæ licentiati. Aquisgrani, 1681, in-8° de 137 pp. Frontispice gravé représentant Thomas dans sa cellule.

La première édition est de Cologne, in-8° de 79 pp.

BROUWER. — Spitzen, de apologeet voor Th. a Kempis.

BRUCKER (Le P. Joseph, S. J.). — Le P. Brucker vient de publier un article intitulé : « Le livre de l'Imitation à propos de publications nouvelles » (Etudes, tom. LXXXI, pp. 349-370).

Après avoir signalé avec bienveillance quelques-uns de mes travaux, le critique en prend occasion d'aborder à son tour le problème de l'auteur. Il adopte, en partie, les conclusions de Denifle, et, en tout, celles de Becker.

Le P. Brucker a laissé de côté la critique du texte, la paléographie, la doctrine, la philologie. Il s'en est tenu à la question d'origine. Je regrette de n'avoir pas reçu son article assez à temps pour profiter de certaines observations justes, et pour relever nombre d'assertions injustifiées.

Le P. Brucker semble ne connaître que les écrits néerlandais, publiés dans ces derniers temps. Ce sont du moins ceux qu'il invoque dans son article, en faisant seulement mention des travaux du P. Denifle et de Hirsche. Or, ces écrits ne permettent d'apprécier qu'un côté très restreint, qui, à mon avis, n'est pas le plus scientifique, tant s'en faut, de la controverse. Cette information incomplète explique pourquoi le P. Brucker n'a pas hésité à formuler l'appréciation suivante :

« Edifiée par des érudits faibles en critique ou peu scrupuleux, l'hypothèse qui attribue l'I. C. à l'abbé Jean Gersen, l'esprit de corps et l'amour-propre national aidant, a eu une fortune sin-

gulière... C'est une mystification, il est permis de le dire avec assurance. » (Etudes, LXXXI, p. 362.)

On n'a jamais accusé le P. Papebrock, ni de crédulité, ni de complaisance, ni de faiblesse d'esprit. Il repoussait, cependant, la thèse kempiste.

(Lettre ms. de Daniel Papebrock à Mabillon, 21 novembre 1673.) Ego si Patribus S. Genovefæ a consiliis essem, suaderem a persequenda lite desistere, cujus felicem exitum qua ratione sperent vix video. (Bibl. nat., ms. lat. 12,434.)

Quand la discussion fut à peu près épuisée, l'illustre Bollandiste ne se contenta plus de repousser le Kempisme : il adopta le Gersénisme. (Voir « Contestation », p. 632.)

Le P. Henschenius était du même sentiment que le P. Papebrock. (Ibid., p. 526.)

« Il est fort à regretter, dit le P. Brucker, que Puyol n'ait prêté, pour ainsi dire, aucune attention à ce côté de la question... Je ne vois pas qu'il ait étudié les rapports de l'Imitation avec la Dévotion Moderne de l'école de Windesem. » (P. 367.)

Le P. Brucker est tout à la fois en retard, et en avance. En retard, puisqu'il ignore que la thèse générale de l'origine néerlandaise de l'I. C. a été longuement examinée et combattue dans la première édition de ma « Contestation sur l'Auteur », parue en 1881. En avance, car s'il avait attendu, comme il était naturel, la publication de la seconde édition de ce travail, entièrement imprimée au moment où a paru son article (5 novembre 1899), il aurait vu que je n'ai point laissé passer, sans leur opposer des réponses péremptoires, les principaux arguments de Denifle, Spitzen, Pohl, et Becker, dont les travaux ont vu le jour, tous sans exception, depuis 1881. Il n'y a pas lieu de me faire un grief de n'avoir pas donné ces réfutations dans mes travaux sur le texte, la doctrine, etc. Elles avaient leur place dans la discussion sur l'Auteur.

Il suffira donc de conférer les résumés donnés par Brucker, et les considérations que j'ai développées dans les chapitres sur la « Dévotion Moderne » et « Thomas à Kempis », pour comprendre qu'il m'est impossible de déférer à l'invitation suivante : « Si Mgr Puyol tient compte de ces travaux, comme je n'en doute pas, dans la partie encore inédite de son œuvre, il ne manquera pas de supprimer ou de modifier notablement plusieurs des conclusions qu'il a cru pouvoir formuler au sujet des origines de l'I. C. » (Études, tom. LXXXI, p. 355.) Ce n'est pas assez dire. Si le système de l'origine néerlandaise de l'I. C. est établi, je n'ai pas seulement à modifier quelques-unes de mes conclusions ; je dois renoncer à toutes mes conclusions sans exception. Mais plus j'étudie, plus je me convaincs que, s'il y a

une chose certaine dans la question, c'est que l'I. C. n'est un produit ni de la Néerlande, ni du xve siècle, ni de l'école de Windesem. D'autres solutions ne me semblent pas improbables : celle-là me paraît impossible. J'ajouterai que ce n'est pas l'argumentation de Spitzen et de Becker qui pourrait impressionner mon esprit. Elle est aussi étroite que passionnée, elle ne repose que sur des à peu près et des accommodations.

BRUNTON (Thomas). — Thomas à Kempis, notes, matériaux et recherches sur l'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ. Paris, Plon, 1873, in-4° de 47 pp.

— Appendice. Paris, Maréchal, 1874, in-4° de 24 pp.

BUSKEN-HUET. — (Becker. Doc. néerl.) Nous apprenons avec plaisir que Busken Huet, le seul auteur hollandais qui avait combattu les droits de Thomas, a franchement déclaré qu'un examen ultérieur l'a fait changer d'opinion. (Het land van Rembrand, pp. 196 et 236.)

BUTLER (Charles). — The lives of Thomas a Kempis the reputed author of the Imitation of Christ. Londres, 1814, in-8°.

Cette notice a été réimprimée dans la charmante édition latine de l'I. C. publiée à Londres, en 1827, in-12, Pickering.

« T. a K., dit Butler, a eu fréquemment devant les yeux l'absurde science humaine, et il en a reconnu souvent les fâcheuses conséquences. Il a été soumis à des propos calomnieux. Le livre III de l'I. C. abonde en passages où il peint d'une manière sensible et touchante l'amertume d'une telle épreuve, dans laquelle il exhorte le patient à supporter en silence ses peines. »

C'est, à notre avis, exagérer l'importance d'un bon Religieux, d'une instruction réduite, sous-prieur, directeur de novices peu doctes, conversant familièrement avec eux, cultivant dans la solitude son petit jardin, transcrivant des ouvrages pour la vente, passant son existence sans heurt et sans graves incidents, au fond de la Hollande, loin de tout centre de hautes études. Butler aurait pu ainsi parler de Gerson, mais non de Kempis.

C

CAJETAN (L'abbé Constantin).

Si Rosweyde ne se montrait pas indifférent à l'honneur des Flandres, l'abbé Constantin Cajetan ne perdait pas de vue la gloire de l'Ordre bénédictin, dont il faisait partie. Il publia une lettre de Rosweyde à Van Quaille, restée manuscrite, et la réfuta alinéa par alinéa (1616). Il s'attacha à établir les droits de l'abbé Jean Gersen.

Les deux adversaires étaient dignes l'un de l'autre. Aussi la controverse fut-elle des plus remarquables. Ils avaient à créer de toutes pièces, l'un les droits de Kempis, l'autre les droits de Gersen. Ils déployèrent dans leur tâche autant d'ingéniosité que d'érudition. Dès le premier instant, les bases de la contestation furent fermement établies et n'eurent pas à être modifiées.

D. Constantin Cajetan publia, à Rome, en 1616, le texte du manuscrit d'Arone, selon une copie, malheureusement incomplète et défectueuse, transmise par le Père Nigroni.

(Concert. anni 1616. Ed. Rom., p. 15.) Exstat ad angustias Verbani, Galliæ Cisalpinæ lacus, Arona, Borromæorum Principum oppidum, natura loci, et arte munitissimum : necnon Aronense Benedictinorum SS. Gratiniani et Felini Martyrum, olim celeberrimum, nunc Patrum Societatis Jesu Domus Probationis. In hujus porro Archivo Joannis Gessen abbatis manu exaratum, vel eo dictante ab alio conscriptum, in ovina pagina opusculum asservatur... Sic enim auctoris nomen ibi pluries : « Incipiunt capitula libri primi Johannis Gesen, etc. » Hæc ex insigni codice illo una cum plurimis eorumdem librorum correctionibus ad me misit admodum Reverendus ac Vir sane doctus P. Julius Nigronius, Domus Professæ S. J. Mediolani præpositus.

Le nom de l'abbé Jean Gessen (sic) fut placé au frontispice du volume. Cajetan n'hésita pas à faire de Jean Gessen un abbé bénédictin de Verceil.

Naudé s'est-il donc assez raillé de la douce manie de D. Cajetan, qui voulait ramener à l'Ordre de Saint-Benoît les plus grandes gloires de l'Eglise ! D'après Cajetan, non seulement saint Grégoire, mais encore saint Thomas d'Aquin et saint Ignace de Loyola auraient, en quelque manière, appartenu à la famille bénédictine. Dans son ardeur de revendication, D. Cajetan, toujours d'après Naudé, aurait commis des méprises ridicules,

comme de prendre, dans un bas-relief de l'église Saint-Sébastien de Rome, la sainte Vierge placée entre saint Marc et saint Marcellin, pour saint Benoît escorté de saint Pierre et de saint Paul.

A la suite de Naudé, il n'est pas un seul partisan de Thomas à Kempis qui, sur ces fragiles données, n'ait livré à la risée le nom de D. Cajetan. Malou s'y est exercé plus que personne.

Cependant, D. Cajetan a été un homme considérable dans l'Église et dans la science. Il mérite qu'on traite sa mémoire avec respect.

Il faut beaucoup accorder à un Religieux qui traite de l'honneur de son Ordre. D'ailleurs, il n'est pas prouvé que Cajetan a eu tort de revendiquer saint Grégoire pour un des siens. Il est impossible de ne pas lui accorder que saint Thomas d'Aquin a été élevé par les Religieux du Mont-Cassin, et que saint Ignace a connu l'Exercitatorium de l'abbé bénédictin Garcias Cisneri, et les traditions spirituelles bénédictines de Montserrat. Quant à la méprise du bas-relief, D. Cajetan s'est trouvé en présence de l'une de ces représentations sans caractéristiques, si fréquentes à certaines époques, et où l'on peut reconnaître les personnages les plus divers. Nous n'avons jamais entendu qu'une attribution erronée ait causé le déshonneur d'aucun archéologue. D'ailleurs la pierre est fruste. Nicius Erythræus (Vittorio de Rossi) et Allatius ont bien pu contredire avec ironie l'opinion de Cajetan; mais il ne serait pas difficile de montrer, que c'est bien hypothétiquement, qu'ils ont vu dans le bas-relief la représentation de la sainte Vierge et des saints Marc et Marcellin.

L'abbé Constantin Cajetan, de la famille des Gaétan, marquis de Sortino, était un saint religieux. Ses contemporains ont rendu hommage à sa haute vertu. Il fut l'un des plus infatigables investigateurs de son temps. Il fouilla presque toutes les archives d'Italie pour en extraire des documents précieux. Il composa de nombreux et savants ouvrages, dont on peut voir le catalogue dans la Biblioth. volante (tom. II, p. 4) de Cinelli Calvoli. Baronius reçut de Cajetan de nombreux documents qu'il utilisa dans ses Annales. Le grand et saint historien de l'Église cite souvent avec éloge son docte collaborateur. (Cf. Annales ad ann. 1065, n. 16; ann. 1072, n. 34; ann. 1119, n. 3.) Paul V le nomma custode de la Vaticane et abbé titulaire de Saint-Baronte. Grégoire XV, Urbain VIII, Innocent X, l'eurent en grande estime pour sa science et sa piété. Il fut un des fondateurs, sous la direction de Grégoire XV, du collège de la Propagande. Il forma une riche et nombreuse bibliothèque, qui est le fonds le plus précieux de la Bibl. Alexandrine ou de la Sapience, à Rome. Il mourut en 1650, à l'âge de quatre-vingt-dix ans,

entouré de la vénération publique. Ziegelbauer (Hist. rei litterariæ O. S. B., p. 11, cap. IV, § 8, et passim, p. IV) cite un certain nombre de témoignages, desquels il conste que Cajetan était « archivorum pervestigator diligentissimus, et de ecclesiastica antiquitate bene meritus, et plene doctus, doctissimus, et de antiquitate merendi cupidissimus, eruditissimus, pater et pius et gravis et eloquens et elegans. » Cancellieri (Notiz., p. 325 et sq.) parle de Cajetan avec admiration. Il nous apprend que l'abbé Cajetan fut enterré dans l'église du collège grégorien de la Propagande, et que son portrait y passa, plus tard, pour celui de saint Benoît. Ses cendres ne doivent pas en avoir été troublées. Il reconnaissait partout saint Benoît : on finit par le confondre avec saint Benoît.

— Pro Joanne Gessen abbat. Vercell. librorum de I. C. auctore Concertatio. En tête de l'édition de I. C. publiée à Rome en 1616, et à Paris, même année, par D. Cajetan.

— Id. priori editione auctior ; accessit apologetica ejusdem Responsio pro hoc ipso librorum auctore, adversus Heribertum Rosweydum. 1618, in-12 de 142 pp. non ch.

Barbier avait de la peine à partager, avec Amort et Van den Block, l'opinion de Dupin qui croyait cet ouvrage imprimé à Paris. Le papier, les caractères et le tirage, tout devait paraître étranger dans cette impression.

L'impression de cet ouvrage, en effet, a eu lieu en Allemagne, d'après l'auteur lui-même qui fait mention de ses deux Apologies, « cujus altera Romæ impressa cum libello de I. C., altera in Germania. » Werling, dans Vindiciæ Vindiciarum, ajoute, « in media Suevia. »

Les Chanoines Réguliers, dans leur supplique à la Congrégation De Propaganda fide, ont affirmé que l'Apologie de Cajetan, de 1618, fut supprimée à Rome par le maître du sacré Palais. C'est une erreur contre laquelle Cajetan a toujours hautement protesté.

Nous citons la Concert. d'après l'édition de Rome, 1616.

On trouve dans l'édition de l'I. C. publiée en 1644 par Cajetan les deux opuscules suivants : « 1° Gersen restitutus seu Responsio apologetica adversus Vindicias Kempenses Heriberti Rosweydi S. J., necnon adversum libellos omnes qui ad hanc usque diem pro Thoma Kempensi editi sunt... — 2° Apparatus ad Gersenem

restitutum. » Werling ne croit pas que Cajetan soit l'auteur de l'Apparatus ad Gersenem, qu'il trouve écrit d'un style plus concis et moins enflé que la Responsio apologetica. La raison ne nous paraît pas décisive.

« Malgré sa pompeuse annonce, dit Barbier, D. Cajetan s'est contenté de réfuter Rosweyde ; il n'a rien dit des autres défenseurs de Th. à K. » Il est vrai, Cajetan ne répond à aucun d'eux nominativement, mais il réfute les arguments mis en avant par ses adversaires, surtout par Fronteau, et par l'auteur de la supplique présentée à la Congrégation de la Propagande contre l'attribution de l'I. C. à Gersen.

— Litteræ.

A la date du 15 septembre 1650, Cajetan a écrit, Romæ e lecto, une lettre à Quatremaire sur l'auteur de l'I. C. Cette lettre se trouve dans l'Hist. de la Contest. de Thuillier (édit. lat., pp. 68-87). Le savant abbé s'y défend avec indignation contre les accusations injurieuses de Naudé.

Allatius (Apes urbanæ sive Viri illustres : mss. Vatic., n. 7,075) énumère parmi les ouvrages mss. de Constantin Cajetan : « Sermones et alia opuscula Joannis Gessen benedictini abbatis S. Stephani Vercellensis cum apologia pleniori et auctis — illum fuisse legitimum auctorem librorum de Imitatione Christi. — Opera Thomæ Galli benedictini abbatis S. Andreæ Vercellensis. »

Constantini cum laude meminere plurimi, inter eos non contemnendi Cæsar Baronius in Annalibus ecclesiasticis sæpius, et anno 1072 fatetur ideo a Clemente VIII Romæ accersitum Cajetanum, ut impressioni operum B. Petri Damiani præesset ; Robertus Bellarminus, de Scriptoribus ecclesiasticis in Damiano ; Arnoldus Wionus Belga, in libris de Ligno vitæ; Antonius Possevinus, in Apparatu sacro ; Clemens Rainerius Anglus, libro de Apostolatu anglicano benedictino ; Franciscus Binorius Hispanus, Commentariis in Flavium Lucium Dexorum ; Bartholomæus Gavantus, in Rubricas Breviarii ; Franciscus Araneius, in Manuale Simplicium ; Jacobus Gretserus, Adversus replicatorem Calvinianum ; Joannes Salas, in 1. 2. sancti Thomæ ; Andreas Salazar, notis ad Regulam S. Benedicti ; Lucas Waddingus, notis in opuscula S. Francisci et Annalibus ; Christophorus Besoldus, Spicilegio politico-religioso ; Maximilianus Sanderus, Academicorum Commentariorum lib. I ; Michael Ghislesius, tom. I Commentariorum in Jeremiam ; Ocomius Cajetanus Syracusanus, notis de Sanctis Siciliæ, et in Historia Siciliæ ; Andreas Victorellus et Ferdinandus Ughellus, additionibus ad Ciacco-

nium (?) ; Abrahamus Bzovius, Compendio Annalium Baronii ; Constantinus Bellottus, Colloquiis de introitu Gregorii Magni ; Mesonius Martinez, Apologia de Patronatu hispanico S. Æmiliani ; Carolus Stengelius, Lucida Corona Religionis benedictinæ, et Monasteriologia, etc.

CALMET (Dom). — Bibliothèque Lorraine ou Histoire des hommes illustres qui ont fleuri en Lorraine. Nancy, 1751, in-fol.

La Bibl. Lorr., imprimée en 1751, forme le quatrième vol. de l'Hist. ecclés. et civile de la Lorraine (7 vol. in-fol.), dont le premier volume a paru en 1745, et le dernier en 1757.

Voir l'article Lescale, O. S. B. Il y est rendu compte, p. 572, des voyages entrepris par ce Religieux pour recueillir des documents en faveur de Jean Gersen.

Sur le même sujet, voir encore Histoire de l'abbaye de Münster : Colmar, 1882, p. 208 ; Dantier, Archives des missions scientifiques et littéraires, tom. VI, p. 241 : Paris, 1857.

Voir plus loin, INGOLD, LESCALE.

CANCELLIERI. — A la suite des Dissertazioni Epistolari Bibliografiche sopra Cristoforo Colombo, le très érudit Cancellieri a placé : Notizie storiche e bibliografiche di Giovanni Gersen. Rome, 1809, in-8° de 51 pp.

Pour composer ses ouvrages, Cancellieri mettait en œuvre une immense lecture. Il est à regretter qu'il n'ait pas fait plus d'appel à ses qualités de sagacité. Néanmoins, il est injuste de dire avec Malou : « Il ne discute pas, il ne conclut pas : il entasse des observations détachées et disparates, comme des matériaux à employer plus tard. » (Recherches, p. 31.) Après avoir lu cette exécution sommaire, le lecteur n'aura pas de peine à reconnaître que Cancellieri est Gerséniste. Malou n'aurait pas de ces sévérités pour un Kempiste.

CANETTI. — L'Abbazia Benedettina di Santo Stefano in Vercelli. Memorie Storiche. Vercelli, 1875, in-8° de 43 pp.

— Notizie biografiche di Giovanni Gersenio, abbate di

Santo Stefano in Vercelli, e Memorie sul suo libro ' Dell' Imitazione di Cristo ', per il canco Pietro Canetti. Vercelli, tipografia ecclesiastica, 1879, gr. in-8°. Portrait, 6 fac-similés, 3 ff. prél. non ch., 239 pp.

CARRÉ (Thomas). — Thomas de Kempis a seipso restitutus. Una cum repetitionibus Thomæ Carræi, qui sanctimonialibus Anglis Parisiensibus a sacris confessionibus est. Paris, veuve Blageart, 1651, in-8° de VIII-96 pp.

Carré a traduit l'I. C. en anglais (Paris, 1624, in-8°). La seconde édition de cette traduction a paru en 1641 (Paris, Blageart, in-12). Le traducteur a adjoint à sa version des considérations sur l'auteur de l'I. C. qu'il croit être Thomas à Kempis.

En 1644, Carré fit paraître, en français, les Considérations en faveur de Kempis, mises en tête de sa traduction anglaise : « Les IV livres de l'I. C. composés par le dévot Thomas à Kempis, etc., comme il est constant par les preuves évidentes de Thomas Carré, alléguées il y a trois ans en anglais contre les conjectures du P. Valgrave. » (Paris, Blageart, in-12.)

Cet ouvrage commence ainsi : « A très illustre et vénérable Dame Marie Trodway, première abbesse du monastère des Dames anglaises de l'Ordre de Saint-Augustin à Paris, et aux Révérendes Religieuses ses filles très pieuses et très obéissantes. » In-24 de 95 pages sans frontispice. Signé : T. C. Bibl. Maz. (25,079).

Cet ouvrage, augmenté et traduit en latin, a été publié en 1651, avec une préface de Gabriel Naudé, sous le titre indiqué plus haut : Thomas de Kempis a seipso restitutus, etc. C'est l'édition que nous citons.

CARTON (L'abbé Charles). — Preuves que l'Imitation de J.-C. a été composée à Bruges par un doyen de Saint-Donat. Bruges, 1842. (Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'Hist. de la Flandre occidentale. Bruges, tom. IV, 1842, pp. 137-160.)

— Preuves que l'I. C. a été composée à Bruges. Paris, 1856, in-8°.

Complément du mémoire précédent. Gerson fut doyen de Saint-Donat à Bruges.

CASTEEL (Gérard), can. reg. Dunberg. prior. — Controversia XLV, de Authore librorum de I. C. (Controversiæ ecclesiastico-historicæ utiliter curiosæ. Cologne, 1734, in-4°, pp. 540-562.)

L'auteur, après avoir exposé les arguments des Gersénistes et des Kempistes, déclare que la question reste encore indécise.

CATALOGUE DE 1744. — On a publié en 1744 un catalogue des mss. lat. de la Bibl. Roy. de Paris, 2 vol. in-fol. Nous lui avons emprunté la description de quelques documents.

CATALOGUE LÉOPOLD DELISLE. — Nous désignons ainsi les cinq volumes d'Inventaire des mss. de la Bibl. nat. de Paris, conservés sous les numéros 8,823-18,613 du fonds latin.

Les mss. de l'I. C. se trouvent surtout au vol. d'Inventaire du fonds Saint-Germain-des-Prés.

CAZÈRES (Julia de). — Dernier mot sur Gerson, auteur de l'I. C. Paris, 1845, in-8°.

CELLES (Jean de). (Joannes Cellensis.) — Dioptica ad Cynosuram demonstratio suorum trium documentorum super codices vetustissimos mss. sui monasterii Mellicensis in Austria, contra Fr. Merlinum Præpositum Diessensem, can. reg. S. Augustini, et Dioptram P. Georgii Heseri S. J., Vindicianos Kempenses. Ms. de Jean de Celles, bénédictin (Joannes Cellensis). Voir Kropff, Bibl. Benedictina Mellicensis, p. 504.

CERF. Voir LE CERF (Philippe).

CESARINI (Emid.). — Notizie della vita di Tommaso da Kempis. Macerata, 1835, in-12.

CHAIS (Dom). — Deux lettres écrites de Charleville par D. Chais, bénédictin, à M. l'abbé Fr.-Xav. de Feller, auteur du Journal historique et littéraire de Luxembourg, avec les réponses de celui-ci. Avril-août 1785.

CHIFFLET (Philippe), éditeur et traducteur de l'I. C. — On cite souvent dans la controverse sur l'auteur de l'I. C. une Apologie en faveur de Thomas à Kempis par Chifflet. Cette œuvre, restée manuscrite, se trouve à la Bibl. de Sainte-Geneviève, Df. 11.

— Deux lettres de Chifflet à un de ses amis, touchant le véritable auteur des livres de l'I. C. Se trouvent ordinairement jointes à la Causæ Kemp. Conject. de 1651, et à part, 1651, in-8° de 31 pp. Les originaux se trouvent aux mss. de la Bibl. de Sainte-Geneviève, Df. 11.

— Chifflet a encore composé : Avis au lecteur par Philippe Chifflet, abbé de Balerne, vicaire général et chanoine de l'église métropolitaine de Besançon, où, entre autres choses, il montre que Th. K. est le véritable auteur des livres de l'I. C. En tête de la traduction française de l'I. C. par Philippe Chifflet : Anvers, 1646, in-12.

Pierre Lallemant, chancelier de Sainte-Geneviève, dans son éloge de Fronteau, publié en 1663, nomme après Carré, qui avait écrit en anglais, en français et en latin sur l'auteur de l'I. C., Philippe Chifflet, « qui gallice quoque et latine Thomam legitimum esse libri parentem atque auctorem ostendit. » Nous ne connaissons pas la Dissertation latine de Chifflet. Celui-ci parle de son ouvrage sur l'auteur dans les deux lettres de 1651 Dans l'avertissement de l'édition latine de l'I. C., il promet une ample dissertation sur le sujet. Il fait sans doute allusion à l'Apologie signalée plus haut, restée manuscrite.

CIBRARIO (Luigi). — Nuovi indizi storici relativamente all' autore del libro dell' Imitazione di Cristo. Dans les Operette varie : Torino, 1860, in-8°, p. 417 et suiv. Puis, dans les Opuscoli de Veratti : Modena, 1860.

« Sans vouloir rien affirmer ou nier relativement à l'auteur de l'I. C., » Cibrario se contente de produire quelques indices historiques en faveur d'un certain Giovanni Gerso, religieux antonin.

CLEMEN (Paul). — Die Kunstdenkmäler des Kreises Kempen... Düsseldorf, Schwann, 1891, pp. 97-99.

CLÉMENT XIV (Le pape). — Lettres intéressantes du pape Clément XIV (Ganganelli). Paris, 1776, 2 vol. in-12.

Voir la lettre à un Chanoine d'Osimo sur le passage de l'I. C. : « crucem in casula portat, » I, p. 79. Lettre XII.

COOTENS (Mgr). — Article sur l'I. C. dans les Précis historiques de mai 1885.

COSSA (Joseph). — Intorno al Codice Vercellese de Advocatis, contenente il Trattato de I. C. Lettera descrittiva del Dott. Giuseppe Cossa milanese, Prof. de Paleografia et di Diplomatica. — Cette lettre a été publiée dans la série I des Opusc. rel. litt. et mor. de Veratti, 1868, pp. 38-50. Elle a été reproduite dans l'ouvrage du chanoine Canetti, Notizie. Voir « Descriptions », p. 5.

CRUISE (F.-R.). — Thomas a Kempis. Notes of a visit to the scenes in which his life was spent, with some account of the examination of his relics by Francis Richard Cruise, M. D. Londres, 1887, in-8° de XIV-332 pp. avec illustrations.

« Ce savant auteur (Cruise) a eu principalement en vue de nous

exposer les milieux dans lesquels Thomas a passé sa vie ; il ne pouvait donc que résumer en quelques pages les résultats des dernières recherches ; et cependant sa lucide et courte démonstration des droits du pieux cénobite a été presque universellement accueillie comme excluant tout doute raisonnable. » (Becker. Derniers travaux, p. 62.)

Nous connaissons beaucoup d'Imitationistes qui n'ont pas été terrassés par la démonstration de Cruise.

— Note sur le codex Paulanus de l'I. C. (Extrait des Précis historiques, mai 1890.) Bruxelles, Alfred Vromant, 1890, in-8° de 15 pp., et 5 fac-similés. Voir « Descriptions », p. 435.

— Le témoignage de Adr. de But en faveur de Th. à Kempis. Bruxelles, 1889, fac-similé. (A la fin de Les derniers travaux par le P. Becker, pp. 67-76.) Voir « Contestation », p. 607.

D

DARCHE (Jean). — Clé de l'Imitation de Jésus-Christ. Gerson et ses adversaires. Paris, E. Thorin, 1875, in-8° de 363 pp.

« L'honorable M. Jean Darche, qui a mis tout son cœur et un peu plus de passion qu'il ne conviendrait, dans un sujet de cette sorte, à défendre Gerson, va jusqu'à dire naïvement que les manuscrits embrouillent la question. » (Loth, III, 486.)

DAUNOU (P.-C.-F.). — Article sur l'édition de Gence. Journal des Savants, décembre 1826. Voir plus loin, GENCE.

— Deux articles sur le Mémoire de Grégory. Même Journal, octobre et novembre 1827. Daunou est partisan de Gerson.

DE LA GRAND (Theophilus). — Disquisitio juridica, num Michael Kuen auctor sit Joannis de Canabaco, 1762. Voir KUEN et MACK.

DELAUNAY (L'abbé). — Des auteurs présumés de l'I. C. Avec 4 photographies reproduisant des portraits de Gersen, Gerson, à Kempis et Marillac. Paris, 1858, in-8° de 24 pp.

Ce travail se trouve dans l'édition illustrée de la traduction de Marillac publiée par le libraire Curmer. Delaunay est partisan de Gerson.

Delaunay a légué à la Bibl. de Sainte-Geneviève de Paris la plus belle et plus complète collection connue des imprimés relatifs à l'I. C.

DELFAU (Dom). — Libri de I. C. Johanni Gerseni iterato adserti. Paris, 1674, in-8° de 112 pp.

C'est une seconde édition. La première parut au commencement de la même année et fut adjointe à la belle édition bénédictine de l'I. C., 63 pp. non ch. Une troisième édition a été publiée à Paris, 1712, in-8°.

La dissertation de Delfau est une œuvre magistrale, un pur chef-d'œuvre de style, de modération et de science. Elle a posé le véritable état de la question. Depuis lors, on n'a guère pu modifier les conclusions adoptées par le savant Bénédictin.

On peut voir, par l'exemple de Delfau, ce que peut apporter, dans une discussion qui semble épuisée, une intelligence élevée et cultivée. Les appréciations de Delfau sur Kempis, la publication de l'enquête de 1671, les conclusions à en déduire, la production du codex Slusianus, ce sont des éléments qui ont rajeuni la controverse. Quelle distance entre Delfau et Testelette qui a essayé de le réfuter! Mabillon le faisait observer non sans une haute ironie: « Homo erat Delfavius alicujus inter litteratos nominis, non tam projectæ eruditionis ac diligentiæ : qui acri non minus ingenio, quam memoria præditus, in bonis litteris apprime versatus, dum ad Ecclesiæ utilitatem studia conferret sua emendandis S. Augustini operibus, repente immoritur. » (Animadversiones Kempenses. Œuvres posthumes, tom. I, p. 74.)

DELPRAT. — De Broederschap van G. Groote en over den Invloed der Fraterhuizen. 1re édit. : Utrecht, 1830, in-8° de 303 pp. ; 2e édit. : Arnheim, 1856, in-8° de XVIII-371 pp.

Excellent travail scientifique, d'après Backer, dans lequel il est beaucoup question de Thomas à Kempis et de l'I. C. L'auteur, dans sa deuxième édition, accepte sans réserve les conclusions de Malou. Mais Delprat n'est, théologiquement parlant, que trop tendancieux. Ruelens, en rendant compte de ce travail (Belgique, Revue mensuelle, tom. VII, février 1859, p. 163), indique très bien le faux point de vue où l'auteur s'est placé comme protestant.

DELVIGNE (Le chanoine), curé de Saint-Josse, à Bruxelles. — Les récentes recherches sur l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ. Bruxelles, A. Vromant, 1877, in-8° de 44 pp. (Extrait des Précis historiques.)

— Nouvelles recherches. 1878, in-8° de 18 pp.

— Voir Précis historiques, tom. XXVI (année 1877), pp. 166-179, 202-217, 287-296, et tom. XXVIII, pp. 537-552.

— Quelques remarques à propos d'une nouvelle édition de l'I. C. Revue de l'Art chrétien, tom. XIX, p. 233. Article de l'abbé Delvigne.

— Dernières recherches sur l'auteur de l'I. C., par le chan. Ad. Delvigne. (Dans les Précis historiques de Bruxelles, tom. XXXII, n. 7 et 8, 1883.)

Il est surtout question, dans le premier article, de l'ouvrage du P. Santini en faveur de Kempis. Dans le second article, il est question de Ruelens, Lambert, Wolfsgrueber, Puyol.

Le P. Santini estime que le chanoine Delvigne, reprenant la question au point où l'a laissée Malou, et la conduisant jusqu'en 1878, « passe en soigneuse revue les adversaires de Kempis, en confirmant par des raisons inéluctables les arguments en faveur du Chanoine de Windesem. » (Diritti, I, p. 41.) Il est permis de penser que les réfutations de Delvigne ne sont pas décisives. Mais il ne faut pas chicaner sur les éloges, que se décernent mutuellement les partisans d'une même opinion.

— Sur l'inauguration de la statue de J. Gersen à Verceil et le discours du cardinal Alimonda. Bruxelles, 1884-85.

DENIFLE (Le P. Henri). — Kritische Bemerkungen zur Gersen-Kempisfrage. (Articles parus dans Zeitschrift für katholische Theologie. VI Jahrg. (1882), pp. 692-718, et VII Jahrg. (1883), pp. 692-743.)

— Vorlaüfige Glossen zu Spitzens Schrift für Kempis; a. a. O. (1885), IX.

Spitzen résume ainsi que suit le système de Denifle : « Il se moque de Gersen ; il ne daigne même pas nommer Gerson ;

mais il ne veut pas non plus de Thomas à Kempis. Un autre, d'après lui, doit avoir composé le livre immortel. Qui fut-ce? Le savant Père lui-même l'ignore. Il croit savoir que l'excellent homme fut antérieur d'une trentaine ou d'une quarantaine d'années à Thomas à Kempis, qu'il fut allemand, et qu'il fut Chanoine Régulier, sans appartenir à la Congrégation de Windesem. » (Nouv. Déf., p. 2.)

Denifle adopte le système de Hay et de Loth. Il suffit d'avoir combattu ces deux derniers pour n'être pas obligé d'entreprendre la réfutation du premier. Mais il faut bien le dire : Loth, par exemple, apporte dans sa discussion une réserve que ne connaît pas le savant Tyrolien. Denifle est un habile paléographe, qui a l'habitude des manuscrits. Néanmoins, il est trop dédaigneux à l'égard des savants Mauristes du XVIIe siècle, dont l'autorité et la sincérité méritent quelque égard.

« Les jugements du P. Denifle sont d'autant plus autorisés, qu'il a non seulement examiné par lui-même tous les manuscrits dont il parle, mais qu'il les a soigneusement comparés avec une foule d'autres dont la date est certaine. » (Brucker. Etudes, p. 355.)

Le P. Denifle n'est pas seul à avoir examiné et comparé les manuscrits en question. On peut même dire, sans manquer au respect qui lui est dû, que son étude est rapide et superficielle, si on la met en comparaison avec les travaux des Mauristes et les enquêtes du XVIIe siècle : ce qu'il importe de signaler, afin qu'on ne nous écrase pas trop de l'autorité spéciale du P. Denifle. On peut lui rendre hommage, sans lui sacrifier Mabillon et ses collaborateurs. Ecartons la paléographie du débat : nous ne nous y opposons pas. Mais que ce ne soit pas afin de substituer, indûment, de nouveaux verdicts, aux sentiments des plus savants paléographes qui aient existé.

Nous nous tenons d'autant plus en cette position que, dans la question, l'autorité du P. Denifle est infirmée par son erreur paléographique, relative à la valeur de la ponctuation à quatre signes. Voir « Paléographie », p. 35.

« Le P. Denifle veut-il dire que le titre « de Musica ecclesiastica » a été donné par les copistes à l'I. C. parce que, en effet, ils l'entendaient réciter musicalement? En tout cas, s'ils étaient Religieux, ils entendaient réciter de même un grand nombre d'autres livres. Le titre « Musica ecclesiastica », par conséquent, n'a rien à faire avec la ponctuation et la récitation, les seules choses dont il s'agit chez le P. Denifle ; ce titre se rapporte à deux autres choses par lesquelles l'I. C. se distingue d'une manière remarquable et qui en font vraiment une musique

ecclésiastique ; cela s'applique au rythme et aux rimes ou assonances dont les susdits copistes se sentaient si vivement frappés. » (Spitzen. Nouv. Déf., p. 37.)

DESBILLONS (Le P.). — En tête de l'édition de l'I. C. publiée à Manheim, en 1780, in-8°, Disputatio qua librorum de I. C. auctorem esse Thomam a Kempis ostenditur. 56 pp.

Voir dans le Journal Hist. de Liège, 1er mars 1781, pp. 326-355, un compte rendu de Feller.

DESNOS (Le P. Nicolas). — Thomæ a Kempis, can. reg. Ord. S. Aug., pro recuperato de I. C. aureo libro Triumphus de adversariis (pro quibus refellendis, multa de abbatibus, canonicis, monachis, eorumque gradu, dignitate, nomine, antiquitate, vestibus et institutis passim disserere necessum fuit). Auctore P. Nicolao Desnos, can. reg. Ord. S. Aug. Cong. gall. Niverni, ex officina Joann. Fourré, 1652, in-4°.

Tableau synoptique des titres d'honneur de Kempis.

M. Louis de Sainte-Marie, dans ses Recherches historiques sur Nevers (Nevers, 1810, in-8° de 494 pp.), cite l'ouvrage du P. Desnos sous le nom de Denos ; il assure qu'il a été imprimé à Nevers chez Lefebvre, en 1658, sous le titre de : A Kempis triumphans de adversariis. On peut croire qu'il y a quatre fautes dans les quatre lignes consacrées, par M. de Sainte-Marie, à son compatriote le P. Desnos. (Barbier.)

DETTI (Le P. François). — Dans l'introduction à la traduction italienne de l'I. C. (Bergame, 1879, in-8°, p. 540), le P. Detti, mineur conventuel, maître de théologie, professeur de rhétorique dans le collège épiscopal de Celano, se prononce en faveur de Gersen.

DIDYMI VERCELLENSIS EPISTOLÆ. Voir GREUTER.

DIEMER (Michel), ministre protestant à Strasbourg. — Eines christlichen Veteranen neues Zeugniss von der Nachfolge Christi, herausgegeben von M. Baumgartner, Doct. und Prof. der Theologie. Berlin, 1864. Verlag von Julius Springer, pet. in-8° de 218 pp.

DISSERTATIUNCULA. — Il a été adjoint à l'édition de l'I. C. de Châlons, 1670, pet. in-12, une Dissertatiuncula quædam de authore operis, 14 pp. On n'y trouvera qu'une vulgarisation des arguments en faveur de Kempis, n'introduisant aucun élément nouveau dans la controverse.

DOCUMENTS DE SAINTE-GENEVIÈVE. — On conserve à la Bibl. de Sainte-Geneviève de Paris un recueil précieux provenant de l'abbaye de Sainte-Geneviève, renfermant des lettres et des documents du plus haut intérêt, de Naudé, Corneille, Chifflet, Théophile Raynaud, etc., relatifs à l'I. C. Voir mss. Df. 11.

— Histoire des Chanoines Réguliers de la Congrégation de France. Ms. fr. H 18^4, in-fol., pp. 143-157, relation de la controverse sur l'I. C. Voir Féret.

— L'affaire de Naudé. D 2304. 4°. — Les pièces complètes du procès. Voir « Contestation », p. 18.

DOCUMENTS DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS. — Dans les mss. lat. de la Bibliothèque nat. de Paris, sous le titre Documents sur l'Imitation de J.-C., on conserve, nos 12,434-35-36-37, un précieux recueil où se trouvent nombre de pièces se rapportant à l'histoire de la controverse. Nous avons souvent puisé à cette source. Voir Lescale, Quatremaire.

DOCUMENTS DE SCHEYRN. — Scripta ad causam Kempensem n° 17,506, a. d. (Bibl. de Munich).

17,506. Cantimiri Kami epistolica dissertatio ad Eusebium Amort, seu Thomas a Kempis pseudepigraphus libellorum de Imit. Christi. Pars prior et posterior.

Petrus de Corbario Ord. Min. libri aurei de Im. Christi autor recenter vindicatus per epist. ad amicum Irenæum Bibliophilum Corbarii ære Irenæi amici autoris ann. 1762.

DRUMONT (Édouard). — Dans le journal Le Monde du 18 avril 1886 : Jeanne d'Arc et l'Imitation.

DUBARAT (L'abbé). — Études hist. et relig. du diocèse de Bayonne, mars 1898, pp. 134-139 : Mgr P.-E. Puyol. De l'Imitation de Jésus-Christ.

Cet article analyse : 1° le volume des Descriptions bibliographiques des manuscrits et des principales éditions du livre De Imitatione Christi ; 2° les Variantes du livre De Imitatione Christi ; 3° la nouvelle édition du De Imitatione Christi.

— Étud. hist. et relig., avril 1899, pp. 189-196 : La doctrine du livre De Imitatione Christi (1er article). — Mai 1899, pp. 232-244 (2e article).

Dubarat est un érudit qui honore le clergé français. Avec le concours de quelques érudits du pays Basque et du Béarn, en particulier de M. l'abbé Haristoy, digne curé de Ciboure, il poursuit depuis huit ans la publication de la revue mensuelle « Etudes historiques et religieuses du diocèse de Bayonne », qui forme déjà un recueil de documents du plus haut intérêt. Plaise à Dieu que le savant Bayonnais continue longtemps encore sa féconde entreprise ! Il laissera à la postérité une source d'informations abondante et sûre. Entre temps, Dubarat procure des éditions nouvelles de l'Histoire du Béarn, de la liturgie ancienne de Lescar et de Bayonne, toutes publications aussi remarquables par l'exécution typographique que par la valeur des annotations. Depuis Marca et Oihénart, aucun écrivain n'aura, plus et mieux que Dubarat, contribué à l'illustration des annales du pays Basque et du Béarn.

Rencontrant sur sa route mes volumes sur l'I. C., qui n'intéressent sa revue qu'en ce que leur auteur est originaire de Bayonne, Dubarat ne s'est pas contenté de les signaler et de les analyser superficiellement. Avec une conscience scrupuleuse, et un travail considérable, il s'est livré à un examen minutieux et à une critique approfondie. Au lieu de parler à côté et alentour, il s'est rendu compte et a rendu compte des travaux en question. Il a donné à l'écrivain la joie, si rare, de lire un résumé, une discussion, une réfutation de ses travaux, compris et dominés par un esprit étendu et sagace.

Dubarat a rectifié une de mes rectifications. Il l'a fait avec une précision et une documentation qui ne laissent place à aucun doute. Le mot sur l'I. C. : « le livre le plus beau qui soit parti de la main des hommes, puisque l'Evangile n'en vient pas, » n'appartient pas à l'abbé d'Olivet, ainsi que je l'ai prétendu (Doctrine, p. 643). Dubarat démontre péremptoirement qu'il faut le laisser à Fontenelle (Etudes, mai 1899, p. 244).

DUCIS (L'abbé). — L'Auteur du traité de l'Imitation de Jésus-Christ, par l'abbé C.-A. Ducis. Nouvelle édition considérablement augmentée. Annecy, Niérat, 1876, gr. in-8° de 71 pp.

La première édition a été publiée en 1875. Annecy, in-8° de 24 pp. Ducis est un vrai savant. Il est gerséniste.

DUMOLINET (Le P.). — Deux notes et un exposé du débat qui eut lieu entre les Génovéfains et les Bénédictins, en présence de Lamoignon, sur le véritable auteur de l'I. C. 1671. A la Bibl. de Sainte-Geneviève de Paris, mss. Df. 11.

— Lettres du P. Dumolinet du 27 septembre 1674 et 26 décembre 1681. Ibid.

Delfau a écrit : « Ea controversia litteraria cum sit, abs rei antiquariæ potius quam juris peritis dispungenda fuit. Sed ut in utroque præcellit illustrissimus Senatus Princeps (Lamoignon) infulas suas ad eum usque pulverem demisit, adhibitis una viris cum quibus litem finiret. Neque vero ambigendum, quin obtinuisset jam tum Abbas Vercellensis, si tam expeditum

nactus esset actorem, quam integer et oculatus erat judex, quam bona erat causa, quam periti illius cognitores. Verum longiori perorantis sermone, et mutuis altercationibus (nam duo aderant Canonici Regulares clarissimi, scilicet, Reverendus Pater Lallemand Sanctæ Genovefæ tum prior, et R. P. du Molinet a secretis Reverendissimi Patris sui Generalis) tempus contritum est, vixque ullo habito codicum mss. examine, non rogatis cognitorum suffragiis, imminens nox cœtum dissolvit. » (Dissert., p. 11.)

De ce récit il faut conclure que la prolixité de Quatremaire a compromis le succès de la réunion.

— Avertissement des Chanoines Réguliers de France, sur le livre de l'Im. de J.-C. Juin 1687, 13 pp. (Dans le tom. I de la Bibliothèque critique de Richard Simon. 1710, in-12.)

Dumolinet s'attache à prouver dans son Avertissement que les mss. produits par les Bénédictins, en 1671, étaient évidemment corrompus, et que le P. Mabillon, dans son livre De re diplomatica, s'était trompé en donnant, pour des exemples de l'écriture du XIIIe et du XIVe siècle, des manuscrits de l'I. C. du XVe.

René Massuet a défendu Mabillon contre la censure du Génovéfain, dans la Vie de Mabillon, qui est en tête du tome V des Annales des Bénédictins (Paris, 1713, in-fol.).

DUPIN (L.-E.). — Dissertation sur l'auteur du livre de l'I. C. Dans le tom. II des Controverses du XVe siècle (Bibl. ecclés., Pralard, 1698), de la p. 537 à la p. 648.

— Traduction latine dans le vol. I des Œuvres de Gerson : 1706, 5 vol. in-fol. Gersoniana, livre III, pp. LIX-LXXXIV.

Nous nous sommes servi de préférence de la trad. latine, qui représente la seconde et dernière édition de l'ouvrage. Nous n'avons pas laissé cependant de citer quelquefois l'édition française.

La Dissertation de Dupin est un modèle de conclusion incohérente. (Voir « Descriptions », p. 49.) L'auteur, en 1687, faisait partie du congrès qui donna aux mss. d'Arone et de Bobbio une antiquité d'au moins trois cents ans : « Quantité de personnes habiles sur ces matières, du nombre desquelles on me fit l'hon-

neur de me mettre, ayant examiné ces trois mss. (d'Arone, de Bobbio et de Parme), jugèrent que le nom de Gersen était écrit dans ces mss. de la première main ; que l'écriture du premier ne leur paraissait pas moins ancienne que de trois cents ans : « Non videtur inferior annis trecentis ; » que le second était de même temps, etc. » A la page 628 de la même Dissertation, parlant du ms. d'Arone, Dupin ajoute : « On ne voit rien qu'on puisse dire raisonnablement contre le manuscrit d'Arone. On ne peut pas l'accuser de falsification en cinq endroits, ni dire que ses titres sont plus récents, après qu'il a été vu et examiné par des juges irréprochables. On ne peut pas non plus le croire fort récent, après le jugement qu'ils portent de son antiquité. » Voilà donc un écrivain qui signe, en 1687, le procès-verbal d'une enquête qui fait remonter l'âge des mss. d'Arone et de Bobbio à 1387 au moins. Cette attribution d'âge est maintenue par le même auteur dans sa Dissertation de 1698. Des manuscrits qui remontent à 1387 excluent absolument Gerson et Kempis de la liste des auteurs prétendus de l'I. C. Ce qui n'empêche pas Dupin de conclure son travail par ces mots : « Après tout... chacun des trois contendants conserve la probabilité de son droit, sans pouvoir parvenir à l'établir d'une manière incontestable. » Malgré les contradictions qui se heurtent dans le résumé, et qui proviennent du désir de favoriser Gerson, dont Ellies Dupin a procuré une édition remarquable, il y a dans la Dissertation des détails utiles à relever.

Déjà Dupin avait dit dans le cours de sa Dissertation, p. 624 : « Les partisans de Gerson peuvent répondre qu'il n'y a point de manuscrit dont on soit assuré qu'il est plus ancien que Gerson. » En effet, Dupin a pu signer un procès-verbal qui reconnaissait que les mss. d'Arone et de Bobbio remontaient au moins à 1387, sans reconnaître qu'ils étaient antérieurs à Gerson qui est né en 1363. Mais ce n'est pas à vingt-quatre ans que Gerson avait pu déjà composer l'I. C. et avait eu le temps de la faire accepter en Italie.

— Remarques sur la Préface du livre de l'Imitation.

Gence cite souvent ces Remarques de Dupin, qui n'existent qu'en manuscrit. J'en ai vu un exemplaire dans la collection Delaunay, avant qu'elle fût entrée dans la Bibl. de Sainte-Geneviève. Dupin s'y prononce pour Gerson et répète les raisons invoquées déjà dans la Dissertation.

DUPLESSIS (Dom Toussaint). — Lettre dans le Mercure de France, novembre 1742.

D. Toussaint Duplessis, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, adressa en 1742, à M. de la Roque, directeur du Mercure, une lettre anonyme de 15 pp. au sujet de l'avertissement que l'abbé Lenglet du Fresnoy a mis en tête de sa traduction. Il y veut prouver que le livre de l'I. C. a été d'abord écrit en latin, et que l'Internelle Consolation, regardée par Lenglet comme l'original de l'I. C., n'en est qu'une traduction. (V. Barbier, pp. 70 et 189.) Barbier signale une inadvertance de D. Duplessis. Celui-ci, en effet, confond une édition de 150[illegible] avec un imprimé de 1520. Il n'en reste pas moins que, sauf sur ce point, l'argumentation du Bénédictin est irréfragable.

E

EMMANUEL (Le R. P.) à Mesnil-Saint-Loup, par Pâlis (Aube).

Dans les nos 8, 9, 10, 11, 12 de l'année 1894, et les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 de l'année 1895, du Bulletin de Notre-Dame de la Sainte-Espérance, se trouvent des « Etudes sur le Livre de l'I. C. » par ce savant Religieux.

Pour le P. Emmanuel, l'auteur est un Moine, qui, sous l'influence de la liturgie, dont il était imprégné, a écrit : 1° le premier livre depuis la seconde semaine d'août jusqu'au commencement de l'Avent ; 2° le second livre depuis le commencement du Carême jusque vers la première quinzaine de mai ; 3° le troisième a été commencé après les fêtes de la Pentecôte, mais complété à des époques différentes, dont quelques-unes sont toutefois à peu près déterminées; 4° le quatrième a été écrit vers les fêtes de Pâques.

« Or, ajoute le P. Emmanuel, quand nous disons, par exemple, que le premier livre a été écrit depuis le mois d'août jusqu'à l'Avent, nous sommes loin de penser que ç'a été d'un trait, et dans une même année... La composition de l'Imitation nous semble être l'œuvre d'un quart de siècle environ. »

Prise dans toute sa rigueur, la thèse du P. Emmanuel donne lieu à de fortes objections. Mais si on la restreint à de justes limites, si on se contente de soutenir que l'I. C. a été composée par un Moine, tout imprégné de la connaissance des textes liturgiques, elle est inattaquable. Le P. Emmanuel fait excellemment ressortir le monachisme et le bénédictinisme de l'auteur de l'I. C.

ERHARD (Dom). Né en 1675 ; mort en 1743. — Libri IV de I. C. magni et ven. servi Dei Joannis Gersen de Canabaco Ordinis S. B. abbatis Vercellensis in Italia, ad commodiorem usum in versibus distributi una cum novis Concordantiis, studio R. P. Thomæ Aq. Erhard, Benedictini Wessofontani. Quibus accedunt de Imitatione libri olim a Mezlero elegiace redditi, cum epistola dedicatoria. Augsbourg, 1724, 3 vol. in-8°.

Le volume seul des Concordances, où les mots de l'I. C. sont rangés par ordre alphabétique et correspondent par des chiffres aux versets des chapitres numérotés comme dans la Bible, comprend 493 pp. à deux colonnes, et en petits caractères. Néanmoins, ces Concordances sont très incomplètes. Elles sont loin de valoir celles de Wandelaincourt. Amort prétend (Inform., p. 6) que l'œuvre d'Erhard n'est que la reproduction des Elementa christianæ perfectionis d'Isfording. C'est une injustice. Erhard a fait un travail différent et à tous égards plus considérable.

La publication du P. Erhard a suscité en Allemagne une polémique qui a duré jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Il ne semblait pas que les écrits du P. Erhard fussent de nature à susciter de violents orages. L'éditeur bénédictin s'exprimait avec modestie : « In fronte opusculi juxta exemplar romanum retinui nomen ven. Joannis Gersenis. Idque debeo observantiæ sacro Ordini meo, in quo a prima juventute nutritus et educatus sum, debitæ. Ac inde spero fore, ut nemo vitio vertat, si ego, alias vias ingredi penitus inexpertus, sequar Majores meos. »

Amort répondit à Erhard par la Plena et succincta Informatio. — « Prodierunt typis Augustanis, anno præterito, libri quatuor de I. C. sub nomine Joannis Gersen de Canabaco Ord. S. Benedicti cum annexa præfatione suadente illorum librorum authorem esse, non Thomam Kempensem Can. Regularem. Quum autem hoc contra omnium (exceptis RR. PP. Benedictinis) opinionem sit, et ne Ordo Canonicus tacens consentire videatur, allata ibidem argumenta Gerseniana dissolvere, ac probationibus solidis in antiqua ducentorum prope annorum possessione Thomam Kempisium stabilire conatus est R. D. Eusebius Amort. »

— Historia Concertationis de auctore libelli de I. C. gallice concinnata a R. P. Vincentio Thuillier e Congregatione S. Mauri, latine vero edita opera P. Thomæ Aq. Erhard e Congr. SS. Angelorum Custodum in antiq. monasterio Wessofontano professi. Cum facultate Superiorum. Augustæ Vindelicorum, 1726, petit in-12 de XII-96 pp. Voir « Contestation », p. 2.

D'après Barbier, la version latine serait du P. Herwin, bénédictin. Elle est fidèle et élégante. L'éditeur a adjoint à la traduction deux passages de peu d'importance sur saint Bonaventure

et Werling. Il a imprimé à la fin du volume une protestation de Cajetan contre les imputations de Naudé.

— Polycrates Gersenensis contra Scutum Kempense instructus prodiens; sive Apologia pro J. Gersene O. S. B. contra E. Amort. Auctore P. Th. Aquin. Erhard. Augsbourg, 1729, in-8°. 12 ff., 315 pp., 4 ff., frontisp. gr.

C'est une réponse à l'ouvrage d'Amort, Scutum Kempense, publié l'année précédente, 1728.

« Emisi anno 1724 in lucem publicam libellum de I. C. præfixo nomine ven. Gersenis. At Eusebius Amort id nomen obliteratum, quin etiam annihilatum volens, vulgavit, anno 1725, Informationem suam, quam ipse quidem plenam dicit ; sed Gersenenses nihil plenitudinis in illa recipere potuerunt... Quidquid in Informatione oculus incurrit, recurrit in Scuto. »

Erhard expose un certain nombre de considérations dignes d'intérêt. Entre autres : « Libellus de I. C. jam seculo XIII legebatur. Libellus de I. C. ducentis annis legitur ante Thomam Kempensem. Libellus de I. C. Thoma Kempensi adhuc vivente aliis authoribus adscribitur. Exemplaria libelli de I. C. tempore Thomæ Kempensis jam erant multum corrupta. Author Imitationis respicit ubique ad res Benedictinas, etc. »

On pourra dire ce qu'on voudra de l'argumentation d'Erhard. On ne pourra lui refuser d'avoir justifié l'éloge que lui donne l'un de ses approbateurs : « Religiosa cum modestia allaborat nullius personam lædere, pacem custodire, charitatem servare, solum præfatum Scutum et librum confutare. »

EUSTHATHII. — Argumenta duo nova. Voir FRONTEAU.

F

FAITA (Dom). — Saggio dell' operetta intitolata de I. C. volgarmente attribuita a Tomaso da Kempis, con una Dissertazione sopra l'autore della medescina et altre aggiunte di Fra Sabiniano Bedaceta, cantore Pistoiese. Brescia, 1762, in-4° de 49 pp.

Le pseudonyme de Bedaceta cache le nom de D. Petro Faita, Bresciano, abbate Cassinese.

— Seconde édition. Brescia, 1763, in-8° de 121 pp.

Cette seconde édition a paru avec les vrais noms de l'auteur. Elle est revue et augmentée.

Contient à la page 65 : Spicilegium fragmentorum Joa. Gersen et Joa. Gerson quæ in cod. bibl. monast. SS. Faustini et Jovitæ Brixiæ delituerant et eorumdem collatio cum lib. de I. C.

(Ghesquière. Dissert., p. 80.) L'Abbé du Mont-Cassin a totalement abandonné depuis peu d'années le fameux Jean Gersen, bénédictin de Verceil, pour lui substituer un Célestin de Lyon, qu'il appelle Jean Gersen, en le faisant en même temps le propre frère du chancelier Gerson : quoiqu'après tout il ne pût alléguer en faveur de ce Célestin qu'une compilation de certaines sentences de piété et de morale, faite sans beaucoup de discernement par un Moine de Brescia, qui vivait vers la fin du xv[e] siècle, et qui, d'ailleurs, n'a pas plus attribué une seule de ces sentences de piété à un Religieux célestin qu'à un Moine mingrélien.

Voir « Descriptions », p. 162.

FARAUDI. — Dell' Imitatione di Christo, del venerabile Tomaso di Kempis, etc. Aggiuntovi un discorso in prova, ch'egli ne sia l'autore dal P. D. Prospero Faraudi. Paris, 1645, in-24. (Barbier, ann. 1645.)

Fronteau, dans sa réfutation de D. Quatremaire, cite une édition de la traduction italienne de Prosper Faraudi, publiée

à Venise en 1629 ; et Amort, ainsi qu'Heser, une autre édition de Venise, 1637. Gence signale une édition romaine de 1627. Nous ne connaissons que l'édition de Paris, 1645. C'est celle que nous citons.

Faraudi applique à l'auteur de l'I. C. les vers suivants de l'hymne de la Pentecôte :

Ex omni gente cognitus
Græcis, Latinis, Barbaris,
Cunctisque demirantibus,
Linguis præfatur omnium.

FAUGÈRE (A.-Prosper). — Éloge de Jean Gerson, chancelier de l'Église et de l'Université de Paris. Discours qui a remporté le prix d'éloquence décerné par l'Académie française, dans sa séance publique du 9 août 1838, par A.-Prosper Faugère. Paris, Vaton, 1838, in-8°.

L'auteur, p. 79, soutient les droits de Gerson.

FELLER. — Jugement sur l'auteur de l'I. C. et sur la Dissertation de l'abbé Ghesquière, par l'abbé Flexier de Reval. — Articles de F.-X. de Feller, dans le Journal historique et littéraire de Luxembourg. Mars 1775, p. 408 ; mars 1781, p. 326 ; août 1785, p. 506. Voir DESBILLONS, GHESQUIÈRE.

Feller ne dissimule pas son opinion antigerséniste : « L'attribution romanesque faite à un certain Gesen, Gersen, Gessen, être imaginaire, dont on n'a même pu déterminer le nom d'une manière fixe, est une de ces marottes que l'esprit de parti seul a pu accréditer pendant quelque temps, pour avertir les savants qu'avec beaucoup d'érudition on peut écrire des choses parfaitement ridicules. »

FÉRET (L'abbé). — L'Abbaye de Sainte-Geneviève et la Congrégation de France. Tom. II, p. 219 et suiv.

Résumé de la controverse d'après les documents de Sainte-Geneviève.

FONTANINI. — Eloquenza Italiana. Édit. d'Apostolo Zeno, Venise, 1753, tom. II, p. 456. En faveur de Gersen.

FORTIA d'URBAN. — Note sur le Génie du christianisme (partie III, livre IV, chapitre II) concernant l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, par M. le marquis de Fortia. Paris, 1830, in-12 de 21 pp.

C'est la reproduction 1° d'une note où Fortia soutient Gersen, 2° d'une réponse de Gence qui le combat.

FROMM. — Zur Streitfrage über den Verfasser der Imitatio Christi, von Dr E. Fromm (in Briegers-Zeitschrift für Kirchengeschichte X Band S. 54-91 Gotha Perthes, 1888).

FRONTEAU. — Thomas a Kempis vindicatus... (per R. P. Joannem Frontonem) cum evictione fraudis qua nonnulli usi, id operis cuidam Joanni Gersen ascripsere. En tête de l'édition de l'I. C. de 1649. C'est l'impression à laquelle nous rapportons nos citations.

Cet écrit, dirigé contre Valgrave et Cajetan, est la reproduction d'un opuscule paru sous le même titre en 1641 (Paris, Cramoisy, in-8° de XIV-137 pp.). Fronteau réimprima son œuvre avec des augmentations, notamment avec l'addition de l'Instrumentum de codicibus, l'œuvre de Naudé qui suscita tant de tempêtes. La première édition du livre de Fronteau semble avoir été peu répandue, par la volonté expresse de l'auteur.

(Valgrav. Argum. chronol., p. VIII.) Prodiit liber Frontonis Thom. Vind. clanculum, subductis e prelo cunctis scripti sui exemplaribus, metuens, ut subsisteret in arena, non aliis indutus armis, quam Rosweydi argumentis toties fractis et disjectis... ne verbum quidem pro Kempensi Thoma, quod ex Rosweydi Vindiciarum lecythis non hauserit...

(Ibid., præfat.) Fronto, ne sibi responsum foret, cuncta exemplaria e prelo subduxerat, nec Valgravio, prece licet et pretio efflagitanti, copiam facere dignatus est.

(Ibid., p. 157.) Mihi sane prece, licet, ac pretio exemplar unicum efflagitanti, ab ipso, ut probe norit, obtinere fas non

fuit ; nec a me unquam visum nisi post secundam ejusdem hoc anno editionem.

On trouve les originaux de la plupart des documents cités dans la deuxième édition du Thomas Vindicatus à la Bibl. de Sainte-Geneviève de Paris, ms. Df. 11.

— Refutatio eorum quæ in defensionem Pseudo-Gessenis protulit D. R. Quatremaire, mon. bened. — Item, Refutatio eorum quæ scripsit D. de Launoy contra Thomam Kempensem. — Item, Refutatio Valgravii. — Item, Epistola P. Frontonis ad Menagium (sine auctoris nomine). Paris, 1650, in-8°.

D. Thuillier donne cette indication : « Privilegium est anni 1678 (1648?), sed falsum est utpote pro alio opere datum. »

Valgrave accuse Fronteau de plagiat au sujet d'une édition d'Yves de Chartres (Argum. chronol., p. 122). Fronteau s'en défend à la fin de sa Refutatio. Que s'était-il passé? J.-B. Souchet, chanoine de Chartres en 1632, avait longtemps travaillé sur Yves de Chartres : il confia ses notes au P. Fronteau, en le priant de les utiliser dans une édition des œuvres de cet Evêque. Fronteau obtempéra aux désirs du Chanoine, mais ne cita pas dans son édition le nom de son collaborateur. Celui-ci s'en plaignit hautement. Voici à ce sujet une note curieuse de Quatremaire, un peu suspect, d'ailleurs, ainsi que Valgrave, dans la question : « Il y a quelques années que, M. Souchet ayant fait des observations sur les Epîtres d'Yves de Chartres, et le P. Fronteau ayant fait imprimer cet ouvrage, avec une épître dédicatoire à M. de Chartres, sous son propre nom, sans parler dudit Souchet, il est arrivé que M. Arnaud, citant plusieurs de ces observations, les a citées comme si elles étaient du P. Fronteau. Ceux qui ne savent comment la chose s'est passée, voyant au frontispice du livre le nom du P. Fronteau, et non celui de M. Souchet, et, en outre, des hommes savants et judicieux tels que M. Arnaud, attribuer ces observations au P. Fronteau, ont pu croire facilement que ce n'est pas Souchet qui en est l'auteur. »

— Argumenta duo nova : primum Theophili Eusthathii D. T. a similitudine quam habent libri IV de I. C. cum aliis Canonicorum Regularium spiritualibus libris ; alterum

J. Frontonis C. R. a frequenti in iisdem libris vitæ communis, et devotorum facta mentione : quibus demonstratur adversus Pseudo-Gersenistas Thomam Kempensem verum esse auctorem librorum de I. C. Cum præfatione G. Naudæi ad lectorem. Paris, 1651, in-8° de 44 pp.

Barbier croit que le nom de Théophile Eusthathe cache celui de Théophile Raynaud, jésuite. Boissy, dans la Contestation rendue manifeste, p. 48, parle d'un M. Constantin. Dupin attribue l'un et l'autre opuscules au P. Fronteau.

Antérieurement à l'intervention de Fronteau, la controverse sur l'auteur de l'I. C. avait pris un caractère de vivacité, dont il n'y avait pas lieu d'être surpris, quand on considérait que c'étaient des savants, nés et élevés au XVIe siècle, qui menaient la discussion. Mais Fronteau dépassa toutes bornes et donna à la dispute un caractère d'acrimonie vraiment exceptionnel. Il qualifiait les arguments de ses adversaires, de « fabulas futiles, falsas; fraudes, nugas, nugalia, nugmenta ; ridiculas, perridiculas, ridiculo dignas; tricas, tribolares ; mendacia, mendacia impudentissima; mendacia perpetua et obstinata, etc. » D. Cajetan, vénérable octogénaire, savant recommandable, honoré de la confiance de cinq Papes, était appelé, « nugacem, nugatorem, nequam, doli fabricatorem, fraudulentum, falsarium, impium, impudentem, impudentissimum. » Quant aux Bénédictins, ils n'étaient rien moins que des « falsarios ». (V. Valgr. Argum. chronol., p. IX.)

Ce qui fit monter la controverse à ce degré d'acuité fut la publication de l'expertise de Naudé.

FUNK. — Hist. Jahrbuch der Görres Gesellschaft. 1881, fasc. 2, pp. 149-177.

— Gerson et Gersen.

— Kritik der Nouv. Défense.

— Der Verfasser der Nachfolge Christi.

L'opinion du professeur Funk, de Tubingen, en faveur de Kempis, est résumée dans la formule suivante : « S'il y a encore quelques personnes qui ne savent rien voir en plein midi, la science passera à côté d'eux sans s'en occuper davantage. »

G

GANNERON (Dom). — D. Francisci Ganneron Cartusiani Actio de repetundis. 1650.

Le Supérieur général de l'Ordre n'a point permis, d'après un renseignement donné par le chartreux D. Chauvet à Barbier (Dissert., p. 208), la publication de cette dissertation, qui réclamait, en faveur d'un Chartreux, la paternité des quatre livres de l'I. C.

D. Ganneron était un très savant auteur, qui fut, en 1624, procureur, et, en 1631, vicaire de la chartreuse de Montreuil. Il mourut à Mont-Dieu. Ses écrits attestent une lecture immense et une critique perspicace. Sa revendication, si elle avait été publiée, aurait jeté de vives lumières sur l'origine de l'I. C.

GAYET (L'abbé), ancien chapelain de Saint-Louis-des-Français, curé d'Andeville. — L'Imitation de J.-C., par Mgr Puyol. Article paru dans l'Univers du 28 juillet 1898. Tirage à part, in-4°, 8 col.

Parmi les nombreuses recensions, auxquelles a donné lieu mon travail sur l'I. C., l'une de celles qui, avant de s'attacher à quelque discussion de détail, considèrent l'ensemble du système, a été publiée par M. Gayet, mon ancien collègue de Saint-Louis, à Rome. Quoique sa bienveillance à mon égard soit extrême, je lui en suis moins reconnaissant que de la peine qu'il s'est donnée de me suivre sur tous les points de mon étude. Son exemple n'a guère été suivi, et je suis le premier à reconnaître qu'un article de journal ou de revue, où l'on se proposerait de rendre compte de la philologie, de la critique du texte, de la doctrine, de l'origine de l'I. C., dépasserait les limites ordinairement assignées.

M. Gayet a raconté avec exactitude comment j'ai été amené à entreprendre mes travaux sur l'I. C.

« Dans nos conversations de Saint-Louis-des-Français, animées de tant d'esprit et de cordialité, nous avons entendu raconter, comment Mgr Puyol a été amené à s'occuper de l'Imitation de Jésus-Christ.

« L'origine est lointaine. Vers 1857, croyons-nous, notre

vénéré supérieur de Saint-Louis suivait le grand cours de Saint-Sulpice, professé par M. Baudry, mort évêque de Périgueux. Le professeur était éminent ; c'était un éveilleur d'idées. Il essayait de constituer ce traité « de Ordine supernaturali », qui est un des desiderata de la théologie. Plus orateur qu'écrivain, s'il enthousiasmait ses élèves par sa parole, il ne parvenait, la plume à la main, qu'à ébaucher des cadres grandioses. On en a recueilli quelques-uns : ils sont autographiés. Hélas ! on n'y rencontre que des indications succinctes, quelquefois même que de simples amorces. C'est ainsi que, sur le mysticisme, le traité « de Ordine supernaturali » ne contient que ces simples paroles : « L'histoire du mysticisme est confiée au soin particulier de « M. Puyol. » (Page 18.) On plaisantait quelquefois le disciple de la mission dont il était chargé ; on lui demandait où il en était de son travail. Il baissait la tête avec confusion.

« Il n'en est pas moins vrai que le maître avait jeté un germe, qui prit racine, et finit par fructifier.

« Chargé de l'enseignement du Dogme à la Faculté de théologie de Sorbonne, Mgr Puyol étudia pendant une dizaine d'années l'histoire du mysticisme. Il la conduisit, de saint Paul, le prince des mystiques, à saint François de Sales, qui résume dans ses écrits toute la science mystique. Dans le cours de ses travaux, le professeur rencontra l'Imitation de Jésus-Christ, le chef-d'œuvre de la mystique. Il s'attarda avec délices à l'examen de l'admirable livre. De là, une série complète d'études, qui se sont poursuivies à travers des situations multiples et des péripéties agitées. »

GEDENKTEEKEN. — Voor Thomas van Kempen. (Signé : A. C.) (Article de Dietsche Warande. 1895, pp. 277-283.)

GENCE (J.-B.-M.). — Dans son édition latine des IV livres de l'I. C. (Paris, 1826, in-8°), Gence a placé une Descriptio historico-critica manuscriptorum codicum, veterumque editionum, ex quibus variæ lectiones excerptæ, simul et cum vulgaribus editis conferuntur. Pp. XIII-LXXXIV.

Gence, l'homme de notre siècle qui a le plus longuement travaillé sur l'I. C., a placé un catalogue bibliographique en tête de son édition savante du pieux livre. On peut dire que

Gence a connu tout ce qu'on a imprimé sur l'I. C. Il est un fidèle rapporteur. Malheureusement, il n'a vu que très peu de manuscrits. Il n'a connu qu'après l'impression de son catalogue, l'existence des manuscrits de la Bibliothèque nationale dont il parle au long dans son travail. Son étude est donc insuffisante. Elle est souvent incompréhensible. Gence parle un français enchevêtré, déjà pénible à lire. Qu'est-ce donc quand il s'exprime en latin ?

Le savant éditeur a adopté l'ordre régional et chronologique. Il commence par classer les manuscrits et les incunables en quatre grandes divisions : Documents 1° allemands, 2° flamands, 3° français, 4° italiens. Puis il cherche à établir l'ordre chronologique dans chacune des classes. Assurément, l'intention est bonne, mais l'exécution est défectueuse. Et il faut ajouter, que personne n'a encore les éléments suffisants, pour déterminer la nationalité des manuscrits.

— Nouvelles Considérations historiques et critiques sur l'auteur et le livre de l'Im. de J.-C...., par J.-B.-M. Gence. Paris, 1832, in-8° de IV-88 pp.

La première édition a paru à la suite de la Dissertation de Barbier.

Gence cherche à évincer Gersen et Kempis en faveur de Gerson.

« Ce qui n'était d'abord qu'un opuscule est devenu un ouvrage. Bien loin d'être le même que l'ancien, il peut être considéré comme une réimpression avec augmentation. La première moitié, nourrie de faits et de motifs nouveaux, ou qui étaient disséminés dans les Prolégomènes et les Notes de notre édition latine de l'I. C., est non seulement modifiée, mais semée d'un grand nombre de détails ; et la deuxième moitié, qui se compose de la réunion de tout ce qui a pu être découvert ou recueilli par suite de nos dernières recherches, forme une composition presque entièrement nouvelle : elle termine les débats, résume les faits, et conclut. » (Préface, p. III.)

Le parti pris de Gence en faveur de Gerson est surprenant. Il en arrive à prétendre qu'il est invraisemblable qu'un ouvrage tel que l'I. C. ait été composé par un Moine. (Nouv. Consid., p. 56.)

Néanmoins, les Nouv. Consid. sont le plaidoyer le plus plausible en faveur de Gerson. Gence est un auteur autrement recommandable que Darche et Vert.

— Voir dans Backer les titres des ouvrages suivants de Gence, plus ou moins relatifs à l'I. C. : 3184 Défense ; 3185 Notice ; 3194 Dialogue ; 3195 Précis ; 3202 Le vrai portrait ; 3203 Coup d'œil ; 3204 Epître ; 3205 Manuscrit célèbre ; 3206 Deux articles ; 3207 L'ombre d'un grand nom ; 3208 Nouvelle épître ; 3209 Biographie ; 3210 Jugements motivés ; 3211 Les interprètes français ; 3214 Jean Gerson restitué ; 3215 Supplément ; 3216 A nos vénérables patrons ; 3220 La vraie philosophie de l'histoire ; 3223 Nouvelles stances ; 3225 Jean Gerson de nouveau restitué ; 3226 Addition ; 3227 La grande œuvre ; 3228 La grande œuvre latine ; 3229 Dernières Considérations ; 3230 La modulation ; 3235 Motifs d'unité ; 3236 Stances ; 3237 La Vierge Marie ; 3238 Stances aphoristiques.

— A signaler encore les articles Jean Gerson, Thomas Gerson et Jean Gersen dans la Biogr. univ. de Michaud, ainsi que les biographies Kalkar, Hubertin de Casal.

— Sur le prétendu livre du XIIIe siècle (codex de Advocatis) et sur les éditeurs et traducteurs français de l'I. C. Paris, 1837, 16 pp.

— Une brochure contenant les articles de Villenave, Louis Barbier, Tourlet et Daunou, sur l'édition de l'I. C. de Gence. Cette brochure est intitulée : Sur l'Imitation de J.-C. restituée à Gerson et la nouvelle édition latine. 16 pp. in-8°.

— Sur la version étoilée (de Grégory). Extrait du Journal de la litt. de France, février 1836. 2 pp. in-8°.

Gence, né à Amiens en 1755, est mort en 1840.

GÉRAUD (Henri). — Articles dans le Journal l'Univers, 13, 18 mars, 15, 24 avril 1842. En faveur de Gerson.

GÉRY (Le P.). — Dissertation sur le véritable auteur du livre de l'I. C. pour servir de réponse à celle de M. l'abbé Valart, par un Chanoine Régulier de Sainte-Geneviève. Paris, 1758, in-12 de 40 pp.

L'auteur de cette Dissertation est le P. Géry, qui devint abbé de Sainte-Geneviève. L'autographe de cette Dissertation se trouve aux mss. de la Bibl. de Sainte-Geneviève de Paris, Df. 11.

Amort, dans la Ded. crit., p. 272 et suiv., donne en entier cette Dissertation traduite en latin par un de ses confrères, qu'il ne nomme pas.

(Valart. Dissert., p. 421.) Le R. P. G., jeune chanoine régulier, croit avoir réfuté la première édition de ma Dissertation, tandis qu'il n'en a pas réfuté une seule ligne... Le beau secret pour avoir raison de faire parler à sa mode son adversaire ! On fait les lots comme on l'entend : on met sans façon dans le sien la raison, l'esprit, les grâces, et le contraire de tout cela dans celui de son adversaire. Mais de quoi s'avise-t-il de ne point penser comme nous ? C'est ainsi qu'on s'égaie à ses dépens, on lui dit par-ci par-là quelques petites injures, et on le bat très certainement et à son aise.

GHESQUIÈRE (Le P.). — Dissertation sur l'auteur du livre intitulé de l'Imitation de Jésus-Christ. A Verceil, et se trouve à Paris. 1775, in-12 de VIII-82 pp., et un facsimilé.

L'éditeur anonyme, l'abbé Mercier de Saint-Léger, a ajouté un avertissement et quelques notes à cette Dissertation, qui ne porte pas le nom de son auteur, le P. Joseph Ghesquière, savant jésuite belge.

Barbier, p. 203, parle de la Dissertation de Ghesquière comme ayant réfuté avec succès les prétentions des Gersénistes. Ce jugement m'étonne. Ghesquière s'est lourdement trompé dans l'objet principal de sa Dissertation, qui est de donner au ms. de Kircheim une autorité et une antériorité hors pair. La critique a rejeté toutes les conclusions de Ghesquière sur ce point essentiel de son écrit. Quant à la polémique de l'auteur contre les Gersénistes, elle est surannée et n'est pas même au courant de l'état où la controverse avait amené la question.

La publication de l'écrit de Ghesquière a donné lieu à quelques discussions littéraires : Réflexions sur l'auteur du livre de l'I. C.

par M... à Douay (dans le Journal ecclésiastique de Paris, juin 1776) ; Una lettera di un anonimo Benedittino, in data di 16 di Gennaio 1777, intorno alla Dissertazione francese sull'autore del libro de I. C. (dans le n° 1 des Efemeridi Romane dell' anno 1777). Voir encore « Descriptions », p. 250, FELLER, GOBET.

GOBET. — Lettre sur le ms. de l'I. C. (qui est l'objet de la Dissertation de Ghesquière).

Cette lettre, signée Gobet, garde des archives de Monsieur, se trouve dans le Journal ecclésiastique de Paris, du mois de décembre 1775. Gobet fait une critique serrée de la description d'un ms. donnée par Ghesquière. Voir GHESQUIÈRE, et, dans « Descriptions », codex Kircheimensis.

GRANCOLAS (J.). — L'Imitation de J.-C., traduction nouvelle avec des réflexions et des prières à la fin de chaque chapitre, des notes et l'ordinaire de la messe, latin-français, et une Dissertation sur l'auteur de ce livre. Paris, 1729, in-12.

Cette traduction, faite par J. Grancolas, docteur de Sorbonne, mort en 1732, paraît n'avoir eu qu'une édition ; aussi est-elle de la plus grande rareté... La Dissertation sur l'auteur de l'I. C. a 17 pp. Grancolas, après avoir cherché à prouver que l'I. C. ne peut être ni de saint Bernard, ni de Thomas à Kempis, ni de Gerson, ni de Gersen, ni de saint Bonaventure, semble pencher pour Hubertin de Casal, franciscain, qui florissait avant le XIVe siècle, et dont on a un livre de piété intitulé : Arbor vitæ crucifixæ, l'Arbre de la vie crucifiée. (Barbier, p. 68.)

Voir « Contestation », p. 312.

GRÉGOIRE, abbé d'Ottoburen. — (Cajetan. Resp. apol., p. 160.) In Germania, Gregorius abbas Ottemburanus, qui libellum centum manuscriptis e bibliothecis Germaniæ collatum, Gerseni vindicavit justa Apologia, quam tamen, morte præventus, non potuit his Germaniæ tumultibus in publicam lucem edere.

(Valgrave. Argum. chronol., p. 166.) Valgrave répète ces

mêmes détails, en ajoutant : « Quod Werlino occasionem dedit, sub Valgravii nomine licentius ipsum insectandi. » Voir WERLING.
(Erhard. Concert., p. 67.) Totius rei seriem ex Ottoburano Archivo acceptam foret prolixi operis huc attexere, quin et superflui. Satius igitur erit has felle plenas tricas pridem sepultas in tenebris relinquere, quam causæ nihil admodum profuturas, in lucem proferre.

Je ne sais ce qu'est devenu cet ouvrage de l'abbé Grégoire ; existe-t-il encore? Voir « Contestation », p. 28.

GRÉGORY. — Storia della Vercellese letteratura. 1824, in-4°, 4 vol.

Il y est longuement parlé de l'abbé Jean Gersen, abbé de Saint-Étienne de Verceil.

— Mémoire sur le véritable auteur de l'I. C. 1826, in-12 de 140 pp., avec autographie d'une lettre de M. Lanjuinais.

— Histoire du livre de l'Imitation de J.-C. et de son véritable auteur. Paris, 1843, in-8°, 2 vol.

— Préface de l'édition latine de l'I. C. Paris, 1833, in-8° de LXIV pp., 6 planches.

Il n'est jamais prudent de s'appuyer sur l'autorité de Grégory. Cet homme estimable, ce magistrat intègre, a introduit dans la littérature de l'I. C. une telle quantité de renseignements inexacts et d'appréciations légères, que ses travaux doivent être sévèrement écartés de toutes discussions. Il aurait compromis la haute valeur du codex de Advocatis, si ce vénérable document avait pu recevoir quelque atteinte.

GREUTER (Sébastien). — Didymi Vercellensis ad Camillum Doctorem Lovaniensem epistolæ duæ de Joanne a Canabaco ex Comitibus de Canabaco, aurei de I. C. libelli authore a quodam Canonico Regulari S. Augustini Congreg. Lateran. recenter detecto. S. l., 1761, 95 pp.

Les Chanoines Réguliers ne surent pas d'abord quel était ce Didymus Vercellensis. Topsel écrivait le 10 septembre 1761 : « Didymi Vercellensis binas litteras, vel potius centum calumnias haud sine bile legi. Nunquam ego credidissem eo proterviæ devenire posse imberbem juvenem... Didymum hunc didymissimum esse Cacangelum Schyrensem non est dubium. Noscitur ex superbia styli et phrasium Pontani, quas quondam sub ferula didicit ; noscitur ex arte calumniandi... noscitur denique ex sexcentis aliis signis indubiis. » (Ruland, p. 314.) Kuen rectifia les renseignements de Topsel. Il l'informa que l'auteur était un « Monachus Rhinangiensis, Helvetus, qui humanitati non studuit nisi inter vaccas, cui omnes boves et vaccæ haud dubie admugirent. » (Ibid., p. 322.) Le nom de ce nouveau venu dans la lice est écrit Greuter, Greitter, Kreutter.

GRUBE (Karl). — Hist. pol. Blättern für das Katholische Deutschland von Edmund Jörg und Franz Binder. Année 1880, tom. LXXXVI, pp. 797-822 ; année 1883, tom. XCII, pp. 884-905. Étude sur les travaux de Hirsche et Denifle, avec une liste des écrits de Thomas à Kempis.

— Johannes Busch Augustinerpropst zu Hildesheim. Fribourg en Brisgau, Herdersche Verlagshandlung, 1881.

— Le docteur Grube a donné une nouvelle édition des ouvrages de Busch. Halle, Otto Hendel, 1886.

Voir sur cette édition, Kessel, Lit. Haudw., 1887, col. 577-82. Le P. Becker ayant trouvé un ms. de Busch plus complet en a extrait des suppléments et des additions notables. (Bijdragen en mededeelingen Societatis historiæ Ultrajectinæ. X, 376-445.)

— Die legationsreise des Kardinals Nicolaus von Cusa durch Norddeutschland in Jahre 1451. (Historisches Jahrbuch de la Société de Görres, 1880, p. 393 et suiv.)

A consulter sur la vie de Busch.

GUÉNÉBAULT (L.-J.). — Nouvelles recherches sur le

véritable auteur de l'I. C. (Revue archéologique, 11[e] année, première partie. Paris, A. Leleux, 1854, pp. 315-317.)

GUILLON (L'abbé A.). — Sur deux traductions nouvelles de l'I. C. et principalement sur celle de M. de Genoude. Lettre d'un docteur en théologie (l'abbé Aimé Guillon, de Montléon) à M. l'abbé de Bonnes... à Vienne, en Autriche. Paris, 1820, in-8° de 20 pp.

Critique sévère de la traduction de Genoude; bienveillante pour celle de Gence.

H

HAY (Romanus). — Septem Motiva contra Thomam de Kempis. Ed. Cœlestinus Wolfsgruber. Seorsim exscripta ex annali C. R. gymnasii ad Scotos. Vindobonæ, sumptibus C. R. gymnasii ad Scotos, 1882, in-8° de VI-108 pp.

Le P. Wolfsgruber a rendu aux Imitationistes un grand service en publiant cet ouvrage inédit, composé vers 1661, et conservé manuscrit à la Bibl. nat. de Paris (ms. lat. 12,437). L'œuvre est d'une lecture difficile. Elle demande à être étudiée avec patience. Mais l'auteur connaît à fond son sujet. Sa logique est irréfragable. Il nous souvient que, dans nos premiers tâtonnements, lorsque nous cherchions encore à nous former une opinion, nous avons analysé et contrôlé avec scrupule l'œuvre du P. Hay, qui n'existait alors qu'en manuscrit à la Bibl. nat. de Paris. Après cette étude, nous avons été pleinement convaincu que le livre de l'I. C. n'était pas et ne pouvait pas être de Thomas à Kempis. Par malheur, le P. Hay, prévenu par la mort, n'a pas eu le temps d'achever ce chef-d'œuvre.

Nous en avons donné l'analyse dans « Contestation », p. 563.

(Becker. Doc. néerl., p. 96.) Le savant bénédictin Romanus Hay, de l'abbaye d'Ochsenhausen dans le Wurtemberg actuel, écrivait au P. Heser : « Inter propugnatores T. a K. nolim adhuc me promulgari, licet enim ab Italis cum suo Gersene me rotunde profitear abesse longissime, et Germanus pro Germano stem authore, qualem et ipse libellus toto pectore clamat, tamen aliquantulum adhuc in nomine Thomæ a Kempis hæreo. Ochsenhusii, 9 junii 1652. » (Amort. Plena Inform., p. 126.)

Romanus Hay ayant continué ses travaux a, dix ans après avoir écrit à Amort, dressé contre Kempis les Septem Motiva, le plus formidable réquisitoire qui ait jamais été écrit contre les droits du Chanoine du Mont-Sainte-Agnès. Quand Amort compte Romanus Hay parmi les partisans de Kempis, il se trompe absolument. Romanus Hay, allemand, s'est prononcé pour un Allemand. Lequel ? Il ne l'a pu découvrir. Mais il a reconnu que cet Allemand n'est pas Kempis, et il l'a démontré à merveille.

Loth et Denifle ont repris de nos jours la thèse de Hay, et ont posé, sans le résoudre, le problème de l'X allemand.

HÉCELLES (Le P. François). — Apologie pour Thomas à Kempis, chanoine régulier de Saint-Augustin, où sont contenues sommairement les principales raisons qui le maintiennent dans la possession en laquelle il est depuis deux cents ans d'auteur des quatre livres de l'Im. de J.-C., avec une briève réponse aux prétendues raisons de ceux qui depuis trente-quatre ans les ont voulu attribuer à Jean Gersen. Par un Chanoine Régulier de l'Ordre de Saint-Augustin, de la Congrégation de France. Première édition à la fin de la traduction de Marillac, 1651, in-12, Cramoisy. Deuxième édition revue et augmentée, 1651, in-8°, 34 pp., par le P. François de Hécelles. Simple résumé des arguments de Rosweyde et Fronteau.

HÉMÉRÉE (Claude), historien de la Sorbonne. — Lettre curieuse de ce docteur sur la controverse relative à l'I. C., dans Auct. assert. de Quatremaire, p. 172.

HENRIQUEZ (Le cardinal). — Préface de 43 pp. in-8°, mise en tête de la traduction italienne de l'I. C. Rome, 1754-1755, 3 vol. in-8°; et Naples, 1756, 3 vol. in-8°.

Vulgarisation rapide des principaux points de la controverse.

HESER (Georges), de la Compagnie de Jésus. Né, le 26 décembre 1609, à Weyer (diocèse de Passau); mort à Munich, le 9 mai 1686.

— Obeliscus Kempensis, Thomæ Malleolo can. reg. S. Augustini positus : magnificis summorum virorum encomiis, illustribus aliorum factis inscriptus. Munich, 1669, in-32, 136 pp.

— Lexicon Germanico Thomæum, in quo T. a K., na-

tione Germani, Germanique auctoris librorum quatuor de I. C. Idiotismi Germanici magno numero ordineque proponuntur a Georgio Hesero S. J. Ingolstadt, 1651, in-12, 3 ff., 43 pp.

« Plaidoyer aussi barbare que le titre, dit Victor Le Clerc. La même épreuve appliquée au français pourrait conduire à une toute autre probabilité. » (Préface de l'Imitation de Napoléon III.)

— Septuaginta Palmæ, seu sacer Panegyricus in laudem librorum IV Thomæ a Kempis canonici regularis S. Augustini de Imitatione Christi ex hominum piorum elogiis LXX concinnatus a Georgio Hesero Societatis Jesu. Ingolstadii, 1651, très petit in-8° de 68 pp.

Les Septuaginta Palmæ d'Heser, titre qui fait allusion à un passage de l'Ecriture, sont un trompe-l'œil. Pour trouver soixante-dix éloges en faveur de Kempis, Heser lui décerne souvent ce qui ne s'applique qu'à l'I. C., et il divise en plusieurs parties les éloges de quelque étendue, comme ceux de Sommalius, de Louis de Grenade, etc.

— Vita et Syllabus operum omnium Thomæ a Kempis canon. reg. Ord. S. Augustini ab auctore anonymo, sed coævo, non longe post obitum illius conscripta. Quæ ex monasterii Rebdorfensis Canonicorum Regularium Ord. S. Augustini tribus pervetustis codicibus mss. in lucem protulit G. H. S.I. Ingolstadt, 1650, très petit in-8° de VI-18 pp.; Paris, 1651, in-12.

Le P. Brucker (Etudes, tom. LXXXI, p. 364) donne les renseignements suivants sur l'écrivain qu'on est convenu d'appeler l'anonyme de 1488. On lui doit une notice et un catalogue qui comptent parmi les principales armes des Kempistes : « Cette intéressante notice biographique et bibliographique nous a été conservée dans au moins quatre manuscrits. Ces quatre manuscrits, que je désignerai dans la suite de cette note par A, B, C, D, sont : (A) un codex de la Bibl. Roy. de La Haye (o. 90), venant de Rebdorf

et ne contenant que des opuscules de Thomas à Kempis, daté de 1488 ; décrit par le docteur Pohl (Programm. 1895, pp. VIII, IX); — (B) un codex de la Bibl. Roy. de Munich (latin 18,526/2), écrit, quant aux parties concernant Thomas à Kempis, en 1492 ; décrit par Pohl (ibid., pp. IX, X); — (C) le latin 10,625 de la Bibl. nat. à Paris, qui provient aussi de Rebdorf et qui paraît également écrit en 1492 ; — (D) le latin 10,608 de la Bibl. nat. à Paris, venant encore de Rebdorf; sans date. A, C et D avaient été invoqués dans les discussions du XVIIe siècle ; le P. Georges Heser les avait collationnés et publiés à Ingolstadt en 1650, et à Paris en 1651, sous ce titre : Vita et Syllabus, etc. Depuis lors, la trace s'en était presque perdue. »

Le P. Brucker ajoute : « Les indications confuses que donne Puyol (pp. 352, 353 de ses « Descriptions ») montrent qu'il ignore l'existence de C et D à la Bibliothèque nationale ; il croit que A contient l'Imitation ; elle n'y est point. » (Ibid., p. 365.) Dans le cours de ma vie littéraire, j'ai au moins acquis cette conviction, qu'il faut beaucoup surveiller les rectifications : elles tombent souvent à faux. C'est ainsi que je puis faire observer au P. Brucker que je n'ai pas eu à me préoccuper de l'existence de B, C et D, qui ne sont ni des mss. ni des incunables de l'I. C. Quant à A, j'en ai parlé dans la « Contestation », page 628, et je me suis gardé de dire qu'il contenait l'I. C. Si dans les « Descriptions » j'ai conservé quelque indétermination dans les termes, c'est que les renseignements manquent de précision. En identifiant A avec quelqu'un des manuscrits signalés dans l'enquête de 1681, ou avec le codex de 1488 de la collection Daru, on serait aventureux.

— Dioptra Kempensis qua T. a K. can. reg. O. S. A., candidissimum Germaniæ sidus, demonstratur verus auctor libr. IV de I. C. Ingolstadt, Eder, 1650, in-12 de XVI-351 pp. Voir LAUNOY, Dissert., pp. VIII et 73.

(Thuillier. Hist. de la Contest., p. 23.) Niveau ou Cadran d'à Kempis, je ne sais ce que Heser entend précisément par Dioptra Kempensis.

(Sommervogel. Bibl. de la Comp. de Jésus, tom. IV, p. 331.) Le P. Heser est le premier qui ait donné la connaissance détaillée et généralement exacte d'une multitude d'éditions de l'I. C. des XVIe et XVIIe siècles, et d'un grand nombre de traductions du même livre.

— Summula Apparatui Const. Cajetani abb. ad Joannem Gersen restitutum opposita. Argumenta collegit ac dissolvit Georgius Heser e S. J. Ingolstadt, 1650, 84 pp. in-12.

— Georgii Heseri e S. J. adversus Pseudo-Gersenistas Præmonitio nova cum Indice operum omnium Thomæ de Kempis can. reg. ex mss. pervetustis nuper eruto et notis illustrato. Ad calcem addita est Bibliographia Kempensis a Gabriele Naudæo. Paris, 1651, in-8° de 74 pp.

La première édition est d'Ingolstadt, Typog. Ederiana, 1651. Réfutation de la Præmonitio de Valgrave.

Heser a laissé en manuscrit : « I. Litteræ multorum theologorum, Theophili Raynaudi, Cajetani, Bollandi, Sirmondi, Petavii, Bemmelii, aliorumque, quarum multæ autographæ sunt, ad Heserum de auctore librorum de I. C. — II. Heseri Hecatompylos, seu Apologia pro T. K. ex centum, partim manuscriptis, partim impressis, codicibus ornata. — III. Heseri Mantissæ Gersenianæ, seu ampla Responsio ad ea quæ coram Archiepiscopo Parisiensi, anno 1674, in favorem causæ Gersenianæ acta sunt. »

Les mss. de Heser ont beaucoup servi à Amort. De la Bibl. des Chanoines Réguliers de Diessen, ces mss. ont passé à la Bibl. Roy. de Munich, où ils se trouvent présentement. Une copie des Mantissæ est parmi les mss. de la Bibl. Sainte-Geneviève de Paris, Df. 11.

HIRSCHE (Charles). — Prolegomena zu einer neuen Ausgabe der Imitatio Christi nach dem Autograph des Thomas von Kempen. Von Karl Hirsche. Berlin, 1873, gr. in-8° de XLIII-522 pp.

— 2e vol. en 1883, LXXXII-544 pp. et 10 photogravures.

— 3e vol. en 1894, XXIII-339 pp.

Le tome III, publié en 1894, porte, comme deuxième titre : Erweis der Autorschaft des Thomas aus dem Inhalte und aus den Handschriften der Imitatio.

— Articles sur les Frères de la Vie commune dans la Real-Encyclopedie de Hertzog. (2e édit., tom. III, pp. 678-760.)

Tables des matières des Prolégomènes à une nouvelle édition de l'Imitation de J.-C., par Hirsche.

Tome premier. Chapitre Ier : Pourquoi une nouvelle édition de l'Imitation de J.-C. ? Parce que les divisions par chapitres et paragraphes employées dans les anciennes éditions sont défectueuses, et ne tiennent pas compte de la ponctuation du manuscrit, ce qui est très important au point de vue du rythme.

Chapitre IIe, § 1er : L'auteur cite quelques chapitres de la nouvelle édition qu'il propose, et attire l'attention sur la traduction défectueuse de certaines expressions, telles que, devotus, devotio, devoti, qu'il rend par les mots, fervent, ferveur, selon une traduction du xve siècle, en simple (plat) allemand, et une autre traduction hollandaise de la même époque.

§ 2e : L'auteur analyse la ponctuation du manuscrit et montre combien elle est importante pour le rythme et l'authenticité qui en découle en faveur de Thomas à Kempis.

1° De la ponctuation. — 2° De la rime et histoire de la rime au moyen âge. — 3° Du rythme.

Chapitre IIIe : 1° L'auteur traite des œuvres authentiques de Thomas à Kempis et les compare avec l'I. C., concluant qu'il en est l'auteur parce que son style s'en rapproche. — 2° Exposé des objections ou des doutes sur l'authenticité de l'I. C. — 3° Contradictions apparentes entre les œuvres de Thomas à Kempis et l'I. C. — 4° Ouvrages faussement attribués à Thomas à Kempis.

Tome deuxième. Choix d'œuvres authentiques de Thomas accompagnées d'indications caractéristiques et de remarques.

I. Autographes de Thomas. A Autographe de Bruxelles de 1441. (a) Description du codex ; (b) contenu du codex moins l'I. C. — B Autographe de Bruxelles de 1456. — C Autographe de Louvain.

II. Le Soliloquium animæ.

III. Autres écrits de Thomas : A Écrits religieux ; B Œuvres historiques ; C Poésies.

Appendice : Renseignements sur la ponctuation, la rime et le rythme des œuvres authentiques de Thomas dans leurs rapports avec l'authenticité de l'I. C.

Tome troisième. Preuves que Thomas est auteur de l'I. C. d'après le contenu et les mss. de l'ouvrage.

Continuation de la comparaison entre l'I. C. et les œuvres authentiques de Thomas à Kempis. I. La nationalité de l'auteur de l'I. C. — II. L'état de l'auteur de l'I. C. — III. La forme littéraire, en particulier la phraséologie. — IV. Le contenu du livre.

Preuves extrinsèques de l'authenticité de l'I. C. I. Prænotanda sur la Paléographie. — II. Les manuscrits.

Appendice : Traduction du livre I de l'I. C.

Hirsche fait reposer la plus grande partie de son argumentation en faveur de Kempis : 1° sur l'emploi de la ponctuation à quatre signes dans le ms. de 1441 ; 2° sur le système de rythme et de rime suivi dans les écrits de Kempis.

Les Kempistes reconnaissent que Hirsche s'est complètement trompé en attribuant en propre à Kempis la ponctuation du ms. de 1441. (Voir « Paléographie », article Ponctuation, p. 32.)

Hirsche ne s'est pas non plus rendu un compte suffisant de l'emploi de l'homophonie et des cursus dans la prose du moyen âge. Il a regardé comme appartenant exclusivement à Kempis, un procédé commun à toute la littérature médiévale. Nous examinons les théories de Hirsche dans « Philologie ».

HOFFMANN (Charles). — Thomas à Kempis et ses écrits. Strasbourg, 1848, in-8°.

HÖLSCHES. — Ueber den jetzigen Standspunkt der Frage nach dem Verfasser der vier Bücher von der Nachfolge Christi von dem Gymnasial. Direktor Hölsches. Recklingshausen, 1879.

I

INDICE delle edizioni del libro della Imitazione di Christo che sono nella bibliotheca dei PP. Francescani Riformati nel convento di S. Michele in isola di Venezia, pp. 16. Décembre 1847. Typographia Antonelli.

Catalogue sommaire par le bibliothécaire, P. Bernardino di Portogruaro.

INGOLD (A.-M.-P.). — Les Bénédictins de Munster en Alsace et la question de l'auteur du livre de l'Imitation de J.-C. Paris, Picard, 1896, in-8° de 21 pp. Extrait de la Revue bénédictine.

— Supplément aux Bénédictins de Munster et la question de l'auteur de l'I. C. Vingt lettres inédites. (Dans Miscellanea Alsatica, 1897, troisième série, pp. 145-179.)

De nos jours, les missions littéraires sont des excursions d'agrément, et les communications de manuscrits sont faciles. Quand les Bénédictins entreprirent de recueillir les documents relatifs à l'auteur de l'I. C., ils se heurtèrent à des difficultés énormes dont on peut se faire une idée par les correspondances publiées par le savant Ingold. Une impression se dégage de la lecture de ces pièces confidentielles. Quelles honnêtes, vénérables et érudites gens que ces Bénédictins !

Après avoir fait cent voyages, et je ne sais combien de démarches, D. de Lescale rentra de son voyage en Allemagne, et put envoyer à Paris les documents germaniques qui devinrent l'objet de l'enquête de 1671. Une lettre de Mgr Marchant, abbé de l'abbaye de Munster, indique les conditions imposées au prêt des manuscrits : « A Munster, ce 10 décembre 1663. Mon Révérend Père, enfin, par la grâce de Dieu, les manuscrits tant désirés, et pour lesquels D. Brachet et V. R. m'ont tant de fois renouvelé leurs prières, sont arrivés en bon état, sains et entiers, et aussi notre bon Père D. Lescale, qui n'a point manqué de cœur pendant tout son voyage, en bonne santé, lequel salue

bien affectueusement V. R. Ledit bon Père a eu grand besoin de l'obédience particulière portant preuve, et le bon pouvoir que je lui ai donné par icelles, d'hypothéquer et engager comme il a fait tous et un chacun les biens et revenus temporels de mon abbaye pour la restitution dans deux ans de ces manuscrits sains et entiers à ces Messieurs les Abbés de notre Ordre dans la Basse-Autriche et pays circonvoisins, sans quoi il aurait eu bien de la peine à fléchir ces Messieurs... » (Ingold. Miscellanea Alsatica, troisième série, 1897, p. 175.)

Voir CALMET, LESCALE.

INGRAM (Jean). — The earliest english Translation of the first three books of the De Imitatione Christi, now first printed from a ms. in the library of Trinity College Dublin, with various readings from a ms. in the University library Cambridge. Also the earliest printed translation of the wole work from a copy in the British Museum (books I-III by William Atkinson, book IV by the lady Margaret, mother of K. Henry VII). Edited, with preface, notes and glossary by John K. Ingram. London, K. Paul, 1893, in-8°. (Early english text Society, extra series, n° LXIII.)

Dans la susdite publication, on ne s'est occupé que des trois premières versions anglaises de l'I. C. Ingram tient pour Kempis, bien que la première et la troisième version soient anonymes, et que la seconde attribue le livre au chancelier Gerson. Ingram a été surtout impressionné par les écrits de Cruise et de Hirsche.

INSTRUMENT DE 1671. — Le procès-verbal manuscrit de l'assemblée de 1671 se trouve en original dans les mss. lat. de la Bibl. nat. (12,434, f° 83 et suiv.). Publié pour la première fois par Delfau, dans sa Dissertation sur l'auteur de l'I. C.

Une analyse en est donnée par D. Thuillier. Voir « Contestation », p. 47.

On trouvera dans « Descriptions » les articles concernant chacun des manuscrits expertisés.

INSTRUMENT DE 1674. — Les Mauristes soumirent, en septembre 1674, le ms. de Sluse aux savants qui avaient déjà expertisé en 1671. Voir « Contestation », p. 54.

INSTRUMENT DE 1681. — L'original se trouve dans les portefeuilles de la Bibl. Sainte-Geneviève de Paris, mss. Df. 11, pièces en faveur de Thomas à Kempis. Ce document a été publié pour la première fois par le P. Santini (Diritti, II, p. 215). Voir « Contestation », p. 58.

INSTRUMENT DE 1687. — Expertise des mss. d'Arone, Parme et Bobbio, à Saint-Germain-des-Prés. Voir « Contestation », p. 59.

J

JÉSUITES. — Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus. 3e édition par le P. C. Sommervogel. Bruxelles, années 1890 et suivantes, in-4°.

La publication complète de cet incomparable répertoire sera terminée en 10 volumes. La partie relative aux écrivains de la Compagnie de Jésus, qui ont écrit sur l'I. C., est particulièrement soignée. On n'en sera pas étonné, puisqu'elle est due au P. A. de Backer. Voir plus haut, p. 11.

JULIA (de Cazères). — Un dernier mot sur Gerson auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, par le docteur Julia de Cazères. Paris, Waille, 1845, in-8° de 6 ff. 1/4.

K

KESSEL. — Kritik der Nalezing und Hollandismes.

KETTLEWELL (Rev. S., M. A.). — The authorship of the : De I. C. Londres, 1877, gr. in-8° avec fac-similés.

— Thomas a Kempis and the Brothers of Common Life. 1 ed., 2 vol.: London, 1884, in-8°. Seconde édition abrégée : ibid., 1885, in-8° de VIII-392 pp.

Un clergyman anglais, le Rév. S. Kettlewell, a abordé à son tour la question qui a déjà fait surgir tant d'écrits : quel est l'auteur de l'I. C. ? Il l'a décidé en faveur de Kempis.

La critique anglaise signale le livre de Kettlewell comme mal fait, ennuyeux (dull), et d'une étendue disproportionnée à l'objet qu'il traite ; elle regarde à bon droit comme insoutenable la prétention de ranger, à l'aide de quelques passages isolés et tronqués, Kempis et les Frères de la Vie commune parmi les devanciers des Réformateurs du XVIe siècle.

KORTH. — Die älteste Deutsche Uebersetzung de I. C.

KRAUSS (J.-B.). — Basis firma ædificii Gerseniani a F. Delfau et J. Mabillon, annis 1674 et 1687 posita, adjectis animadversionibus novis in Deductionem criticam D. Eusebii Amort. Ratisbonæ, 1762, in-8° de 264 pp.

L'auteur de ce travail, d'après Mensel (Biogr. univers. de Michaud), est J.-B. Krauss, abbé de S. Emmeran. Amort, dans sa Certitudo moralis, oppose aux arguments de Krauss des raisons peu décisives contre Gersen et peu fortes en faveur de Kempis.

— Documenta historica ex Chronico Windesemensi et ex Chronico Montis Sanctæ Agnetis, quibus ostenditur Thomam a Kempis libelli de I. C. auctorem dici non debere. Ratisbonæ, 1762, in-8° de 104 pp.

Mensel, dans la Biogr. univers. de Michaud, attribue cet ouvrage à J.-B. Krauss.

Amort a répondu faiblement, dans sa Certitudo moralis, à ces documents négatifs, tirés de la parenthèse de la Chronique de Busch, et du silence du continuateur de la Chronique du Mont-Sainte-Agnès, ancien confrère de Kempis.

J.-B. Krauss est un rude polémiste, qui a très bien su choisir ses points d'attaque et développer son argumentation de manière plus sûre que Maerz.

Sur Krauss, voir Baader, I, 621 ; Ruland, p. 279. Cf. plus haut, AMORT.

KROPFF (M.). — Bibliotheca Mellicensis, seu vitæ et scripta inde a sexcentis et eo amplius annis Benedictinorum Mellicensium. Vindobonæ, 1747, in-4°.

Le P. Brucker me fait connaître l'existence d'un Catalogus codicum manuscriptorum quæ in Mellicensi monasterio asservantur. Vienne, 1889.

Le tome I, contenant la description des deux cent trente-quatre premiers codices, a seul paru. On y voit signalé (codex 114, xve siècle) un traité de Gérard de Zutphen. Si ce codex n'est pas entré récemment dans la Bibl. de Melk, il serait prouvé qu'un manuscrit des Pays-Bas, au moins, a pénétré à Melk, mais il n'en résulterait pas que les idées de Windesem ont exercé, je ne dirai pas grande influence, mais influence quelconque sur les réformateurs de la célèbre abbaye, venus d'Italie et non de Néerlande.

KUEN (Michel). Né en 1709; mort en 1765. — Joannes de Canabaco, ex Comitibus de Canabaco oriundus, qui vulgo venditur pro authore IV librorum de I. C., recenter detectus a quodam Canonico Regulari S. Aug. Congreg. Lateranensis (M. P. W. U.). Canabaci, sumptibus hæredum Jo. Gersenis, 1760, in-8° de 118 pp.

Cet ouvrage, imprimé à Ulm par Michael Præpositus Wengensis Ulmensis (d'après Mensel, Biographie de Michaud), a donné lieu à une Disquisitio juridica num D. Michael Kuen, abbas can. reg. S. Aug. Congreg. Lateran. Ulmæ, auctor sit libelli Joannes de Canabaco, etc., 1762. Le Joannes de Canabaco

a été attribué à Amort, quoique la réponse de Maerz : Angelus contra Michaelem, s'adresse expressément à l'auteur véritable, c'est-à-dire, à Kuen.

« Ce petit volume, dit Backer, est plein de sel. Sous le spécieux prétexte de prouver l'existence de Gersen et sa parenté avec les comtes de Canabaco, l'auteur tourne en ridicule, de la manière la plus spirituelle, la fable des Gersénistes. » — Est-il bien vrai que le Joannes de Canabaco soit plein de sel ? En tout cas, ce n'est pas de sel attique. Il faut une certaine prédisposition d'esprit pour goûter les railleries du prévôt d'Ulm.

On peut voir dans Ruland, page 277, quelques renseignements biographiques sur Kuen. Aux pages 295 et suivantes, Ruland a imprimé des extraits de la correspondance échangée entre Kuen et Topsel au sujet de la composition et de l'impression du Joannes a Canabaco. Les esprits y paraissent excités plus qu'il ne convient.

Topsel écrivait à Kuen à la date du 15 décembre 1760 : « Binas simul iterum a Te accepi heri litteras una cum... partu tuo litterario in illustrissimum Comitem de Canabaco.. quumque cum meis confratribus adhuc sederem ad mensam regularem, opusculum illud tuum statim lectori tradidi, ut Evangelium istud, quod factum est nobis per Angelum Schyrensem omnibus annuntiaret. Ut primum titulus amplissimus aurati hujus equitis personuit ex alto, omnes attentis hærere auribus, stupere omnes, omnes novi hujus Comitis miracula encomiaque mirari; nemo vel mussitare ausus, nec mirum; factum est enim etiam in Cœlo silentium quum Michael præliaretur cum Dracone. Discet Schyrensis Angelus, dum jam ridetur ab omnibus, cautius deinceps alienis pennis volare, suumque tacendo etiam venerari Michaelem. »

Sujets traités dans cet opuscule dédié à Amort : « I. An Joannes de Canabaco unquam exstiterit in natura rerum. — II. Audiuntur sententiæ negativæ authorum. — III. Ostenditur Joannem de Canabaco ortum esse ex illustrissima Comitum Canabachiorum familia. — IV. Ab objectis liberatur ejus nobilitas. — V. An Comes noster cognomen Gessen vel Gersen gesserit. — VI. An fuerit Decretorum Doctor. — VII. An unquam fuerit Ordinem S. Benedicti professus. — VIII. Illustrissimi Joannis de Canabaco compendiosa vitæ series. — IX. Brevis commentariolus in hanc vitam. — X. Abbatiæ Vercellensis S. Andreæ historia. »

— Anticrises in Crisin apologeticam inscriptam : Angelus

contra Michaelem, quas edidit Adolphus de Kempis. Canabaci, 1761, in-8° de 64 pp. — Appendix ad Anticrisin, de palinodia E. Card. Roberti Bellarmini in favorem Th. de Kempis adversus Gersenistam Schyrensem. Ibid., 1761, in-8° de 16 pp.

Ces deux opuscules ont été publiés à Ulm par Michel Kuen, en réponse à l'Angelus contra Michaelem de März. Voir AMORT.

Un court extrait des Anticrises donnera une idée du ton où s'est élevée la polémique en 1761 : « Gratulari tibi haud possum, dit le prévôt d'Ulm à son adversaire le P. März, quod libellum alterum abortiveris, ingenii et modestiæ tuæ miserabile specimen... Nolo stare tecum in campo martio, a quo nemo recedet nisi famam boni nominis perdere velit, satis enim prodidisti tuam detrahendi libidinem, quam etiam cum facultate superiorum et cum scandalo bonorum exerces. Quare me nomen meum non nihil celasse nullus prudentum mirabitur. Noli suspicari hanc Anticrisin instantis prælii esse prodromum. Postquam publicum monuero, quantum vel in solis tribus primoribus paginis peccaveris... discedam ex arena. »

Kuen fut encore attaqué par le P. Mack.

— Notitia historico-critica de codice Veneto sive Januensi qui in controversia de authore librorum IV de I. C. sæpius allegari solet ; publicata ab Adolpho de Kempis. Coloniæ, 1761, in-8° de 64 pp.

L

LABBE (Le P.). — De Scriptoribus ecclesiasticis... philologica et historica Dissertatio. Paris, 1660, 2 vol. in-8°.

(Aguirre. Prolegom., p. IX.) Philippus Labbe in Dissertatione historica de Scriptoribus ecclesiast., verbo Joannes Gerson, p. 582, censet satius profiteri, verum, et germanum hujus operis scriptorem adhuc re ipsa ignorari, quam ad rixas, et toties decantata in utramque partem jurgia descendere.

LABBÉ (Charles).

On a attribué à Charles Labbé, savant avocat au Parlement de Paris, deux ouvrages en faveur de Gerson. Ces ouvrages n'ont pas été imprimés, et, probablement, n'ont jamais existé. Ce qui a induit en erreur, c'est un prétendu privilège du roi, en date du 12 septembre 1654, accordé à Charles Labbé, pour l'impression des deux ouvrages susmentionnés. Mais il semble que ce privilège est fictif. Charles Labbé s'est complu, par jeu littéraire, à résumer, sous forme de privilège royal, les principaux arguments qu'on peut invoquer en faveur de Gerson. Cette pièce curieuse se trouve dans le premier volume (édit. Dupin) des œuvres de Gerson, p. CLXXXVII.

LABOUDERIE (L'abbé Jean de). — Notice historique sur l'I. C. En tête de la traduction de Beauzée, édition de Paris, 1824. En faveur de Gerson.

LALLEMANT (Le P.). — Copie de l'acte de protestation contre l'assemblée de l'archevêché pour la production des manuscrits bénédictins de 1671, par le P. Lallemant. Dans le ms. Df. 11 de la Bibl. de Sainte-Geneviève.

LAMBERT (Miss Agnes). — A New Light on an Old Subject. Article de la Dublin Rewiew, avril 1880. London, Burns an Oates. — Voir le résumé de cet article dans Delvigne, Dern. rech., août 1883, Précis histor.

LAMBINET (Pierre). — Remarques critiques sur plusieurs éditions latines de l'Imitation. Dans le Journal des Curés, des 22, 26 et 28 août 1809.

— Notice sur Thomas à Kempis. En tête d'une édit. lat., 1810, et d'une trad. fr., 1812, de l'I. C.

Le Journal des Curés, qui a paru pendant quelques années sous le premier empire, a publié des articles de Lambinet sur l'auteur de l'I. C. Le même périodique a inséré, sur le pieux livre, des travaux de Gence et de Barbier. Nous n'avons pu trouver nulle part la collection du Journal des Curés. Elle n'existe, croyons-nous, dans aucune bibliothèque publique de Paris et des grandes villes de France. Il n'est pas téméraire de penser que cette publication, si elle existe encore quelque part, ne tardera pas à disparaître. Exemple frappant de la rapidité et de la facilité avec lesquelles se déperdent les productions de l'imprimerie.

LAMY. Voir ANDRY.

(Barbier. Trad. franç., p. 125.) L'Internelle Consolation, remise en langage moderne, sous le titre de Consolation Intérieure, fit d'abord une vive sensation, puisqu'on la réimprima plusieurs fois ; mais les modifications faites dans le titre par le libraire font présumer que le débit s'en était ralenti : il aura cru le ranimer, en rapprochant, autant que cela était possible, le titre de la Consolation Intérieure de celui des Imitations ordinaires. Charles Robustel étant mort en 1737, les libraires Claude-J.-B. Hérissant et Jean-Thomas Hérissant acquirent les exemplaires qui restaient en magasin, de la cinquième édition de la Consolation Intérieure, sous le titre d'Imitation ; ils en firent réimprimer le frontispice, afin que l'ouvrage portât leur adresse : j'ai sous les yeux un de ces exemplaires daté de 1737. Lorsque ce reste d'édition fut à peu près épuisé, c'est-à-dire en 1758, J.-T. Hérissant inséra, dans un catalogue de ses livres de fond, une annonce conçue en ces termes : « Imitation de N.-S. J.-C., traduction nouvelle, plus ample que les Imitations ordinaires, et contenant plusieurs différences considérables, par le P. Lamy, bénédictin, in-12, sous presse. » La même annonce se trouve répétée dans un catalogue publié par le même libraire en 1765. Ce titre diffère bien peu de celui que Charles Robustel avait donné à la quatrième édition de sa Consolation Intérieure,

puisque l'on n'en a retranché que ces mots : « sur un ancien exemplaire nouvellement découvert ; » mais je ne vois dans cette suppression qu'un dessein encore plus prononcé de se conformer aux frontispices des Imitations vulgaires. Il n'en est pas moins évident que J.-T. Hérissant a voulu parler d'une réimpression de la Consolation Intérieure de 1690. On peut donc regarder le P. Lamy, ou comme l'auteur des changements de style faits en 1690 à l'Internelle Consolation, ou comme celui de l'excellente dissertation qui précède cette Consolation Intérieure. Le sieur A. Andry, signataire de l'épître dédicatoire à l'Archevêque de Paris, a pu, à la rigueur, se charger de ce travail minutieux et pénible de remettre l'Internelle Consolation en langage moderne ; mais était-il capable de composer la dissertation ? On ne connaît, de ce prêtre habitué de Saint-André-des-Arcs, qu'une traduction des psaumes de D. Antoine, roi de Portugal, publiée en 1693. Or, cette traduction, et l'avertissement qui la précède, ne font pas supposer dans son auteur le mérite qui éclate en divers endroits de la dissertation. Cet excellent morceau de critique historique est digne du P. Lamy. Ce savant Religieux, qui voulait soutenir, contre l'opinion de ses confrères, que Jean Gersen n'était pas l'auteur de l'I. C., aura craint de troubler sa tranquillité en attachant son nom à la Consolation Intérieure, et aura poussé le désintéressement jusqu'à inviter l'abbé Andry à se désigner dans l'épître dédicatoire comme auteur de l'ouvrage et de la dissertation. Le libraire Robustel, dépositaire de son secret, l'aura gardé jusqu'à sa mort, et J.-T. Hérissant en aura eu une connaissance un peu vague au moment où il a acquis la propriété de la Consolation Intérieure. On ne peut expliquer autrement la mention qu'il a faite du P. Lamy dans ses catalogues, où il révèle d'autres anonymes qui n'étaient guère plus connus que le P. Lamy, entre autres l'abbé Paris, dont la traduction était généralement attribuée à l'abbé Goury. Du reste, on ne voit pas que M. Hérissant ait exécuté ces réimpressions projetées de la Consolation Intérieure et de l'Imitation de l'abbé Paris... Andry de Beauregard, dans la Suite de ses Réflexions critiques, etc., cite plusieurs fois, et avec éloge, la Consolation Intérieure de 1690, même la préface qui se trouve en tête : il ne nomme pas l'éditeur, qui était son propre frère. A-t-il été dans le secret de cette composition ? On doit le croire ; car sans cela il eût dû profiter d'une occasion très naturelle de louer publiquement un frère qui venait de publier un travail si important. —

C'est se donner beaucoup de peine pour attribuer de l'importance à une dissertation, dont il n'est plus permis de se valoir,

tant elle est dépourvue de faits et d'arguments. C'est surtout vouloir à toute force l'autoriser du nom d'un Bénédictin aussi respectable que D. Lamy. Mais Barbier, en définitive, échafaude son roman improbable sur de très faibles documents.

LAUNOY (Jean de). — Dissertatio continens judicium de auctore librorum de I. C., auctore Joanne de Launoy. Paris, 1649, in-8° de 27 pp. Cette première édition est ordinairement jointe à l'Auct. assert. de Quatremaire.

Deuxième édition. 1650, in-12 de 53 pp. Ordinairement jointe à l'Argum. chronol. de Valgrave.

Troisième édition. Auctior et correctior, et qua simul respondetur iis, quæ Joannes Fronto, canonicus regularis, in Refutatione adversariorum Thomæ Kempensis adduxit. Paris, 1650, in-8° de XVI-102 pp.

C'est l'édition que nous citons. Elle est ordinairement jointe à l'Auct. iter. assert. de Quatremaire.

Quatrième édition. Paris, 1663, in-8° de XXVI-146 pp.

— Remarques sommaires. Paris, 1652, in-8° de XIV-102 pp.

Deuxième édition. Paris, 1663, XIV-102 pp. C'est une réponse à la Contest. de Boissy.

Il n'y a, pour donner une idée juste du mérite de Launoy, qu'à répéter le jugement de Mabillon sur les œuvres du célèbre critique, relatives à l'auteur de l'I. C. : « Unus multorum instar esse debet Johannes Launoius doctor Parisiensis. » (Animadv. Kemp. Œuvres posthumes, I, p. 69.)

LE CERF (Philippe). — Bibliothèque historique et critique des auteurs de la Congrégation de Saint-Maur. La Haye, 1726, in-8°, pp. 93, 249, 256, 416.

D. Le Cerf donne la notice et le catalogue des ouvrages de la Congrégation de Saint-Maur. Il parle trois fois de la controverse

sur l'auteur de l'I. C. : 1° à l'article Quatremaire; 2° à l'article Delfau ; 3° à l'article Mabillon.

« S'il ne faisait que donner un extrait de l'ouvrage qu'il traite, cela serait de son dessein : mais il va plus loin. Il s'intéresse dans la cause. Il prend parti et semble vouloir insulter à ses adversaires, comme Goliath aux troupes d'Israël. » (Doc. de Sainte-Geneviève, Df. 11, 2, f° 387.)

LECOY DE LA MARCHE (A.). — Le livre de l'Imitation et ses traducteurs. Dans la Guerre aux erreurs historiques : Paris, s. d., in-12, à la p. 126.

Lecoy de la Marche est persuadé que « le traité de l'I. C., tout en étant très probablement rédigé par une seule main, n'est pas une œuvre aussi personnelle qu'on le suppose généralement. »

Il pense que le pieux auteur a emprunté beaucoup de textes « à ce fonds commun de vérités théologiques et de considérations mystiques qui couraient les écoles et les monastères. »

Il est à croire, en effet, que le pieux auteur n'a pas échappé à l'influence des milieux. A mon sens, il a reproduit l'esprit qui régnait dans un grand nombre de monastères bénédictins d'Italie, au milieu du XIIIe siècle. A-t-il été plus loin ? A-t-il emprunté « les belles paroles inspirées à d'autres âmes pieuses par une même pensée d'adoration ? » C'est ce qui reste complètement à démontrer. Les quelques exemples cités par Lecoy de la Marche ne sont ni de vraies citations, ni même des réminiscences.

LENGLET DU FRESNOY. — Imitation de Jésus-Christ traduite et revue par M. L. Du Fresnoi, D. de S., sur l'ancien original français, d'où l'on a tiré un chapitre qui manque dans les autres éditions. Avec l'ordinaire de la sainte Messe. A Anvers, et se vend à Paris, chez Pierre Gandonin, 1731, in-12 de LXXXII-371 pp. — Avec un Avertissement sur l'excellence et l'auteur de ce livre, de la page XII à la page XIV.

D'après Lenglet Du Fresnoy (Avertiss., p. XII), on pourrait penser que le chancelier Gerson aurait d'abord composé l'I. C. en français (sous la forme de l'Internelle Consolation), et que, depuis, le livre aurait été traduit en latin par Thomas à Kempis, mais avec quelques changements, surtout aux endroits où il fait des

applications particulières aux Religieux ou aux personnes vivant en communauté. On peut penser, en effet, de semblables paradoxes, mais on ne peut les soutenir raisonnablement.

LEROY (Onésime). — Études sur les mystères... et sur divers mss. de Gerson, y compris le texte primitif français de l'I. C. récemment découvert par Onésime Leroy. Paris, Hachette, 1837, in-8° de 548 pp. De la page 413 à la page 477 : Manuscrits de Gerson. L'Imitation rendue à Gerson, à la France.

On a fait à ce travail plus d'honneur qu'il n'en méritait. Voir Journal des Savants, 1837, note p. 378, et compte rendu par Villemain, 1838, tom. VI, pp. 769-777, et tom. VII, pp. 1-12.

— Corneille et Gerson dans l'I. C. Paris, 1842, in-8°.

— Gerson auteur de l'I. C. Monument à Lyon. Étrange découverte de M. T... Paris, 1845, in-8° de 19 pp.

LESCALE (Dom). — Nous avons déjà parlé de la mission de D. Lescale en Allemagne, d'après les mss. de la Bibl. nat. de Paris. On peut consulter encore l'art. Lescale de la Bibl. Lorraine de D. Calmet, Nancy, 1751, in-fol. : cet article est de 10 colonnes.

Malou prétend que, dans la correspondance de D. Lescale, qui se trouve aujourd'hui à la Bibl. de Colmar, « on voit les promesses faites par les Religieux français de restituer un jour les mss. de l'I. C. qu'ils ont demandés à l'Allemagne. Cette restitution n'a pas eu lieu. Les mss. cités dans la controverse se trouvent déposés aujourd'hui dans la Bibl. Imp. de Paris. » (Recherches, p. 22 en note.)

De telles imputations à l'égard des savants et honnêtes Religieux de Saint-Germain-des-Prés sont regrettables. Il est inutile d'ajouter qu'elles sont erronées. Les Bénédictins ont restitué tous les mss. qui leur sont venus d'Allemagne par l'intermédiaire du P. Lescale. On n'en trouve pas un seul à la Bibl. nat. de Paris. Tous ceux qui se trouvent dans ce riche dépôt, qu'ils viennent de Saint-Germain-des-Prés ou d'ailleurs, ont une pro-

venance reconnue et une origine légitime. (Voir Ingold. Les Bénédictins de Munster, p. 21.)

Voir plus haut, CALMET, INGOLD, DOCUMENTS de Saint-Germain-des-Prés.

LETTERA di un Anonimo Benedettino, in data del 16 di Gennaio 1777, intorno alla Dissertazione francese sull' autore del libro de I. C. iscrita nel num. 1 delle Efemeride Romane dell' anno 1777.

LIDDON (H.-P.). — Musica ecclesiastica. The Imitation of Christ, by Thomas Kempis. Now for the first time set forth in rhythmic sentences according to the original intention of the author, with a preface by H.-P. Liddon. New-York, Randolph, 1889, in-8°. D. 82,255.

LOLLI (Le P. Alphonse), abbé de N.-D. de Beauchêne, diocèse de Poitiers. — Examen sur l'état actuel de la question historique du véritable auteur de l'I. C. Bressuire, 1878, in-8° de 27 pp.

— Victor Becker, S. J. L'auteur de l'I. C. et les documents néerlandais, par Arcangelo Lolli, can. reg. Lat. Dans le recueil Gli Studi in Italia. 1883, gr. in-8°. Tirage à part.

— Tommaso da Kempis e Giovanni Gersen. Brevi riflessioni sopra alcuni articoli dell' Unità Cattolica. Roma, 1884, gr. in-8°. Tirage à part.

— O.-A. Spitzen. Gli olandismi della Imitazione di Gesu Cristo e le tre antiche versioni del Libro, per Arcangelo Lolli, can. reg. Lat. Napoli, 1884. Tip. del Giorn. la Libertà Cattolica, 21 pp.

Veratti a donné un compte rendu de cet ouvrage dans le fasc. 46 de juillet et août 1884 des Op. Rel. Lett. et Mor.

— Recension de l'ouvrage de Puyol, Doctrine de l'I. C., dans Gli Studi in Italia, 10 nov. 1882. Signé : Maro.

LOOTENS (L.). — Encore les Néerlandismes de l'Imitation. Bruxelles, 1885.

LOTH (Arthur). — L'Auteur de l'Imitation.

Trois articles parus dans la Revue des questions historiques.

I. Le premier paru en avril 1873 (XIII, p. 527) sous ce titre : L'Auteur de l'Imitation, nouvel examen de la question d'après un ms. de 1406.

II. Le deuxième, en janvier 1874 (XV, p. 93) : L'Auteur de l'Imitation, nouvelles recherches sur l'époque et le lieu où l'Imitation fut composée.

III. Le troisième, en octobre 1877 (XXII, p. 485) : L'Auteur de l'Imitation, nouvelles conclusions tirées d'un nouveau manuscrit.

IV. Voir un article de Loth, dans le supplément littéraire de l'Univers, numéro de janvier 1888.

V. Notice historique et bibliographique. Dans l'édition de 1876 de la traduction de Marillac.

C'est avec des travaux suggestifs comme ceux de Loth qu'on fera avancer la question de l'auteur de l'I. C. Loth fait connaître des documents nouveaux : il apporte dans la controverse des idées et des méthodes personnelles. Il n'y a que profit à la publication d'œuvres aussi substantielles, alors même, et c'est notre cas, qu'on n'adopterait pas les conclusions de l'écrivain. Rien n'est plus utile que d'entendre formuler l'objection par un argumentateur qui sait et qui s'exprime avec précision.

M

MABILLON et GERMAIN. — Museum Italicum. Paris, 1724, 2 vol. in-4°.

Dans le premier volume : Iter Italicum litterarium, pp. 1-244. Aronense Monasterium, p. 20. Aronensis Codex de I. C., pp. 18, 20, 21. Johannis Gersen libri mss. de I. C., pp. 21, 206, 207. S. Justinæ Monasterium, p. 27.

— Animadversiones in Vindicias Kempenses. Paris, 1687, in-8° de 62 pp.

C'est l'édition que nous citons. Ces Animadversiones ont plusieurs fois été imprimées, et, en dernier lieu, dans les Œuvres posthumes de Mabillon, 3 vol. in-4° : Paris, 1724.

— De re diplomatica libri VI. Paris, 1704, in-fol. Voir lib. III, p. 3, et lib. V, p. 372.

Voir Mém. de Trévoux, ann. 1724, p. 1199, et ann. 1727, p. 573.

Le P. Testelette s'est trouvé pris entre deux adversaires tels que Delfau et Mabillon. Il s'en est trouvé fort mal. Il est corrigé par Mabillon avec une fermeté de pensée et d'expression qui doit lui avoir été cuisante. Mabillon n'a pas embrassé l'ensemble de la controverse. Il s'est borné à relever quelques points des Vind. de Testelette qui demandaient une attention particulière. Si l'on veut savoir ce qu'est l'autorité, en littérature, et comment s'exprime un homme qui se respecte et se sent respecté, il faut lire les Animadversiones de Mabillon.

— Ouvrages posthumes de D. Jean Mabillon et de D. Thierri Ruinart, bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, tom. I, 1724, in-4°.

On trouvera dans ce recueil :

Histoire de la Contestation sur l'auteur du livre de l'Imitation de J.-C. (par D. Thuillier), pp. 1-54. — Animadversiones in

Vindicias Kempenses a R. P..., canonico regulari Congregationis Gallicanæ, adversus D. Franciscum Delfau, monachum Benedictinum Congregationis S. Mauri (par D. Mabillon), pp. 55-76.

Voir Valery, Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon : Paris, 1847, 3 vol. in-8°.

MACK (Le P. Martin). Né en 1729 ; mort en 1776. Voir Ruland, p. 278. — Disquisitio juridica num reverendissimus, perillustris, et amplissimus Dominus Dominus Michael Kuen exempti Collegii Canonicorum Regularium S. Augustini Congregationis Lateranensis Ulmæ Prælatus et Abbas, etc., author sit pudendi libelli sub titulo : Joannes de Canabaco ex Comitibus de Canabaco oriundus... Negativam sententiam in favorem dicti DD. Prælati adversus P. Angelum Maerzium, O. S. B. Schyræ, amplectitur atque per notoria fere jura tuetur Theophilus De La Grand, J. U. C. Præfectus in Falckenstein. Pars I. Sumptibus Gersenistarum, 1762.

Le sujet de ce libelle se résume dans la phrase suivante : « Quicumque cogitaverint, opellam illam : Joannes de Canabaco, etc., Angelo Schyrensi probrosam, authori suo parum honorificam, denique illustrissimo Benedictinorum Ordini esse inimicam, non isti in animum unquam inducent, tantum Reverendissimum Prælatum Michaelem potuisse sui oblivisci, ut nomini suo quidquam indecorum admitteret. »

L'opuscule du P. Mack exaspéra les Chanoines Réguliers : « Hucusque Gersenistæ ut leopardi et tigrides cum agnellis Kempisianis dimicavere; nunc furor etiam in rabiem versus est. Nulla est calumnia, injuria nulla, qua non impetuntur Prælatus Wengensis, Decanusque meus Amortus, eorumque fama publica non una vice gravissime læditur. » (Ruland, p. 329.)

Topsel écrivait, le 15 juin 1762, que le libelle était déféré aux tribunaux ecclésiastiques : « Quod ego sentio de infami, quod unquam styx atra evomuit, libello Martini Mackii, calamo exprimere non possum. Calumniatores ejusmodi, et detractatores pessimos perdet Altissimus : calumnias et injurias Ordini impactas vindicabit Cœlum. Ne autem famam hanc ipsam, et Ordinis

et amicorum, quos in Deo colimus, negligamus, res hæc ad altius tribunal deferetur, et quidem hodie adhuc ad Serenissimum nostrum Ordinarium pudendissimum istud scriptum mittetur, publicis impressum typis, extractis inde textibus maxime scandalosis, quamquam vix linea absque novo scandalo ac calumnia in toto libello compareat. » (Ruland, p. 329.)

Au XVIIe siècle, Werling, chanoine régulier, fut condamné par son Ordinaire, à raison d'un libelle diffamatoire publié contre les Bénédictins. Au XVIIIe siècle, un bénédictin, le P. Mack, a été condamné par l'évêque d'Augsbourg, pour avoir publié un écrit injurieux contre les Chanoines Réguliers. La contestation sur l'auteur de l'I. C. présente de ces retours de fortune, qui témoignent, soit dit sans raillerie, des vicissitudes des choses littéraires. On peut voir les pièces qui se rapportent à cette tempête, dans Ruland, p. 328 et suiv. Les Chanoines Réguliers manifestent, dans leurs écrits et dans leurs actes, une indignation, qui ne laisse pas de nous étonner. Il est vrai, que l'amour de son Ordre est, pour le Religieux, d'une intensité comparable à l'amour de la famille, de la patrie, etc.

MADDEN (J.-P.-A.). — Lettres d'un bibliographe, suivies d'un Essai sur l'origine de l'Imitation, par J.-P.-A. Madden, 6e série. Paris, E. Leroux, 1886, in-8°.

L'Essai sur l'origine de l'Imitation se trouve pp. 263-310.

D'après Madden, l'auteur de l'I. C. serait Jean Vos de Huesden, second prieur de Windesem.

Cf. le Polybiblion, tom. XLVI, p. 445.

MAERZ (Le P. Ange). Né en 1731 ; mort en 1784. — Dissertatio critica qua libri quatuor de I. C. Joannis Gersen abbatis Vercellensis et Decretorum Doctoris O. S. B. postliminio vindicantur. Authore P. Angelo Maerz, Benedictino Schyrensi. Frisingæ, 1760, in-8° de 143 pp.

« Incidi nuper in libellum, cui titulus : Polycrates exauthoratus, auctore Eusebio Amort. Mox curiositati meæ indulgens totum avidus evolvi. Ibi præter veterem næniam non adeo amicum deprehendi stylum... Denique vacuis iterum horis reassumpsi libellum... legebam Informationem Plenam Amorti, Apologiam Erhardi. Et ecce! vidi ovare adversarios, inspuere

nostrorum causam, vidi nimiam Canonicorum complacentiam, quæ eo devenisse scribitur, ut e cathedra templi Pollingani rumor spargeretur, neminem in Bavaria reperiri, qui Informationem Plenam reformare audeat. Jam calamum continere haud potui, quin illum adversus putativum Kempistarum triumphum acuerem. »

Voici les sujets traités dans la Dissertation : « I. Fuit aliquando Joannes Gersen abbas Vercellensis O. S. B. — II. Verus ac genuinus est author librorum de I. C. — III. Diluuntur præcipua contra Gersenem argumenta. — IV. Idem Joannes Gersen floruit seculo XIII. — V. Bellarminus est pro Gersene ; Trithemius contra Thomam. — VI. Libellus de I. C. fuit orbi notus, antequam Thomas natus. — VII. Thomam nec codices, nec domesticorum testimonia authorem probant. — VIII. Mutua Kempensium pugna causam illorum fortiter atterit. — IX. Ipse libellus arguit authorem Benedictinum, non Canonicum ; Italum, non Germanum. »

Le chanoine régulier Topsel écrivait à Kuen, le 18 novembre 1760 : « Juvenis monachus est Angelus Maerz, nondum triginta annos ætatis habens, patria Schlechdorffensis, et in nostro quondam Seminario educatus, ac litteris humanioribus imbutus ; libellum autem hunc genuisse dicitur ex adulterio. Verus enim ejus parens Legipontius... Ab aliis instigatus Cacangelus iste, ut faceret sibi nomen... hunc partum alienum edidit. » (Ruland, p. 294.) Il n'est pas indifférent d'apprendre, qu'Olivier Légipont, le savant éditeur de l'Historia rei litterariæ Ordinis Sancti Benedicti, l'infatigable et modeste collaborateur du Mabillon germanique, Dom Pez, a protégé de l'autorité de sa science la cause de Gersen.

L'auteur de l'Hist. litt. de l'Ordre de Saint-Benoît avait induit le P. Maerz en erreur, en confondant avec l'Abbé de Verceil un Abbé de Vincelles (Decretorum doctor).

— Angelus contra Michaelem, seu Crisis apologetica adversus reverendissimi, perillustris ac amplissimi Domini Domini Michaelis, Præpositi Wengensis Ulmæ, Abbatis Lateranensis etc., Joannem de Canabaco ex Comitibus de Canabaco oriundum in favorem Joannis Gersenii, abbatis Vercellensis O. S. B., concepta a P. Angelo März, Benedictino Schyrensi. Frisingæ, 1761, in-8°.

C'est la réponse au Joannes de Canabaco. Voir KUEN.

— Crisis in Anticrisin Adolphi de Kempis lata a P. Angelo Maerz, O. S. B. Schiræ. Munich, 1761, in-8°.

Réponse à l'Anticrisis de Kuen. Celui-ci écrivait après la publication de cet opuscule : « Mihi fixum firmumque est : nihil amplius scribam adversus Schyrensem leopardum... Quid ad hæc piissimus et invictissimus noster Amortius. » (Ruland, p. 315.)

Amort a répondu à ces deux derniers ouvrages du P. Maerz dans les parties VIII et IX de la Ded. crit. La polémique d'Amort est violente et dédaigneuse au delà de ce qu'on peut imaginer. Elle ne trouve pas son excuse dans quelques vivacités de mauvais goût du P. Maerz.

Barbier (ann. 1762) attribue à Maerz la Basis firma ædificii Gerseniani (Ratisbonne, 1762, in-8°). Cet ouvrage, d'après Mensel (Biogr. univ. de Michaud), a pour auteur J.-B. Krauss, abbé de Saint-Emmeran.

Il en est de même des Documenta historica (Ratisb., 1762, in-8° de 104 pp.). Ils ne doivent pas davantage être attribués au P. Maerz : ils sont du P. Krauss.

Sur Maerz, voir Ruland, p. 278.

MALOU (Mgr J.-B.). — Recherches historiques et critiques sur le véritable auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ ; examen des droits de Thomas à Kempis, de Gersen et de Gerson, avec une réponse aux derniers adversaires de Thomas à Kempis, MM. Napione, Cancellieri, de Grégory, Weigl, Gence, Daunou, Onésime Leroy, Thomassy, Vert, Veratti, etc., etc. Suivies de documents inédits par Mgr J.-B. Malou... Troisième édition, revue et augmentée. Paris-Tournai, Casterman, 1858, in-8° de xx-423 pp. Traduit en italien par Strozzi.

L'ouvrage de Mgr Malou est le plus remarquable exemple de piétinement sur place auquel on peut se livrer, quand on ne consulte que les documents déjà publiés relatifs à la controverse sur l'I. C. La controverse a donné lieu à la composition d'une multitude d'ouvrages, formant une véritable bibliothèque. Il est nécessaire de connaître toute la littérature du sujet. Mais on ne doit pas se contenter d'acquérir cette unique science. Il faut savoir sortir du cercle de la tradition. Tout n'a pas été dit ; bien

mieux, tout n'a pas été bien dit. Il faut rechercher le nouveau, et contrôler l'ancien. Mgr Malou n'a guère ajouté à la science de l'I. C. de documents nouveaux : son livre est fait surtout avec les matériaux recueillis par ses prédécesseurs. Ces matériaux, il les a mis en œuvre sans en contrôler la valeur ; et Dieu sait cependant s'il y a à se méfier des assertions et des descriptions de certains auteurs !

Il est permis d'ajouter que Mgr Malou éprouvait trop grande confiance en lui-même, et trop profond mépris pour ses adversaires : « La durée de la controverse, dit-il, ne prouve rien contre les droits de Kempis, mais seulement contre la logique et la perspicacité de ceux qui la soutiennent, même après qu'elle n'a aucune raison d'être. Lorsqu'on dispute sans égard aux règles de la saine critique, sans tenir compte des faits prouvés, on peut discuter, jusqu'à la fin du monde, sur la question la plus claire du monde... Si l'on continue dans cette voie, et si les défenseurs de Kempis, qui ont l'histoire et l'évidence pour eux, jugent à propos de répondre, rien n'empêche que la querelle ne continue jusqu'à la fin des siècles. Mais si ce phénomène, dont nos arrière-petits-neveux seuls pourraient jouir, se produisait, il n'en serait pas moins vrai que les droits de Kempis sont parfaitement démontrés depuis plus de deux siècles, et qu'ils sont aujourd'hui de la dernière évidence. » (Recherches, p. 343.) Pour s'exprimer avec une si superbe assurance, il faut que Mgr Malou n'ait compulsé que les écrits des Kempistes, et n'ait consulté les écrits de leurs adversaires, que dans les réfutations dont ils ont été l'objet.

La 1re édition des Recherches a paru en 1848, in-8o de 250 pp. ; la 2me en 1849, pp. XII-240. Voir STROZZI.

MANCIANA (Dom Paolino Benedettino). — Lettre du 18 décembre 1881 au directeur des Studi in Italia. In-8° de 8 pp. Tirage à part.

MANGEART. — Un mot de plus sur l'auteur de l'I. C. Valenciennes, 1838, 16 pp. Pour Gerson.

— Réponse de la France au défi de la Belgique. Paris, 1861, 64 pp. Réfutation de la thèse de Malou.

— Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la Bibliothèque de Valenciennes. Gr. in-8°, 1860.

MANRIQUE.

On peut dire qu'avant le XVIIe siècle, s'il y a eu indécision dans les manuscrits et les imprimés relativement à l'auteur de l'I. C., il n'y a pas eu controverse proprement dite.

(Dupin. Dissert., § 1.) Ce fut en Espagne que le doute s'éleva, d'abord fondé, sur ce que l'I. C. est citée dans les Conférences de saint Bonaventure, mort avant la naissance de Thomas de Kempis. D. Pedro Manrique fut le premier qui soutint ce sentiment par écrit dans le livre intitulé : Appareios per administrar el sacramento de la Penitencia, imprimé à Milan, l'an 1604. —

Cet ouvrage est-il bien, comme le prétend Dupin, de Manrique? Amort (Inform., p. 27) assure qu'il est plutôt du P. Creswell ou du P. Batteus, tous deux jésuites. Mais Mabillon donne des renseignements précis.

(Mabillon. Animadv., p. 27.) Id argumentum (celui que l'on tire de la citation de l'I. C. dans les Conférences de saint Bonaventure) a Domno Petro Manrique licentiato primum publice proditum est, in libro hispanico de Pœnitentia, qui Mediolani, anno 1604, apud Marcum Tullium Malatestam impressus est.

HISTOIRE DE LA PREMIÈRE OBJECTION

LES COLLATIONES AD TOLOSANOS.

Parmi les opuscules de saint Bonaventure on rencontre huit Conférences, appelées Conférences aux Toulousains (Collationes ad Tolosanos), composées surtout de maximes et d'extraits empruntés aux saints Pères et aux Docteurs de l'Eglise. La septième Conférence est tirée du chapitre XXV du livre I de l'I. C.[1]. L'auteur des Conférences n'a pas dissimulé son emprunt; il l'avoue sans réserve, car il s'exprime ainsi : « Qui laxiora quærit et remissiora, semper in angustiis erit, etc., ut patet in devoto

1 Voir dans l'Aut. assert. de D. Quatremaire la comparaison entre le texte de l'I. C. et celui des Conférences, p. 149. La septième Conférence est purement et simplement composée des n°s 13, 14, 15, 18, 24, 27, 29, 30, 31, 32.

Les huit Conférences sont un centon perpétuel, ou un tissu de passages d'auteurs différents, signalés selon la manière du moyen âge : « Hæc Augustinus, Hæc Bernardus, Hæc Climacus, etc. »

On ne peut donc supposer, que le compilateur ait fait exception pour le passage de l'I. C., et que ce soit l'auteur du pieux ouvrage qui a puisé dans les Conférences, et non l'auteur des Conférences dans l'I. C.

libello de Imitatione Domini nostri Jesu Christi. » D'ailleurs, l'auteur des Conférences n'aurait-il pas mentionné la source où il a puisé, qu'on ne pourrait être déçu sur l'origine du texte. Le livre de l'I. C. présente sa pensée dans tous ses développements. Les Conférences n'en donnent que des extraits écourtés. La citation se dénonce elle-même; on distingue nettement les endroits où se sont faites les coupures. L'auteur des Conférences a fait emprunt à celui de l'I. C.

Un grand nombre de questions relatives à l'I. C. seraient tranchées, si on reconnaissait l'authenticité des Conférences : car saint Bonaventure est mort en 1274. Mais la polémique s'est exercée sur ce point avec une extrême ténacité, et il en est résulté une certaine obscurité.

Nous demandons la permission de présenter le résumé de la controverse, en nous appliquant, suivant notre usage, à indiquer de préférence les points où la discussion a conduit le sujet, sans nous attacher à reproduire le développement historique de la polémique.

Les partisans de Gerson et de Thomas à Kempis s'attachent à démontrer que les Conférences sont une œuvre apocryphe qui remonte à peine à la fin du xve siècle. Ils donnent, à l'appui de leur opinion, des raisons tirées de l'examen des manuscrits et des éditions.

Je prends, dans la Deductio critica d'Amort, cette objection dans sa plus grande force. « En Italie, en France, en Allemagne, dit le chanoine de Pollingen, on rencontre des manuscrits innombrables qui portent le nom de Bonaventure. On ne trouve pas un seul exemplaire des Conférences antérieur à l'époque où vivait Thomas à Kempis. Que l'on consulte les catalogues des manuscrits anglais et irlandais de l'impression d'Oxford, 1697 ; que l'on étudie la Bibliothèque des manuscrits de D. Montfaucon ; que l'on parcoure les catalogues des manuscrits conservés dans les Bibliothèques d'Allemagne, on ne rencontrera nulle part un exemplaire ancien des Conférences de Toulouse. Ce silence obstiné, pendant le xiiie et le xive siècle, sur une œuvre d'un écrivain célèbre ne démontre-t-il pas que les Conférences n'existaient pas à cette époque ? » (P. 24.)

Malou, complétant l'argument, remarque que les derniers éditeurs de saint Bonaventure rejettent les Conférences comme une œuvre supposée. (Recherches, p. 203.)

L'argumentation n'est pas décisive.

Il n'est pas permis de nier l'authenticité d'un ouvrage, parce que les manuscrits originaux ou primitifs ne sont pas arrivés jusqu'à nous. Combien y a-t-il d'œuvres qui peuvent s'appuyer

sur des monuments écrits contemporains de leur âge de naissance? Ce n'est assurément ni la littérature de l'antiquité classique, ni celle des premiers siècles du christianisme, qui peuvent invoquer de semblables certificats d'authenticité. Bien mieux, si cette prétention était admise, il faudrait retrancher des œuvres de saint Bonaventure plusieurs autres traités qui lui appartiennent certainement; car D. Quatremaire, au XVIIe siècle, remarquait déjà que plusieurs opuscules du saint Docteur n'existaient plus en manuscrit et ne se trouvaient que dans les éditions imprimées.

De plus, le fait avancé par Amort est-il exact? N'a-t-il jamais existé des manuscrits anciens des Conférences de Toulouse?

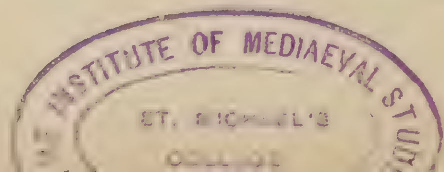
On est fondé à croire qu'il en existait au XVe siècle. Invoquons le témoignage de Marianus Florentinus.

Marianus Florentinus n'est pas un auteur à dédaigner. Michel Poccianti (Catal. script. Florent.), J. Niger (Florent. script. Historia), les historiens de la littérature sacrée, Possevin, Willot, Gonzague, etc., etc., en parlent avec éloges. Né vers le milieu du XVe siècle, à Florence, il mourut au commencement du siècle suivant[1]. Il appartenait à l'Ordre de Saint-François, et composa, entre autres ouvrages, une chronique de son Ordre, écrite avec précision et fidélité, dont Possevin avait pu voir l'original à Florence, dans la bibliothèque des Franciscains de Saint-Sauveur, autographe qui fut transporté, au commencement du XVIIe siècle, au couvent de Saint-Isidore de Rome, afin d'être plus facilement consulté par le savant auteur des Annales franciscaines, le P. Wadding[2]. Marianus Florentinus parlant de saint Bonaventure donne le catalogue de ses œuvres. Il range parmi les œuvres

1 Suarez putat Marianum Florentinum claruisse anno 1490; sed vehementer errat. Ad calcem enim Chronici, quod Romæ ad S. Isidorum servari ait, additur : Dionysius Pulinarius, in procemio sui Chronici Provinciæ Tusciæ, refert Marianum obiisse anno 1523, 20 Julii, in Ceppo, qui locus pius est, in quo pestilentia correpti curabantur. (Papebrock. Dissert.)

Le dernier volume des Chroniques de Marianus que Wadding croit être de sa main, contient cette histoire de 1478 à 1486... Il nous montra dans un chapitre dudit œuvre que Marianus vivait encore sous Jules II, parce qu'il y cite les actes du Chapitre général de l'Ordre tenu en 1506. Il nous le montra de confiance avec protestation qu'il ne le ferait voir à personne. Il nous montra aussi un tome des Chroniques de l'Ordre, en italien, imprimé in-4°, dont l'auteur dit que Marianus a continué ses Chroniques jusqu'en 1518. Mais le P. Wadding n'a point vu cette continuation. (Lettre ms. de D. Calliste Adam de Rome, 1650, à D. Quatremaire.)

2 Voir dans l'Aut. assert. de D. Quatremaire, p. 153, les extraits du manuscrit de Marianus, avec les attestations du P. Wadding.



incontestables du saint Docteur les Conférences de Toulouse. Le P. Wadding pense que le chroniqueur a commencé son travail vers l'année 1430. Sa narration ne dépasse pas l'année 1486[1].

Il suit de là que vers la fin du xv[e] siècle on tenait les Conférences de Toulouse pour authentiques. Marianus Florentinus avait parcouru pendant trente ans les couvents de son Ordre, en Italie. Il avait recueilli fidèlement les traditions, compulsé les manuscrits, discuté les témoignages. Il paraît bien difficile d'admettre qu'un historien aussi éclairé ait pu se laisser tromper par un faussaire contemporain. Tout porte à croire que les Conférences de Toulouse, au xv[e] siècle, présentaient assez de caractères d'antiquité pour qu'on en pût faire remonter la composition à l'âge de saint Bonaventure. Si Marianus Florentinus s'est trompé en attribuant les Conférences à saint Bonaventure, il faut que les manuscrits des Conférences aient pu faire illusion à ce connaisseur expérimenté.

Vers l'époque où Marianus Florentinus écrivait sa Chronique, on publiait à Strasbourg, en 1495, certaines œuvres du saint Docteur. Ces éditeurs de la fin du xv[e] siècle rangèrent les Conférences parmi les écrits authentiques. Il en fut de même au xvi[e] siècle. Les éditions de Venise (1564) et de Rome (1588-1596) reproduisent l'ouvrage et ne l'accompagnent d'aucune réserve[2].

Il est vrai que, depuis les controverses sur l'auteur de l'I. C., les derniers éditeurs de saint Bonaventure ont hésité sur l'authenticité de l'ouvrage (édit. de Venise, 1751, tom. I, p. 125 : Diatriba critica). Sbaralea (Supplementum) et l'auteur d'une histoire littéraire des œuvres de saint Bonaventure vont même jusqu'à déclarer que l'œuvre est apocryphe. (Cavalesius. Prodromus ad opera omnia S. Bonaventuræ. Venise, 1767, p. 702.) C'est une part qu'il faut accorder aux adversaires. La polémique des partisans de Thomas à Kempis a ébranlé les éditeurs de 1751, Sbaralea et le P. Cavalesius. D'autre part, le P. Wadding[3]

[1] Voir une savante recherche sur l'époque où vivait Marianus Florentinus, dans la Dissertatio de Launoy, chap. VII.

[2] Les opuscules, au nombre de soixante-neuf, furent publiés à Strasbourg, en 1495; puis, à Venise, en 1504, en 1564 et en 1572; à Rome, en 1588 et en 1606; à Mayence, en 1609; à Venise, en 1611; à Lyon, en 1647; à Paris, 2 vol. in-f°.

[3] Bonaventuræ porro tribuendas esse, præter omnes editiones, confirmant indiculus Mariani, Willottus, Bellarminus, Possevinus. Stylus etiam idipsum probat, et frequens citatio Patrum et autorum ubique Bonaventuræ familiaris, ipsum etiam nomen Collationum, quo passim in aliis operibus et opusculis utitur. (Wadding, p. 77.)

Verba præmonitionis in impressione Vaticana sunt : « Hæ Collationes,

reconnaît dans les Conférences le style et les citations ordinaires de saint Bonaventure. C'est-à-dire, les hommes le plus au courant de la littérature franciscaine n'ont pas été détachés de l'opinion de Marianus Florentinus.

Mais pour nous la question n'est pas là. Admettons que les Conférences de Toulouse sont un ouvrage apocryphe. Que l'ouvrage soit ou ne soit pas de saint Bonaventure, il n'en subsiste pas moins : il a une date d'origine. Quelle est-elle ?

Le docteur Launoy s'écrie avec raison : « Qui est-ce, je vous prie, qui pourra croire avec la moindre apparence de raison, que les Collations citées par Marian de Florence, qui vivait tout au plus tard l'an 1480, et imprimées à Strasbourg l'an 1495 sous le nom de saint Bonaventure, ont été composées depuis l'an 1475, comme le R. P. Abbé écrit en la fin de son article sans aucune preuve ? » (Remarques sommaires, etc., p. 9.)

On peut donc légitimement raisonner de la manière suivante: Marianus Florentinus vécut du temps de Thomas à Kempis. Il existait à cette époque des manuscrits des Conférences assez anciens pour qu'un homme aussi compétent que lui ait pu les attribuer à saint Bonaventure. Poursuivons l'argument. Puisque l'I. C. est citée dans les Conférences, il fallait que le pieux livre existât et fût connu un temps notable avant la composition des Conférences. Ce qui rejette l'origine de l'I. C. à une époque antérieure au xve siècle.

Qu'il nous soit permis de signaler ici le procédé d'analyse de Dupin dans sa Dissertation sur l'auteur de l'I. C. : « En supposant que, vers l'an 1480, Marian a vu un manuscrit des Conférences sous le nom de saint Bonaventure, il faut que celui qui en est l'auteur ait vécu avant ce temps-là ; et cet auteur ayant, quand il écrivait, un manuscrit anonyme de l'I. C. en Italie, il est probable, dit-on, que ce livre était composé avant que Thomas de Kempis l'ait pu faire. C'est ce que nient ceux qui soutiennent que le livre a été composé par Thomas en 1410. Ainsi le témoignage tiré des Conférences n'est pas concluant. » Qu'est-ce à dire ? Dupin juge-t-il qu'une raison pour être bonne

ut in impressis hactenus opusculis fertur, a S. Bonaventura habitæ sunt in Conventu Tolosano, etc. » Neque alium sensum efficiunt, quam quod Bonaventuræ sit hoc Collationum octonarium, easque habuerit in præd. Conventu, uti probatur in præcedentibus editionibus, seu uti fertur, refertur, aut circumfertur in impressis codicibus. Si autem aliquod dubium verbulum illud adveheret, censendum esset de loco, in quo recitatæ sunt, non de autore, a quo sunt confectæ, (Wadding, p. 77.)

a besoin d'être reconnue telle par la partie adverse? A lire sa Dissertation, on reconnaît que ce rôle de juge impartial qu'il affecte se borne à mentionner les protestations mutuelles, et à ne pas décider toutes les fois qu'on ne s'entend pas. Singulier juge qui ne prononce que sur les causes vidées, et qui, pour ne vouloir faire tort à aucunes parties, les sacrifie toutes!

Les raisons que le P. Testelette (Vindiciæ Kempenses, pp. 121, 122) met en avant pour affaiblir l'autorité du catalogue des œuvres de saint Bonaventure, dressé par Marianus Florentinus, sont bien faibles. Il faut dire le mot : ce sont de pures chicanes. Croirait-on qu'il fait un reproche à Marianus d'avoir attribué l'Alphabetum Monachi à saint Bonaventure, parce que cet opuscule se trouve dans les œuvres prétendues de Thomas à Kempis? C'est toujours le même cercle vicieux. L'I. C. est de Thomas à Kempis, parce qu'elle est renfermée dans un recueil où se trouve l'Alphabetum Monachi. L'Alphabetum Monachi n'est pas de saint Bonaventure, parce qu'il se trouve dans les œuvres de Thomas à Kempis.

Le sens critique si ferme et si large du P. Wadding[1] ne s'est

[1] Marianus Florentinus, Reg. Observ. Provinciæ Tusciæ, totus intentus colligendis, præsertim intra fines Italiæ, monumentis sui Ordinis, historiam a Religionis exordiis ad sua usque tempora rudi quidem stylo, sed fida narratione deduxit. Operis titulus est : « Fasciculus Chronicorum Ordinis Minorum. » Libris quinque opus distinxit. Autographum penes me est, magnoque fuit adjumento Annalibus scribendis. (Wadding. Script. Ord. Min. Romæ, 1650, p. 249.)

Marianus Florentinus obiit non anno 1537, ut ait Marcus Ulyssiponensis; neque anno 1523 die 20 Julii, ut habet Buccolinus in Elogiis B. Angelæ Fulginatis ad calcem opusculorum ejusdem Beatæ; neque anno 1522, uti ex Dionysio Pulinario scripserunt socii Bolland. apud Pagium in Breviario Rom. Pont. in Joanne XXII, num. 82 : sed anno 1527, quo ingens pestilentiæ morbus Florentiæ grassabatur... tamen in fine Chron. ejus ms. Conventus S. Isidori Romæ fertur exstare scriptum obiisse eum anno 1523 die 20 Julii, ut habet et Can. Garampus in Indice pag. 517. Mem. Eccles. ad vitam B. Claræ Ariminensis : sed error Librarii censeatur. (Sbaralea. Supplementum et castigatio ad Scriptores trium Ordinum S. Francisci. Rome, 1806, in-f°, à la pag. 518.)

Scribunt de hoc viro præter allatos Pocciantius in Catalogo illustr. scriptor. Florent.; Possevinus, in Apparat sacro; Willottus, et Gouraga; Vossius, de Hist. latin., lib. III; Ducangius, in Catalogo scriptor.; Cionaccius, in Vita B. Humilianæ Florent.; et nuper Julius Niger, in Scriptor. Florent. Sed ante omnes eum commemoravit autor coævus, et ejusdem Instituti Fr. Hilarion Sacchettus Florentinus, in Epistola ad Raphaelem Volaterranum anno 1520 data; et post eum Marcus Ulyssipon., part. III, lib. IX, cap. XVIII.

pas continué parmi les critiques de l'école franciscaine. Au XVIIIe siècle, les éditeurs de Venise publiant les œuvres de saint Bonaventure se laissent troubler par le fracas de la controverse relative à l'I. C. Ils abandonnent la tradition et renient leurs autorités. Ils rejettent l'Alphabetum Monachorum et les Collationes ad Tolosanos, comme des ouvrages apocryphes. Ils traitent Marianus Florentinus avec un singulier dédain : « Marianum Florentinum numeramus illis, qui id omne verum atque certum habent quod scriptum reperiunt in schedulis. » A ces traits, on reconnaît des érudits qui ne travaillent plus sur les documents primitifs, mais sur les traités de seconde main, et qui se font une opinion non d'après les manuscrits, mais d'après des idées. L'école du P. Wadding, toute plongée dans les sources, valait infiniment mieux.

Quant aux mots, ut patet, etc., primitivement, ils n'auraient été, d'après le P. Wadding, qu'une annotation de copiste, d'abord apposée à la marge, puis intercalée dans le texte par un copiste postérieur : « ... Qui legit utrumque authorem potuit adnotare in aliquo codice ms. operum Bonaventuræ hæc ipsa reperiri in libello de Imitatione Christi.... notasque has ex margine in textum irrepsisse. » (Wadding. Script. Ord. Min. Romæ, in-fo, 1650, p. 76.)

Dans sa Dissertation sur l'auteur de l'I. C., Dupin est singulièrement dédaigneux pour cette solution : « Cela, dit-il, n'a aucune vraisemblance, parce que l'auteur des Conférences n'est qu'un compilateur, qui les a composées des passages de quatre ou cinq auteurs. »

Mais, encore une fois, il n'est pas besoin de prendre couleur dans cette querelle.

Soit : les Conférences sont apocryphes et on n'en peut faire remonter l'origine à saint Bonaventure. Peut-on conclure que l'ouvrage ne subsistait pas au XIVe siècle, et qu'il ne présentait pas à Marianus Florentinus et aux premiers éditeurs de saint Bonaventure des indices d'une existence séculaire ?

Je ne le pense pas. Il en serait autrement, s'il était possible de confirmer une récente assertion. Daunou, dans un article du Journal des Savants (sept. 1826) sur l'édition de l'I. C. publiée par Gence, avance que « Bernardin de Sienne, qui a vécu bien après la mort de saint Bonaventure, est pareillement cité dans les Conférences ad Tolosanos. » Nous ignorons sur quoi le critique français fait reposer son assertion. Si elle était exacte, on ne pourrait nier qu'elle parviendrait non seulement à ruiner l'authenticité des Conférences, mais encore à en reculer l'origine jusqu'au XVe siècle, Bernardin de Sienne étant mort en 1444.

Mais nous croyons que Daunou a mis en avant une assertion erronée et gratuite.

Suivant leur usage, les Mauristes ont prononcé le dernier mot sur la question.

« Les livres de l'I. C., disent-ils dans leurs mémoires inédits, sont cités dans les Conférences de saint Bonaventure, qui vivait en même temps que saint Thomas. Je sais bien que les adversaires prétendent que ces Conférences ne sont pas de saint Bonaventure. Mais ils ne peuvent nier qu'au moins Marianus Florentin les a fait imprimer sous le nom de saint Bonaventure, dès l'an 1498, et qu'il a marqué même qu'elles avaient été prononcées à Toulouse. De plus, dans l'édition de Strasbourg, de l'an 1495, et dans celle que Sixte Cinquième fit faire des ouvrages de ce saint Docteur par de très habiles gens, ces Conférences lui sont aussi attribuées, aussi bien que par le P. Waddingus, illustre annaliste des Frères Mineurs, qui savait très bien les objections de nos adversaires.

« On oppose à cela que le livre de Arbor Crucifixi vitæ Jesu, achevé par Hubertin, l'an 1305, près de trente ans après la mort de saint Bonaventure, y est cité[1]. Mais, sans entrer dans une discussion ennuyeuse de ce fait qui n'a pas empêché le P. Waddingus de conserver sûrement ces Conférences à saint Bonaventure, je dis, en premier lieu, que, quand bien même cette Conférence en laquelle est cité Hubertin ne serait pas de saint Bonaventure, il ne s'ensuivrait pas de là que les autres ne fussent pas de lui ; secondement, que, ces Conférences ayant été attribuées à saint Bonaventure, dès l'an 1495, par les imprimeurs de Strasbourg, dès l'an 1498, par un habile homme tel qu'était Marianus Florentin, il faut qu'elles aient été tirées d'un manuscrit ancien au moins de cent ans, n'y ayant point d'apparence que si le manuscrit eût été nouveau, ils les eussent attribuées à saint Bonaventure, qui était mort plus de deux cents ans auparavant, et particulièrement avec cette circonstance que ce Saint les avait dictées à Toulouse.

« Ce qu'ajoutent les adversaires, qu'on n'a pas trouvé ces Conférences avec les autres ouvrages de saint Bonaventure dans aucun manuscrit de Rome ni de France, n'est pas une conviction qu'elles ne se rencontrent pas ailleurs, puisqu'elles se sont trouvées dans les manuscrits dont se sont servis les imprimeurs de Strasbourg, l'an 1495, et Marian, à Florence ; et que nous remarquons tous les jours que des ouvrages des Pères et même

1 Voir la discussion relative à Hubertin dans « Contestation », p. 305.

de saint Augustin, qu'on n'a pas trouvés dans les bibliothèques les plus fameuses, étaient cachés dans d'autres moins illustres et moins connues que les précédentes. On en pourrait donner un exemple assez remarquable de la Vie de Wala, illustre abbé de Corbie, qui ne s'est pas rencontrée dans les restes de cette riche bibliothèque, mais seulement dans celle du monastère de Saint-Arnoul de Crespy, où ce manuscrit a été gardé depuis plus de trois cents ans. Il ne s'ensuit donc pas qu'encore que Rosweydus et les autres défenseurs de Thomas n'aient pas trouvé (à ce qu'ils disent) ces Conférences avec les ouvrages manuscrits de saint Bonaventure, que d'autres ne les aient vues ailleurs, comme ont fait ceux dont je viens de parler. Mais enfin quand on n'aurait pas de preuves évidentes que ces Conférences sont assurément de saint Bonaventure, dès lors qu'elles ont été imprimées sous son nom dès l'an 1495, et attribuées à ce Saint par un homme intelligent et désintéressé, tel que paraît Marianus, qui s'est servi d'anciens manuscrits pour cette édition, il faut qu'elles soient indubitablement plus anciennes que Thomas, aussi bien que les livres de l'I. C. qui y sont cités. »

MARILLAC (Le chancelier de). — Avertissement au lecteur, 27 pp. En tête de la traduction de l'I. C. par Michel de Marillac. Paris, Rollin Thierry, 1621, in-12. Première et rarissime édition de la traduction de Marillac.

Dans cette première édition, Marillac adopta le texte latin de l'édition de Cajetan (1616), et se prononça nettement en faveur de Gersen.

On peut voir le témoignage de Marillac dans Aut. assert. de Quatremaire, p. 169.

— Avis sur la controverse touchant l'auteur du livre de l'Imitation de N.-S. J.-C., par Michel de Marillac. En tête de la traduction de l'I. C. de l'édition de 1630. Paris, Sébastien Cramoisy, in-8°.

Marillac motive dans cet Avis les changements qu'il a introduits dans sa traduction d'après le texte de l'édition de Rosweyde. Il ne se prononce plus aussi catégoriquement que dans l'Avertiss. de 1621 en faveur de Gersen.

Les exemplaires de l'édition de 1630 ne sont pas moins rares que ceux de l'édition de 1621.

La citation guillemetée que fait Grégory de l'Avertiss. en faveur de Gersen, non seulement est infirmée en partie par l'Avis, mais n'est pas même conforme au texte de l'Avertiss.

(Testelette. Vindiciæ, p. 206.) Ex testimonio Bellarmini, Possevini et Rossignolii patet eos recessisse a vulgari opinione, et libros de I. C. adscripsisse auctori Abbati Benedictino, quod existimarint codicem illum Aronensem relictum fuisse ex antiqua Bibliotheca Patrum Benedictinorum quorum olim fuerat illa Domus Aronæ antequam ad RR. PP. Soc. Jes. pertineret. Quod testimonio Maioli prorsus concidit. Clariss. etiam M. Marillac in libello suo gallice edito ait se ejusdem Aronensis codicis permotum fuisse ; sed addit : « Je ne donne pas néanmoins entièrement ma créance à Gersen, parce que je le vois si peu assisté des autres circonstances que je ne puis encore lui attribuer le livre de l'Im. de J.-C. Si bien qu'à mon avis ce livre n'a point jusqu'ici d'auteur plus assuré que le Saint-Esprit. »

MARTENE et DURAND (Les Pères). — Voyage littéraire de deux Religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur. Paris, 1717-1724, 2 vol. in-4°. Voir « Descriptions », pp. 27 et 374 ; « Contestation », p. 62.

MASSON (A.-L.). — Jean Gerson, sa vie, son temps, ses œuvres. Précédé d'une introduction sur le moyen âge. Lyon, E. Vitte, 1894, in-8° de 424 pp.

Chapitre XXVI : Quelques appréciations sur le plus beau livre qui soit sorti de la main des hommes. — Chapitre XXVII : Quel est l'auteur de l'I. C.? Probabilités sur la manière dont cet ouvrage a dû être composé. Ce qu'il en fut de lui historiquement, c'est-à-dire, à qui il fut successivement attribué. Etat actuel de la question. — Chapitre XXVIII : Objections contre Thomas à Kempis et l'abbé Gersen. Probabilités en faveur de Gerson.

« Non, nous ne croirons pas moins pieux ni moins ardents que nous ceux qui penseront autrement ; nous croyons seulement que ceux qui pourraient donner à l'étude que nous avons faite, plus de temps et de soins que nous n'avons pu en donner, seraient pénétrés de convictions plus fortes. » (P. 338.) A la bonne heure ! Voilà un langage de chrétien et de savant.

MELLA (Le P. Camille). — Della controversia gerseniana, notizia illustrativa. Prato, tipografia Giachetti, 1876, in-8° de 206 pp. Tirage à part d'articles de la Civilta Cattolica de 1875.

— Della vita e degli scritti di Giovanni Gersenio commentario agiografico e letterario. Servant d'introduction, pp. I-CXCV, à la traduction italienne : Della Imitazione di Cristo libri quattro Del venerabile uomo di Dio Giovanni Gersen abbate de' benedittini di Santo Stefano in Vercelli secondo l'antico volgarizzamento toscano testo di lingua per cura d'un Vercellese. Terza edizione. Turin, 1877, in-32. — En tête de la traduction italienne de l'I. C. Tournai, 1877, in-32.

Les études du P. Mella sont remplies de précieux détails sur Verceil et ses établissements religieux au moyen âge. Elles font connaître quels étaient, il y a trente ans, les sentiments des érudits d'Italie sur l'auteur de l'I. C.

MELZI. — Dizionario di opere anonime e pseudonime di Scrittori italiani, o come che sia aventi relazione all' Italia.

Au 2e vol. (Milan, 1852, in-8°, pp. 18-24), article sur l'I. C. attribuée à Gersen.

MERCIER de SAINT-LÉGER. — Articles sur Beauzée et Desbillons dans Année littéraire de 1788, tom. I, pp. 196-205. Voir GHESQUIÈRE.

MEZLER (Thomas). — Thomæ Mezleri, monachi Zwifaltensis, Epistola dedicatoria ad R. P. Udalricum abbatem, scripta die 4 augusti 1645. En tête de son édition de l'I. C. sous le nom de Gersen, en vers élégiaques latins. La seconde édition est de Bruxelles, 1649, in-16.

Le P. Mezler a composé un ouvrage en faveur de Gersen qui

n'a jamais été publié. Il est signalé en ces termes dans une lettre de l'Abbé de Weingarten à D. de Lescale, en date du 30 août 1863 : « R^mus Zwifaltensis abbas libenter communicabit librum scriptum sed non editum quem composuit P. Thomas Mezlerus conventualis Zwifaltensis, si tamen prædictus R^mus Zwifaltensis sciat a P. Mezlero ejusmodi librum conscriptum fuisse, quem patres mei Weingartenses et legerunt et laudaverunt. » (Ingold. Miscellanea Alsatica, 3e série, 1897, p. 171.)

MICHAEL. Voir KUEN.

MICHELET. — Dans son Histoire de France, tom. V, liv. X, chap. 1, édit. de 1841, Michelet a inséré une étude sur l'I. C., où l'on trouve, à côté d'appréciations paradoxales et insubsistantes, des considérations suggestives et de haut vol.

MOLINET (Du). Voir DUMOLINET.

MOLL (W.). — J. Brugman, en het godsdientig lever onzer Vaderen, in de XV de ecuw. 2 vol. Amsterdam, 1854.

MONFALCON (J.-B.). — De l'Imitation de N.-S. J.-C., par Jean Gerson (en six langues), publiée sous la direction de J.-B. Monfalcon. Lyon, 1841, gr. in-8° de LXIV-627 pp.

L'éditeur de la Polyglotte française de l'I. C. a dressé un catalogue dans lequel il énumère, par ordre alphabétique, cinquante-cinq manuscrits et trente éditions du XVe siècle et du XVIe. Il ne s'agit dans ce travail que d'une simple liste, sans détails, et malheureusement sans indication des sources. Il a joint à cette bibliographie une revendication de l'I. C. en faveur de Gerson : De l'auteur du livre de l'Imitation, pp. XV-XXXVII.

MONTFAUCON (Dom). — Diarium Italicum, sive monumentorum veterum, bibliothecarum, museorum Notitiæ in Itinerario Italico collectæ. Paris, 1702, in-4°.

MOOREN (J.), curé de Wachtendonk. — Nachrichten über T. a K. nebst einem Anhange von meistens noch ungedruckten Urkunden. Crefeld, 1855, gr. in-8° de XIV-258 pp.

Recueil de renseignements sur la vie et les ouvrages de Kempis, sur sa maison paternelle à Kempen, sur le lieu de sa sépulture à Sainte-Agnès, sur la conservation de ses reliques, et sur plusieurs autres circonstances remarquables de sa vie. Fruit de trente années de recherches minutieuses.

N

NAPIONE (Le comte).

Le savant Napione s'est livré à une étude complète du manuscrit d'Arone. Voici la série des ouvrages dans lesquels il a épuisé le sujet :

1° Dissertazione Epistolare intorno all' autore del libro De Imitatione Christi.

Dans le volume intitulé : Della Patria di Cristoforo Colombo. Florence, Molini, 1808, in-8°. De la page 363 à la page 394.

2° Notizia del Codice di Arona De Imitatione Christi.

Della Patria, etc. De la page 394 à la page 400.

3° Del Manoscritto De Imitatione Christi detto il Codice di Arona et di alcuni altri Codici dell' opera medesima. Dissertazione. 30 juin 1810.

Mém. de l'Acad. de Turin. 1809-1810, tom. XIX, p. 261.

Dans l'ouvrage intitulé : Esame critico del primo viaggio di Amerigo Vespucci. Firenze, Molini, 1810, in-8°. De la page 91 à la page 146. Edition citée.

Dans l'ouvrage intitulé : Opuscoli di Letteratura e Belle Arti. Pisa, Nic. Capurro, 1826, in-8°. De la page 48 à la page 128 du 2e vol.

Ces deux ouvrages sont du comte Napione.

4° Napione a publié une sorte d'éclaircissement qui a été mis en guise de préface en tête de la Dissertation de 1808.

Il se trouve dans Esame critico etc., pp. III-XXV, édition citée, et dans Opuscoli etc., pp. 121-144.

5° Dissertazione seconda intorno al Codice De Imitatione Christi detto il Codice di Arona. 16 juin 1825.

Dans les Mém. de l'Acad. de Turin. Tom. XXXIII, deuxième partie, pp. 219-274.

Le comte Napione était un savant de premier ordre. Loth a trop facilement accepté les appréciations de Malou quand il a écrit : « M. Napione... n'a fait que reproduire, sans être bien au courant de la controverse, des arguments absolument réfutés. Son principal titre, dit très bien Mgr Malou, fut de susciter à Gersen le plus prolixe de ses défenseurs. » Il n'y a rien d'équitable dans un tel jugement. Si nous comparons les études de Napione à celles de Malou, nous sommes frappés de ceci : c'est que le premier a consciencieusement étudié les

sources qui étaient à sa portée, et que le second les a négligées, pour se borner à répéter les opinions de ses devanciers.

Il n'est pas juste de dire que le principal mérite de Napione fut de susciter à Gersen le plus prolixe de ses défenseurs, c'est-à-dire, Grégory. Celui-ci n'a aucune valeur littéraire, tandis que Napione est un grand et illustre savant.

NAUDÉ (Gabriel).

Naudé a fait un rapport sur les mss. de l'I. C. qui se trouvaient entre les mains de Cajetan. Ce rapport est daté de 1641. Il fut envoyé aux frères Dupin, qui l'insérèrent dans la riche collection de manuscrits, devenue un des trésors de la Bibl. nat. de Paris. C'est là que se trouvait enfouie cette pièce, au vol. 588, lorsque Fronteau en obtint copie de Naudé et la publia dans son Thom. Vind. de 1649, pp. 13-23.

Voir les détails de l'enquête de Naudé et des contestations qu'elle suscita, dans les descriptions du C. Mantuanus, du C. Allat., du C. Cavensis, et « Contestation », p. 15 et suiv.

— Causæ Kempensis Conjectio pro Curia Romana, a Gabriele Naudæo actore. Paris, 1651, in-8°.

Cet ouvrage, que Dupin cite par erreur sous le titre de Causæ Kempensis Correctio, est écrit du style le plus emporté. Outre un extrait de Théophile Raynaud sur Constantin Cajetan, il comprend 199 pp. de texte, dont plus de 20 sont employées à justifier l'épithète de rabougri que Naudé avait appliquée à D. Cajetan, que le même Naudé avait cependant traité avec honneur dans un éloge latin adressé au pape Urbain VIII en 1633. Il faut joindre à ce volume les pièces justificatives : Copie de deux lettres écrites par M. Philippe Chifflet, abbé de Balerne, à un de ses amis, touchant le véritable auteur des livres de l'Im. de J.-C., avec l'Avis (de Naudé) sur le factum des Bénédictins. 1651, in-8° de 31 pp.

Dupin (Dissert., p. 548) ose dire que « le sieur Naudé fit plusieurs ouvrages latins et français d'un style élégant, mais vif et emporté. » Il faut croire que Dupin, pour s'exprimer ainsi, n'a pas lu un seul des opuscules dont il parle. « Une harangère en colère, dit justement D. Thuillier, serait un exemple de modération en comparaison de ce M. Naudé. » (Hist. de la Contest., p. 19.)

Dupin ajoute (ibid.) : « Naudé attaqua aussi assez rudement

M. de Launoi dans un écrit intitulé : Velitatio Kempensis. » C'est l'ouvrage suivant, qui n'a guère d'importance par ses aperçus et ses recherches.

— Gabrielis Naudæi Parisini Velitatio prima Kempensis adversus Joannem de Launoy Constantiensem. Paris, 1651, in-8° de 27 pp.

Il y a peu à prendre, pour la critique de l'I. C., dans les deux ouvrages que nous venons de citer. Mais il y a moins encore à emprunter aux ouvrages suivants de Naudé.

— Factum, Requête, etc. (Voir la Bibliographie des pièces du procès entre Gabriel Naudé, les Chanoines Réguliers et les Bénédictins, dans Barbier, ann. 1650-1652.) Ce procès ne se rapporte qu'à des incidents de discussion entre Naudé d'une part, et Quatremaire et Valgrave d'autre part.

La Bibl. de Sainte-Geneviève de Paris possède le recueil complet des pièces du procès. Voir aux mss. : 1° Requête de Naudé, D. 2304 ; 2° Placet des Bénédictins, Df. 11. 1 et D. 2304 ; 3° Raisons péremptoires de Naudé, D. 2304 ; 4° Jugement, D. 2304.

— Réponse aux Remarques sommaires du sieur Jean de Launoy, docteur en théologie, touchant l'auteur des IV livres de l'Imitation de Jésus-Christ, adressée à l'auteur de la Contestation rendue manifeste, chanoine régulier de Saint-Augustin, par Gabriel Naudé, bibliothécaire de la sérénissime reine de Suède. Paris, 1653. Voir Heser, Præmonitio nova.

La figure de Gabriel Naudé est intéressante à étudier. Deux maîtres en l'art du portrait à la plume, Labitte et Sainte-Beuve, ont dessiné avec soin cette physionomie singulière. Ils n'ont rien dissimulé de ses défauts : ils se sont bien gardés d'exagérer ses qualités très réelles. Nous venons de relire attentivement les études remarquables des deux critiques. Naudé nous y apparaît gaulois de tempérament et d'accent, frondeur, sceptique, égoïste, sans convictions politiques ni religieuses, un parisien mâtiné de romain (de romain moderne) ; mais, du milieu de ce caractère

où l'on aperçoit tant de laids recoins, jaillit une qualité, la véracité. « Je ne l'ai jamais vu mentir à son escient, » disait de lui Guy-Patin, son plus confident ami, l'homme qui l'a le mieux connu et le plus fait connaître. Et, à dire vrai, en examinant la vie de Naudé, on remarque combien l'observation de Guy-Patin est exacte. Besogneux et toujours dépendant, Naudé a dû se donner le souci d'être réservé, méfiant et secret. Mais, au fond, il n'est pas devenu fourbe, et il n'a guère eu l'attitude d'un dissimulé. C'est pourquoi nous croyons que Valgrave et Quatremaire ont commis une réelle injustice en l'accusant d'avoir été, ou calomniateur, ou auteur des falsifications des manuscrits soumis à son examen. Mais aussi qu'allait-il se jeter en une aventure semblable ? Surtout, pourquoi tant d'impétuosité, d'irréflexion et d'étourderie? Lui, un avisé, un politique, un raffiné, il prenait couleur, sans nécessité, sans intérêt, en une question de corps, et il intervenait tout à la fois avec rudesse et légèreté dans une querelle où était engagé l'amour-propre littéraire et national! Il lui en a cuit longtemps, et il a dû plus d'une fois se repentir de s'être si facilement prononcé. Sainte-Beuve rappelle à cette occasion l'orage suscité par la fameuse tache d'encre de Paul-Louis Courier. Naudé a déchaîné une vraie tempête.

On ne voit ni esprit ni éloquence dans les ouvrages de Naudé, qui sont écrits d'une manière pédantesque. (Voir Bibliothèque critique de Sainjore, tom. I, p. 89 et suiv. Analyse et extraits du Factum de Naudé.)

Il faut convenir que Naudé l'avait pris de bien haut avec les Bénédictins. Se laissant aller à l'humeur des érudits du xvie siècle, il avait enrichi ses écrits d'épithètes rabelaisiennes. En parlant de D. Constantin Cajetan, il n'hésitait pas à se servir des expressions de, moine crotté, rassotté, ratatiné, fol, enragé à médire, fourbe, plus grand imposteur qui soit en Italie, rabougri.

Ignoscite, aures christianæ! s'écriait D. Quatremaire en énumérant ce chapelet d'injures.

NÈVE (Émile). — Il a publié dans la Revue catholique de Louvain : 1° tom. X, pp. 240-245, Nouveaux manuscrits de l'I. C. ; 2° ibid., pp. 552-561, Thomas à Kempis et les Défenseurs de Gerson ; 3° tom. XI, pp. 489-500, Gerson et Thomassy, Gersen et Melzi ; 4° tom. XII, pp. 518-521, Un mot sur l'auteur de l'I. C.

NICERON (Jean-Pierre). — Mémoires pour servir à

l'histoire des hommes illustres. Paris, 1727-1745, 43 vol. in-12.

Au tom. IX, pp. 98 et 102-106, le P. Niceron traite de l'auteur de l'I. C.

NIELSEN (Frédéric). — Thomas a Kempis fire Boger om Kristi Efterfolgese i dansk Oversættelse fra 15 Arhundrede. Udgivne af Universitets-Jubilæets danske Samfund ved F. Ronning. Med en Indledning af prof. Dr Fredrik Nielsen. Kobenhavn, Thiele, 1885, in-8°.

NIGRONIUS ou NEGRONE (Le P. Jules). Né à Gênes en 1553, mort à Milan en 1627 ; de la Compagnie de Jésus. Voir « Contestation », p. 5.

NOLHAC. — Du livre de l'Im. de J.-C., et du siècle dans lequel vivait son auteur. Paris-Lyon, 1841, gr. in-8° de IV-185 pp.

— Dernières observations sur l'auteur du livre de l'Im. de J.-C. et sur le siècle où il a vécu. Paris-Lyon, 1847, gr. in-8° de 32 pp.

Nolhac a voulu éclaircir le sens et démontrer la portée historique de ce passage de l'I. C. : « Apponam os meum ad foramen cœlestis fistulæ, ut saltem modicam inde guttulam capiam ad refocillandam sitim meam. » IV. IV, 20. — Nolhac fait observer que, toutes les fois que l'auteur parle de la participation au Sacrement de l'autel, soit qu'il adresse la parole au prêtre, soit qu'il l'adresse à une personne laïque, il parle comme si cette participation avait lieu sous les espèces du pain et du vin. Lorsqu'il était permis aux laïques de prendre part au sacrement de l'Eucharistie, ainsi que les prêtres, sous l'espèce du vin, cette action se faisait au moyen d'une sorte de petit tube ou chalumeau (fistula), dont une des extrémités plongeait dans le calice. Lorsque l'auteur de l'I. C. écrivait son livre, tous les fidèles pouvaient donc communier sous les deux espèces. En 1415, le

concile de Constance approuva et retint l'usage de la communion des laïques sous une seule espèce ; mais il avait trouvé, dit Bossuet, cette coutume établie sans contradiction depuis plusieurs siècles. Sur la fin du XIIIe siècle, l'usage le plus généralement suivi était que les laïques ne communiassent que sous l'espèce du pain. Le livre de l'I. C., ajoute Nolhac, aurait donc été composé, non seulement avant la tenue du concile de Constance, mais antérieurement à la fin du XIIIe siècle, puisque l'auteur suppose, comme généralement suivie, une pratique qui, dès lors, ne pouvait avoir lieu que par une permission spéciale et par dérogation aux usages ordinaires. (Du livre de l'I. C., pp. 79-90.)

Cette discussion serait d'une importance décisive, si l'on pouvait entendre les mots, foramen cœlestis fistulæ, du chalumeau liturgique. Dès que l'on fait remonter l'I. C. à la première moitié du XIIIe siècle, cette précieuse donnée historique viendrait éclairer les origines du livre. Malou passe rapidement sur le texte : « Apponam os meum ad foramen cœlestis fistulæ, » et esquive les conclusions qu'on peut en tirer contre Kempis. Quant à Vert, qui ne recule jamais devant rien, lorsqu'il s'agit de la cause de Gerson, il reconnaît que, du temps du chancelier, l'usage n'existait plus de communier sous les deux espèces. Mais, ajoute-t-il, Gerson a fait allusion, dans ce passage, aux messes solennelles célébrées à Rome par le souverain Pontife. Cette belle interprétation se trouve dans le Bulletin du Bouquiniste, n. 74 : « Quelques notes concernant l'époque et l'auteur du livre des Consolations, vulgairement appelé l'Imitation de Jésus-Christ. »

En examinant de près le texte de l'I. C., il ne me paraît pas que l'interprétation de Nolhac soit légitime. Que dit notre pieux auteur : « S'il ne m'est pas permis de puiser de la plénitude de la source, et de m'abreuver jusqu'à satiété, j'appliquerai cependant mes lèvres à l'embouchure du conduit céleste, afin qu'au moins j'en prenne quelque petite goutte, pour apaiser ma soif, et que je ne dessèche pas tout à fait. » Ce qui, en termes vulgaires, signifie : « Si je ne puis boire à même de l'eau de la source, j'aspirerai au moins quelques gouttes du tuyau. » On ne voit pas ce que vient faire ici le chalumeau liturgique.

NOLTE. — Zur Geshcichte des Büchleins, Welches man gewöhnlich die Nachfolge Christi nennt, von Dr Nolte. (In Zeitschrift für die gesammte Katholislhe Theologie. Wien, 1855, in-8°.) En faveur de Kempis.

« A Paris, saint Ignace fut formé chez les Frères de la Vie commune, et la règle que Jean Standonck, docteur de l'Université de Paris et grand promoteur de l'association de la vie commune, donna à la maison fondée par lui pour lesdits Frères, aurait fourni à Ignace l'idée du plan de la Compagnie. » (Zeitschrift, etc., tom. VII, p. 203.)

Ce sont des assertions erronées de tout point. Voir Études, tom. LXXIII, p. 218.

— Le docteur Nolte a édité les lettres de Gérard de Groote et un opuscule de Radewyns. (Voir Sieben Briefe von G. Groote, dans le Theolog. Quartalschrift, tom. III, cah. 2. Tubingue, 1870.)

P

PAPEBROCK (Le P.).

Ce célèbre Bollandiste a plusieurs fois exprimé son opinion, soit dans quelques lettres privées conservées dans les documents de la Bibl. nat. de Paris (ms. lat. 12,437), soit dans une Dissertation des Acta Sanctorum, tom. II de mai, p. 82.

La Dissertation de Papebrock, parue en 1685, a pour titre : An Petrus de Corbario credi possit auctor librorum de I. C.

L'Abbé du monastère de Saint-Georges, dans une lettre à Mabillon, du 16 novembre 1685, s'exprime ainsi au sujet de cette dernière publication : « Adnotatio nova libellum aureum de I. C. Thomæ Kempensi ademptum, Gersenio nostro, faventiore sensu, adjudicat; quod inexspectatum omnino est, quum et Patres Societatis Jesu et præsertim Belgæ hucusque pertinaciter pugnaverint pro suo Thoma Kempensi. »

Suarez laisse à Kempis le rôle de compilateur ou de collecteur. Il assigne, sans aucun doute, le quatrième livre à Jean Gerson ; mais il laisse incertain si les trois premiers livres doivent être attribués à Jean de Verceil, qu'il confond avec Jean Scot Erigène, ou à Hubertin de Casal, ou à Pierre de Corbario, après son abdication.

Papebrock exécute Suarez de main de maître.

Voir « Descriptions », pp. 32 et 207.

PARAVIA (P.-Aless.). — Dell' autore del libro de I. C. Discorso letto all' Ateneo di Treviso ai 2 de aprile 1846. Torino, 1853, in-8° de 37 pp.

Inséré dans les Memorie Piemontesi di Letteratura e Storia : Turin, 1853, in-12, p. 75, et dans l'I. C. de Torri, p. 53 de l'édit. de Florence.

— Della controversia gerseniana littura storica. Torino, 1874, in-8° de 28 pp.

PARIS (Le P. Anselme de). Voir ANSELME.

PARIS (Paulin). — Dans le recueil Les manuscrits fran-

çais de la Bibliothèque du roi, tom. VII, p. 368. En faveur de Gerson.

Argumentation sans valeur.

PAUFFIN (Chéri). — Rethel et Gerson. Paris, Perrodil, 1845, in-12 d'une demi-feuille.

PAYEN (A.-F.). — Testimonium adversus Gersenistas triplex ab Ant. Fr. Payen advocato in Curia Romana celeberrimo litteris consignatum. Cum Epistola G. Naudæi ad auctorem. Paris, Cramoisy, 1652, in-8° de 32 pp.

Le triple témoignage invoqué dans cet écrit est celui des savants Luc Holstenius, Léon Allatius et Camille de Capoue.

PETAU (Le P.). — (Géry. Dissert., p. 33.) Nous avons à la Bibl. de Sainte-Geneviève des lettres originales du P. Petau, qui était fort décidé en faveur de Kempis.

Une de ces lettres a été insérée dans la Contest. de Boissy, p. 194.

PETIT (Élie). — D'un prétendu manuscrit de 1406, contenant divers fragments de l'Imitation de Jésus-Christ. (Article paru dans la Revue de l'Art chrétien, tom. XX, pp. 271-275.)

POHL (Joseph). — Thomas von Kempen ist der Verfasser der Bücher De Imitatione Christi. Kempen, imp. de A. Wefers, 1894, in-4° de 28 pp. (Königliches Gymnasium Thomæum zu Kempen [Rhein]. Schuljahr, 1893-94.)

Cet opuscule de Pohl est consacré à la discussion de la célèbre parenthèse de Busch. Nous avons discuté l'opinion du savant docteur dans « Contestation », p. 609. Mais ce que nous n'avons pas dit, c'est l'érudition et l'application que Pohl met dans ses

travaux. Il n'a abordé son sujet qu'après s'être entouré de tous les documents utiles. Il en fait une scrupuleuse description. En passant, il révèle nombre de détails ignorés. S'il nous était permis de nous servir d'une comparaison vulgaire, nous dirions que son poisson ne vaut rien, mais que sa sauce est excellente.

— Ueber ein in Deutschland verschollenes Werk des Thomas von Kempen, von Dr J. Pohl. Kempen, 1895, in-4° de 28 pp.

L'œuvre de Thomas à Kempis inconnue en Allemagne, ce sont les Meditationes de vita et beneficiis Jesu Christi, dont la préface commence par les mots : « Si desideras perfecte mundari a vitiis. » Sommalius a inséré cet opuscule dans son édition de 1607 des Œuvres de Thomas à Kempis. Il ne l'a pas maintenu dans les autres éditions. Le docteur Pohl entreprend de restituer cette œuvre à Thomas à Kempis. Nous avons dit (Contestation, p. 557) que son argumentation ne nous paraît pas décisive. Le P. Valette, prêtre de la Congrégation de la Doctrine chrétienne, a publié une traduction de ces Meditationes sous le titre : Elévations à Jésus-Christ sur sa vie et ses mystères par Thomas à Kempis. Paris, Pierre Prault, 1728, in-12 de XXXIV-480 pp. Le mérite et l'authenticité de l'ouvrage ne sont pas tellement incontestables, aux yeux du traducteur, qu'il ne signale certaines réserves dont on lui a fait part : « On pensera peut-être... qu'il n'est pas de l'auteur à qui il est attribué... Après tout, quand il serait incertain si ces Méditations sont de cet auteur, au moins ne l'est-il pas qu'elles ne soient l'ouvrage d'un homme plein de religion... Il est vrai néanmoins que tout n'y est pas d'une force également soutenue. C'est ce qui a fait dire à des personnes d'un jugement solide qui m'ont communiqué leurs pensées, qu'il paraissait qu'en plusieurs endroits, ce n'étaient que des ébauches. J'avais eu le même sentiment, mais sans rien perdre de mon estime pour l'ouvrage, ni de l'espérance qu'il serait reçu du public avec vénération... » (Préface, pp. IX-XI.) Il ne semble pas que les Meditationes puissent être considérées comme une œuvre de grande valeur littéraire et doctrinale.

— Thomas von Kempen, der gottjelige, can. reg. O. S. Aug.

Savante biographie de Kempis, insérée dans le Lexique ecclésiastique de Wetzer et Weltei, XI, col. 1673-1689.

PONSAMPIERI (L.-G.). — Lambert-Gaétan Ponsampieri a traduit en italien l'Internelle Consolation, sur la version donnée en 1690 (Paris, Robustel, in-12) par l'abbé Andry. Il n'a pas négligé d'adjoindre à sa traduction italienne la Dissertation qui précède la version française : Della Imitazione di J. C. nuova traduzione sopra un antico exemplare più amplo, etc., e che contiene molte notabili differenze, con una Dissertazione, etc. da Lamberto Gaëtano Ponsampieri, sacerdote nobil. Lucchese. Lucques, 1723, in-12.

Cette publication a donné lieu à la réfutation de Valsecchi : Gersen sostenuto. Ponsampieri n'a pas eu à se féliciter d'avoir adopté les idées d'Andry. Il a trouvé un redoutable adversaire en la personne de Valsecchi.

POSSEVIN (Le P.). — Apparatus Sacer. Venetiis, 1603-1606. 3 vol. in-fol. Contient un témoignage du P. Rossignolo, jésuite, sur le codex Aronensis, au mot, Thom. de Kempis. C'est la première divulgation, au commencement du XVII[e] siècle, de l'existence d'un ms. de l'I. C. au nom de l'abbé Jean Gersen. Voir la lettre de Rossignolo et le témoignage de Possevin au mot, Bellarmin. Voir encore « Contestation », p. 5.

PUYOL (P.-E.). — Beautés et modèles littéraires de l'I. C. 1880.

Dans les Lettres Chrétiennes, num. 3, sept. et oct. 1880.

— La Doctrine du livre de I. C. Première édition. Paris, 1881, gr. in-8° de CII-532 pp.

— De Imitatione Christi Libri Quatuor. Novis curis edidit et ad fidem codicis Aronensis recognovit Petrus Eduardus Puyol. Paris, 1886, in-4° de LVIII-507 pp.

— De Imitatione Christi. Édition corrigée. Paris, 1898, in-8° de XLII-352 pp.

— Descriptions bibliographiques des manuscrits et des principales éditions du livre de I. C. Paris, 1898, in-8° de VI-492 pp.

— Variantes du livre de I. C. Paris, 1898, in-8° de VIII-448 pp.

— Paléographie, Classement, Généalogie du livre de I. C. Paris, 1898, in-4° de VIII-330 pp.

— Héliotypies des principaux manuscrits du livre de I. C. Paris, 1898, in-4°. Texte et planches.

— La Doctrine du livre de I. C. Deuxième édition. Paris, 1898, in-8° de VIII-650 pp.

— Les quatre livres de l'Imitation de J.-C., traduction et commentaires. Paris, 1898, in-8° de XXII-576 pp.

— L'Auteur du livre de I. C.

Première Section : La Contestation. Paris, 1899, in-8° de VIII-638 pp.

Deuxième Section : Bibliographie de la Contestation. Paris, 1900, in-8° de 262 pp.

Une première rédaction de ce travail a paru dans l'édition de 1881 de la « Doctrine », pp. 294-530.

— Deux autres volumes, l'un sur la « Philologie de l'I. C., » l'autre de « Lexique et de Tables », paraîtront bientôt, s'il plaît à Dieu, et compléteront l'ensemble du travail.

Q

QUAILLE (Jacques Van).

Le P. Van Quaille a joué dans la controverse un rôle actif, bien que son action ne se soit jamais manifestée par des écrits publics.

Ses lettres au P. Rosweyde déterminèrent la controverse.

Signalons : Lettres de Jacques Quaglia (Van Quailliæ), 1639-1641. 13 lettres à la Bibl. de Sainte-Geneviève, mss. — Ejusdem Responsio ad D. Francisci Valgravii Admonitiones apologeticas ad libros de Imitatione Christi. — Jacobi Wan Quailliæ e Societate Jesu Refutatio singularis argumentorum omnium quæ a Domino de Marillac Gersenis propugnatore allata fuerunt. In duas partes dividitur. Primo solvuntur objectiones primæ editionis ejusdem defensoris, deinde editionis postremæ. Roma huc transmissa est hæc refutatio. 1651, ms. (Bibl. de Sainte-Geneviève, mss. D. 2304.)

QUATREMAIRE (Dom). — Joannes Gersen, Vercellensis Ord. S. Benedicti abbas, librorum de I. C. contra Thomam a Kempis vindicatum Joann. Frontæi can. regul. Ord. S. Augustini author assertus, a Domno Roberto Quatremaire, Congregationis S. Mauri in Gallia, monacho benedictino. Paris, Billaine, 1649, in-8° de XII-226 pp.

Sauf quelques aperçus nouveaux sur l'origine de certains opuscules attribués à Kempis, ce premier ouvrage de Quatremaire n'est guère qu'une répétition des thèses de Cajetan et de Valgrave. Le style est tourmenté, difficile à comprendre, surchargé de textes, même hébraïques. Par contre, les pièces justificatives sont nombreuses, curieuses et bien ordonnées. Le plan de l'œuvre est clair et logique.

(Dupin. Dissert., p. 546.) Le Père Robert Quatremaire, de la Congrégation de Saint-Maur, homme d'esprit et d'érudition, mais ardent et caustique.

(Thuillier. Hist. de la Contest., p. 20.) Le Gersen assertus fut reçu avec assez d'applaudissement. M. le Venier, pénitencier et écolâtre d'Auxerre, avait formé le dessein d'étayer le P. Fronteau : la lecture de D. Quatremaire le mit dans le parti de

Gersen. Il n'y eut pas jusqu'aux prédicateurs qui n'entrassent dans la querelle et ne joignissent en chaire l'éloge de l'abbé Gersen à celui du livre de l'I. C.

— Joannes Gersen, abbas Vercellensis, Ord. S. Benedicti, auctor libr. de I. C. iterum assertus .. contra Refutationem P. Joannis Fronteau. Paris, 1650, in-8° de XIV-221-VII pp.

D. Quatremaire a repris son ouvrage sur Gersen, l'a développé et fortifié. Il en a fait une œuvre remarquable.

« Duabus constat hæc Dissertatio partibus.

« Prima pars Thomam a librorum possessione arcet novem argumentis : 1° antiquitate libri ; 2° locorum et temporum circumstantiis ; 3° ingenii Thomæ et libri comparatione ; 4° argumentis ipsis quibus arguunt pro Thoma, nempe 1° subscriptione Thomæ, 2° compactione libri de I. C. cum aliis opusculis quæ Thomæ tribuuntur, 3° codicibus, 4° dialecto, 5° testimoniorum, pro Thoma, expensione, 6° editionibus.

« Secunda pars, Joannes Gersen auctor assertus.

« Primum arguendi pro Gersene principium, Codices.

« Secundum, Quod auctor fuerit Benedictinus.

« Tertium, Auctores qui Joanni Gersen attestantur. »

Auctor iterum assertus est peut-être l'œuvre la plus complète et la mieux enchaînée sur la controverse. Par malheur, le latin en est souvent incompréhensible.

— Descriptio manuscriptorum. D. Quatremaire a décrit un certain nombre de mss. dont il s'est servi pour l'édition bénédictine de l'I. C. de 1674. Voir « Descriptions », p. 12.

— Dissertatio manuscripta. Le savant Bénédictin a composé une grande Dissertation en faveur de Jean Gersen, qui est restée manuscrite.

— Dissertatio compendiaria. Liber de I. C. Thomæ a Kempis canonico regulari abjudicatus et auctori suo Joanni Gersen de Canabaco compendio assertus. Il semble que cette Dissertation avait été préparée pour être placée en tête de l'édition de 1674.

— Variæ lectiones manuscriptorum. Quatremaire a recueilli une certaine quantité de leçons de l'I. C. que nous avons mises à profit, bien que leur nombre en soit bien réduit et que la collation des textes n'ait pas été régulièrement conduite et jusqu'à la fin.

Ces divers travaux se trouvent dans les documents sur l'Imitation de J.-C., XVIIe siècle, déposés aux mss. lat. de la Bibl. nat. de Paris, sous les nos 12,434-35-36-37.

QUÉRARD. — Les supercheries littéraires dévoilées. Paris, 1852, tom. III, p. 806 et suiv., et tom. IV, p. 481 et suiv. Contient un catalogue des principaux écrits publiés sur la question de l'auteur de l'Imitation de J.-C.

R

RAMBECK (Dom). — Crisis apologetica Schyrensis bened. P. Ægidii Rambeck contra Heserum.

Une lettre ms. du prieur de Saint-Udalric d'Augsbourg, sous la date de 1661, fait mention de cet ouvrage ; mais elle porte que les Jésuites en empêchèrent la publication, parce qu'il était dirigé contre un de leurs confrères : « Acerrimum quidem sed lepidissimum scriptum P. Ægidii Rambeck adversus Heserum, publico typo non prodiit, quod Jesuitæ omnes Episcoporum aures et censuras occupent (ce sont les termes de la lettre) ut nihil lucem aspicere possit, nisi quod eorumdem palato sapit. »

Ange Maerz, dans sa Dissertation critique de 1760, signale aussi cet ouvrage du bénédictin Rambeck, qui se trouve actuellement dans la Bibl. de Cologne. « Æ. Rambeck. (Schyrens. in Bojoaria monast. cœn. presb.) Crisis apologetica qua libri quatuor de I. C. J. Gersen contra adversariorum injurias postliminio vindicantur. » Ms. de 229 pp. in-4°.

Backer se trompe en retardant jusqu'au milieu du XVIIIe siècle la composition de cet ouvrage, qui réfute Heser et non Amort.

RAYNAUD (Le P.). — Theophili Raynaudi S. J. Erotemata, de libris supposititiis, etc. Art. 230.

L'auteur nomme Constantin Cajetan fabulinum auctorem, et, d'après Léon Allatius, nemini de fingendi arte concedentem. Le P. Raynaud était coutumier de semblables appréciations, et il suffisait de peu de chose pour mériter ses invectives. Ici, le P. Raynaud ne partageait pas le sentiment de D. Cajetan sur Gersen.

On a eu bien raison de dire, dans une épitaphe de Cajetan : « Obiit vir pietate, consilio, et doctrina insignis, exquisitissimis scriptis celeber, magnis inimicitiis clarus, summis honoribus, quos nunquam ambire visus est, dignissimus... » (Cancellieri. Notiz., p. 326, note.) Il n'y a pas lieu cependant de prendre pour une injure l'observation de Sponde : « Liberos supposititios sibi undique nundinatur. » Il faut convenir que Cajetan s'engageait un peu trop facilement à la recherche de prétendues gloires de l'Ordre de Saint-Benoît.

— Lettres.

(Géry. Dissert., p. 33.) Nous avons à la Bibl. de Sainte-Geneviève des lettres originales de Théophile Raynaud en faveur de Kempis.

Voir FRONTEAU, Argumenta duo nova.

REBDORFENSIS. — Testes et testimonia veritatis quibus evincitur quod Thomas de Kempis sit verus author libelli de I. C., qui testes et testimonia partim in mss. partim in impressis codicibus exstant in monasterio Canonicorum Regularium J. B. in Rebdorf prout in præsenti lumbratione demonstratur ab aliquo Rebdorfensi, anno 1762.

Nous ignorons quel est l'auteur de cet ouvrage et où il se trouve aujourd'hui.

RÉFLEXIONS sur l'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, par M... à Douay. Dans le Journal ecclésiastique de Paris, mois de juin 1776.

RENAN. — Études d'histoire religieuse. Paris, 1857, in-8°. Pp. 317-336 : L'auteur de l'Imitation de J.-C.

(Becker. Doc. néerl., p. 187.) Les adversaires de Kempis propagent les principes et la méthode de cette école critique qui aboutit à la négation de l'authenticité des saints Livres et des témoignages anciens sur la tradition de l'Eglise. Aussi les Gersénistes comptent plusieurs adhérents parmi les coryphées de cette école. En France, Renan est gerséniste ; en Hollande, son adhérent, Busken-Huet, est le seul auteur national qui ait combattu les droits de T. à K. —

Renan est, en effet, gerséniste, mais l'article qu'il a composé sur l'auteur de l'I. C. témoigne d'un sentiment très juste du côté historique et littéraire de la question. Ce que nous croyons pouvoir reconnaître, sans adopter l'exégèse biblique de Renan. On peut tout à la fois croire à la divinité de Jésus-Christ, et ne pas admettre que Kempis a composé l'I. C.

— Joachim de Flore et l'Évangile éternel. Dans la Revue des Deux-Mondes, 1866, tom. LXIV, p. 94 et suiv.

Bon à consulter au sujet des Disciples de saint François : Les Ardents et les Modérés. Les ardents, Jean de Parme, Jacopone ; les modérés, saint Bonaventure, David de Augusta.

ROSENTHAL (Ludwig), libraire à Munich. — Catalogue de manuscrits, éditions, traductions, controverses relatifs à l'I. C. Juin 1892, 48 pp. in-8°.

ROSSIGNOLO (Bernardin, S. J.). — Lettre à Possevin, sur le C. Aronensis. 1605. Cf. POSSEVIN.

Le P. Rossignolo a composé un des plus remarquables traités d'ascétisme : De Disciplina christianæ perfectionis (Venise, 1601, in-4°). Je n'ai pas trouvé qu'il parle dans cet ouvrage ni de Gersen, ni même du livre de I. C.

ROSWEYDE (Le P. Héribert). — Epistola ad P. Jacobum Van Quaille, 4 junii anni 1615, in qua Thomæ a Kempis librum de I. C. ceu genuino auctori vindicat, asseritque Collationes Bonaventuræ ubi citatur liber de I. C. falso Bonaventuræ tribui.

C'est le premier élément de discussion publique relativement à l'auteur de l'I. C. Manrique, Possevin et Bellarmin avaient émis des doutes. La critique de Rosweyde essaie de prouver les droits de Kempis contre ces trois auteurs. Cette lettre n'a pas été publiée à part. Elle est reproduite en son entier dans la Concertatio de Cajetan de 1616, qui en donne la réfutation, paragraphe par paragraphe.

Le P. Van Quaille (1614) suscita la contestation en faisant connaître au P. Rosweyde les objections qui venaient de se produire en Italie. Le célèbre jésuite Rosweyde, qui a été l'initiateur d'un si grand nombre d'entreprises littéraires, en particulier de la célèbre collection dite des Bollandistes, n'était jamais en reste quand il s'agissait d'une controverse. Il entreprit de défendre les droits de son compatriote Thomas à Kempis. Il fut le primus Vindex du Chanoine Régulier.

La renommée de Rosweyde est grande dans la Compagnie de Jésus. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris, ainsi que le P. Becker en a fait la remarque, que l'illustre Société se soit laissé influencer

par une si grande autorité. Cette autorité a été prépondérante, elle n'a pas été exclusive ; car, de nos jours, comme dans les premières années du XVIIe siècle, si quelques-uns des enfants de la docte Compagnie ont des préférences, en Flandre, pour Kempis, certains d'entre eux n'abandonnent pas, en Italie, pas plus d'ailleurs qu'en Belgique, la cause de Gersen.

— Heriberti Rosweydi Vindiciæ Kempenses. A la fin de l'édition latine de l'I. C. Anvers, 1617. — Seconde édition. Anvers, 1621, in-8° de 93 pp. Ordinairement réunie à la Chronique des Chanoines Réguliers de Windesem par Busch.

Sauf quelques légères additions, Rosweyde n'a fait, en 1621, que réimprimer les Vindiciæ de 1617. Il annonce un Commonitorium contre l'Apologie de Gersen par Cajetan, publiée en 1618; mais ce Commonitorium ne se trouve pas à la fin des Vindiciæ. Rosweyde ne répond en réalité qu'à la Concertatio de Cajetan, parue en 1616, qu'il cite intégralement, et non à celle de 1618. Gabriel Pennotus, dans son Histoire des Chanoines Réguliers de Windesem, publiée en 1724, où il parle de la Contestation, témoigne que, Cajetan n'ayant rien ajouté de nouveau à sa défense pour Gersen, imprimée en 1618, sans autorisation et sans nom de lieu, Rosweyde avait cru de même ne devoir rien ajouter à ses Vindiciæ pour Kempis. Soit : mais alors il ne fallait pas annoncer un Commonitorium ad Cajetanum, adversus ejusdem Apologiam. D'ailleurs, il est inexact que la réimpression de la Concertatio de Cajetan soit identique à la première édition de 1616. Elle est revue et augmentée. « Peut-être Rosweyde crut-il, dit Van den Block, avoir pleinement répondu, par ses Vindiciæ augmentées, aux objections de son adversaire. »

Nous citons l'édition des Vind. Kemp. de 1617.

On peut voir à la Bibl. Mazar. de Paris (C 32,188) l'ouvrage de Rosweyde traduit en français par René Gaultier.

Près d'un quart des Vindiciæ est consacré à la réfutation de l'attribution à saint Bonaventure des Conférences de Toulouse, et à l'examen des citations de l'I. C. faites par saint Thomas d'Aquin.

— Certissima testimonia, quibus Thomas a Kempis asseritur auctor librorum de I. C. Dans l'édition d'Anvers, 1627, des livres de l'I. C., et dans les éditions elzéviriennes.

RUELENS. — Preface to the reproduction in fac simile of the autograph manuscrit of Thomas a Kempis : De Imitatione Christi, preserved in the royal library at Brussels. Londres, 1879, in-8°.

En tête de la reproduction photographique du ms. de l'I. C., copié par Thomas à Kempis en 1441, Ruelens a placé une introduction que nous avons eu quelquefois occasion de consulter avec fruit.

RULAND. — Der Streit über den Verfasser des Büchleins de Imitatione C^ti^, wie solcher im XVIII Jahrhundert in Deutschland geführt wurde, von Dr Anton Ruland, K. Oberbibliothekar in Würzburg. in Serapæum Zeitschrift für Bibliothek-Wissenschaft. n°s 18, 19, 20, 21, 22. Leipzig, Weigel, 1861.

Ruland n'a pas apporté de contributions capitales à l'histoire de la contestation. Il ne signale pas un seul ouvrage qui n'ait déjà été mentionné par les bibliographes et par les critiques. Mais il fait connaître des correspondances qui dénotent l'état d'esprit des Chanoines Réguliers. Ces vénérables personnages apportaient à la controverse une ardeur et une passion, qu'il faut étudier, afin de ne s'y pas laisser entraîner.

La contestation allemande du XVIIIe siècle se borne à une joute entre Bénédictins et Chanoines Réguliers. L'animosité personnelle y prend bientôt une place prépondérante. La question n'a pas reçu de grands éclaircissements en cette longue et violente controverse. Elle a déterminé la valeur de certains documents germaniques. Mais ni les Bénédictins, ni les Chanoines Réguliers allemands, ne connaissaient les documents essentiels conservés à Paris ; ils n'étaient même pas complètement au courant de la discussion française. Leurs écrits sont bons à consulter. Mais on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'au lieu de prendre la question au point où l'avaient amenée les Mauristes, ils se sont bornés à la recommencer et à la répéter.

Les écrivains dont Ruland examine les écrits sont : pour les Kempistes, Amort, Kuen, Trautwein, Zungg; pour les Gersénistes, Erhard, Maerz, Greuter, Mack, Krauss. Dans notre « Contestation », p. 66, il s'est glissé une confusion. Il faut mettre, à côté d'Amort, Michel Kuen, prévôt à Ulm. Parmi les adversaires d'Amort, il faut énumérer Greuter ou Greitter.

S

SANDERUS. — Bibliotheca Belgica manuscripta. Lille, 1641-1643, 2 vol. in-4°. Ce travail devait avoir six parties; les deux premières seules ont paru.

« Quoique la Bibl. ms., dit Reiffenberg, ne soit qu'un assemblage de catalogues informes, d'une négligence et d'une sécheresse désespérantes, elle n'en est pas moins d'une grande utilité aujourd'hui pour nous mettre sur la voie des mss. que nous désirerions recouvrer, et pour avoir une idée approximative des richesses littéraires de nos couvents. »

SANTINI (L'abbé Louis). — I Diritti di Tommaso da Kempis difesi contro le vecchie pretese de' gersenisti moderni per Luigi Santini canonico regolare Lateranese. Roma, in-8°. Prima Parte. 1879, 190 pp. Seconda Parte. 1881, 279 pp.

Delvigne (Dern. rech.) fait une recension très favorable du travail de Santini : « La Congrégation des Chanoines Réguliers de Latran, qui dessert encore la basilique de Saint-Pierre-ès-liens à Rome, et celle de Sainte-Agnès-hors-les-murs sur la voie Nomentane, s'est toujours fait un devoir de défendre, contre d'injustes attaques, la mémoire vénérée de T. à K. Les Recherches de Mgr Malou avaient à peine vu le jour, que déjà le vénérable abbé Strozzi les traduisait en italien. Son successeur à la dignité de Général de la Congrégation, le Révérendissime P. Luigi Santini, s'est mis à l'œuvre, et a fait paraître, en 1879 et 1881, les deux parties d'une œuvre consacrée à défendre les droits de T. à K. »

SCHELHORN. Voir AMORT (Epist. crit.).

SCHMIDT (Charles). — Essai sur Jean Gerson, par Charles Schmidt. Strasbourg-Paris, 1839, gr. in-8° de IV-126 pp.

Il ne faut pas lire, sans quelque précaution, cet Essai du savant auteur des Etudes sur le mysticisme allemand au xive siècle. On retrouve, dans les pages qu'il a écrites sur Gerson, les préjugés antiecclésiastiques, et les notions erronées sur la nature du mysticisme, qui déparent son grand ouvrage. Néanmoins, il y a beaucoup à s'inspirer de ce travail, clair, pénétrant, plein de recherches. Pour Schmidt la question de l'auteur de l'I. C. reste indécise : « Sans doute, ce livre serait un des plus beaux fleurons de la gloire du chancelier; mais, pour être grand à nos yeux, il n'a pas besoin que le zèle pour sa mémoire nous engage à lui attribuer ce qui nous paraît être l'ouvrage d'un autre. » (P. 91.)

SCHNEEMAN (G.-S.-J.). — Article en faveur de Gersen. Dans Stimmen aus Maria-Laach, tom. X, p. 121.

— Ein Vorlaüfer des Thomas Von Kempen. (Zur Entscheidung der Imitatio-Frage.) 1884, gr. in-8°. Extr.

— Recensionem von Wolfsgruber, Vanden Navolginge Christi, und Giov. Gersen, sein Leben u. Werk. Dans Stimmen aus Maria-Laach, tom. XX, p. 134.

— Autre article dans Stimmen aus Maria-Laach, 14 mars 1882, pp. 253-265.

Voir dans Becker (Doc. néerl., p. 175) la substance de cet article, écrit à l'occasion de la découverte d'un manuscrit du milieu du xve siècle. Ce manuscrit appartient maintenant à la bibliothèque des Stimmen aus Maria-Laach. Il contient les trois premiers livres de l'I. C., la lettre en latin de Schoonoven, et de plus un traité de l'amour de Dieu.

SCHOLTZ (J.-G.-L.). — Dissertatio Historico-Theologica Inauguralis, exhibens disquisitionem qua Thomæ a Kempis sententia de re christiana exponitur et cum Gerardi Magni et Wesselii Gansfortii sententiis comparatur. Groningæ, W. Van Boekeren, 1839.

Voir l'analyse de cette Dissertation dans Hirsche, III, p. 120.

SCHULZE. — Kritik der 4 Schrifften von Spitzen.

— Zur Th. a K. Frage.

SCHWALB. — Das Büchlein von der Nachfolge Christi.

Voir l'analyse de ce travail dans Hirsche, III, p. 136.

SILBERT (J.-P.). — Gersen, Gerson und Kempis, oder ist einer von diesen dreien, und Welcher ist der Verfasset der vier Bücher von der Nachfolge Christi? Vienne, 1828, in-8° de 81 pp.

— Leipzig, 1846, in-8°. En faveur de Kempis.

SIRMOND (Le P.). — Lettres du P. Sirmond, dans ses Opera varia, 5 vol. in-fol. : Paris, 1696.

La lettre signalée par D. Thuillier (« Contestation », p. 24) se trouve dans Aut. assert. de Quatremaire, p. 177.

SLEE. — Zur Th. a K. Frage (Spitzen).

SOMMALIUS ou Sommal (Le P.). Voir « Contestation », p. 5.

SPENCER SMITH. — Collectanea Gersoniana, ou recueil d'études, de recherches et de correspondances littéraires ayant trait au problème bibliographique de l'origine de l'I. C., publiées par Jehan Spencer Smith. Caen, 1842, gr. in-8° de 334 pp.

Recueil bien imprimé, mais de peu d'intérêt scientifique.

SPITZEN (Mgr). — Thomas a Kempis als Schrijver der Navolging van Christus gehandhaaft door O. A. Spitzen oud-Hoogleeraar te Warmond, Pastoor te Zwolle. Utrecht, 1881, J.-L. Beyers (Thomas à Kempis maintenu comme

auteur de l'I. C., par O.-A. S.), in-8° de II-274 pp. et 6 fac-similés.

— Nalezing op Mijn Thomas a Kempis, als schrijver der Navolging van Christus gehandhaafd, benevens tien nog oubekende Cantica spiritualia van Thomas a Kempis. Utrecht, J.-L. Beyers, 1881, in-8°.

Ces deux études ont pour but de prouver que Kempis est l'auteur de l'I. C. « Grâce à plusieurs vieux mss., la plupart en langue néerlandaise, que j'eus la bonne fortune de découvrir dans quelques bibliothèques de la ville de Zwolle ; grâce aussi à une étude plus minutieuse des œuvres complètes de Kempis, ainsi que du Chronicon Windesemense de Johannes Busch et d'un très vieux Breviarium Windesemense, livres devenus assez rares et par conséquent peu consultés : il m'a été permis non seulement de faire ressortir plus victorieusement la force de plusieurs arguments avancés en faveur de notre grand Moine, mais aussi d'y en ajouter de nouveaux et à eux seuls même décisifs dans l'espèce. » (Hollandismes, p. 1.)

Spitzen et Becker accordent beaucoup d'importance à une confrontation du texte de l'I. C. avec une leçon fautive du Bréviaire de Windesem.

L'I. C. enseigne que nous sommes toujours bien aises d'avoir quelque chose qui nous console, et que l'homme se dépouille difficilement de lui-même. Elle donne un exemple de dépouillement absolu et d'oubli complet de soi-même. Lequel ? L'un des plus célèbres de l'histoire de l'Eglise. « Le saint martyr Laurent fut vainqueur du siècle, ainsi que son Prêtre (le pontife Sixte II), quand, méprisant tout ce qui était délectable, il supporta avec douceur, pour l'amour du Christ, d'être séparé de Sixte, prêtre du Dieu Très-Haut, qu'il chérissait plus que tous. Par amour du Créateur, il surmonta donc l'amour de l'homme, et, à la place de la consolation humaine, il choisit plutôt le bon plaisir de Dieu. Et toi aussi, apprends à laisser pour l'amour de Dieu quelque ami nécessaire et chéri. » II. IX, 6.

Spitzen et Becker prétendent que ce passage est inspiré par le sermon de saint Maxime, cité par le Bréviaire romain, au quatorzième jour d'août : « Unde apparet, carissimi, beatum Laurentium non de Sacerdotis sui victoria habuisse tristitiam, sed doluisse quia non etiam ipse mundum cum suo pariter Sacerdote vincebat. »

Si l'auteur de l'I. C. a eu en vue le texte de saint Maxime, c'est, il faut en convenir, pour y contredire, et lui substituer une pensée tout opposée.

Saint Maxime parle du chagrin de saint Laurent, provenant de la déception de ne pas partager avec le souverain Pontife la victoire du martyre.

L'I. C. parle, au contraire, de la suprême joie qui consiste à se remettre au bon plaisir divin, en renonçant à tout ce qui est délectable, et à supporter avec douceur, pour l'amour du Christ, d'être séparé du meilleur des amis.

Les idées ne sont donc pas les mêmes. Lorsque saint Maxime signale le chagrin de saint Laurent de ne point partager le martyre de Sixte, l'auteur de l'I. C. indique un sentiment de résignation joyeuse, et d'acquiescement cordial à la volonté de Dieu.

Néanmoins, Spitzen et Becker affirment que l'auteur de l'I. C. a fait allusion à l'homélie de saint Maxime. Pourquoi ?

L'auteur de l'I. C. a écrit ces mots : « Vicit sanctus martyr Laurentius sæculum cum suo Sacerdote, » tandis que saint Maxime écrit : « quia non etiam ipse mundum cum suo pariter Sacerdote vincebat. » On doit en convenir : les expressions ne sont pas les mêmes. Bien mieux, « le sens de la phrase est complètement changé, » Becker le reconnaît après Spitzen. « Par ces mots, « non vincebat mundum, » saint Maxime voulait dire : Laurent ne mourait pas encore martyr comme son Evêque. « Vicit sæculum, » chez l'auteur de l'I. C., signifie : Laurent vainquit dès lors le monde, puisque pour l'amour de Jésus-Christ il se détacha de son Evêque. » (Derniers travaux, p. 55.)

Il semblerait que, puisque ni les paroles de l'I. C., ni les idées, ne sont les mêmes que les paroles et les idées du sermon de saint Maxime, on ne peut conclure qu'il y a eu citation ou emprunt. D'après Spitzen et Becker, raisonner ainsi serait une erreur. Il y a citation et emprunt, parce que, précisément, disent-ils, il n'y a ni identité, ni ressemblance, et parce qu'il y a, au contraire, opposition et diversité.

Voici l'argumentation des intrépides Kempistes :

Le Bréviaire de Windesem a commis une faute. Il a écrit : « seu doluisse : quin etiam ipse, » au lieu de : « sed doluisse quia non etiam ipse. »

Spitzen et Becker établissent fort bien que le texte de Windesem est fautif. La majeure est irréfragable.

Or, l'auteur de l'I. C. n'a pu, selon Spitzen et Becker, que se proposer d'expliquer le sens de son Bréviaire fautif (Derniers travaux, p. 60), et il n'a pu le faire qu'en l'altérant de la

manière si notable (ibid., p. 55) que nous venons d'indiquer quelques lignes plus haut.

C'est sur cette mineure qu'il faudrait insister.

Il faudrait démontrer, « per partes, » que l'auteur de l'I. C. a récité le Bréviaire de Windesem, avec la faute ; qu'il s'est proposé d'interpréter le sermon de saint Maxime ; qu'il n'a pu le faire qu'en le rendant méconnaissable.

Par malheur, pour le succès de la thèse, on n'administre pas la moindre preuve en faveur de ces diverses et importantes parties de la mineure.

On préfère multiplier les conclusions :

1° Le texte fautif n'a jamais existé en Italie, par conséquent l'auteur de l'I. C. qui en a fait la base de son texte n'a pas vécu en Italie ;

2° La comparaison entre le Bréviaire de Windesem et le texte de l'I. C. constitue une preuve directe en faveur de l'auteur néerlandais des livres de l'I. C. (Dern. rech., p. 60.)

Il suffit d'indiquer l'incorrection d'une semblable logique. Elle se répète souvent dans l'argumentation de Spitzen, qui semble avoir manqué de la qualité maîtresse du jugement, et qui a exercé une trop grande influence sur le P. Becker.

— Les Hollandismes de l'Im. de J.-C. et trois anciennes versions du livre. Réponse à M. le chev. Veratti, prof. à Modène, par O.-A. Spitzen, ancien professeur de théologie, curé à Zwolle. Utrecht, 1884, in-8° de 74 pp.

Spitzen annonce (Hollandismes, p. 74) qu'il prouvera, au moyen d'anciens mss., qu'il a eu la bonne fortune de retrouver à Zwolle et à Deventer un certain nombre de points favorables à Th. à K. « Je veux espérer, dit-il, que le bon Dieu m'accordera la vie et les forces pour achever ces nouvelles Vindiciæ Kempenses. »

C'est l'ouvrage suivant.

— Nouvelle Défense de Thomas à Kempis, spécialement en réponse au R. P. Denifle, sous-archiviste du Vatican, par O.-A. Spitzen, ancien professeur de théologie, curé à Zwolle. Utrecht, Beyers, 1884, in-8° de II-169 pp.

— Bibliothèque de Mgr O.-A. Spitzen, chanoine, ancien

professeur, auteur de plusieurs écrits sur Th. à Kempis, décédé à Zwolle. In-8°, Amsterdam, librairie Zaugenhuysen, bulletin 34. La première partie comprend les livres relatifs à la controverse sur l'I. C.

Spitzen est le partisan le plus convaincu de Kempis, mais aussi le plus aventureux. Il n'hésite pas à reculer jusqu'en 1416 l'origine, non de l'I. C., ce serait peu, mais de l'autographe même de 1441 ; il cherche à démontrer que l'I. C. a été pensée en néerlandais et écrite en latin. Il proclame, avec une assurance imperturbable, avec une verve constante, avec une expression pittoresque, l'évidence de ses arguments, et l'imbécillité de la discussion adverse.

Veratti a fortement attaqué les thèses de Spitzen. Le savant italien était de taille à lutter contre l'érudit hollandais. Il est surtout de bien plus haute courtoisie.

On peut dire, que Spitzen, comme son disciple le P. Becker, se contente de donner des hypothèses pour des preuves.

Nulle part la méthode si hardiment hypothétique de Spitzen ne se manifeste mieux que dans son exposé des vicissitudes des mss. 1° de Thévenot et 2° de Grammont.

1° Un Gobelinus de Kempen, frère de la Vie commune, était habile copiste et vivait en 1424 dans l'un des couvents de son Ordre, près Hulsbergen, au Mont-Saint-Jérôme.

Le ms. dit de Hulsbergen a été écrit en 1424 au Mont-Saint-Jérôme. C'est donc Gobelinus qui l'a copié, affirme Spitzen.

De plus, le Thevenot. est identique au codex de Hulsbergen. Donc le Thevenot. date de 1424 et doit provenir de Gobelinus. Tel est le raisonnement de Spitzen.

A peine est-il besoin de faire observer, qu'il n'y avait pas, au Mont-Saint-Jérôme, qu'une seule maison religieuse, et un seul copiste. Spitzen veut bien concéder, que le Thevenot. renfermant le deuxième et le troisième livre de l'I. C. doit être antérieur de quelques années, puisque le codex de Hulsbergen ne contient que le premier livre : cette conclusion semble inconsistante, et, de plus, est erronée, car le Thevenot. ne contient que le premier livre. (Hollandismes, p. 64.)

2° Autre exemple, où se donne encore plus libre carrière la fantaisie de l'écrivain hollandais.

Quand il s'agit du Grammontensis, Spitzen déclare que la ressemblance si parfaite qui existe entre ce ms. et le Kempens. n'est pas l'effet d'un cas fortuit. « Il faut admettre de toute

nécessité, ajoute-t-il, ou que les scribes ont copié tous deux un codex identique, ou qu'ils se sont copiés l'un l'autre. »

Spitzen croit avoir toutes les données historiques requises pour prouver que le Grammontensis est une copie de l'autographe de 1441, et qu'il a été écrit au Mont-Saint-Jérôme par un confrère de Gobelinus de Kempen, confrère qui avait nom Ludovicus de Monte.

Quelles sont ces données historiques?

Il devait y avoir, à Grammont, une maison des Frères de la Vie commune, venus sans doute de Hollande, et très probablement, en partie, du Mont-Saint-Jérôme. Le copiste du codex Grammontensis est un copiste appelé Ludovicus de Monte. Tout porte à penser que ce Ludovicus de Monte fut un frère de la Vie commune, de la maison du Mont-Saint-Jérôme, près de Hulsbergen.

De là, conclusion « que le codex a été copié sur l'autographe de T. à K. » (Hollandismes, p. 69.)

Pourquoi? C'est que, les Frères de la Vie commune de Hulsbergen étant liés avec les Religieux du Mont-Sainte-Agnès, on a dû leur prêter de bonne grâce l'autographe de Kempis, et ce ne peut être que Ludovicus de Monte qui le copia. (Ibid.)

Celui-ci doit avoir envoyé son codex à ses confrères de Grammont, et quand cette maison a été supprimée, le codex a dû passer aux Bénédictins. Voilà ce que Spitzen appelle des données historiques. Ce sont de simples imaginations.

Un procédé de Spitzen, qui est aussi trop souvent celui de Becker, consiste à ramener à Windesem et à Kempis tout passage de l'I. C. qui peut leur être applicable, et à conclure que l'auteur de l'I. C. se manifeste néerlandais, windesémien, « qu'il montre tout à fait être Thomas à Kempis. » (Nouv. Déf., p. 71.) Le procédé est bon s'il est manié avec précision. S'il ne s'applique qu'aux renseignements génériques, aux communia, il n'a aucune valeur. Croirait-on que, parce qu'il y a eu une assez grande dissension, au Chapitre de Windesem, au sujet des « monasteria inclusa », Spitzen en tire la conclusion que l'auteur de l'I. C. avait en vue cet incident, lorsqu'il disait : « A raison de la diversité des sentiments et des opinions, il s'élève assez fréquemment des dissensions entre amis et concitoyens, entre religieux et dévots. » I. XIV, 9. C'est le sophisme que l'école appelle « fallacia accidentis ».

L'I. C. affirme que des dissensions s'élèvent fréquemment entre Religieux.

Or, Windesem et Kempis ont connu les dissensions.

Donc, l'I. C. parle spécialement des dissensions de Windesem et Kempis.

C'est le défaut de l'argumentation de Spitzen et de Becker : ils appliquent à Windesem et Kempis des généralités qui conviendraient aussi bien à beaucoup d'autres institutions et individualités. Ils particularisent abusivement les universaux, selon la forme du sophisme :

Animal est genus,
Sed homo est animal,
Ergo homo est genus.

SPOTORNO (Le P.). — Sous le pseudonyme d'Albo Docilio, le P. Spotorno, barnabite, a examiné en trois articles la question de l'auteur de l'I. C. Voir Giornale Ligure di Science et Arti, ann. 1838, tom. II.

Il tient Thomas Gallo pour l'auteur de l'I. C.

STROZZI (Giovanni), abbé des Chanoines Réguliers de Saint-Augustin, à Saint-Pierre-aux-liens, de Rome. — Disquizioni istorico-critiche sul vero autore della Imitazione di Gesù Cristo, opera di M. G. B. Malou, edizione seconda tradotta dal francese, con discorso preliminare et note addizionali del P. D. Gio. Strozzi. Roma, 1854, in-8°.

SUAREZ. — Conjectura de libris de I. C. eorumque auctoribus. Romæ, typis Dragondelli, 1667, in-4°.

« Prodiit Romæ anno 1667 typis Jacobi Dragondelli, de licentia episcopi vices-gerentis et cum approbatione magistri sacri Palatii Hyacinthi, libellus Conjectura de libris de Imitatione Christi eorumque auctoribus; ubi conjectator... in eam se ait concessisse sententiam, ut non unum sed plures auctores fuisse opinetur.» (Papebrock, dans Acta Sanctorum, Propyleum maii, tom. II, p. 82.)

« Novissime anno 1667 eruditus aliquis pacificator viam conciliandis, de libri hujus autore, variis opinionibus ineundam putavit; et non secus ac si sedens adhuc in regio throno Salomon dividendum infantem præciperet, conjecturam pro gladio obtulit, qua laudem fœtus tanti eo pacto viris quinque conjicit

partiendam, ut quatuor parientibus quintus accedens obstetricantem manum commodaverit. Censet enim primum fuisse auctorem Joannem Vercellensem abbatem seu de Canabaco; alterum Ubertinum de Ilia Casalensem, a Franciscanis primum ad Benedictinos, postremo hinc ad Cartusienses translatum; tertium Petrum Raynalutii (atque ab his tribus tres priores libros non quidem a singulis singulos distinctius esse profectos; sed quasdam solummodo et confusim ab unoquoque horum partes seu periochas). Porro quarti libri parentem existimare Joannem Gersonem. Horum denique omnium collectas aut collectaneas schedas Thomam Kempensem compilasse et (sicut erat calligraphus) exscripsisse, consarcinasse, interpolasse. Hæc tam liberaliter et amœne, quam breviter et expedite pro ingeniosa inveniendi et acuta facilitate vir egregius cujus nomen, quoniam non ipse, præ materiæ forsitan, longe infra dignitatem suam jacentis, humilitate aperire dignatus est, nec ego reserando præsumam, attingere; sed prono silentio venerabor. » (Diss. ms. Bibl. nat., ms. lat. 12,435.)

T

TAMIZEY de LARROQUE. — Preuves que Thomas à Kempis n'a pas composé l'I. C., par Philippe Tamizey de Larroque. Dans les Annales de Philosophie chrétienne, tom. III et IV, 1861, 5e série. Tirage à part, in-8° de 82 pp.

TESTELETTE. — Vindiciæ Kempenses adversus R. P. Franciscum Delfau, monachum ac presbyterum Congregationis S. Mauri, auctore R. P.... canonico regulari Congregationis Gallicanæ. Paris, 1676, in-8° de XXVI-216 pp.

L'auteur de ces Vindiciæ est le R. P. Philibert Testelette.

Cette œuvre est loin d'être exempte de violence et d'aigreur. Il suffit de lire ce qui est dit du codex Mantuanus, dans la préface, et à la p. 198, pour comprendre que la passion dominait le P. Testelette et ne lui permettait pas d'accepter les faits les mieux établis. C'est Mabillon qui a répondu aux Vind. Kemp. de Testelette, et il l'a fait en grand maître. Testelette a imité Fronteau dans la forme; il n'a pas suivi les exemples de son confrère pour le fond. Fronteau était un savant, qui a introduit sinon des découvertes, du moins des explications nouvelles. Le livre de Testelette n'est qu'une répétition des arguments déjà connus. Il n'apporte aucun élément nouveau à la controverse. Testelette, pour excuser le retard de la publication des Vindiciæ, qui n'a eu lieu que trois ans après que la Dissert. de Delfau eut paru, disait qu'il avait attendu l'arrivée de mss. allemands : « Dum Vindicias revolvo, répondait Mabillon, nullum codicem ms. invenio ex inferiori Germania huc advectum; nullum prolatum argumentum, quod a suis sæpius recantatum non sit. » (Animadv., p. 7.)

THEUX. — Bibl. Liégeoise, 1867. Thomas a Kempis, seine Zeit, sein Orden u. seine Person : Reutlingen, 1864, in-32, 63 pp., fig.

THIJM (Alberdingk). — Articles Fraterherren, Groote, etc., dans le Kirchenlexicon de Fribourg.

THOMASSY. — Jean Gerson, chancelier de Notre-Dame et de l'Université de Paris, par R. Thomassy, ancien élève de l'Ecole royale des chartes, etc. Paris, Debécourt, 1843, in-12.

Thomassy défend les droits de Gerson dans le chapitre xv : De l'état de la question relative à l'auteur de l'I. C., pp. 306-338. La discussion est serrée et savante.

Voir encore du même auteur Revue contemp., 1851, tom. IV, p. 304.

THUILLIER (Dom). — Histoire de la Contestation sur l'auteur du livre de l'Im. de J.-C. (par D. Vincent Thuillier, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur), au 1er vol. des Ouvrages posthumes de Mabillon. Paris, 1724, in-4°, 47 pp. de texte, 7 pp. de bibliographie.

Nous avons cité quelquefois la traduction latine de cet ouvrage : Historia Concertationis... edita opera P. Thomæ Erhard. Aug. Vind., 1726, pet. in-12 de x-96 pp.

Il y a une traduction espagnole, par le P. Olibares Santander, s. d., in-4° de 83 pp.

Récit moqueur et piquant, fait sur pièces authentiques par un savant qui avait connu les moindres incidents de la contestation, et y avait pris part : « Je sais en faveur de qui la dispute est décidée, et il n'y a personne plus à portée de le savoir que moi, qui ai entre les mains toutes les pièces du procès. »

Ce récit est réimprimé au commencement de « Contestation ».

TOL (François de), chanoine régulier, l'un des premiers tenants de la controverse sur Kempis. Voir « Contestation », p. 5.

TONONI. — Ex vicibus scolasticæ libellus de I. C. sæculo XIII vindicatur. Dans les Op. relig. lett. e mor. de Veratti, quatrième série, tom. XV, 1884.

L'auteur cherche à démontrer que certains passages de l'I. C.

dénotent un écrivain vivant au milieu des disputes scolastiques du XIIIe siècle.

TORRI. — Le docteur Torri, de Vérone, a publié en 1855 (in-12, Florence) une édition de l'ancien Volg. Ven.

« Cette édition, dit Backer, est remarquable sous le rapport de la bibliographie... Elle contient une liste de 1022 éditions ou traductions, publiées depuis l'origine de l'imprimerie jusqu'à l'an 1854, inclusivement... C'est la première liste aussi étendue qui me soit connue ; les éditions latines, les traductions italiennes et françaises sont nombreuses. Tout le reste se réduit à peu de chose. » (Essai, p. 125.)

TOURLET. — Article sur l'édition de Gence. Dans le Moniteur du 15 décembre 1826.

TRAITÉ. — Traité de la Discipline religieuse, traduit du latin de Thomas à Kempis, par un solitaire (avec une préface de 22 pp. sur Thomas à Kempis, sur l'opinion qui l'a fait considérer comme auteur de l'I. C., et sur les trois concurrents qui lui disputent cet ouvrage, savoir : saint Bernard, Jean Gersen, et Jean Gerson). Avignon, veuve Girard, 1756, in-12 de 210 pp. sans compter la préface.

Voir BARBIER, p. 191.

TRAUTWEIN. Né en 1711 ; mort en 1785. — Lapsus Angeli Schyrensis in libello, cui titulus : Angelus contra Michaelem, super auctore IV librorum de I. C., detecti et castigati a Gregorio Trautwein, exemptæ Canoniæ S. Archang. Michaelis ad Insulas Wengenses Ulmæ Suevorum Decano, Notario Apostolico. Augsbourg et Ulm, 1761, in-8° de 404 pp., 9 ff.

« I. Lapsus contra artem. — II. Lapsus contra prudentiam. — III. Lapsus contra sapientiam. — IV. Lapsus contra intelligentiam. — V. Lapsus contra scientiam. — Appendix. Spicilegium

Plautinum ex Angeli Schyrensis lapsibus collectum et Didymo Vercellensi dedicatum. »

— Lapsus deteriores Didymi Vercellensis.

— Actus Academicus adversus Pseudo-Didymi Vercellensis Epistolas duas, quibus, fervente controversia de authore libelli de I. C., origines Canoniæ Vercellensis S. Andreæ probrose impugnat, P. Angelum Schyrensem calamitose juvat, Jo. Gersen prætensum authorem dolose destituit. Oratore Cl. viro Jodoco Ascensio, auctore Gregorio Trautwein... Papiæ in cœlo aureo. 1762, in-8° de 168 pp.

Voir plus loin, WENKEROSE.
Sur Trautwein, cf. Ruland, p. 277.

U

ULHORN. — Thomas a Kempis und das Buch von der Nachfolge Christi. Stuttgard, Gundert, 1886, in-8° de 36 pp.

ULLMANN (Carl). — Reformatoren vor den Reformatione. Hambourg, 1841-42, in-8°, 2 vol. Voir en particulier tom. II, pp. 127-177.

Hirsche, III, p. 121, donne une analyse étendue des idées de Ullmann, en faveur de Kempis.

Voir encore E. de Bonnechose, Les Réformateurs avant la Réforme, 2 vol. : Paris, 1845.

V

VALART (L'abbé). — Dissertation sur l'auteur de l'I. C. 1758, in-12 de 18 pp., à la suite de l'édition de l'I. C. de cette même année. — Seconde édition, revue et considérablement augmentée, 33 pp., à la suite de l'édition de 1764. — Troisième édition en 1773.

Nous citons l'édition de 1773, qui va de la page 396 à la page 428.

(Géry. Dissert., p. 5.) Si M. Valart était ici un auteur isolé, sa Dissertation ne nous aurait point paru un motif suffisant de prendre la plume. En effet, il ne dit presque rien de nouveau, il décide seulement que les raisons qui combattent pour Gersen lui paraissent les meilleures... Mais sa Dissertation, toute superficielle qu'elle est, a fait impression sur les esprits ; plusieurs savants hommes se sont accordés à dire qu'il avait porté presque jusqu'à l'évidence la démonstration en faveur de Gersen.

Entre les savants hommes qui se sont prononcés en faveur de Valart, il faut compter les auteurs du nouveau traité de Diplomatique, qui, en 1759 (tom. IV, p. 499, note 1), déclaraient que M. l'abbé Valart « avait terminé cette controverse de manière à fixer pour toujours les personnes désintéressées et exemptes de préjugés. »

Malou, suivant son usage, traite cavalièrement l'œuvre de Valart : « Cette Dissertation, dit-il, roule sur des hypothèses et des conjectures ou futiles ou manifestement fausses. » (Recherches, p. 26.)

VALGRAVIUS, Valgrave ou Valgraff, bénédictin anglais, en résidence à Paris, a publié en 1638 une édition de l'I. C. selon le texte du ms. d'Arone. Voir « Descriptions », p. 75.

Il a mis en tête de cette édition trois Præmonitiones.

Werling (Vind. Vind.) prétend que le vrai auteur des Præmonitiones est Cajetan, qui en 1644 a reproduit ce travail sous son propre nom.

Il y a lieu de distinguer. La première Præmonitio de l'édition de Valgrave est une dédicace à Paul V. Elle est signée de Cajetan. La deuxième Præmonitio est signée de Valgrave. La troisième, «Benevolo lectori,» n'est pas signée. Elle a été reproduite avec des augmentations dans l'édition de Cajetan de 1644. Elle tient à peine trois pages dans l'édition de Valgrave de 1638, et n'a pas été reproduite dans les éditions subséquentes.

— Animadversiones apologeticæ ad titulum et textum quatuor librorum de I. C. 1638, x-77 pp.

On peut se rendre compte, en comparant la Concertatio de Cajetan, parue en 1616, et les Animadversiones de Valgrave, publiées en 1638, du progrès de la controverse. L'œuvre de Valgrave est fortement documentée ; elle embrasse le sujet sous ses principaux aspects.

Les Vindiciæ de Rosweyde et les Animadversiones de Valgrave caractérisent avec exactitude l'état de la controverse à la fin de cette première époque.

« I. Aliquem Joannem, et cognomento Gersen, librorum quatuor de I. C. exstitisse auctorem. — II. Abbatem eum fuisse Vercellensem, ac Thoma a Kempis ducentis annis priorem. — III. Fuisse eum natione Italum, et professione Monachum Benedictinum. — IV. E mss. Kempensibus manifeste ostenditur, non esse eos auctoris autographos. — V. Idem ab operis inscriptione probatur, librorumque scopus, tum ordo, ac methodus illustratur. — VI. Heriberti Rosweydi Vindiciæ Kempenses, necnon Certissima (quæ vocat) Testimonia discutiuntur. — VII. Comparatur hæc editio nostra sive Romana, quoad textus præstantiam, cum Belgica Sommalii, sive Rosweydi. — VIII. Catalogus lectionum in utraque editione variantium. »

— Præmonitio cum corollariis.

C'est un abrégé des Animadversiones, qui ne se trouvent que dans l'édition de 1638. Dans les nombreuses réimpressions de l'I. C. de Valgrave on ne voit plus que la Præmonitio, et jamais les Animadversiones.

Heser a réfuté la Præmonitio de Valgrave. Voir Heser, Præmonitio nova.

— Avis touchant l'auteur de l'I. C. (Jean Gersen). 16 pp.

Le P. Valgrave, bénédictin anglais, a, pour la première fois,

désigné Marillac comme traducteur de l'I. C. dans une édition publiée à Paris en 1643, chez Guillaume Le Bé. Il a fait précéder cette traduction d'une Epître dédicatoire à la reine Anne d'Autriche (10 pp.) et d'un Avis touchant l'auteur.

— Argumentum chronologicum contra Kempensem quo Thomam a Kempis non fuisse, nec esse potuisse authorem librorum de I. C. adversus Joannis Frontonis canon. regul. Thomam a Kempis vindicatum demonstratur, per Franciscum Valgravium A. B. F. C. Paris, Billaine, 1650, in-12 de XXII-180 pp.

Barbier, ann. 1650, place la Dioptra d'Heser avant l'Argum. chronol. de Valgrave. C'est une erreur. Ce dernier ouvrage, d'après un passage de la Refutatio de Fronteau (préface), paraît avoir précédé la Dioptra.

VALSECCHI (Dom). — Giovanni Gersen Abate dell' ordine di S. Benedetto sostenuto autore de' libri dell' Im. di G. C. Florence, 1724, in-12 de XL-226 pp. Par V. Valsecchi, bénédictin de la Badia de Florence.

D'après nous, cet ouvrage est le meilleur qui ait été composé sur la question pendant le XVIII[e] siècle. Valsecchi a continué les traditions de la science bénédictine, un peu pesante d'allures, mais prudente, clairvoyante, assurée. Il examine les unes après les autres toutes les preuves qu'Andry avait produites à l'appui de son paradoxe : que l'Internelle Consolation est le type primitif de l'I. C. Le savant Bénédictin démonte avec patience le fragile édifice, l'examine pièce par pièce, en fait ressortir tous les défauts. La discussion traîne un peu en longueur, mais elle est décisive. Ponsampieri ne doit pas s'être applaudi d'avoir entrepris de donner droit de cité, en Italie, aux légères conjectures d'Andry, que, d'ailleurs, il ne nomme même pas.

VAYRA. Voir « Descriptions », p. 65.

VERATTI. — Disquisizioni filologiche e critiche intorno all' autore del libro de I. C. Modène, 1857, in-8° de 100 pp. (Extrait du tom. I des Opusc. relig. lett. e mor.)

— Dissertazione epistolare al Rev. Sig. Can. Santini. Modène, 1881, in-8° de 74 pp.

— Critique des ouvrages de Spitzen et Puyol sur l'I. C. (Opusc. relig. lett. e mor., série 4e, tom. XII, n. 35, 1882.) Extrait de 14 pp. in-8°.

— Controversia Gerseniana, Replica alla riposta di Mgr Spitzen. 1884. (Ibid., série 4e, tom. XV, 82 pp.)

— Compte rendu de l'ouvrage de Lolli sur Spitzen. 1884. (Ibid., série 4e, tom. XVI, 12 pp.)

— Dell' Antichita della classica versione de libro de I. C. (Ibid., série 4e, tom. XIV, fasc. 41 et 42, 1883.) Tirage à part, in-8° de 53 pp.

Etude savante sur le Volg. Tosc. Veratti a deviné, pour ainsi dire, la généalogie des textes de l'I. C.

— Nuovi studj filologici et critici intorno all' autore del libro de I. C. (Ibid., tom. IV.) Tirage à part, in-8° de 94 pp.

— Della controversia gerseniana. Dissertazione epistolare al Rev. Sig. Can. D. L. Santini. (Ibid., série 4e, tom. X, 1881.) Tirage à part, in-8° de 74-4 pp.

— Lealta della critica Antigerseniana.

— Il monumento di Giovanni Gersen. (Opusc. relig. lett. e mor., tom. X.) Extrait de 14 pp.

— Degli Asserti Neerlandismi nel libro de Imitatione Christi. Studi Filologici. (Ibid., série 4e, tom. XII, fasc. 36, et tom. XIII, fasc. 37 et 38, 1883.) Tirage à part, in-8° de 61 pp.

— Critique de l'ouvrage du P. Lolli sur les Hollandismes de l'I. C. (Opusc. relig. lett. e mor., série 4e, tom. XVI, fasc. 46, 1884.) Tirage à part, in-8° de 12 pp.

— Di Due recenti scritti Kempistici. (Ibid., série 4e, tom. XVII, fasc. 51.) Tirage à part, in-8° de 28 pp.

C'est la réfutation de deux écrits du P. Lolli, chanoine régulier.

« Tout le monde reconnaîtra que le savant écrivain parle constamment avec cette politesse, cette bienveillance et cette gravité qui sont propres aux hommes de bonne éducation et de savoir. » (Malou. Recherches, p. 37.) — On ne saurait mieux dire. Veratti, homme judicieux, docte, pénétrant, a suivi de près, pendant quarante ans, les controverses relatives à l'I. C. Ses derniers travaux commandent une particulière attention.

VERT. — Etudes historiques et critiques sur l'Im. de J.-C. Paris-Toulouse, 1855, in-32 de 254 pp.

— Gersoniana ou l'Im. de J.-C. dans les œuvres de Gerson. Paris-Toulouse, 1856, in-32 de 219 pp.

— Cause de l'Im. de J.-C., réplique et conclusions. Toulouse, 1861, in-32 de 216 pp.

VILLENAVE. — Article sur l'édition de Gence. Journal général de la littérature de France, octobre et novembre 1826.

— Sur la traduction de l'I. C. publiée sous le nom de l'abbé de Lamennais, comparée avec la traduction donnée par M. Gence. Ibid., mai et juin 1829.

— Discours sur la question : De l'auteur de l'I. C., prononcé au congrès de l'Inst. Hist., le 17 octobre 1838, par Villenave. In-8° de 15 pp. En faveur de Gerson.

VOGT. — Woldebrandi Vogtii Conjecturæ de auctore libri de I. C. In-8° de 23 pp. Dans l'Apparatus litterarius Societatis colligentium, collectio II, p. 376. Witteb., 1718, in-8°.

Wold. Vogt regarde Walter Hilton, chartreux anglais, comme l'auteur des premiers livres de l'I. C. Il croit, d'ailleurs, avec Suarez que Thomas à Kempis a réuni en un seul corps plusieurs différents opuscules ascétiques, et leur a donné le titre d'I. C. après y avoir fait diverses modifications.

VOLLET (Paul). — Sur l'auteur de l'I. C. Grande encyclopédie Ladmirault, tom. XX, p. 593.

W

WANDELAINCOURT.— De I. C. libri quatuor, auctore incerto. Editio nova, variis mendis quæ obrepserant emendata; aucta etiam verbis, quæ scienter aut negligenter prætermissa fuerant; distributa in versiculos et ad concordantias accommodata, a Joanne Huberto Wandelaincourt, canonico ad honores Ecclesiæ Virdunensis, necnon rectore parochiæ Vadi (Woël), harumce concordantiarum auctore. Lugduni, Pélagaud, 1852, in-8° de XII-174 pp. Suivi de : Concordantiæ quatuor librorum de I. C. in quibus unusquisque liber indicatur charactere numerali sibi respondente. Exhortatio autem ad sacram communionem quam pro præfatione habet liber quartus, hoc signo designatur †. 504 pp.

Ces Concordances, bien plus complètes que celles d'Erhard, sont cependant à refaire. Il manque un grand nombre de mots, par exemple, ceux de tous les titres des chapitres. Les indications numériques sont à quatre signes : trois auraient suffi. L'ordre des mots par livres et par chapitres est illogique : les meilleures Concordances ont adopté l'ordre des mots par genres, cas et temps.

Néanmoins, jusqu'à nouvel ordre, le travail de Wandelaincourt est indispensable à qui veut acquérir la science de l'I. C.

WATERTON (Edmond). — Quatre articles du Tablet de Londres, numéros 2092, 2093, 2094, 2095. En faveur de Kempis.

Delvigne déclare que ce travail présente un excellent résumé de la question, et brille par la clarté, par la correction. (Dern. rech.)

Parmi les champions d'à Kempis, il faut signaler M. Edmond Waterton, qui a étudié à fond cette controverse (Ecclesiastical Biography, tom. III, p. 375), et qui a fait preuve de son admiration pour l'I. C. en formant une collection spéciale où se trouvent plus de mille éditions différentes et cinq manuscrits.

A Kempis a trouvé d'autres partisans dans la Grande-Bretagne : M. Kettlewell, dans une brochure (Autorship of Imitation), le professeur Linisay, dans l'Encyclopœdia Britannica, l'auteur anonyme d'un article dans la Dublin Rewiew (A new Ligtht on an old Question), sont tous favorables au religieux flamand.

M. Coolidge (Notes and queries, mars 1881) défend John Hilton.

WEIGL (J.-B.). — Préface de l'Edition polyglotte de l'I. C. publiée à Sulzbach, gr. in-8°, 1837. A la page XVII, Weigl donne les raisons pour lesquelles il attribue l'I. C. à Gersen. Il a placé un prétendu portrait de celui-ci en tête de son ouvrage avec l'inscription : « Venerabilis Joannis de Canabaco, Ortu, Lingua, Nomine germanus, Abbas Vercellensis S. Stephani, Auctor aurei libelli de Imitatione Christi. »

WENKEROSE. — Publii Vigilii Wenkerose, canonici Mechliniensis, in Ibin Schyrensem carmen laureatum cantatum amoris, honoris et veritatis ergo post noviter restauratum bellum in causa Kempisiana. Zwoll, 1761, in-8° de 24 pp.

Kuen déclare, dans une lettre à Topsel du 16 septembre 1761, que l'auteur de cette pièce de poésie est Trautwein. Il ajoute : « Fateor pluribus in locis carmen esse obscurius; fors suo tempore accedet lucerna, quæ omnes tenebras facile dissipabit. » (Ruland, p. 314.)

WERLING. — Simonis Werlini, can. reg. Ord. S. Augustini, præpositi Diessensis, Vindiciæ novæ Kempenses contra Fr. Valgravii Præmonitionem. Munich, Corn. Leyser, 1641, in-12. En tête d'une édition de l'I. C.

Nouvelle édition (Cologne, 1649) sous le titre : Rosweydus redivivus, id est, Vindiciæ Vindiciarum.

Werling était un savant et vertueux religieux, qui, par malheur,

se laissa emporter dans ses Vindiciæ au delà des bornes de la modération et de la justice. Ses Vindiciæ, écrites en forme de dialogue, à la manière satyrique de Lucien, sont dirigées contre Valgrave et contre D. Grégoire, abbé d'Ottoburen. L'ouvrage fut sévèrement censuré et supprimé par un décret de l'Archevêque de Salsbourg, et Werling fut condamné à faire réparation envers l'Abbé d'Ottoburen : ce qu'il fit, d'ailleurs, avec une édifiante soumission. Voir, dans Valgr. Argum. chronol., p. 157, le récit de l'incident et les pièces officielles qui s'y rapportent.

Sur l'ouvrage de Werling, consulter Launoy, Dissert., p. x.

« Bellum quoque apud Germanos exarsit, inter quos diu militavit Reverendissimus Werlinus editis anno 1649 Vindiciis Vindiciarum Kempensium, quas P. Francisci Valgravii nostri eruditæ Præmonitioni, et Constantini Cajetani duplici Defensioni objiciebat. Rem ille gessit varia fortuna, honori suæ causæque Kempensi parum proficua. Critica tandem in amaram litem degenerare visa, Revmo Domino D. Abbati Ottoburano necessitatem injecit, ut de injuria nomini suo impacta palam conquereretur. Neque justæ causæ defuit tam imperio quam auctoritate sua interposita Archiepiscopus Salisburgensis imperata lædentibus palinodia. Totius rei seriem ex Ottoburano Archivo acceptam foret prolixi operis huc attexere, quin et superflui. Satius igitur erit has felle plenas tricas pridem sepultas in tenebris relinquere, quam causæ nihil admodum profuturas in lucem proferre. » (Hist. Concert., p. 67.) — Ce passage ne se trouve pas dans le texte français de Thuillier. Il a été ajouté par Erhard à la traduction latine de l'Histoire de la Contestation.

WHEATLEY (Léonard-A.).— The Story of the Imitatio Christi, by Leonard-A. Wheatley. London, E. Stock, 1891, in-16.

L.-A. Wheatley a inséré, dans une publication anglaise mensuelle, The bibliographer (mai 1884), une notice en faveur de Kempis.

WOLFSGRÜBER. — Giovanni Gersen sein leben und sein Werk de Imitatione Christi von D[r] Cölestin Wolfsgruber, Benedictiner zu den Schotten in Wien. Augsbourg, 1880, in-8°.

Œuvre très savante, et présentant des documents nouveaux. La partie bibliographique est supérieurement traitée. Plût à Dieu que le docte Bénédictin eût élagué les thèses insoutenables et écarté les controverses inutiles! Plût à Dieu, surtout, qu'il eût soumis à une sévère critique l'autorité de Grégory !

— Vander Navolginge Cristi ses Boeke aus dem codex ms. der Bibliothek der Benedinerstiftes Schotten. Vienne, 1879, in-8°.

Réimpression de l'antique traduction en bas-allemand dont on connaît trois mss. : 1° celui des Scotts, publié par le P. Wolfsgrüber. Cette traduction a été accommodée à l'usage d'une Congrégation de dames. On y a enlevé ou changé les phrases qui se rapportent au sacerdoce. 2° Un second ms., daté de 1428, appartient à la société littéraire de Leyde : matériellement plus ancien que le ms. des Scotts, il ne présente pas cependant un texte aussi antérieur. 3° Le troisième ms. se trouve dans la bibl. ducale de Wolfenbuttel.

— Septem Motiva contra Thomam de Kempis. Viennæ, 1882, 6 et 108 pp.

C'est une reproduction imprimée d'un travail manuscrit conservé à la Bibl. nat. de Paris. Cf. Hay.

Z

ZACCARIA. — Excursus litterarii per Italiam ab anno 1742 ad annum 1752 (Venise, 1754), et ab anno 1753 ad annum 1757 (Venise, 1762). 2 vol. 4.

Le P. Zaccaria parle du codex Aronensis. Que l'on ouvre l'ouvrage intitulé : Franc. Antonii Zaccariæ S. J. Excursus litterarii per Italiam ab anno 1742 ad annum 1752 (vol. II, Ven., 1754). On y trouvera d'abord une lettre au P. Passeri qui se termine ainsi : « Mediolani ex ædibus Sancti Fidelis Idus Decembris anno vulgatæ æræ nostræ 1748 Aronam proficiscens veteres quasdam chartas, et præclarum libri de Imitatione Christi codicem a Bellarmino et Mabillonio laudatum inspiciendi causa. » (Tom. I, p. 105.) Et puis (tom. I, pp. 136, 137), une lettre adressée à Mgr Vitalien Borromée, avec le titre : De antiquitatibus quibusdam Aronæ, atque Angleriæ inspectis.

Voir Iter litterarium, de 1753 à 1757 (Venise, 1762, in-4°), faisant suite aux Excursus litterarii de 1742 à 1752 (Venise, 1754).

— Iter litterarium. Venise, 1762, in-4°.

P. 138. Codex chartacæus 4 sæc. XVI, vitam et epistolam continens B. Hosannæ de Andreascis. Collegit ista Hieronymus Mantuanus prior monasterii S. Mariæ Montis Oliveti, inscripsitque Reverendiss. in Christo Patri, et Domino D. Sigismundo Cardinali Mantuano, ac Illustrissimis Mantuæ Principibus Francisco, et Isabellæ, p. 141. Quædam de Historia Canapiciensi ad annum 1599.

Voir « Descriptions », p. 55.

ZENO (Apostolo). — Annotazioni al Fontanini, tom. II, p. 455.

Ce célèbre savant italien pense que la controverse sur l'auteur de l'I. C. reste problématique.

ZIEGELBAUER. — Historia rei litterariæ Ordinis Sancti

Benedicti in quatuor partes distributa. Augustæ Vindelicorum, 1754, 4 vol. in-fol.

Voir tom. II, p. 211.

ZUNGG. — Vita venerabilis servi Dei Thomæ a Kempis canonici regularis S. Augustini Congregationis Windesheimensis, et monasterii S. Agnetis Montis prope Zwolla, Diœcesis Trajectensis, sub-prioris. Ex antiquis et recentibus Documentis juncta Crisi Collecta. Auctore Joanne Antonio Zunggo, Can. Regul. Later. Voravii Professo et Bibliothecario. Venise, 1762, VIII-188 pp.

Déclamation dans laquelle il n'y a que très peu de chose à recueillir.

FIN

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES AUTEURS

QUI ONT PRIS PART A LA CONTESTATION

Vers 1475, Gunther Zainer, à la fin de son édition des IV livres De Imitatione Christi, attribuait ce pieux ouvrage à Thomas à Kempis : « Viri egregii Thomæ Montis Sanctæ Agnetis in Trajecto Regularis Canonici libri de Christi Imitatione numero quatuor finiunt feliciter. »

En 1483, Pierre Lonslein de Langencen publiait à Venise sa précieuse édition de l'I. C. en l'inscrivant et la souscrivant au nom de Jean Gerson.

Le xvi[e] siècle, comme le xv[e] siècle, est resté indécis sur le véritable auteur du pieux livre. Néanmoins, nulle part on ne trouve qu'il y ait eu contestation à ce sujet. Si les divergences sont éclatantes, il n'apparaît pas qu'il y ait eu controverse littéraire.

Avec le xvii[e] siècle, commence une discussion qui ne semble pas devoir bientôt prendre fin.

1604. Manrique.
1605. Rossignolo.
1606. Possevin.
Nigronius.
1610. Bellarmin.
1615. Van Quaille.
Rosweyde (Epist.).
1616. Cajetan (Concert.).
1617. Rosweyde (Vindiciæ).
Barclay.
1618. Cajetan (Resp. Apol.).
1621. Rosweyde (Vindic.).
Marillac (Avert.).
1626. Rosweyde (Cert. Test.).
1630. Marillac (Avis).
Bollandus (Præf.).
1638. Valgrave (Animadv.; Præmon.).
1641. Fronteau (T. a K. vind.).
Werling (Vind. Nov.).
Carré (Préf.).
Sanderus.
1643. Valgrave (Épître).
1644. Carré (Preuves).
Cajetan (Appar.).
1645. Faraudi.
Mezler.
1646. Chifflet (Avis).
1647. Werling (Vindic. Vindic.).
1649. Fronteau (2e édit.).
Quatremaire (Gersen assertus).
Launoy (Dissert.).
Sirmond (Lettres).
Hémérée.
Mezler.
1650. Heser (Dioptra; Summula; Præmon.; Vita).
Valgrave (Arg. chronol.).
Fronteau (Refut.).
1650. Launoy (3e édit.).
Quatremaire (Gersen iterum assertus).
Cajetan (Litteræ).
Rambeck.
Naudé (Procès).
Ganneron.
1651. Heser (Lexicon; Sept. Pal.).
Naudé (Bibl. Kemp.; Velit.; Conj.; Procès).
Chifflet (Lettres).
Carré (T. a K. rest.).
Eusthathius.
Hécelles.
Fronteau (Arg. duo).
1652. Naudé (Testim.).
Desnos.
Boissy.
Launoy (Remarques).
Petau (Lettres).
Payen.
1653. Raynaud.
Naudé (Rép.).
1654. Labbé.
1660. Labbe.
1661. Rambeck.
1662. Hay.
1665. Lescale.
1667. Suarez.
1669. Heser (Obel.).
1670. Dissert. Catalaun.
1671. Instrument de 1671.
Lallemant.
Heser (Mantissæ).
Dumolinet (Deux notes).
1674. Delfau.
Dupin (Remarques).
Instrument de 1674.
1675. Heser (Mantissæ).
Paris.

1814. Butler.
1820. Guillon.
1824. Grégory (Storia).
Labouderie.
1826. Daunou.
Gence (éd. lat.).
Tourlet.
Grégory (Mém.).
Villenave.
1828. Silbert.
1830. Delprat.
Fortia d'Urban.
1832. Gence (Nouv. Cons.).
1833. Grégory (Préf.).
1835. Cesarini.
1837. Leroy (Études).
Avogrado.
Weigl.
1838. Faugère.
Mangeart.
Spotorno.
Villenave.
1839. Schmidt.
Scholtz.
1840. Delprat (Trad.).
1841. Michelet.
Monfalcon.
Nolhac (Du livre).
Ullmann.
Leroy (Corneille et Gerson).
1842. Carton.
Géraud.
Spencer Smith.
1843. Grégory (Hist.).
Thomassy.
1845. Bormans.
Cazères.
Leroy (Gerson).
Pauffin.
1847. Indice.
Nolhac (Dern. Obs.).
1848. Hoffmann.
Malou.
1849. Baehring.
1852. Wandelaincourt.
Quérard.
1853. Paravia (Dell' autore).
1854. Guénébault.
Moll.
Strozzi.
1855. Bohringer.
Mooren.
Nolte.
Torri.
Veratti.
Vert.
1856. Carton.
1857. Renan.
1858. Baecker.
Delaunay.
Malou.
1860. Cibrario.
1861. Ruland.
Tamizey de Larroque.
1864. Baecker.
Diemer.
Theux.
1868. Cossa.
1873. Brunton.
Hirsche (tom. I).
1874. Loth.
Paravia (Lit. stor.).
1875. Acquoy.
Bernardi.
Blanchet.
Canetti (Abb. di S. Steph.).
Darche.
Ducis.
Mella.

APPENDICE

APPENDICE

I

LE CODEX PECULIANUS

Les études sur l'origine de l'I. C., dont on vient de suivre le développement dans le présent ouvrage sur l'« Auteur », reposent surtout sur les données historiques et doctrinales. La philologie intervient pour en corroborer les conclusions : elles sont déduites dans un ouvrage à part. Les considérations se rapportant au texte du livre sont exposées dans « Variantes » et « Classement et Généalogie ». C'est dans « Héliotypies », « Paléographie » et « Descriptions » que se trouvent les discussions relatives aux caractères graphiques des manuscrits.

Il n'est pas nécessaire de revenir sur ces divers points de la controverse. Il était bon de les traiter à part, pour éviter la confusion en un sujet si complexe. Néanmoins, pour peu qu'on parcoure les ouvrages indiqués, on remarquera qu'ils convergent tous vers un centre commun : l'attribution de l'I. C. à Jean Gersen, moine italien du XIIIe siècle. Les uns concourent à ce résultat par des moyens directs ; les autres, s'ils n'appuient pas le mouvement, n'y mettent aucun obstacle.

Un incident heureux fournira, toutefois, l'occasion de donner ici un exposé abrégé, en même temps qu'une contre-épreuve, de la méthode qui a servi au classement et à la

généalogie des textes de l'I. C. Cette méthode met sur les traces de l'origine et de l'histoire du pieux livre. Il ne faut donc pas manquer, en une rencontre opportune, d'en faire valoir la légitimité et les avantages.

Un collectionneur, M. Pécoul, ancien élève de l'École des chartes, a bien voulu, après avoir pris connaissance de mes travaux sur l'I. C., me communiquer un manuscrit qu'il avait recueilli en Italie, manuscrit dont l'examen est favorable à mes thèses.

Peu de choses pouvaient autant me plaire, que la communication du codex Peculianus, et la permission de le faire connaître. J'exprime ma profonde gratitude à M. Pécoul.

I

DESCRIPTION.

Je m'inspirerai, dans la description du codex Peculianus, des conseils de M. Léopold Delisle (Invent. des mss. lat. : Etat des mss. lat., p. XL et suiv.).

Contenu. — Le Peculianus contient trois livres de l'I. C. (I, II, IV), et cinq fragments des œuvres de Denys l'Aréopagite.

F° 1 : Incipit liber p̄mus de ymitatioē xp̄i. et de contemptu oīum uanitantum (sic) mundi. Cap. 1 : Qui seqt me non ambulat, etc. (suivent les vingt-cinq chapitres du livre I selon l'ordre vulgaire). F° 21 : ... tibi ipsi uim intuleris. Amen. Incipit tabula super p̄mum librum de immitatione xp̄i. De immitatione xp̄i et contemptu omnium uanitatum mundi. Cap. 1 : De humili sentire, etc.

F° 22 : Incipit liber secundus Joh̄is iessem de intn̄a conuersione (sic). Sequitur Regnum Dei, etc. (suivent les

douze chapitres du livre II selon l'ordre vulgaire). F° 32 verso :... intrare in regnum dei. Tabula libri secundi. De intña conūsatione, etc.

F° 33 : Incipit deuota exhortatio ad sacram xp̄i communionem. Uox xp̄i : Uenite, etc. (suivent les dix-huit chapitres du livre IV selon l'ordre vulgaire). F° 51 verso :... nec ineffabilia dicenda. Deo gratias. Amen. Explicit liber quartus et ultimus de sacram̄to altaris.

F° 51 verso : Dyonisius. Deus etiam dicitur justitia, etc.

F° 52 : Idem Dyonisius de pace dei. Quomodo autem deus, etc.

— item de pace. Si quis autem dicat, etc.

— Dyonisius. Utimur enim libero, etc.

F° 53 : Dyonisius. Detonsio capillorum, etc.

— Tabula libri quarti et ultimi. Cum quanta reuerentia, etc.

F° 53 verso : ... subdendo sensū suum sacræ fidei.

Il n'est pas douteux que la désignation « Dyonisius », qui se trouve en tête des cinq fragments intercalés, du f° 51 verso au f° 53 recto, entre l'Explicit du livre IV et la table des matières de ce même livre IV, ne se rapporte à Denys l'Aréopagite et non pas à Denys le Chartreux. Ce qui pourrait induire en erreur, c'est que ces fragments ne se rencontrent dans aucune des traductions de l'Aréopagite. Mais si l'on se donne la peine de parcourir l' « Extractio Vercellensis », c'est-à-dire, l'ouvrage que Thomas Gallo, abbé de Saint-André de Verceil, a consacré à l'interprétation de saint Denys l'Aréopagite, on trouve que les passages susmentionnés en sont extraits à la lettre. J'établis mes références sur la précieuse et rare édition des œuvres de saint Denys l'Aréopagite, imprimée à Strasbourg en 1503.

1° Le premier fragment du codex Peculianus commence : « Deus etiam dicitur justitia tanquam distribuens omnibus secundum singulorum congruentiam et commensationem et pulchritudinem... » Il finit : « sui certaminis et completo certamine retribuere eis bona æterna secundum merita singulorum. »

Ce premier fragment se trouve au chapitre VIII du livre « Divinorum Nominum », folio CCCXX recto.

2° Le second fragment commence : « Quomodo autem Deus quiescit et silentium agit... » Il finit : « nec possibile est alicui existentium dicere aut cogitare. »

Il se trouve au folio CCCXXII verso, chapitre XI du même ouvrage.

3° Le troisième fragment commence : « Si quis autem dicat illo (pour illos) inimicari paci, et bonis pacis... » Il finit : « non consequendo delectationes quas appetunt. »

Il se trouve au même chapitre, folio CCCXXIII recto.

4° Le quatrième fragment commence : « Utimur enim libero arbitrio quod est simpliciter incoactum... » Il finit : « et majus et minus capaces ipsius luminis efficiuntur. »

La place de ce fragment m'échappe ; mais il respire le plus pur aréopagitisme, selon l'interprétation de Thomas Gallo.

5° Le cinquième fragment commence : « Detonsio capillorum quæ substantiam capitis denudat... » Il finit : « sed per singularem virtutem interiorem. »

Il se trouve au chapitre VI de la « Hiérarchie ecclésiastique », folio CCC verso.

Format. — Le Peculianus est de petit format. Au folio 26, la mesure prise, en tenant compte du corps même du ms. et non pas de la reliure, donne en hauteur : 19 cent. 7 mill. ; en largeur : 13 cent. 5 mill.

Le ms. est composé de 53 folios, en peau fine et blanche. Il est écrit à deux colonnes à 31 lignes par page.

Écriture. — L'écriture du Peculianus est la minuscule gothique. Mais les formes gothiques sont peu caractérisées, ainsi qu'il arrive fréquemment dans les manuscrits italiens, qui ont toujours eu la tendance à romaniser leur graphie.

Les *i* sont, non pas pointés, mais presque partout accentués. Les *t*, *s*, *f* ne prolongent pas leurs hastes, les *t* au-dessus, les *s* et *f* au-dessous des lignes. Les lettres initiales des chapitres ont un aspect archaïque.

Le copiste du Peculianus semble avoir été un calligraphe de profession. Son écriture régulière, esthétique, sa préoccupation de n'introduire ni surcharges ni retouches dans la transcription, son inconscience dans la manière fautive de reproduire le texte de l'I. C., attestent un scribe surtout soucieux d'accomplir une tâche mécanique, et de plaire aux clients par l'apparence, afin de mieux achalander sa marchandise.

Il a produit un exemplaire de luxe de l'I. C. : ce qui n'est pas commun, ce livre n'ayant guère été considéré au moyen âge comme prétexte à illustration.

C'est le même copiste qui a écrit le ms. tout entier, texte et rubriques.

Notre copiste a souvent employé le tiret à la fin des lignes, pour annoncer que le mot est interrompu et sera continué à la ligne suivante.

Quand, à la fin de la ligne, il reste un espace libre, le mot ne pouvant être prolongé jusqu'à la marge, le copiste remplit le blanc par un signe, qui ressemble à un *i* barré (-Ŀ).

Je n'ai pas reconnu dans le ms. l'emploi des guillemets, ni des parenthèses.

Aucune trace d'accentuation tonique.

Réclames. — Le Peculianus n'a pas de chiffres de signature, mais il a des réclames qui indiquent que le nombre des cahiers était de quatre pour cinquante-trois folios : mundo, f° 10 verso; labitur, f° 20 verso; ut, f° 31 verso; populo, f° 41 verso.

Les réclames étant exactement marquées, notre écrivain s'est abstenu de mettre la signature, c'est-à-dire, la lettre ou le chiffre qui indique l'ordre dans lequel les cahiers devaient être assemblés.

Encre. — Les lignes tirées à la règle, pour guider la plume du copiste et donner de l'égalité aux marges, sont tracées à une encre noire moins vive que celle qui a servi pour les lettres. Celles-ci, de teinte plus foncée, n'ont pas roussi, ni jauni.

En dehors des miniatures, on remarque l'emploi de trois encres : rouge et bleue, pour la coloration des lettres initiales des chapitres; jaune, pour marquer d'une légère teinte les lettres majuscules commençant les phrases.

Chiffres. — Le Peculianus n'a pas adopté les chiffres arabes comme l'Aronensis. Il ne se sert que de chiffres romains pour la numération des chapitres, en écrivant le nombre quatre non pas avec V précédé de I, mais avec quatre unités (IIII).

Abréviations. — La brachygraphie s'est surtout introduite dans les manuscrits à la suite de la scolastique, qui écrivait beaucoup trop, pour qu'on ne fût pas entraîné à économiser le temps et la dépense. Les abréviations sont usitées dans le Peculianus; mais elles sont loin d'être multipliées comme dans certains mss. de l'I. C. du XVe siècle. Elles sont moins nombreuses que dans l'Aronensis.

Ornements et lettres initiales. — Les lettres initiales de chaque chapitre sont uniformément et alternativement écrites en rouge et en bleu, avec enroulement de même couleur, se répétant sans variation du commencement à la fin de la copie.

La première page du livre I (f° 1 recto) est tout encadrée d'une brillante enluminure. Dans la lettre initiale se voit l'image de Jésus-Christ portant la croix et suivi d'une dame, les mains jointes, avec voile et toilette blanche, représentant sans doute l'âme fidèle. Le monogramme du Christ est inscrit en deux médaillons, qui se détachent sur les rinceaux de fleurs et de fruits de l'encadrement de la page. Dans le médaillon du bas est dessiné un calice surmonté d'une hostie.

C'est la page la plus richement et la plus artistiquement enluminée, que j'aie rencontrée dans un exemplaire du texte latin de l'I. C.

Une seconde miniature moins riche, bien que tout aussi artistique, se rencontre en tête du chapitre I du livre II. Le médaillon du bas de la page reproduit le monogramme du Christ. Dans la lettre initiale se trouve la représentation d'un roi couronné, sans doute David, éclairé par des rayons célestes.

La reliure du volume est moderne. C'est une reliure italienne, pleine, en parchemin, semblant avoir été exécutée au siècle dernier. On peut hasarder que, la couverture primitive ayant été détériorée, le possesseur du manuscrit l'a fait relier de nouveau. On ne peut croire cependant que le manuscrit lui-même était en mauvais état et mutilé, car sa conservation est excellente, et la régularité des réclames (de vingt pages en vingt pages) témoigne de son intégrité.

Indications historiques. — Le codex Peculianus ne donne aucune indication qui permette d'en établir l'origine, et de mettre sur la trace de ses possesseurs anciens. Le chiffre 570 écrit au bas de la garde initiale est peut-être un numéro de cote. S'il en était ainsi, le document aurait fait partie d'une bibliothèque riche en mss. où il aurait peu servi, car il est, peut-on dire, et pour le corps du volume, et pour la reliure, à l'état de neuf.

Il est permis de croire qu'il est de patrie italienne, et, probablement, du nord de l'Italie.

Age. — Ce serait déception que de baser, sur l'expertise paléographique, des conclusions positives, relatives à l'origine de l'I. C. Jusqu'ici, la science des écritures n'a pas justifié les espérances que l'on avait mises en elle. On ne parvient pas à se mettre d'accord sur l'âge des principaux manuscrits non datés de l'I. C. Si les uns l'avancent, d'autres le reculent. Il n'est donc pas possible de tirer un argument irréfragable, de l'opinion que l'on peut se former de l'antiquité de certains manuscrits, par exemple, du manuscrit d'Arone. Il remonte au XIVe siècle, disent les Mauristes et les principaux savants de la fin du XVIIe siècle. Cette décision n'étant pas universellement admise, il faut renoncer à la preuve tirée des appréciations paléographiques. Pour ma part, je suis convaincu que les Mauristes n'ont pas eu tort de reculer jusqu'au XIVe siècle l'origine de certains manuscrits. Mais, tout en maintenant le bien fondé de leurs décisions, je ne me crois pas autorisé à imposer, à ceux qui ne partagent pas leur sentiment, la conséquence que l'origine de l'I. C., en vertu du caractère antique de ces manuscrits, remonte au XIVe siècle.

L'expérience du passé n'encourage pas à substituer, aux mss. loués par les Mauristes, des mss. nouveaux, qui ne tarderaient pas à subir la même fortune.

Le codex Peculianus me paraît, non pas du xve siècle commençant ou finissant, mais du xve siècle avancé. Néanmoins, je ne discuterai pas avec ceux qui le rajeuniraient. La paléographie autorise les grands écarts.

« On sait que les manuscrits ne portent pas tous la désignation de l'époque à laquelle ils sont sortis de la plume de celui qui les a tracés ; semblables, en cela, aux médailles du même temps (le moyen âge), qui, selon une observation que je trouve rapportée dans l' « Echo du Monde savant » (2 octobre 1839), n'ont presque jamais aucun millésime. Ce sont alors les érudits ou les antiquaires qui, d'après le caractère de l'écriture ou d'autres circonstances, se chargent de nous dire à quel siècle, à quelle partie de siècle ils appartiennent. » (Nolhac. Du livre de l'I. C., p. 38.)

« Les personnes qui réussissent le mieux à fixer l'âge des anciennes écritures, dit le savant Natalis de Wailly, peuvent errer d'un demi-siècle. » (Eléments de Paléographie, tom. I, p. 612.) — « Cette erreur, dit encore l'éminent paléographe, est de celles dont les critiques les plus exercés ne peuvent se garantir. »

Il n'est pas hasardeux de penser, avec les Bénédictins, qu'en certaines circonstances l'erreur est encore excusable, quand elle va jusqu'à un siècle, et même plus.

Telle est l'opinion d'un paléographe moderne qui a réédité le sentiment des Mauristes : « L'appréciation du caractère de l'écriture est toujours incertaine, parce que les lieux qu'habitait le copiste, son système d'orthographe, son âge et d'autres circonstances, peuvent apporter sur ce point une différence d'un siècle et plus. » (Onésime Leroy. Études sur les mystères, p. 40.)

Adoptons la formule chère au savant Léopold Delisle : « Le Peculianus peut être du milieu du xve siècle, ce qui ne veut pas dire qu'il en soit réellement ainsi. »

II

CLASSEMENT DU TEXTE.

Dès que l'I. C. est sortie des mains de son auteur, et qu'on s'est mis à la copier, immédiatement se sont produites des différences. La première copie n'a pas absolument représenté l'archétype ; la deuxième n'a complètement ressemblé ni à la première copie, ni à l'archétype ; et ainsi de suite. L'inattention, l'insuffisance des écrivains, ont multiplié les variantes. De temps en temps, quand les fautes étaient devenues par trop palpables en certains manuscrits, un réviseur, plus ou moins intelligent, entreprenait une recension, qui jetait un nouveau trouble dans la tradition du texte.

J'ai entrepris de coordonner les textes de l'I. C.

Mon examen a porté sur soixante-huit textes, imprimés ou manuscrits.

Je suis parvenu à ranger ces textes en deux grandes classes : l'une, italienne, A ; l'autre, transalpine, B.

La classe A se divise en genres F, G, H ; la classe B, en genres I, K.

Chacun de ces genres se subdivise en espèces et aboutit à des individualités.

On peut voir le tableau complet de ce classement dans « Paléographie », p. 262 et suiv.

Si mon classement est bien fait et complet, il doit s'emparer de tous les textes et leur assigner un rang. C'est ce qui est arrivé pour les cinq manuscrits Delaunay, que je n'avais pu dépouiller en temps utile[1]. Il a suffi d'un rapide

[1] J'ai la satisfaction de constater que ma méthode de classement ne m'a, jusqu'ici, causé aucune déconvenue.

Le P. Brucker a bien voulu me faire connaître trois manuscrits qui avaient échappé à mes recherches.

examen pour déterminer leur classe, leur genre, leur espèce, leur individualité. (Voir « Paléographie », appendice : Application de la méthode du classement des textes aux codices Delaunay, pp. 323-327.)

1° *Aquisgranensis*. Bibl. nat. de Paris, ms. lat. 10,708. — On y trouve le second livre de l'I. C., f° 31. Sequuntur capitula in libellum sequentem de quibusdam exercitiis spiritualibus. De interna conversatione... regnum Dei. Amen. Et sic est finis ad laudem Dei, f° 39. A la fin du volume la date 1472. Ex Bibl. Canon. Regul. Aquisgran. ad S. Joannem Baptistam. Supplem. lat. 876. Contient 8 ff. d'un incunable d'un ouvrage de Nyder.

Le P. Brucker pense qu'il faut attribuer à ce ms. une origine windesémienne. Le ms. vient sans doute, en dernier lieu, des Chanoines Réguliers; mais rien ne démontre qu'il ait pris naissance parmi eux. L'inscription (Ex Bibl. Canon. Regul.) est moderne, peut-être du XVIIIe siècle.

Le ms. diffère, de papier, d'encre, d'écriture, jusqu'au folio 53, du papier, de l'encre et de l'écriture de la seconde partie du volume, qui va du folio 54 au folio 104. La date 1472 se trouve au folio 104 verso.

Le lat. 10,708 suit les leçons de la classe B. (Paléogr., p. 81.) Il suit les leçons du genre K. (Ibid., p. 131.) Il suit les leçons de l'espèce *u*. (Ibid., p. 252.)

L'Aquisgran. (ms. lat. 10,708) doit donc prendre parmi les textes la cote B K *u6*.

Ce ms. proviendrait d'Avignon que je n'en serais pas surpris.

2° *Mazarinæus* 2. Bibl. Mazarine de Paris, ms. 930. — Incipit tractatulus de spiritualibus ascensionibus. Cap. primum, f° 1. Explicit, f° 61. De Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi. Capitulum primum. Qui sequitur me, etc., f° 62. Item ammonitiones ad vitia trahentes de interna conversatione, f° 81. Tractatus de modis temptationum, f° 92... vita hominis super terram. Amen. Explicit. Laus tibi summe Deus. Ce livre est des Célestins de Paris. 112 ff. parch., écriture du XVe siècle.

Le livre I et le livre II suivent les leçons de la classe B. (Paléogr., p. 80 et suiv.)

Ils suivent les leçons du genre K. (Ibid., pp. 129 et 131.)

Ils suivent les leçons de l'espèce *u*. (Ibid., pp. 251-252.)

On doit donc donner au Maz. 2 la cote B K *u7*.

3° *Lugdunensis*. Bibl. de la ville de Lyon, ms. 651. — Ce ms. ne contient que le livre I de l'I. C. et dix-neuf autres opuscules ascétiques. Il paraît être du milieu du XVe siècle. Je ne suis pas à même de dire si le Lugdunensis, qui provient de Rebdorf, est conforme ou non au Rebdorfensis *q1*.

Appliquée au codex Peculianus, ma méthode de classement donne un résultat en quelque sorte mathématique. Elle lui donne la cote A *a3*.

Classe. — Les textes de l'I. C., ai-je dit, se rangent en deux classes, l'une A, l'autre B.

Le Peculianus appartient à la classe A. On y retrouve toutes les leçons qui caractérisent les textes italiens. Elles sont peu nombreuses dans le livre I, mais dans les livres II et IV elles sont multipliées.

Dans le livre II, par exemple, se rencontrent cent dix-huit leçons, qui se trouvent uniformément dans certains textes, tandis que cent dix-huit leçons correspondantes se trouvent uniformément différentes dans certains autres textes. Les uns se rangent dans la classe A, dite italienne, parce que tous les documents qui la composent sont d'origine italienne ; les autres prennent place dans la classe B, dite transalpine, parce qu'ils appartiennent aux contrées situées au nord des Alpes.

Le codex Peculianus reproduit avec fidélité les leçons de la classe A.

Il serait long, il serait inutile, de reproduire ici les différences de la classe A et B. On les trouvera dans « Paléographie », p. 80, pour le livre I ; p. 81, pour le livre II ; p. 105, pour le livre IV. Dans le partage des textes en deux grandes classes, le codex Peculianus se range toujours du côté de la classe italienne A. Autant il ressemble à celle-ci, autant il diffère de la classe B. Il appartient donc à la classe A.

Genre. — La classe A se divise en trois genres F, G, H, plus une espèce détachée *a*.

Le codex Peculianus ne reproduit pas les variantes typiques du genre F, et de ses espèces ; pas plus que celles

des deux autres genres G et H, et de leurs espèces. Il y a impossibilité à faire rentrer ses leçons, dans les tableaux des variantes propres à ces trois genres et à leurs espèces dérivées. Il leur ressemble par les caractères de classe; il en diffère par les caractères génériques et spécifiques.

Espèce. — Par contre, les leçons du codex Peculianus se placent toujours résolument à côté des leçons qui dénotent l'espèce *a*, formant à elle seule un genre et une espèce.

Dans le livre I (Paléographie, p. 140) il existe trente-deux leçons, qui ne se trouvent que dans l'espèce *a* et qui forment ses différences particulières. Ces trente-deux leçons se retrouvent toutes dans le Peculianus.

Il en est de même des leçons spécifiques du livre II (Paléographie, p. 151) et du livre IV (ibid., p. 159). Elles sont toutes reproduites par notre manuscrit.

D'où cette conclusion, que le Peculianus, différant de toutes les espèces des genres F, G, H, et ressemblant à l'espèce *a*, appartient à cette espèce.

Individualité. — Le Peculianus est-il une reproduction de quelqu'un des individus de l'espèce *a* ? Jusqu'ici, je ne connais que trois représentants de cette précieuse espèce : l'Aronensis, le Ravennatensis, le Volgarizzamento Veneto. Il ne peut être question de ce dernier texte qui est écrit en italien. Mais si le Peculianus n'est qu'une copie de l'Aron. et du Ravenn., ou, vice versa, si l'Aron. et le Ravenn. ne sont que des copies du Peculianus, il faudrait se refuser à introduire dans l'espèce *a* une nouvelle individualité, et il importerait de ne pas créer, en quelque manière, de doubles emplois.

Les trois manuscrits latins de l'espèce *a* proviennent, il n'en faut pas douter, d'un même archétype. Ils en reproduisent, tous trois, non seulement les leçons typiques, mais

encore les hésitations : « I. I, titre, de contemptu; 19, satiabitur; III, 26, discimus; IV, 3, labilem sive bibilem; V, titre, de electione; 10, profectum sive perfectum; XV, 8, multum facit sive bene facit; XVII, 6, modicum faciunt sive conferunt; XIX, 7, discretio, etc. »

Mais ces trois manuscrits présentent des différences individuelles, qui démontrent clairement que s'ils proviennent d'un même archétype, c'est par voie parallèle, et non par ordre de succession. Ils ont la parenté de la fraternité, et non celle de la filiation.

On peut voir dans « Paléographie », p. 149, le tableau des différences individuelles pour le livre I; p. 152, pour le livre II; p. 160, pour le livre IV. Il apparaît que l'Aronensis et le Ravennatensis ne se confondent pas; qu'ils conservent mutuellement une indépendance native.

Le Peculianus, de son côté, ne s'inféode ni à l'un ni à l'autre.

Dans le livre I, sur 41 variantes individuelles, le Peculianus suit 28 fois l'Aronensis, et 12 fois le Ravennatensis; une fois, il n'adopte la leçon ni de l'un ni de l'autre.

Dans le livre II, sur 25 variantes individuelles, il ne s'écarte de l'Aronensis que 4 fois, et il ne suit que 2 fois une leçon étrangère à ses deux congénères.

Dans le livre IV, les différences qui individualisent le texte de l'Aronensis et du Ravennatensis sont nombreuses : elles sont au nombre de 83. Le Peculianus suit l'Aronensis 44 fois; il suit le Ravennatensis 35 fois; il adopte quatre fois une leçon particulière.

Que si l'on ajoute à ces constatations les relevés des leçons appartenant en propre au Peculianus (et Dieu sait combien elles sont nombreuses!) qui ne sont répercutées ni par l'Aronensis, ni par le Ravennatensis, on est obligé de reconnaître que le Peculianus ne vient pas des deux

autres manuscrits, et que ceux-ci ne viennent pas de lui. Ce sont trois individus indépendants, provenant d'un commun archétype. Le Peculianus doit prendre la cote A *a3*.

Orthographe. — Dans « Paléographie » se trouve une étude sur l'orthographe de l'I. C. (pp. 39-56). On y peut voir que les mss. ne présentent pas la même orthographe. La conclusion qui résulte de la comparaison des principaux manuscrits, c'est que l'orthographe était considérée, au moyen âge, comme un terrain libre ; que chaque copiste, qu'il écrivît sous dictée ou sur inspection directe, conservait ses habitudes particulières ; que chaque écrivain représentait souvent les mêmes mots de manières fort différentes.

Le Peculianus ne fait qu'appuyer ces conclusions. Il a l'orthographe vagabonde, à l'égard même de ses congénères.

Voici le relevé des principales divergences d'orthographe qui, dans le livre II, existent entre le Ravennatensis et le Peculianus :

I,	8.	Eya P.	Eia R.
—	—	quatinus.	quatenus.
—	26.	obprobria.	opprobria.
—	29.	patiencia.	patientia.
—	30.	nichil.	nihil.
—	32.	nichil.	nihil.
—	—	obprobrio.	opprobrio.
—	33.	ellevare.	elevare.
—	42.	nichil.	nihil.
III,	5.	contemptus.	contentus.
—	6.	sepe.	sæpe.
—	8.	çœlum.	zelum.
—	9.	tollerare.	tolerare.
—	14.	set.	sed.

III, 19.	inmensus P.	immensus R.
V, 8.	nichilum.	nihilum.
— 17.	contemptus.	contentus.
— 23.	inditium.	indicium.
— 24.	fidutiæ.	fiduciæ.
VII, 2.	opportet.	oportet.
VIII, 7.	arridus.	id.
— 12.	ymo.	immo.
— 28.	vellis.	velis.
— 34.	hiis.	his.
IX, 3.	ylaris.	hilaris.
— 5.	honus.	onus.
— 12.	facille.	facile.
— 18.	habundantia.	abundantia.
— 26.	assint.	adsint.
— —	yni.	hymni.
— 35.	dyabolus.	diabolus.
— 36.	ostes.	hostes.
X, 2.	pacientiam.	patientiam.
— 5.	delitie.	deliciæ.
— 7.	temptationis.	tentationis.
— 17.	ellato.	elato.
— 18.	ellationem.	elationem.
— 25.	uille.	uile.
— 28.	reddeat.	redeat.
XI, 5.	secuntur.	sequuntur.
XII, 3.	dampnationis.	damnationis.
— 15.	cottidiane.	quottidiane.
— 22.	his.	is.
— 28.	habicias.	abicis.
— 45.	dictioni.	ditioni.

La même comparaison établie entre l'Aronensis et le

Peculianus permet de constater de non moindres divergences.

Il faut donc renoncer à ramener, non seulement les diverses espèces de l'I. C., mais encore l'espèce primitive *a*, à une commune orthographe.

L'orthographe du ms. Pécoul est certainement négligée comme la ponctuation, et il en est résulté quelques-unes des incorrections du relevé ci-dessus. Mais il faut remarquer l'orthographe archaïque de certains mots, qui sont écrits par le Ravenn. de manière plus moderne.

Ponctuation. — Les copistes ont employé, dans la transcription de l'I. C., des systèmes de ponctuation à deux, trois et quatre signes. Ces divers systèmes sont indiqués et critiqués dans « Paléographie », pp. 1-38.

« Un texte à homophonie et à cursus (tel que celui de l'I. C.) ne peut être bien lu, que lorsqu'il est accompagné de la ponctuation qui lui est propre... La prose homophonique ayant pour but de réaliser une sorte de mélodie, à rime et à rythme libres, se contente d'une ponctuation des plus simples, et s'accommode peu, pour ne pas dire nullement, des distinctions et sous-distinctions compliquées. » (Ibid., p. 9.)

Le codex Aronensis pourvoit aux besoins des périodes, les plus compliquées aussi bien que les plus simples, au moyen de deux signes de ponctuation seulement : la barre ou virgule (/) et le point simple (.).

Le Ravennatensis suit le même système, mais en le surchargeant. Il introduit des coupures inutiles, par exemple, partout où se rencontrent des *et*. De plus, il fait intervenir sans nécessité les deux points (:). Ce dernier signe se substitue souvent aux simples virgules, mais sans compliquer, il est vrai, la ponctuation d'une valeur nouvelle : « tam inconsideratus in loquendo : tam incontinens ad

tacendum : tam incompositus in moribus : tam importunus in actibus : tam effusus super cibum : tam surdus ad Dei verbum : etc. » En définitive, ce mode, d'indiquer les sous-distinctions de la phrase, revient à celui que le Ravennatensis emploie fréquemment ailleurs : « Melior est profecto humilis rusticus, qui Deo servit, quam superbus philosophus, qui, se neglecto, cursum cœli considerat. »

Il est permis de dire que le Ravennatensis se sert de la ponctuation à deux valeurs, comme l'Aronensis, avec cette différence, que l'Aronensis ne se sert que d'un seul signe, de la barre, pour indiquer les sous-distinctions, tandis que le Ravennatensis se sert indifféremment de la barre et des deux points.

Le Peculianus donne lieu à une observation analogue. Il se sert de quatre signes différents :

De point final suivi d'une majuscule, pour marquer la distinction des phrases : « dicit dominus. Hæc sunt verba. » Ce procédé est constant.

Pour les sous-distinctions de la phrase, le Peculianus emploie :

1° La virgule ou barre (/) : « De seipso nihil tenere / et de aliis semper bene et alta sentire / magna sapientia est et perfectio ; »

2° Le point non suivi de majuscule(.) : « Converte te ex toto corde tuo ad dominum. et relinque hunc miserum mundum. et inveniet anima tua requiem ; »

3° Le point surmonté d'une barre, ou le point et virgule (⁏) : « Qui hodie tecum sunt⁏ cras contrariari possunt ; et e converso sepe ut aura vertuntur. »

Il est malaisé de discerner la différence qui pourrait exister entre ces trois sous-distinctions. Leur figure est diverse, mais leur valeur est identique.

On en est d'autant plus assuré, que le Peculianus emploie

dans la même phrase les trois signes, pour marquer trois sous-distinctions : « Fac nunc tibi amicos venerando Dei sanctos ⁝ et eorum actus imitando. ut quum defeceris in hac vita / illi te recipiant in æterna tabernacula. »

Il faut donc ramener la ponctuation du texte primitif de l'I. C. aux deux signes de l'Aronensis, qui reste, en cette circonstance, comme dans toutes les autres, une copie supérieure à ses congénères. Il n'a pas compliqué les signes, ni surchargé le texte de distinctions.

Le Peculianus suit de près la ponctuation de l'Aronensis. Il peut quelquefois servir, de concert avec le Ravennatensis, à en rectifier, à en compléter les données. Par malheur, le calligraphe du Peculianus est négligent : il omet souvent les signes de ponctuation les plus indispensables.

Les points d'interrogation ne manquent pas dans le Peculianus. Ils sont tracés comme ceux de l'Aronensis.

Comme dans l'Aronensis, les points d'exclamation font complètement défaut.

Si le copiste de l'Aronensis est resté fidèle aux bonnes traditions de la ponctuation de l'I. C., on n'en peut dire autant de l'écrivain du Peculianus. « En résumé, dit excellemment Natalis de Wailly, comme les manuscrits d'une même époque présentent des systèmes tout à fait différents, il n'y a qu'un examen attentif qui puisse apprendre la valeur que chaque copiste attachait aux signes de ponctuation dont il faisait usage. Il ne faut pas oublier non plus que ces signes ont été employés très souvent sans le moindre discernement, et qu'on ne doit alors en tenir aucun compte. » (Éléments de Paléographie, tom. I, p. 689.)

III

GÉNÉALOGIE DU TEXTE.

S'il convient de ne pas faire intervenir la paléographie

pour trancher la question d'origine de l'I. C., on peut avec sécurité s'attacher au classement des textes.

Le classement permet de ranger un texte dans son milieu, à côté des individus de sa classe, de son genre, et de son espèce. L'opération du classement est aussi facile que certaine. Nous venons de le voir pour le Peculianus.

La généalogie donne-t-elle des indications aussi indiscutables sur l'origine et la date des textes ? Ces indications ne sont pas aussi positives que celles du classement. Néanmoins, sans avoir un caractère décisif par elles-mêmes, elles confirment puissamment les conclusions qui jaillissent, tant du classement, que des données historiques, philologiques, doctrinales.

Si l'on veut s'éclairer sur la généalogie des textes, et sur l'argumentation qui permet d'aboutir à cette conclusion, que l'espèce *a* est le point de départ de tous les textes italiens A, lesquels ont eux-mêmes donné origine aux textes transalpins B, il est nécessaire de se reporter à « Paléographie », troisième partie, Généalogie des textes, pp. 271-320. On y verra les raisons déterminant l'ordre de succession des textes, lequel diffère selon les livres.

Le résultat général est que l'espèce *a*, dont le Peculianus, *a3*, est un des individus, présente le texte générateur.

Le genre H est issu d'*a* et ressemble le plus au générateur.

F et G proviennent aussi d'*a*, mais se distinguent par plus de différences que H.

Voilà pour les textes italiens : ils accusent tous leur provenance de *a*.

Quant à B, c'est-à-dire, à la classe transalpine, et à ses genres I et K, ils sont des produits du genre italien H. Ils sont séparés du texte authentique *a* par de nombreuses différences de classes, de genres, d'espèces, d'individus.

Les preuves à l'appui de cette généalogie sont multiples. Elles sont déduites de la stabilité plus ou moins grande des

textes, de la compénétration des corrections, etc. Tout ce qui est dit de l'Aron. et du Ravenn. s'applique également au Peculianus, qui ne se sépare pas de ses congénères.

Il suffira de rappeler ici que les divergences qui se manifestent dans certaines leçons de l'I. C. prennent leur origine dans un flottement qui se produit, au début de la transcription, dans le texte de l'espèce *a*.

L'espèce *a* écrit, I. XVII, 6 : faciunt sive conferunt, *a1*, *a2*, *a3*.

Cette indécision déroute tous les textes subséquents, qui écrivent : 1° modicum faciunt; 2° modicum conferunt; 3° modicum confert.

Les trois individus de l'espèce *a* ne s'accordent pas sur la leçon célèbre de I. XVIII, 22 :

o tepor et negligentia, *a1*.

o teporis et negligentia, *a2*.

o temporis et negligentia status nostri, *a3*.

C'est l'origine des quinze variantes qui s'éparpillent dans les autres textes.

Ce qui a lieu dans le livre I se passe également dans le livre II.

L'Aron. écrit, II. X, 25 : « nullum datum parvum, aut munus vile. » C'est une leçon irréprochable. Elle est suivie par le Peculianus. Le Ravenn. bifurque ; il écrit : « minus vile. » Les textes italiens se partagent entre l'une et l'autre leçon. Les textes transalpins ont adopté la leçon inacceptable : « nullum datum parvum aut nimis vile. » Il faut recourir à l'espèce *a* pour avoir l'explication de l'erreur.

Dans le livre IV, mêmes errements (IV. I, 4) :

aptius sive arctius, *a1*, *a2*, *a3*.

aptius, *c1*.

arctius, *ceteri*.

altius, *d1*, *d2*, *d3*, *f2*.

Voici un autre exemple curieux (IV. iv, 7):

alto sacramento secreto, *a1*.
alto secreto, *a2*.
alto sacro secreto, *a3*.

Les autres textes adoptent l'une ou l'autre de ces trois leçons, sur lesquelles se greffent les variantes suivantes : « alto secreto sacramento, sacro secreto, alto sacramento. »

IV

CONCLUSIONS.

Intégrité de l'I. C. — On trouve, dans le Peculianus, une confirmation de la tradition primitive italienne, qui fait de l'I. C. une œuvre en IV livres, dont l'ordre est déterminé :

Incipit liber primus de Imitatione Christi et de contemptu omnium vanitatum mundi... Incipit liber secundus... Incipit devota exhortatio... Explicit liber quartus et ultimus de Sacramento altaris.

Sans doute, le Peculianus n'a que trois des livres de l'I. C. Il les range dans le même ordre que le Ravenn., l'Angel. et le Kemp. Mais tandis que ce dernier ne fait que juxtaposer les trois livres sans les relier à un ensemble, le Peculianus, de même que les autres mss. italiens, ne manque pas de faire remarquer que ces livres sont le premier, le second et le quatrième de l'œuvre.

Texte primitif. — J'ai eu quelque inclination, autrefois, à penser qu'un manuscrit de 1488, signalé au congrès de 1681, pouvait contenir une copie du manuscrit de Thomas à Kempis. Les plus zélés Kempistes me reprochent d'avoir été accessible à une telle illusion. J'y ai renoncé.

L'autographe de 1441 n'a pas servi une seule fois, non, pas une seule fois, de modèle aux écrivains du XVe siècle et du XVIe siècle. Il est regrettable qu'un autre manuscrit de l'I. C., conservé à Saint-Martin de Louvain, se soit égaré. On y aurait peut-être constaté que Thomas à Kempis, l'auteur présumé, avait suivi, dans cette transcription, un autre texte que le sien. Thomas à Kempis aurait eu alors deux ennemis, au lieu d'un seul : ses deux autographes.

Quoi qu'il en soit, il est contradictoire que les Kempistes, qui ne peuvent recruter au manuscrit de 1441 un seul compagnon, reprochent au codex Aronensis d'être un phénomène isolé, sans aucun rayonnement d'influence.

Le ms. d'Arone est accompagné du Ravennatensis et suivi du Volg. Ven.

Ce groupe se renforce aujourd'hui du codex Peculianus.

Il y a des indices qu'il faut adjoindre à l'espèce *a* plusieurs manuscrits, aujourd'hui conservés dans les bibliothèques d'Allemagne et d'Angleterre.

Le groupe de l'Aronensis est donc représenté de manière notable, et, d'ailleurs, son influence a été considérable ; car elle s'est exercée sur tous les genres et toutes les espèces sans exception, soit médiatement, soit directement. Il provient de l'archétype de l'I. C., et tous les autres textes ne sont que des dépravations de ce texte primitif. Le codex Peculianus apporte une nouvelle confirmation de cette thèse[1].

Nom d'auteur. — On ne connaît que très peu de noms d'artistes du moyen âge. Ils n'avaient pas l'habitude de

[1] Je me borne à rappeler ici deux conclusions qui ressortent de l'étude du texte de l'espèce *a*. 1° Ce texte provient d'un exemplaire qui devait présenter des difficultés de lecture, ainsi qu'il apparaît par l'ineptie « labilem sive bibilem », qui se retrouve dans tous les mss. de l'espèce *a*, et par l'orthographe du nom d'auteur, Gesen, Gessem, Gersen, Iessem ; laquelle dénote non seulement un manuscrit d'origine ancienne, difficile à

signer leurs œuvres. On a perdu la mémoire de la plupart des peintres, des sculpteurs, des orfèvres, etc., qui nous ont laissé des objets d'art si remarquables.

On ne sait même pas à qui l'on doit la plupart de ces merveilleuses cathédrales qui attestent, en ceux qui les ont construites, un sentiment esthétique si élevé, et une habileté de main si consommée. Cependant, ces maîtres de l'œuvre ont dû être en relation avec de nombreuses personnes, avec des corporations, avec des corps ecclésiastiques, etc. Il leur a fallu intervenir dans les contrats, les

déchiffrer, mais encore l'oubli d'un nom d'auteur, perdu dans le passé. 2° Il apparaît que les manuscrits de l'espèce *a* sont issus d'un exemplaire provenant de l'auteur même, ou portant des hésitations, des corrections, des repentirs ou retouches de l'auteur même, ainsi qu'on peut le reconnaître à tant de leçons indécises : perfectum sive profectum, exhibere seu præbere, arctius sive aptius, etc.

On m'a fait un reproche d'avoir émis l'hypothèse, que les manuscrits de l'espèce *a* avaient été copiés, peut-être, sur les tablettes cirées, où les auteurs écrivaient leurs premiers essais de composition. On prétend que l'usage des tablettes de cire était inconnu au moyen âge.

C'est une erreur.

On faisait encore usage des tablettes cirées du temps de saint Anselme. Celui-ci donna à garder à un Frère, du monastère du Bec, les tablettes sur lesquelles il avait écrit la première rédaction du Prosloge. Ce Frère les ayant égarées, saint Anselme en écrivit un nouvel exemplaire sur d'autres tablettes, et un autre, enfin, sur parchemin. « Rem illico scripsit in tabulis, easque sollicitius custodiendas uni ex monasterii fratribus tradidit. Post dies aliquot, tabulas requirit a custode. Quæruntur in loco ubi repositæ fuerant, nec inveniuntur. Requiruntur a fratribus, ne forte aliquis eas acceperit, sed nequaquam. Nec enim hucusque inventus est, qui recognoverit se quidquam inde scivisse. Reparat Anselmus aliud de eadem materia dictamen in aliis tabulis, et illas eidem sub cautiori custodia tradit custodiendas. Ille in secretiore parte lectuli sui tabulas reponit, et sequenti die nil sinistri suspicatus, easdem in pavimento sparsas, ante lectum reperit, cera quæ in ipsis erat hac illac frustatim dispersa. Levantur tabulæ, cera colligitur, et pariter Anselmo reportantur ; adunat ipse ceram, et, licet vix, scripturam recuperat. Veritus autem ne qua incuria penitus perditum eat, eam in nomine Domini pergameno jubet tradi. » (S. Anselmi vita, auctore Eadmero, cap. III, n. 26.)

comptes, les procès-verbaux. Rien n'a pu sauver leur nom de l'oubli.

Il ne faut donc pas s'étonner, que beaucoup d'œuvres littéraires du moyen âge soient vacantes de leur nom d'auteur. A l'indifférence du temps, s'adjoint, pour des productions comme l'I. C., l'humilité voulue de l'écrivain.

Néanmoins, il n'est pas possible de négliger les graves indications qui sont données au sujet d'un abbé Jean Gersen.

Ces indications sont multiples.

Dans les manuscrits, c'est-à-dire, dans les documents qui représentent la tradition la plus reculée, le nom de Jean Gersen est le plus souvent écrit. On en trouve le relevé dans « Contestation », p. 198. Les manuscrits au nom de Gersen sont au nombre de vingt-trois.

Voici un vingt-quatrième manuscrit qui apporte un témoignage considérable : c'est le codex Peculianus. Il attribue l'I. C. à Jean Iessem. C'est une nouvelle orthographe, mais il est difficile de ne pas reconnaître la désignation du personnage appelé, dans l'Aronensis, Gersen, Gesen, Gessen.

Je dis que le témoignage est considérable.

Pourquoi ?

C'est qu'il faut attribuer une force particulière aux textes primitifs.

Si l'attribution par l'Aronensis de l'I. C. à l'abbé Jean Gersen a une force spéciale, c'est que l'Aronensis reproduisant le texte primitif a, par conséquence, une autorité prépondérante, quand il s'agit de la désignation d'auteur. Il a puisé à la source même.

Si les dérivés immédiats de l'Aronensis, c'est-à-dire, les Georg., Bob., Mant., Parm., etc., méritent une considération particulière, c'est que leur tradition est encore rapprochée de la source.

Le codex Peculianus ayant la même origine que l'Aro-

nensis, et ayant puisé à l'archétype même, il en résulte que ses indications ont une valeur de premier ordre.

Ce n'est pas de la plus ou moins grande antiquité de la copie qu'elle provient, mais de la primitivité du texte.

Patrie. — Le Peculianus est incontestablement d'origine italienne. Le texte est italien ; l'écriture est italienne. De quelle partie de l'Italie ? Le texte est celui d'Arone, qui provient de la Ligurie. Les fragments adjoints à l'I. C. appartiennent à un ouvrage peu répandu d'un Abbé de Verceil. Il n'est pas impossible que le manuscrit soit de provenance du nord de l'Italie. Mais, en l'absence de toute indication, il est prudent de ne pas se hasarder en de pures présomptions.

Age. — Le codex Peculianus est un manuscrit marchand, pour ainsi dire, de ceux que l'on trouvait dans les boutiques des libraires, dont on faisait acquisition pour en faire cadeau ou pour entretenir les bibliothèques. Sans vouloir trop urger la conclusion, on ne peut s'empêcher de remarquer, que vers le milieu du xve siècle, à ce moment où Thomas à Kempis terminait son autographe, l'I. C. était, en Italie, un livre de commerce courant.

Prééminence de l'Aronensis. — Il résulte, de la comparaison du Peculianus et de l'Aronensis, que ce dernier peut être jusqu'ici considéré comme la copie la plus savante du texte primitif, l'on peut même dire, de tous les textes de l'I. C. Il est complet, sincère, soigné pour le texte comme pour la ponctuation. Le Peculianus comme le Ravennatensis peuvent lui servir d'adjuvants : ils ne peuvent ni se substituer à lui, ni même le corriger en aucune partie importante.

II

DAVID D'AUGSBOURG

Les savants éditeurs de la nouvelle collection des œuvres de saint Bonaventure viennent de faire paraître un volume de spiritualité[1] du Frère David d'Augsbourg, des Frères Mineurs, intitulé : « De exterioris et interioris hominis compositione secundum triplicem statum incipientium, proficientium et perfectorum. » L'œuvre de David d'Augsbourg est imprimée avec soin. Elle est précédée d'une docte préface sur l'auteur, sur l'excellence de l'ouvrage, sur les manuscrits et les éditions du livre.

Cette publication récente donne occasion de revenir sur ce qui a été dit au sujet de David d'Augsbourg, dans « Contestation », p. 357. De même que le codex Peculianus a permis d'exposer à nouveau les résultats du classement et de la généalogie du texte, de même la nouvelle édition de l'ouvrage de David d'Augsbourg permettra de développer et de contrôler quelques idées, qui n'ont pu qu'être rapidement indiquées, dans le cours des études sur la doctrine et l'auteur de l'I. C.

I

COMPARAISONS BIBLIOGRAPHIQUES.

David d'Augsbourg est un des plus renommés écrivains de spiritualité du XIIIe siècle. Les récents éditeurs ont fait le relevé des manuscrits de son œuvre principale, qui existent dans les bibliothèques publiques et privées : ils ont signalé trois cent soixante-dix codices contenant, en partie ou en

[1] 1 vol. in-12, XXXVIII-388 pp. Quaracchi, 1899.

totalité, l'œuvre du pieux Franciscain. C'est un chiffre considérable. Il atteste que l'ouvrage a été très lu pendant la période du moyen âge.

Je n'ai pu signaler que trois cent cinquante manuscrits de l'I. C. Il est vrai que des bibliophiles complaisants m'ont déjà indiqué plusieurs lacunes de mon catalogue. Le nombre des manuscrits de l'I. C. qui vaguent dans les bibliothèques particulières, et ne sont pas encore classés, est considérable : des antiquaires, consommés dans la connaissance du commerce des manuscrits, n'hésitent pas à en porter le chiffre à plus de cent.

L'œuvre de David d'Augsbourg n'a pas conservé, sous le régime de l'imprimerie, la même faveur qu'elle avait obtenue au temps des copies à la main. Le nombre des éditions imprimées n'est pas en proportion avec les manuscrits, du moins, si on en juge d'après ce qui s'est passé pour l'I. C. Ce dernier livre, à la fin du xve siècle, est sorti de la presse bien plus souvent que l'œuvre de David d'Augsbourg. Ce qui indique, pour l'I. C., une lecture beaucoup plus usuelle.

La plus grande partie des manuscrits de l'œuvre de David d'Augsbourg est sans nom d'auteur. « Cela n'est pas inusité dans les livres d'ascétisme et de prédication du moyen âge. » (Préf., p. XXXIV.) Cette remarque est des plus judicieuses, et ne peut être contestée par ceux qui ont étudié les manuscrits de l'I. C. Cependant, il y a une centaine de manuscrits, contenant l'œuvre de David d'Augsbourg, qui sont à nom d'auteur : soixante-dix-sept au nom de David, vingt-deux au nom de Bonaventure, deux au nom de Thomas. Les manuscrits de l'I. C. à nom d'auteur sont au nombre de quatre-vingt-quinze. Il est vrai que le nombre des auteurs désignés est d'une vingtaine. (Voir « Héliotypies », le Nom d'auteur.)

Il est arrivé à David d'Augsbourg la même chose qu'à l'abbé Jean Gersen : « Comme le nom de David était à peine connu hors de l'Allemagne, et que la renommée de saint Bonaventure était des plus répandues; comme il était constant, que Bonaventure avait écrit, pour l'instruction des novices, un ouvrage intitulé « Regula Novitiorum » : il n'est pas surprenant que des copistes ignorants aient substitué à l'anonyme le si célèbre Bonaventure. Les annales littéraires présentent d'innombrables exemples de semblables erreurs, ainsi qu'on peut le reconnaître dans les œuvres de saint Augustin et de saint Bernard. » (Préf., p. x.)

Ce n'est pas seulement à saint Bonaventure qu'a été attribuée l'œuvre de David d'Augsbourg. Il s'en est fallu de peu qu'elle ait été mise au compte de Thomas à Kempis.

Le terrain était favorablement préparé. Quelques copistes avaient déjà dépossédé David d'Augsbourg au bénéfice de saint Thomas d'Aquin, ou de saint Thomas, ou, plus simplement, de Thomas.

Des manuscrits de Cremfemm avaient fait un progrès. Ils attribuaient le livre à Fr. Thomas (Fr. Thomæ).

Il est bien heureux que Thomas à Kempis n'ait pas transcrit le livre de David d'Augsbourg, et n'ait pas signé sa copie de la formule : « finitus et completus. » Il serait probablement arrivé, que quelque zélé éditeur aurait compris le livre de David d'Augsbourg parmi les « Opera omnia » du Chanoine du Mont-Sainte-Agnès.

On n'a pas à accorder une importance décisive à l'appréciation des auteurs de catalogues, qui font remonter l'origine d'un certain nombre de manuscrits au XIVe siècle et même au XIIIe. La controverse relative à l'auteur de l'I. C. nous a fait connaître la valeur qu'il convient d'attribuer aux simples données paléographiques. Les flottements, nous le savons, peuvent avoir la durée d'un siècle et plus.

Sans parler du Thevenotianus, du Gerardimontensis, du Benedictoburanus, de l'Aronensis, du Bobbiensis, et de tant d'autres, les Bénédictins de Saint-Maur, qui ont rédigé le catalogue des manuscrits du collège de Clermont, n'ont pas manqué de relever l'appréciation du savant P. Sirmond, qui donnait au codex Claromontanus une origine antérieure au XVe siècle.

« Codex chartaceus in-8°, exeunte sæculo XIV° exaratus. Ibi continentur tres priores libri operis de Imitatione Christi. Ad calcem legitur : « Sic terminatur liber qui intitulatur « De interna conversatione, perutilis ac devotus, qui omni « legenti poterit utilitatem afferre. » Hunc codicem ex scriptura colligit Jacobus Sirmondus Thoma a Kempis antiquiorem esse. (Constat foliis 96.) « Fuit olim Petri Co- « chon Canonici Sancti Martini. » Cod. DLVIII. » (Catalogus manuscriptorum codicum collegii Claromontani... Paris., in Palatio, Saugrain, Leclerc, 1764, in-8°, p. 198.)

Il n'a pas manqué d'églises de Saint-Martin. Des recherches pour retrouver les traces du propriétaire du manuscrit seraient laborieuses ; puis, ce Chanoine a pu posséder le manuscrit à une époque très postérieure qui ne renseignerait guère sur la date. Tout au plus, bien que les manuscrits aient circulé un peu moins au moyen âge que les livres de nos jours, pourrait-on hasarder une hypothèse sur la patrie du manuscrit, si ce Pierre Cochon, toutefois, vivait au XIVe siècle ou au XVe.

Les manuscrits de Clermont passèrent, non pas tous, comme je l'ai dit par erreur (Descriptions, p. 139), mais pour la presque totalité, à Meerman. Sir Thomas Philipps enrichit sa splendide collection de manuscrits provenant de Meerman. Tous ne franchirent pas le détroit ; en preuve, le Claromontanus de Méliton, que le cardinal Pitra retrouva à la Barbérinienne, et le Claromontanus de l'I. C., que ce

même savant a retrouvé à la bibliothèque de La Haye. (Ibid., p. 140.)

Il n'est pas téméraire de le penser : si les manuscrits de David d'Augsbourg, que l'on fait remonter au XIIIe siècle et au XIVe, sur appréciation paléographique, étaient soumis aux mêmes contradictions, auxquelles ont été soumis les manuscrits de l'I. C., il n'y aurait pas à faire grand fond sur leur prétendu acte de naissance.

Une date précise est le seul élément qui s'impose sans recours. Aussi bien faut-il que la date soit contemporaine, authentique, annexée à l'œuvre même, toutes conditions qui se rencontrent plus rarement qu'il n'apparaît au premier abord : les discussions relatives aux manuscrits datés de l'I. C. en font encore foi.

Sous le bénéfice de ces observations, voici le relevé des manuscrits datés de l'œuvre de David d'Augsbourg :

1309 ; 1310 ; 1383 ; 1390 ; 1400 (2) ; 1407 ; 1412 ; 1413 ; 1416 ; 1417 ; 1419 ; 1427 ; 1428 ; 1430 (2) ; 1436 ; 1437 ; 1441 ; 1442 ; 1446 (2) ; 1449 ; 1451 ; 1453 ; 1454 (2) ; 1457 ; 1461 (3) ; 1462 (3) ; 1467 ; 1468 (2) ; 1470 (3) ; 1471 (2) ; 1472 ; 1475 ; 1477 ; 1478 ; 1480 ; 1486 ; 1494 ; 1496 ; 1511.

Cinquante manuscrits sur trois cent soixante-dix sont datés.

Dans les manuscrits de l'I. C., la proportion des dates est plus considérable : cent trente manuscrits sont datés.

Sur les cinquante manuscrits, quatre ont une date antérieure à 1400 ; huit sont de 1400 à 1420 ; onze vont de 1420 à 1450. Il est vrai qu'aucune de ces dates n'a été contrôlée et discutée.

L'I. C. n'a qu'un seul manuscrit antérieur à 1400 ; trois manuscrits de 1400 à 1420 ; cinquante-cinq de 1420 à 1450. Il ne faut pas perdre de vue, que la passion de la controverse a contribué à diminuer le nombre des manuscrits anciens, à réduire l'authenticité et la valeur des dates.

II

RESSEMBLANCES DOCTRINALES.

Après avoir fait ces rapprochements bibliographiques, qui tendent à faire remarquer, que la condition de l'I. C. n'est guère différente, sous le régime des manuscrits, de celle de l'œuvre de David d'Augsbourg, comparons les deux livres de spiritualité, au point de vue doctrinal.

Lecoy de la Marche pense, que l'auteur de l'I. C. a emprunté beaucoup d'inspirations « à ce fonds commun de vérités théologiques et de considérations mystiques qui couraient les écoles et les monastères. »

La chose n'est pas douteuse : comment un Religieux aurait-il pu se dérober à l'influence des milieux ecclésiastiques et monastiques ?

A-t-il emprunté « les belles paroles inspirées à d'autres âmes pieuses par une même pensée d'adoration ? »

Il n'a pas emprunté les paroles de David d'Augsbourg.

En comparant l'I. C. et l'œuvre de David d'Augsbourg, si on remarque les mêmes inspirations, rarement les mêmes mots, on ne retrouve jamais le même génie.

Il y a bien, de loin en loin, quelques rencontres de mots :

Quartus status est tentationis et pugnæ et tribulationis, quibus homo et purgatur et exercitatur, eruditur et humiliatur. P. 167.	Sunt tentationes homini sæpe valde utiles, licet molestæ sint et graves, quia in iis homo humiliatur, purgatur, et eruditur. I. xiii, 5.
Quia vero corpus datum est ad serviendum spiritui, debet ei obedire sicut domino in omnibus bonis et non recalcitrare vel remurmurare, sicut contumax servus vel piger. P. 166.	Qui non libenter et sponte suo superiori se subdit, signum est quod caro sua necdum perfecte sibi obedit, sed se recalcitrat et murmurat. III. xiii, 3.

Patientia probatur, in subtractione consolationis, si non murmuret contra Deum, quasi ex sua duritia hominem tribulet et desoletur, et si longanimiter sustineat beneplacitum Dei et non deficiat in adversis. — Humilitas probatur, si cogitet, se digne puniri, quasi qui indignus sit consolatione spirituali, et si justificet Deum, quod juste judicaverit puniendo reum et ingratum privando beneficiis consolationis internæ. P. 173.

Si fueris tam fortis et longanimis in spe, ut subtracta interiori consolatione, etiam ad ampliora sustinenda cor tuum præparaveris, nec te justificaveris et sanctum laudaveris, in vera et recta via pacis ambulas, et spes indubitata erit, quod rursus in jubilo faciem meam sis visurus. III. xxv, 4.

Il est facile de reconnaître dans ces deux derniers morceaux l'identité d'inspiration et de langage. Je ne serais même pas éloigné d'admettre, que l'auteur de la révision de l'I. C., qui a donné naissance à tous les textes transalpins, ayant eu connaissance du passage de David d'Augsbourg, lui ait emprunté l'interpolation qui se trouve dans tous les manuscrits de l'I. C. du Nord de l'Europe : « Nec te justificaveris, quasi hæc tantaque pati non deberes, sed me in omnibus dispositionibus justificaveris et sanctum laudaveris... » III. xxv, 14.

Mais ces rencontres d'inspiration et de parole sont rares. Il est impossible d'en tirer une conclusion très précise. Tout au plus, peut-on admettre que les deux auteurs ont vécu dans un même ambiant intellectuel.

C'est ce qui ressort davantage de la confrontation des seules idées.

1° Qu'est-ce que ces exercices corporels dont il est question I. xix, 19 : « Corporalia exercitia discrete sunt agenda, nec omnibus æqualiter assumenda ? » Faut-il entendre ces exercices corporels, comme nous le croyons, du travail des mains ? On nous fait observer que le mot, exercice,

n'est employé dans l'I. C. que dans le sens d'occupation de spiritualité. C'est en l'un et l'autre sens que le comprend David d'Augsbourg : « Corporalis exercitatio utilis est, sed ad modicum, quia non propter se, sed propter pietatem appetenda est, quæ per eam obtinetur, si ordinate exerceatur... Omnia autem, quæ ad Religionis observantiam exterius videmus, ad interioris hominis reformationem Spiritus Sancti inspiratione ordinata sunt; quæ qui nondum intelligit ipsa instrumenta pro arte reputat. » (P. 87.) — « Corporalis exercitatio in duobus consistet : in subtractione delectabilium secundum carnem, et in assuefactione asperitatum et laborum. Ab hac lege infirmi sunt excepti, quia eos nec suavia delectant propter amaritudinem doloris, et ipsa infirmitas acerbior est quam labores sanorum et validorum. » (P. 163.)

2° Un passage de l'I. C. a donné lieu à controverse :

« Non sis familiaris alicui mulieri, sed in communi omnes bonas mulieres Deo commenda. » I. VIII, 5.

Le bon Gence s'étonne que l'auteur de l'I. C. n'ait pas recommandé à Dieu toutes les femmes, bonnes et mauvaises. Il soupçonne que le texte doit être fautif.

« Quum in communi omnes prorsus mulieres complecti videatur, cur bonas mulieres tantum respiciat commendatio ? Num opposite hic aliquid prætermissum ? vel id, bonas, annotatio forsan exscriptoris, irrepserit e margine in textum ? Italici quidem veteris lectio, a P. Remigio et Faraudi servata, fert omnino : Ma prega per tutte (le donne) in commune et in genere. Unde saltem latine desideraretur : In communi omnes et imprimis bonas mulieres Deo commenda. » (Gence.)

Les traducteurs, en effet, se partagent : prega per tutte in commune et in genere. Volg. Tosc. — tutte le bone donne in generale a Dio recomanda. Volg. Ven. — Ne

soyes point familier aux femmes, mais tout en commun prie Dieu pour elles, et en especial pour les bonnes. Int. Cons. — recommande à Dieu en commun toutes les bonnes. Lambert. — en général recommandez à Dieu toutes les femmes vertueuses. Marillac.

David d'Augsbourg maintient la restriction du texte de l'I. C. : « Si vis habere pacem cordis cum Deo et honorem specialem inter fratres, abscinde a te familiaritatem feminarum, dilige communiter omnes bonas et devotas. » (P. 34.)

Il est à croire, que ces saintes gens ne pouvaient connaître que de vertueuses et dévotes dames.

3° Par une sorte de contradiction, David d'Augsbourg, après avoir réduit à peu de chose le rôle de la consolation spirituelle, constate bientôt qu'elle tient une large place dans la vie du Religieux. Il semble répéter les observations de l'I. C.:

Datur autem spiritualis consolatio novis religiosis quandoque, ut videant, quam large Deus remunerat sibi servientes, et quam bonum est servire tam dulci Domino.

— Item ad confortationem fidei, ad robur spei, ad caritatis accensionem, ad desiderii inflammationem, ad eruditionem, ut videant, quo pergendum sit, sicut in tenebris lumen ostenditur, ut videatur, quo sit eundum et ubi cavendum.

— Item ad præmuniendum contra futuras tentationes.

Quia debilis sum in amore, et imperfectus in virtute, ideo necesse habeo a te confortari et consolari. Propterea visita me sæpius, et instrue disciplinis sanctis tuis. III. v, 6.

Libenter accepto gratiam, unde humilior et timoratior inveniar, atque ad relinquendum me paratior fiam. II. x, 14.

Datur consolatio divina ut homo fortior sit ad sustinendum adversa. Sequitur etiam tentatio ne se elevet de bono. II. ix, 33.

4° Qu'est la, commoditas, ou le, commodum, dont il est plusieurs fois parlé dans l'I. C. ? « affectus commodi-

tatis : I. xv, 9 ; nullo proprio commodo vel amore permixtus : II. xi, 12. » D'après David d'Augsbourg, l'expression ne signifierait que ce que l'on entend par satisfaction, délectation : « Appetitus commodi vel delectationis, datus fuerat homini ut desideraret summam delectationem, quæ est in Deo... quia onerosæ sunt deliciæ sine delectatione, et quanto delectatio avidior, tanto deliciæ jucundiores. » (P. 99.)

5° Que signifie dans l'I. C. l'expression, remissus ? « homo remissus et suum propositum deserens : I. xiii, 16 ; dolebis, quia tam negligens et remissus fuisti : xxiii, 20 ; qui laxiora quærit et remissiora : xxv, 32 ; tam remissus ad humilia et vilia amplectenda : IV. vii, 4. » Dans ma traduction, j'ai traduit ce terme par le mot, relâché. Qu'est, au juste, la valeur de, remissus ?

David d'Augsbourg la fait connaître : « Illa autem tentatio magis periculosa est, quo minus molesta sentitur, quando ex longo usu subtractionis gratiæ devotionis et post multa anxia desideria et labores pro recuperanda gratia homo quasi lassus remittit animum ab intentione quærendi et sub colore patientiæ desinit oculos attollere ad opes, quas habere se posse non videt, et cum indignanti humilitate cogitat se forte indignum tali gratia, quia forsitan aliud de illo præordinavit Dominus, ut ad exteriora conversus multis prosit, et ideo ab interioribus sit repulsus. » (P. 179.)

6° L'I. C. intitule un de ses chapitres : « De eminentia liberæ mentis quam supplex oratio magis meretur quam lectio. » III. xxvi. Dans le chapitre lui-même, l'auteur ne donne pas l'explication de ses paroles. David d'Augsbourg semble interpréter ce texte de l'I. C. : « Oratio directius tendit et ducit in Deum quam lectio vel meditatio, quæ etsi circa Deum versetur, oratio tamen ad ipsum tendit et quasi secundam personam alloquitur, et ideo familiarius adhæret et efficacius obtinet quod desiderat... qui virtutibus non

studet, et maxime orationis devotioni, quæ Dei notitiam et propitiationis ejus fiduciam singularius confert, inutiliter in schola Religionis moratur. » (Pp. 61-62.)

Il me paraît donc que l'état de la spiritualité de l'I. C. et de l'œuvre de David d'Augsbourg est souvent le même.

Je ne puis que maintenir les conclusions énoncées dans la « Contestation » : « Nous voyons, dans les écrits de David d'Augsbourg, un nouvel indice que l'I. C. est contemporaine de l'âge d'or de la spiritualité franciscaine, de celle qui s'est développée de Ricer de la Marche à saint Bonaventure, spiritualité moins rudimentaire, moins syllogistique que celle de saint Bonaventure. En confrontant la plupart des enseignements de David d'Augsbourg avec ceux de l'I. C., on pourrait trouver, pour quelques sujets, les éléments d'un commentaire exact et fructueux. » (P. 358.)

III

Dissemblances.

Après avoir signalé les ressemblances, notons les dissemblances.

Il n'y a pas lieu de tenir compte d'une indication isolée qui attribue l'I. C. à David d'Augsbourg. (Contestation, p. 357 ; Héliotypies, le Nom d'auteur.)

Il suffit de lire quelques pages de l'œuvre de David d'Augsbourg, pour se rendre compte que, si l'auteur a exposé les règles de la perfection chrétienne et religieuse, il s'est proposé de les adapter aux conditions de la règle de saint François. C'est un Frère Mineur qui s'adresse à des Religieux de son Ordre. Ce n'est plus la même famille que celle de l'I. C.

Il est inutile de faire remarquer, que le génie littéraire éclate à chaque ligne de l'I. C., et qu'il brille par son absence dans l'œuvre de David d'Augsbourg.

Tandis que l'auteur de l'I. C. s'exprime avec une telle réserve, une telle distinction, que la lecture en peut être faite, sans la moindre inquiétude, dans les assemblées les plus délicates, les plus élevées, l'innocence de David d'Augsbourg ne recule devant aucune peinture redoutable.

« De exterioris et interioris hominis compositione secundum triplicem statum incipientium, proficientium et perfectorum libri tres. » Ce titre exprime avec exactitude le but et la division de l'œuvre de David d'Augsbourg. Il fait connaître aussi, que l'œuvre du Franciscain embrasse un sujet plus étendu que l'I. C. Ce dernier ouvrage se restreint à l'état des progressants. Le titre dénote aussi le caractère didactique de l'œuvre, qui, au profit de l'instruction, écarte les élans du sentiment, auxquels l'I. C. s'abandonne si volontiers.

« L'état doctrinal ne répond pas à celui de l'I. C. L'ascétisme y est prépondérant ; la flamme mystique est presque étouffée par le souci de la discipline, ou, comme dit l'auteur, de la composition de l'homme extérieur et intérieur. » (Contestation, p. 358.)

Donnons quelques exemples.

David d'Augsbourg restreint l'action de la consolation spirituelle à deux phénomènes : à tenir l'esprit uni à Dieu ; à avoir le corps obéissant à l'esprit dans les choses de Dieu : « Tunc enim homo vere spiritualis est, quum spiritus totus est ad Deum erectus et ei coordinatus et Deo plenus, et corpus spiritui in his quæ Dei sunt non resistit, sed pro modo suo prompte spiritui obtemperat, nec concupiscendo mala nec horrendo dura vel fastidiendo bona. » (P. 164.) David d'Augsbourg ne veut pas qu'on mette au nombre des consolations spirituelles, les visions, révélations, prophéties, suavités sensibles, opérations miraculeuses : surtout, ajoute-t-il, dans les temps modernes : « maxime modernis tem-

poribus, licet quandoque veræ reperiantur, sed in paucis. » (P. 166.) Nulle trace de ces réserves dans l'I. C.

Pour David d'Augsbourg, l'âme a trois facultés : la raison, la mémoire et la volonté. Par la raison, l'âme est capable de posséder la sagesse de Dieu ; par la mémoire, la vertu infinie de son éternité ; par la volonté, sa bonté. (P. 85.) A la suite du péché, les trois facultés se sont détournées de Dieu. L'âme qui veut se réformer entre dans la voie des commençants, des progressants, des parfaits. David d'Augsbourg expose l'état de chacune des facultés de l'âme, dans ces trois voies.

David d'Augsbourg n'en est plus au simplisme de l'époque héroïque de la spiritualité de saint François d'Assise. Il n'est conforme ni à la psychologie, ni au système de la spiritualité de l'I. C. Il en est arrivé à une spiritualité pénétrée de scolastique, amoureuse des divisions et subdivisions régulières.

D'ailleurs, aucune trace, dans l'œuvre de Frère David, des idées fondamentales de la spiritualité de l'I. C. : liberté d'âme, pureté d'affection, simplicité d'intention, science mystique, etc.

Dans le chapitre XIII du livre I, l'auteur de l'I. C. donne d'admirables enseignements sur la tentation. Il les présente d'une manière générale, indépendante, sans entrer dans les détails. Il indique un esprit, plutôt qu'il ne dissèque les divers éléments du sujet.

La méthode de David d'Augsbourg est, au contraire, toute didactique. La tentation, dit-il, affecte 1° la concupiscibilité, 2° l'irascibilité, 3° la rationabilité. Chacune de ces puissances de l'âme revêt, dans la tentation, deux formes distinctes. (P. 185.)

Qu'il s'agisse des vertus, des vices, des procédés de spiritualité, c'est toujours la même préoccupation de distinction, de partage, de symétrie.

Bien que ne laissant échapper aucune occasion de diviser et subdiviser son sujet, David d'Augsbourg ne laisse pas de protester de son désir d'éviter les subtilités de la science : « Rudis rudibus loquens, dit-il, prætereo virtutum artificiales divisiones. » (P. 217.)

Il se rend justice. Il n'est pas difficile de le reconnaître : il n'est pas un théologien consommé, comme l'auteur de l'I. C.

Aussi n'a-t-il pas la sécurité et la plénitude de doctrine de l'auteur de l'I. C.

Suivre la nature, se gouverner par la raison, pratiquer la vertu, obéir au devoir, se soumettre à Dieu, ce sont des formules qui expriment la même pensée. Vivre conformément aux inclinations de la nature, c'est agir selon la raison, c'est entrer dans cette habitude louable de vie, qui est la vertu, c'est se conduire en homme de devoir, c'est faire la volonté de Dieu, qui, nous ayant créés pour le bien, veut que nous accomplissions le bien.

David d'Augsbourg rappelle cette règle de la morale naturelle : « Esto tuimet potens, ut statim ad nutum rationis assuescas tam cogitationes cordis quam membra et sensus corporis a noxiis retrahere et in bonis studiis occupare. Oculos, manus, linguam, auditum et cogitatum quasi in freno manu tene, ne insolenter evagentur extra disciplinæ terminos... » (P. 55.)

L'I. C. aborde le même sujet, III. xxxviii, je ne dirai pas seulement avec une supériorité littéraire incontestable, mais avec une plénitude de doctrine que ne connaît pas David d'Augsbourg. En définitive, celui-ci ne parle que de la morale naturelle, et s'exprime comme pourrait le faire un philosophe païen. Ecoutez comme doit parler un docteur chrétien, qui, s'élevant plus haut, enseigne que la vertu doit chercher une fin surnaturelle !

Jamais notre auteur ne s'en tient au pur philosophique,

comme David d'Augsbourg[1] s'y laisse aller : « Qui enim semetipsum subjectum tenet, ut sensualitas rationi, et ratio in cunctis obediat mihi, hic vere victor est sui, et dominus mundi. » III. LIII, 14.

Quand même l'I. C. semble n'employer que des formules purement philosophiques, elle les entoure d'expressions, qui les ramènent au sens chrétien. Quel est cet homme, dont elle parle, qui dispose d'abord dans son âme les actes extérieurs ? C'est le, bonus et devotus homo. Quelle est cette raison, qui gouverne et réprime les désirs des inclinations vicieuses ? C'est la droite raison : c'est l'esprit, pur, simple et stable, qui ne se dissipe pas dans la multiplicité des œuvres, mais opère tout pour la gloire de Dieu.

« On néglige les délices spirituelles et la saveur de la douceur intérieure, s'écrie David d'Augsbourg. Les délices spirituelles et la saveur de la douceur intérieure l'emportent sans comparaison sur toutes les délices du monde, autant que le miel sur la fange. Et cependant, au lieu de les désirer, de les rechercher, on en fait à peine mention. Bien plus, parmi ceux qui se croient élevés en esprit religieux, on les dédaigne, on s'en moque, on les considère comme des sottises et des abominations. Ceux qui en sont favorisés souffrent persécution de la part des autres Religieux : on les considère comme des démoniaques, on les dit hérétiques. » (P. 110.) Nous sommes loin du langage et des sentiments de l'auteur de l'I. C. On comprend que ceux qui

[1] David d'Augsbourg aime à revenir sur son principe de la morale purement naturelle : « Homo religiosus debet cogitationes et affectiones et intentiones mentis ad normam rationis componere et omnes affectus in virtutes ordinare, ut non amet nisi amanda, et prout sunt amanda, nec timeat nisi timenda, odiat odienda, doleat dolenda, gaudeat de gaudendis, et sic in omnibus rationis ductu quasi naturali motu tranquille feratur, quod est proprium perfectorum, vel profecto proficientium. » (P. 60.)

partageaient la manière de voir de ces contempteurs des douceurs spirituelles, se soient dépris de la lecture et de la méditation de l'I. C., vrai manuel de la consolation intérieure. Que les évolutions doivent avoir été rapides, dans l'esprit franciscain, pour que David d'Augsbourg, mort en 1472, ait déjà pu s'exprimer comme nous venons de le voir !

Il serait facile de multiplier les exemples ; il faut s'arrêter. Ce qui vient d'être dit suffit, semble-t-il, pour démontrer que l'œuvre de David d'Augsbourg est de la même classe que l'I. C., la classe de la spiritualité chrétienne. Elles appartiennent au même genre, la spiritualité monastique. Elles diffèrent d'espèce ; l'une est destinée aux Bénédictins, l'autre aux Frères Mineurs. Leur individualité se caractérise par le génie littéraire, les conceptions doctrinales, la méthode. L'œuvre de David d'Augsbourg n'apparaît pas comme antérieure ni contemporaine de l'I. C. Elle dénote un âge postérieur.

III

UN COMMENTAIRE DE L'I. C.

Dans son travail sur l'I. C., le P. Brucker (Etudes, tom. LXXXI, p. 369) pense que la clef des origines du livre se trouve dans les affinités avec le milieu spirituel où a vécu Thomas à Kempis. « Le caractère de l'école spirituelle de Windesem, dit le savant critique, c'est précisément d'avoir su exploiter, avec un merveilleux bon sens, avec un grand esprit pratique, les trésors de doctrine spirituelle qu'elle trouvait accumulés dans l'Eglise. L'I. C., par cela même qu'elle résume les meilleurs efforts de cette école, doit nous offrir et nous offre, en effet, la fleur de la spiritualité des siècles antérieurs. » (Ibid., p. 370.)

La thèse est vraie, si l'école de spiritualité de Windesem est telle qu'on la représente. Le P. Brucker ne paraît avoir aucun doute sur ce point essentiel. Il semble avoir suivi de confiance quelques écrivains hollandais. Il admet sans hésitation que la spiritualité de Windesem est de valeur transcendante.

Plutarque examine quelque part, pourquoi les chevaux qui ont été poursuivis par les loups sont plus rapides que les autres. Puis, se ravisant, il se demande : Est-il bien vrai que ces chevaux-là sont vraiment meilleurs coureurs ?

Le P. Brucker n'a pas imité le bon exemple de Plutarque. Il néglige de poser aucune question préalable. Il souscrit d'avance à la supériorité de la spiritualité windesémienne. Il proclame l'identité de ses doctrines et de celles de l'I. C. Il accepte, sur la foi d'autrui, que le livre de l'I. C. étudié en lui-même fournit des arguments solides en faveur de Thomas à Kempis. (P. 369.)

J'ai démontré l'insubsistance de ces affirmations dans « Contestation », p. 459 et suiv.

Une édition de l'I. C. qui vient d'être publiée, me donnera l'occasion de confirmer ma démonstration.

Le docteur Hermann Gerlach, chanoine de la cathédrale de Limburg (district de Wiesbaden, Prusse), a entrepris de commenter l'I. C. au moyen de lieux parallèles, extraits des œuvres de Thomas à Kempis, de l'édition de Sommalius de 1607.

La première édition de ce commentaire fut publiée en 1889. Une seconde édition vient de paraître, en 1900, à Fribourg en Brisgau (petit in-12 carré, xv-464 pp.), dans la célèbre librairie de Herder.

Il ne peut être question de rendre compte de l'exécution typographique de l'ouvrage, qui laisse peu à désirer. Il ne s'agit pas davantage de discuter les droits de Thomas à Kempis, que le docteur Gerlach tient pour auteur de l'I. C., sans faire connaître les motifs de sa détermination. On ne fera même pas des réserves sur le texte de l'I. C. reproduit par le savant éditeur, qui a pris pour type l'édition de Sommalius, de l'aveu universel, la plus imparfaite de toutes les éditions dites de l'autographe. (Voir « Descriptions », p. 22.) Il sera moins encore question d'entreprendre un examen des idiotismes de l'I. C. Nous disons dans « Philologie » ce qu'il faut penser de toute argumentation qui repose sur le vocabulaire et la grammaire du pieux livre.

La question se réduit présentement à rechercher, si les doctrines de Thomas à Kempis, telles qu'elles apparaissent dans les lieux parallèles de l'édition Gerlach, correspondent exactement à la pensée de l'auteur de l'I. C. Dans « Contestation », p. 560 et suiv., la comparaison est faite d'après un ensemble de textes qu'on peut croire choisis au

désavantage de Thomas à Kempis. Prenant la collection de Gerlach, telle qu'elle se présente, il faut maintenant rechercher, si elle justifie son dessein.

Il est nécessaire de faire préalablement de graves réserves sur la méthode de Gerlach. Elle est foncièrement défectueuse.

Les textes de Thomas à Kempis sont présentés à l'état de fragments, découpés et rapprochés en façon de mosaïque. Nulle part une comparaison n'est établie d'après des passages similaires d'égale importance. Au développement, d'une seule venue, des chapitres de l'I. C., répondent des propositions, des phrases, des paragraphes, empruntés de ci et de là, choisis arbitrairement, rapprochés avec complaisance. Les quarante-sept lignes du commentaire sur le chapitre I du livre I sont empruntées à dix ouvrages différents. Le texte même n'a que quarante-cinq lignes, ou quarante-sept en comprenant le titre. Un tel agencement inspire des préventions. Il a un caractère tendancieux à outrance.

Autre réserve encore plus grave.

On ne saurait assez s'élever contre l'obstination des partisans de Thomas à Kempis à se servir des ouvrages compris dans la collection de Sommalius, comme s'ils étaient tous authentiques. Il y a deux siècles et demi, qu'il y a légitime suspicion à l'égard de la plupart d'entre eux. Les critiques les plus autorisés ont même élevé des objections et des fins de non-recevoir catégoriques ; il n'y a jamais été répondu. Il serait nécessaire de procurer enfin une édition critique des œuvres de Thomas à Kempis, avec preuves en faveur de leur authenticité. Il y en a qui prétendent, et je suis de ce nombre, que dans le recueil de Sommalius se trouvent juxtaposés des œuvres de grand mérite et des opuscules sans valeur ; que tout ce qui est inférieur de doctrine et de style appartient authentiquement à Thomas ; que tout ce qui a quelque valeur lui est attribué à tort. Dans ces con-

ditions, tant que les droits légitimes ne seront pas nettement établis, il y a abus à donner comme du Thomas à Kempis, ce que l'on a des raisons de ne pas reconnaître comme venant de lui [1].

Je n'entends pas tirer avantage de ces observations préalables, qui suffisent déjà à énerver la démonstration entreprise par Gerlach.

J'entre dans l'examen des détails.

I

RESSEMBLANCE GÉNÉRIQUE.

La plupart des lieux parallèles cités par Gerlach n'ont aucune portée, parce qu'ils se rapportent à des généralités de la spiritualité chrétienne.

Il n'y a pas de doute que l'auteur de l'I. C. et Thomas à Kempis se rencontrent sur les doctrines essentielles de la théologie dogmatique, morale, sacramentaire, sur les faits principaux de l'ascétisme monacal. C'est le terrain commun qu'ils partagent avec les innombrables auteurs de la spiritualité religieuse. Sur les points fondamentaux, il y a propriété indivise, sans patrimoine particulier [2].

[1] Certains partisans de Thomas à Kempis feraient même douter des quelques œuvres encore réputées authentiques. C'est ainsi que Testelette (Vind. Kemp., p. 28) nous apprend, sur la foi de Rosweyde, que les « Sermones ad Novitios » et la « Vita Beatæ Liduvinæ » ont été inscrits par Thomas au nom d'un Frère Pérégrin : « Illos sic inscripsit : Sermones ad Novitios Fratris Peregrini. Hanc vero sic : Vita Beatæ Liduvinæ virginis per Fratrem Peregrinum. » Testelette prétend bien que Thomas à Kempis se couvrait ainsi d'un pseudonyme. Qu'en sait-on ? Aucun renseignement n'est donné sur ce point par une autorité quelconque. Il ne manque pas d'auteurs du nom de Pérégrin.

[2] Le P. Brucker veut bien m'engager à entreprendre un commentaire où seraient indiquées toutes les sources de l'I. C., cer-

Ce n'est pas seulement par le fonds commun des idées que se ressemblent les livres de spiritualité. Ils ont un langage en quelque sorte consacré, inspiré par les livres saints et quelques Pères de l'Eglise. Il y a, si l'on peut s'exprimer ainsi, sans manquer aux convenances, en un sujet si vénérable, il y a un argot ascétique et mystique, transmis de siècle en siècle, avec une signification un peu flottante [1], mais à peu près universellement adoptée. Les spirituels parlent presque tous une langue spéciale, et il ne peut ressortir de son emploi aucune conclusion précise.

Gerlach en use volontiers avec les mots comme avec les idées. Pour démontrer que l'auteur de l'I. C. a les mêmes idées et parle le même langage que Thomas à Kempis, il signale (nous citerons en exemple le premier chapitre de l'incomparable livre) les rencontres suivantes :

2. quatenus vitam ejus et mores imitemur.	Disce formam vitamque Jesu in omni humilitate et simplicitate cordis imitari.
veraciter illuminari.	mentis illuminationem.
6. oportet ut totam vitam suam illi studeat conformare.	conformari Filio Dei.

taines ou probables, lointaines et immédiates. Je me reconnais incapable d'un tel travail, qui demanderait plusieurs vies d'hommes, et une connaissance approfondie de toutes les sciences sacrées. Le P. Watrigant a eu déjà bien du mal à indiquer la genèse des « Exercices spirituels » de saint Ignace de Loyola, en ayant soin de s'en tenir à quelques points, en petit nombre. S'il fallait rechercher l'origine de toutes les idées de l'I. C., il serait nécessaire de composer une encyclopédie théologique, en plusieurs volumes in-folio.

[1] Le P. Poulain, S. J., a entrepris sur le vocabulaire de la mystique une série d'observations justes et pénétrantes, dont il serait très utile de lire la continuation : 1° Les desiderata de la mystique (Etudes, 20 mars 1898) ; 2° Que signifie le mot mystique ? (Revue du monde invisible, 1898.)

7. Quid prodest tibi alta de Trinitate disputare... 13. carnis desideria sequi... unde postmodum graviter punitur.	Quid prodest, hic carnem delicate nutrire, et postea in inferno gravissime torqueri ?
13. Vanitas igitur est, divitias perituras quærere.	Et quid proderunt tunc omnes divitiæ.
14. Vanitas quoque est honores ambire et in altum se extollere.	Quid juvat hic laudari et honorari. Omnia vanitas : honor, divitiæ et potestas.
16. Vanitas... de bona vita modicum curare.	O vanitas vanitatum... quæ Dei sunt minus curare.
11. Vanitas vanitatum et omnia vanitas, præter amare Deum, et illi soli servire.	Totum vanum, lubricum et dolosum, præter amare Deum et facere semper bonum.

Il est inutile de faire remarquer, que, pas plus les paroles que les pensées, rapprochées par le docteur Gerlach, ne peuvent être considérées comme appartenant en propre à Thomas à Kempis, non plus qu'à l'auteur de l'I. C. S'il est dans la littérature ecclésiastique des lieux communs et des expressions banales, c'est bien dans les textes cités qu'on peut les noter.

Les idées fondamentales de la vie chrétienne et religieuse, les expressions, les images, les tournures de phrases qui proviennent des institutions et des livres sacrés de l'Eglise, ont un caractère générique, qui ne peut servir à déterminer aucun classement des œuvres de la spiritualité catholique. On peut y trouver les éléments d'une différenciation d'avec les œuvres sorties d'une autre religion, ou d'une secte chrétienne séparée. On n'y trouve rien qui puisse servir à identifier des œuvres, comme celles de l'auteur de l'I. C. et de Thomas à Kempis.

Il est, dans le cas actuel, une circonstance qu'il ne faut pas manquer de signaler.

L'I. C. était très connue de la Congrégation de Windesem. Il est indéniable qu'elle a été plusieurs fois copiée par Thomas à Kempis.

Il est impossible que le livre n'ait pas imprimé des traces de pensées et de style, dans l'esprit de ceux qui le lisaient et le copiaient assidûment ; d'autant plus que le milieu de Windesem n'avait pas de doctrines propres, qui rendissent la pénétration difficile.

Ajoutons, que les premiers écrivains de Windesem étaient d'intrépides « rapiatores », qui, sur le conseil de Gérard Groot, leur fondateur, s'appliquaient à avoir chacun leur « rapiarium ».

Gérard de Zutphen, par exemple, peut être considéré comme l'auteur le plus éminent de la Congrégation de Windesem, pendant les premières cinquante années de son existence. Au fond, tout ce qui reste de lui se borne à des compilations.

C'est ce que font remarquer avec autorité les savants éditeurs d'un livre de David d'Augsbourg : « Nombre d'auteurs, venus après David d'Augsbourg, lui ont emprunté beaucoup de morceaux. C'est ce qu'il suffira de signaler, relativement au célèbre Gérard (Zerbold) de Zutphen, qui fut la colonne de la Société des Frères de la Vie commune, à laquelle appartenait Thomas à Kempis, si connu partout. Gérard de Zutphen est mort jeune, en 1398. Dans son traité « De Reformatione virium animæ », il n'a pas seulement beaucoup emprunté aux opuscules de saint Bonaventure (à savoir, « De triplici via », « Præparatio ad Missam », « Lignum vitæ ») : il a pris au livre de David d'Augsbourg, « De exterioris et interioris hominis compositione. » nombre d'idées, quelques-unes sans presque aucune modification de mots : « Mutuavit tum sententias multas, tum quædam fere « verbo tenus. » (Nouv. édit. du livre de David d'Augsbourg,

préf., p. XVII.) Les savants éditeurs citent un exemple qui ne laisse aucun doute sur les procédés faciles de Gérard de Zutphen.

Le P. Watrigant (Genèse des Exercices spirituels, p. 209) admet qu'on ne saurait méconnaître une grande analogie entre le plan des « Ascensions spirituelles » de Gérard et l'ordonnance générale des « Exercices » d'Ignace de Loyola. « Et quand on approfondit la comparaison, en descendant au détail, on s'aperçoit même que l'ascète de Manrèse... se rencontre avec Gérard... dans plusieurs particularités importantes. » (Ibid.) Le savant critique cite, en exemple, l'examen particulier, la notion exacte de la véritable dévotion, l'indication précise du but des « Exercices spirituels » : il s'agit de régler la vie selon le plan divin ; corriger les défauts, travailler à l'acquisition des vertus ; esprit pratique dans les procédés.

Qu'il me soit permis de faire observer, que c'est accorder trop grand honneur à Gérard, que de le tenir pour un maître, et pour l'initiateur de saint Ignace de Loyola à la science de la spiritualité. Le traité « De Ascensionibus » ne fait que répéter les enseignements communs de tous ceux qui se sont occupés de la vie intérieure[1]. Les Windesémiens n'ont pas une autre doctrine que celle de « Cassien, saint Augustin, saint Bernard, les Victorins, saint Bonaventure,

[1] Autrefois, on faisait de saint Ignace de Loyola un plagiaire de l' « Esercitatorio » de Cisneros. Le P. Watrigant démontre que l'accusation n'est pas fondée. Aujourd'hui, l'inspirateur de saint Ignace serait le Windesémien Gérard de Zutphen, ce qui donne à de récents éditeurs occasion de faire remonter à David d'Augsbourg l'honneur d'avoir inspiré le fondateur de la Compagnie de Jésus, Gérard de Zutphen n'ayant fait que copier David d'Augsbourg. Il est plus simple et plus exact, à mon avis, de reconnaître que la sainteté, la science, l'expérience, le génie de saint Ignace, n'ont pas eu besoin d'être excités par les élucubrations de Gérard de Zutphen, voire de David d'Augsbourg.

David d'Augsbourg, etc. » (Ibid., p. 215.) Ils en ont compilé les données élémentaires. Rien de plus : il ne faut pas exagérer leur génie. Le P. Watrigant, pressant sa pensée, a exactement caractérisé, ailleurs, leur mérite : « Dans le gros recueil de Mauburne, comme dans les opuscules de Gérard de Zutphen, les principes et les méthodes du travail spirituel sont plutôt ébauchés que nettement formulés. » (Ibid., p. 210.) Il ne convient pas de dépasser ces termes. Pour saint Ignace, dès ses débuts dans la vie spirituelle, il ne s'est jamais montré un simple manœuvre comme les spirituels de Windesem, mais il s'est révélé constructeur et architecte de premier ordre.

Si l'on examinait les écrits des premiers auteurs de Windesem, comme les Mauristes ont examiné certains écrits attribués à saint Augustin et à saint Bernard, on arriverait, je n'en doute pas, à cette conclusion, que la plupart de ces œuvres ne sont que des recueils de citations, plus ou moins démarquées, plus ou moins intelligemment choisies. Les écrivains de Windesem primitif ont accumulé des matériaux, mais ils n'ont rien débrouillé, rien construit.

De ce qui précède, il est facile de conclure, que lorsque les Kempistes invoquent une certaine ressemblance entre les idées de Thomas et celles de l'auteur de l'I. C., ils ont raison. C'est la ressemblance générique, à laquelle on peut ajouter les réminiscences d'une lecture et d'une copie fréquentes. C'est la raison pour laquelle on peut rapprocher de l'I. C. tous les écrits compris dans la collection des œuvres de Thomas, écrits d'âges et d'auteurs variés, mais qui semblent avoir été lus surtout à Windesem.

Fronteau (Thom. vindic., p. 75), Testelette (Vindic. Kemp., p. 107), se donnent la peine d'établir des textes parallèles, dont les Kempistes n'ont pas discontinué de grossir le nombre. Le P. Brucker en a recueilli la collection

complète. Gerlach a repris le travail et institué une comparaison aussi étendue que possible.

L'observation faite à la fin du XVIIe siècle par Dupin vaut toujours :

« Voilà certainement bien des pensées et des sentences semblables. Mais on dira qu'il ne faut pas s'en étonner, puisque ce sont des sentiments de piété et de dévotion qui viennent dans l'esprit à tous ceux qui font des livres spirituels, et que l'on en trouve de semblables non seulement dans les œuvres de Thomas à Kempis, mais aussi dans celles de saint Bernard, de Ludolphe le Saxon, de Jean de Rusbrock, de Denys le Chartreux et de plusieurs autres spirituels. Outre que, Thomas de Kempis s'étant nourri longtemps des pensées et des sentiments du livre de l'I. C., il n'est pas surprenant qu'il en ait tiré des sentences, comme il a fait souvent des livres de l'Ecriture. » (Dissert., p. 190.)

C'est ce qu'il ne faut cesser de rappeler aux partisans de Thomas à Kempis.

II

DIFFÉRENCES ASCÉTIQUES.

Les partisans de Thomas à Kempis ne se bornent pas à prétendre, qu'il se rencontre avec l'auteur de l'I. C. dans l'usage du même lexique, de la même grammaire, du même catéchisme, des mêmes formules de pensée, de langage, puisées aux sources bibliques et traditionnelles, de la piété chrétienne. Il n'aurait pas valu la peine de se dépenser en tant d'efforts, pour aboutir à ces mesquines conclusions, que personne ne dispute.

Les Kempistes ont une prétention plus haute. Ils veulent que l'I. C. soit tenue pour conforme, non seulement dans les « communia », mais encore dans les « singularia », aux

œuvres de Thomas à Kempis. Ils déduisent de cette ressemblance, la conséquence que Thomas à Kempis est l'auteur de l'I. C. aussi bien que des « Opera omnia » de la collection de Sommalius.

Voyons donc s'il y a conformité spécifique, comme il y a conformité générique.

1° Le système ascétique propre à l'I. C. est nettement caractérisé par les mots de liberté d'âme, de simplicité d'intention, de pureté d'affection. Le chapitre IV du livre II expose avec clarté les idées essentielles de la doctrine : « Deux ailes soulèvent l'homme au-dessus du terrestre, savoir : la simplicité et la pureté. La simplicité doit être dans l'intention, la pureté dans l'affection ; la simplicité a Dieu en vue, la pureté appréhende et goûte Dieu. »

Je cherche dans les six textes du commentaire de Gerlach quelque chose qui rappelle une si grande conception de l'ascétisme. Je n'y trouve que des banalités ne se rapportant que de très loin au sujet proposé.

Deux mots sont soulignés : « Si vis Jesum videre, tunc oportet te *puros* et *claros* oculos habere. »

Il va de soi, que pour apercevoir quelqu'un ou quelque chose, surtout le divin Jésus, il faut avoir les yeux purs et clairs. La pensée de l'I. C. sur la pureté d'affection va plus loin que cette vulgaire remarque.

D'ailleurs, la pureté, dans le langage de l'I. C., se rapporte à l'affection et non à l'illumination : « Ad cor mundandum tota vigilet intentio et crebra fervescat oratio. »

L'intention ne s'applique pas à purifier le cœur, mais à illuminer l'esprit. Ce n'est plus la terminologie de l'I. C.

« Ab omni temporalitate remotus liber pergit ad Deum. Mundus a mundanis et liber a passionibus cœlesti visione fit dignus. Quanto enim quis mundior, tanto Deo gratior. Deus puritas est et impuros reprobat. Deus lux est et

lucidos amat. Dumque foris nil transitorium appetis, splendor lucis æternæ clarius infulget. »

Les mots, « liber, mundus, puritas, lux, » sont jetés pêle-mêle dans ce passage, en des sens variés qui ne rappellent pas les nuances si précisément indiquées par l'I. C. Celui qui s'est servi de ces expressions s'en tient à un sens vague, mais ne leur donne pas l'acception particulière de notre auteur.

Il en est de même dans tous les chapitres qui se rapportent à la liberté d'âme, à la simplicité d'intention, et à la pureté d'affection. Le commentaire ne vise en aucune manière le système spécial de l'I. C. ; il ne s'en tient qu'aux banalités.

2° Le même état de pensée ne se fait pas plus remarquer dans les détails que dans l'ensemble.

A propos de la lecture de l'Évangile, l'auteur de l'I. C. fait cette remarque, si fine et si justifiée par l'expérience, que beaucoup entendent souvent l'Evangile, et n'en sont pas touchés, parce qu'ils n'ont pas l'esprit de Jésus-Christ. (Voir « Doctrine », p. 310.)

Que devient cette délicate nuance, en présence des affirmations tranchantes de Thomas à Kempis ? « Quanto quis sæpius evangelica verba audierit et legerit atque attentius cogitaverit et ruminaverit, tanto in virtutibus plus proficiet. » (Gerlach, p. 16.) L'auteur de l'I. C., moins absolu, pense, au contraire, que, pour profiter de l'Évangile, il ne suffit pas de le lire, de l'écouter, souvent, attentivement, de le ruminer, mais qu'il faut préalablement être imbu de l'esprit de Jésus-Christ.

3° Je prends un autre détail d'ascétisme élémentaire, celui des distractions. Rien de plus commun, dans la vie chrétienne, que cet obstacle qui empêche de vaquer avec suite à la prière et à la méditation. L'auteur de l'I. C., malgré

sa piété, était soumis à la condition de tous les hommes, qui ne parviennent que difficilement à fixer longtemps l'attention sur le même objet.

Notre saint auteur s'indignait de cette défaillance : « Oh ! que je souffre intérieurement, quand mon esprit s'occupe des choses du ciel, et que bientôt une foule de pensées charnelles fait obstacle à ma prière ! » III. XLVIII, 21. Il adresse à Dieu une demande de secours, demande enflammée, afin d'être délivré de cette tribulation.

Puis, reconnaissant que la source des distractions est en lui-même, dans un incomplet détachement des créatures : « Pardonnez-moi, Seigneur, et ayez une miséricordieuse indulgence, toutes les fois que, dans la prière, je roule dans mon esprit quelque chose qui n'est pas vous. Car je dois avouer, en toute vérité, que je suis ordinairement très distrait. Je ne suis pas souvent où je me trouve corporellement debout ou assis, mais je suis là plutôt où mes pensées m'emportent. » Ibid., 27, 28.

Qu'il est vrai de dire que le *moi* ne se trouve pas où le corps est debout ou assis, mais qu'il est où sont ses pensées !

Poursuivant sa fine analyse des distractions, notre pieux auteur ajoute : « Oui, je suis où est ma pensée, et ma pensée est fréquemment où se trouve ce que j'aime. Ce qui est naturellement agréable, ou ce qui plaît par habitude, voilà ce qui se présente à moi, tout d'abord. C'est pour cela que vous avez dit, ô Vérité : Où est votre trésor, là est aussi votre cœur. » Ibid., 29-32.

Ayant ainsi déterminé le principe des distractions, c'est-à-dire, la passion psychologique de l'amour, l'auteur de l'I. C. s'examine sur son état particulier, et il constate que, lorsqu'il aime le ciel et l'esprit, il pense volontiers à ce qui est céleste et spirituel ; quand il aime le monde et la chair, son âme s'en va au monde et à la chair. Et, quels que

soient les objets de son affection, il en parle, il en entend parler avec plaisir, et il y pense. Ibid., 33-37.

Ah ! qu'il est loin, le saint Religieux qui fait ainsi son examen particulier, qu'il est loin d'être parvenu à cet état de recueillement en Dieu, où la distraction n'apparaît pas !

C'est donc avec un sentiment d'affliction, presque de découragement, que notre auteur, traçant le portrait idéal du serviteur de Dieu sans distractions, s'écrie dans une sainte jalousie : « Bienheureux cet homme-là qui, pour vous, Seigneur, donne congé à toutes créatures, fait violence à la nature, et crucifie toutes les concupiscences de la chair par la ferveur de l'esprit, en sorte que, dans la sérénité de la conscience, il vous offre une prière pure, et mérite de se trouver au milieu des chœurs angéliques, dépouillé au dedans et au dehors de tout ce qui est terrestre ! » Ibid., 38.

Ils se rencontrent à chaque instant dans l'I. C., les textes semblables à celui-ci, d'une psychologie pénétrante, d'une spiritualité profonde, de vif mouvement, d'accent ému, textes de penseur-poète.

Gerlach ne trouve pas un seul passage à rapprocher de ces considérations si pratiques. Il se borne à découper cinq morceaux dans le « Disciplina claustralium », le « Soliloquium animæ », les « Conciones et Meditationes », que rien ne prouve appartenir à Thomas à Kempis, et ces fragments sont de banales descriptions du ciel.

4° Reportons-nous au chapitre II du livre I.

Debonnaire a exactement résumé les matières de ce chapitre : « Inutilité des connaissances humaines ; utilité de se connaître soi-même. Que de motifs capables de réprimer en nous le désir impatient de tout savoir ! L'inutilité de la science pour le salut ; la peine qu'elle nous coûte ; la vanité qu'elle nous inspire ; le compte qu'il nous en faudra rendre au jugement ; le déplaisir d'ignorer toujours beaucoup plus

de choses que nous n'en savons. Epargnons-nous donc le soin d'acquérir des connaissances si stériles, si dangereuses, si bornées ; ignorons sans inquiétude ce qui ne nous rend ni plus contents, ni meilleurs ; craignons même ou fuyons des lumières qui peuvent augmenter le nombre de nos vices, la grandeur de nos misères, et la sévérité de nos châtiments. »

On reconnaît dans cette analyse la thèse de la science bien ordonnée, dont il est si souvent question dans l'I. C.

Gerlach rapproche de ces sentences si pleines et si précises :

Un fragment du « Sermon 17 ad Novitios », où il est question de l'humilité en général. Les quatre dernières lignes de ce texte se rapportent seules au sujet de l'humble science : « Recedat vana gloria et laus humana de *scientia* et *arte* requisita ; cesset stulta jactantia de opere bono et sermone perita ; pereat falsa imaginatio de sanctitate foris ostensa. » Les mots soulignés par Gerlach indiquent le texte parallèle de l'I. C. : « Noli extolli de ulla arte vel scientia, sed potius time de data tibi notitia. » Comme Thomas, l'auteur de l'I. C. demande qu'on ne s'enorgueillisse pas de son habileté ou de sa science : il n'est pas d'écrivain spirituel qui ne fasse la même recommandation. Encore l'I. C. ajoute-t-elle cette nuance, qu'il faut plutôt redouter l'instruction reçue, parce qu'elle augmente la responsabilité morale.

Un fragment des « Conciones » : « Scientia scientiarum est scire se nihil scire. » L'I. C. se contente de dire : « Si tibi videtur quod multa scis et satis bene intelligis, scito tamen quia sunt multo plura quæ nescis. »

Un Extrait de la vie de Gérard Groot : « Quanto plus homo scit se distare a perfectione, tam prope est perfectioni. Initium vanæ gloriæ est sibi ipsi placere. » Ce texte a l'in-

tention de rappeler : « Quanto plus et melius scis, tanto gravius inde judicaberis, nisi sanctius vixeris. » Il n'y a guère de rencontre que dans les mots, quanto plus... scis ; pour le reste, tout diffère, idées et termes.

« Si vis utiliter aliquid scire et discere : ama nesciri et pro nihilo reputari, » dit l'I. C. Thomas à Kempis ne restreint pas cette formule de saint Bernard, si souvent répétée par les spirituels, à l'étude la plus profitable. Il lui laisse son sens général : « Ama nesciri et pro nihilo reputari. Hoc tibi salubrius et utilius, si vis ad vitam ingredi, quam laudari ab hominibus. Ama nesciri, disce mori, luge præterita, sperne præsentia, meditare futura. »

5° Il est impossible de parler de l'humilité sans redire l'enseignement impeccable de l'I. C. : « De seipso nihil tenere, et de aliis semper bene et alte sentire, magna sapientia est et perfectio. Si videres alium aperte peccare, vel aliqua gravia perpetrare, non deberes te tamen meliorem æstimare ; quia nescis, quamdiu possis in bono stare. Omnes fragiles sumus, sed tu neminem fragiliorem teipso tenebis. » L'I. C. revient une autre fois sur le même sujet : « Tu deteriora de teipso sentire debes, et neminem inferiorem te credere. » III. xxviii, 2. Il faut remarquer cette discrétion de pensée et de langage. L'auteur de l'I. C. ne dit pas qu'il faut s'estimer pire que les autres ; il se contente de dire qu'il ne faut pas s'estimer meilleur que les autres. C'est une nuance délicate. « Non te reputes aliis meliorem, quia aliter sunt judicia Dei, quam hominum : cui sæpe displicet quod hominibus placet. » I. vii, 10.

Les auteurs ascétiques vont plus loin : ils examinent comment il est permis à l'humble de s'estimer même inférieur aux autres sans manquer à la sincérité. D'après saint Augustin, on peut toujours supposer qu'il y a en tout homme, quel qu'il soit, une qualité que nous ne possédons

pas. D'après saint Bernard, le chrétien, ne sachant jamais lequel est digne d'amour ou de haine, peut supposer que son semblable est prédestiné à la miséricorde de Dieu, tandis que lui-même sera un objet de colère. Lancisius demande qu'on n'approfondisse pas le sujet et qu'on n'en scrute même pas les fondements rationnels, mais que, se réputant inutile et vil, chaque chrétien s'abandonne, sans comparaison vaine, au courant d'humilité créé dans l'Eglise, sous l'influence de Jésus-Christ.

« Le dévot Frère Rufin, sur quelque vision qu'il avait eue de la gloire à laquelle le grand saint François d'Assise parviendrait par son humilité, lui fit cette demande : « Mon « cher Père, je vous supplie de me dire en vérité quelle opi- « nion vous avez de vous-même ? » Et le saint lui dit : « Certes, je me tiens pour le plus grand pécheur du monde « et qui sert le moins Notre-Seigneur. — Mais, répliqua le « Frère Rufin, comment pouvez-vous dire cela en vérité et « conscience, puisque plusieurs autres, comme l'on voit ma- « nifestement, commettent plusieurs grands péchés desquels, « grâces à Dieu, vous êtes exempt ? » A quoi saint François répondant : « Si Dieu eût favorisé, dit-il, ces autres, des- « quels vous parlez, avec autant de miséricorde comme il m'a « favorisé, je suis certain que, pour méchants qu'ils soient « maintenant, ils eussent été beaucoup plus reconnaissants « des dons de Dieu que je ne suis, et le serviraient beau- « coup mieux que je ne fais ; et si mon Dieu m'abandonnait, « je commettrais plus de méchancetés qu'aucun autre... »

« Or, je tiens pour oracle le sentiment de ce grand docteur en la science des saints, qui, nourri en l'école du crucifix, ne respirait que les divines inspirations. » (Saint François de Sales, « Amour de Dieu, » II, XI, I.)

Saint Thomas (2. 2. q. CLXI, a. 3) pose le problème en ces termes : « Doit-on se placer par humilité au-dessous

de ses semblables ? » Le saint docteur, plus étonnant peut-être dans la profondeur de ses observations morales que dans la hauteur de ses spéculations métaphysiques, répond avec un suprême bon sens : « On peut considérer l'homme sous deux aspects : en ce qu'il reçoit de Dieu, et en ce qu'il tient de l'humanité. Dieu lui communique tout ce qu'il a de bien ; l'humanité, tout ce qu'il a de défectueux. L'humilité nous impose le respect à l'égard de Dieu : c'est pourquoi tout homme peut se mettre au-dessous de ses semblables en abaissant l'infirmité de son humanité devant les dons que les autres ont reçus de la divinité. Non seulement nous devons révérer Dieu en lui-même, mais encore dans les communications de lui-même qu'il daigne accorder aux créatures. Préférer dans nos semblables ce qu'il y a de divin à ce qui est humain en nous, ce n'est pas être dans le mensonge, mais dans le devoir. D'ailleurs, il n'est pas difficile de trouver dans le prochain quelque bien qu'on ne possède pas, et en soi quelque mal qui ne se trouve pas en lui. C'est ainsi qu'on peut se mettre au-dessous des autres et que l'humilité nous en impose le devoir. »

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas une telle idée qui est exprimée par l'auteur de l'I. C. Il ne demande pas qu'on s'estime plus vil que les autres ; il se contente de recommander qu'on ne se croie pas meilleur.

Les commentaires donnés par Gerlach vont au delà de cette nuance : « Magna humilitas cordis sentire de seipso vilia et de aliis semper meliora ; » ou en deçà : « Perversum gerit judicium, qui magna de se sentit et de aliis perversa confingit. »

Toutes ces distinctions sont ténues ; mais les différences ne peuvent ici s'établir qu'au moyen de semblables observations. Qui ne distingue pas reste dans la confusion.

C'est ainsi qu'il ne faut pas rapporter à l'idée que nous

examinons, le « omnibus viliorem se æstimat, et cunctis inferiorem veraciter confitetur, » du texte emprunté au « Manuale Parvulorum ». Il se rapporte à un ordre de pensées tout autre : celui que l'I. C. développe III. xxii, lorsqu'elle examine comment on doit se comporter dans la réception des bienfaits de Dieu. Il n'a que faire dans le cas présent.

Il n'y a donc aucune concordance spécifique entre la doctrine de l'I. C. et les commentaires donnés par Gerlach. Les passages empruntés aux œuvres de Thomas à Kempis, ou se rapportent à une autre doctrine, ou restent dans une nuance générique.

Pour que la controverse fût complète, il faudrait une contre-épreuve. Il y aurait à rechercher quel est le système ascétique propre à Thomas à Kempis et à l'école primitive de Windesem ; quelles sont les idées de détail qu'on doit leur attribuer. Il resterait à confronter ces idiosyncrasies avec les enseignements de l'I. C. et à signaler les points de contact [1].

[1] Un imitationiste veut bien m'écrire la lettre suivante : « La concordance entre l'I. C. et les écrits de Thomas à Kempis est manifeste. Au livre I, chapitre ix, l'I. C. a dit : « Valde ma- « gnum est, in obedientia stare, sub prælato vivere... » Thomas à Kempis dit de son côté : « Deus sufficiens est causa et ratio ad « obediendum prælatis nostris. » Je vous signale l'identité des termes dans les deux textes. Les supérieurs, de part et d'autre, sont appelés prélats. C'est une marque d'origine. Vous ne trouverez pas de Bénédictin, surtout au xve siècle, qui, dans un ouvrage ascétique, s'exprime de cette manière... »

J'ai déjà (p. 22) répondu à cette objection. Les Bénédictins de tous temps se sont servis du terme de « Prælatus » pour désigner leurs supérieurs. Mais puisque, à propos du commentaire de Gerlach, on met en doute qu'au xve siècle, les Bénédictins se servissent, dans leurs œuvres de spiritualité, de l'expression signalée, je citerai un passage de Trithème, abbé bénédictin, contemporain de Thomas à Kempis, l'un des ascètes les plus estimables de son temps, qui ne permet pas de maintenir la difficulté :

Personne n'a tenté, que je sache, de déterminer le système particulier et les idées originales de Thomas à Kempis et de ses maîtres. Pour ma part, je me suis essayé à dégager le caractère individuel des œuvres authentiques du Chanoine du Mont-Sainte-Agnès. Je dois avouer que j'ai dû renoncer à cette entreprise, tant elles sont dépourvues de tout élément personnel. La banalité de l'ensemble et des détails est réfractaire à la moindre ébauche de classement.

Auger (Etude sur les mystiques des Pays-Bas au moyen âge, Bruxelles, 1892, p. 282) croit caractériser la spiritualité de Windesem par les traits suivants : « Ce qui caractérise l'association des Frères de la Vie commune, c'est avant tout la piété, un mysticisme pratique (moderna devotio) dont Gérard Groot est l'initiateur et dont Ruysbrock a donné les bases en expliquant les exercices de la vie intérieure ; c'est la résignation complète à la volonté de Dieu, basée sur l'humilité ; c'est la fuite du monde et de ses plaisirs, l'amour de la cellule et de sa solitude ; c'est une dévotion pleine d'amour pour Dieu, menant l'âme parfois

« Est abbas nomen dignitatis, quando videlicet ex monachorum congregatione aliquis ceteris præfertur, et inde prælatus dicitur: quoniam qui præest, prælatus dici solet. Abbas ergo, qui dignus est, id est virtutum meritis et sapientiæ doctrinis, quia ambo in ipso propter vitam subditorum sunt necessaria, « præesse, » prælatus vel major esse, « monasterio, » id est super suos monachos et omnia, quæ ad monasterium pertinent, « semper memor esse, quod dicitur, » videlicet, abbas, pater monachorum, et prælatus congregationis, et « nomen majoris », quo præ ceteris insignitur, « factis, » id est, bonis operibus, « implere »... Tunc enim dignissime prælatus abbas vocatur, quando vita et doctrina suos subditos antecedit... abbas enim vitiosus, et prælatus indoctus, numquid digni sunt præesse?... O prælati, qui jugum vestrum subditis imponere soletis, et digito non attingitis quid vobis videatur, cujus vices geratis ? etc. » (Trithème. Commentarius in cap. II Regulæ S. Benedicti. Opera pia et spiritualia in-f. Mayence, 1605.)

jusqu'aux suavités de l'extase. Les Frères se nourrissaient de saintes méditations et de pieuses lectures ; ils considéraient la vie de Jésus comme l'origine de toute vertu et le modèle de toute sainteté. Ils trouvaient dans la Bible des exhortations puissantes à la dévotion ; ils réunissaient les maximes qui les avaient frappés ; chacun d'eux avait son recueil (rapiaria), dans lequel il pouvait trouver des aliments nouveaux à son ardente piété. » Ce n'est pas ainsi qu'on élucidera la question. Ces généralités peuvent s'appliquer à tous spirituels, de quelque Ordre religieux qu'ils soient.

III

DIFFÉRENCES MYSTIQUES.

L'état de l'ascétisme, considéré dans son ensemble et ses détails, n'apparait pas le même dans l'I. C. et les commentaires de Gerlach.

Mais il n'y a pas seulement de l'ascétisme dans l'I. C. La spiritualité de l'I. C. se fait remarquer par un mélange heureux d'ascétisme et de mysticisme.

Quels sont les rapports de la mystique de l'I. C. et de la mystique de Thomas à Kempis ?

Ils sont nuls, parce que la mystique est complètement absente de l'œuvre de Thomas à Kempis.

Qui dit mysticisme, entend impression affective et intense pour Dieu, produisant parfois consolation et illumination.

Amour intense. — Cherchez-vous un exemple accompli de l'union de la pensée élevée et de la forme exquise ? Examinez le chapitre : « Qu'il faut mettre son repos en Dieu, par dessus tous biens et tous dons. » III. XXI.

L'auteur s'adressant à son âme lui recommande de chercher en Dieu son repos, par dessus tout et en tout.

Aussitôt l'âme, évoquant toutes les créatures qu'elle pourrait aimer, les écarte et s'élève au-dessus de tout ce qui n'est pas Dieu.

Arrivée jusqu'à Dieu, elle en proclame la bonté et la beauté suprême, en une énumération magnifique.

Mais cette bonté et cette beauté, l'âme pieuse l'aperçoit sans pouvoir l'atteindre complètement. Elle se trouve impliquée en trop d'empêchements terrestres.

Elle s'en plaint amoureusement et demande que Dieu descende jusqu'à elle, puisqu'elle ne peut monter jusqu'à lui : « Venez, venez, car, sans vous, nul jour, nulle heure ne sera tranquille ; car vous êtes ma joie, et, sans vous, ma table est vide. »

« Eh bien ! répond le Seigneur, me voici auprès de toi, puisque tu m'as invoqué. »

A cette parole, l'âme s'abîme dans le Seigneur, qui daigne se rendre plus particulièrement présent : elle s'abandonne à des élans de reconnaissance, d'humilité et de louange.

C'est la mise en action de l'évocation mystique.

Le chapitre qu'on vient d'analyser serait à citer tout entier. Il a la plénitude de doctrine, le mouvement d'éloquence, l'émotion du cœur. Qu'on savoure d'abord ce morceau exquis, et qu'on aborde ensuite la lecture des textes que Gerlach donne pour commentaires.

Il cite trois fragments du « Soliloquium animæ » et un fragment des « Conciones et Meditationes ».

Le « Soliloquium animæ » ne se trouve pas dans la plus ancienne des éditions de Thomas à Kempis. Bien mieux, Ketelaer, le premier éditeur des « Opera varia » de Thomas à Kempis, non seulement n'admettait pas le « Soliloquium » dans son recueil de 1473, mais, la même année, imprimait cet opuscule à part, sans nom d'auteur. (Voir Backer, 2919.) Le « Soliloquium » se trouve dans un manuscrit de

saint Antoine, du xv[e] siècle commençant. Jusqu'à nouvel ordre, il est permis de ranger cette composition parmi les œuvres arbitrairement attribuées à Thomas à Kempis. Comme l'I. C., c'est un opuscule écrit « per manus », et que les éditeurs n'ont compris que tardivement dans les œuvres du Chanoine régulier de Sainte-Agnès.

Il en est de même des « Conciones et Meditationes ». D'où viennent-elles ? Personne n'en sait rien. Sommalius les a divulguées dans la première édition des « Opera omnia » de Thomas à Kempis. Il se contente de dire : « Sermones sex et triginta editioni primæ additi. » Plus loin, il ajoute : « Conciones et meditationes utilissimæ, ante primam editionem typis non vulgatæ. » Rien de plus. Il faudrait donc ajouter une foi aveugle à Sommalius, qui n'indique ni la source où il a puisé, ni les raisons qui l'ont déterminé à attribuer cette œuvre à Thomas à Kempis. C'est en des cas semblables qu'il convient de s'en tenir à la règle d'Horace :

Nullius addictus jurare in verba magistri,

d'autant plus que Sommalius est loin d'être un maître.

Ces considérations sont purement inspirées par les droits de la critique, car les fragments invoqués ne peuvent causer aucun embarras aux admirateurs de l'I. C.

Ce qui se fait remarquer dans l'I. C., c'est l'expression de la sentimentalité mystique, éprouvée par un grand amoureux de Dieu, dominé par sa passion, et donnant à ses discours une superbe forme d'éloquence et de poésie.

Dans le commentaire de Gerlach, il ne se rencontre rien de semblable. Il n'est question que de la présence ordinaire de Dieu, et de sa vision future dans le ciel ; il n'y est nullement parlé de la présence mystique par évocation d'amour intense. Qu'on ne se laisse pas surtout impressionner par un passage extrait de la « Concio tertia ». Il y a

confusion. Gerlach applique à la venue mystique, ce que le contexte entend de l'avènement de Jésus-Christ dans l'Incarnation, et de l'impression produite sur les justes de l'ancienne loi par la prochaine venue du Messie.

Autant faut-il en dire de tous les commentaires des chapitres relatifs à l'amour mystique : « De amore Jesu super omnia, II. VII ; De familiari amicitia Jesu, II. VIII ; De mirabili effectu divini amoris, III. V ; De probatione veri amatoris, III. VI ; etc. »

Quand l'auteur de l'I. C. pose la question de l'amour mystique, le commentaire donne la réponse de la charité ordinaire. Sans doute, le mysticisme c'est essentiellement la charité ; mais non plus à l'état initial : c'est la charité intense produisant la jouissance de Dieu.

Illumination. — L'amour mystique produit la science mystique. L'I. C. est à cet égard d'une clarté sans ombre. « Le pieux auteur croit que par l'amour on arrive à la connaissance de la vérité, bien mieux que par l'étude... Le chrétien ordinaire, dans sa marche vers la vérité, procède rationnellement ; il va du connu à l'inconnu par voie de déduction et de discussion. Le mystique laisse de côté les procédés dialectiques et obtient que Dieu lui accorde des révélations spéciales ; il l'obtient par la liberté d'âme et l'amour. » (Doctrine, p. 557.)

Les belles et délicates thèses de la science mystique sont abordées de front par notre auteur dès le troisième chapitre du livre I : « De doctrina veritatis. » Il s'écrie : « Que tous les docteurs se taisent ! que toutes les créatures gardent le silence en votre présence ! Seigneur, vous, parlez-moi, vous seul ! »

Le P. Surin se demande, sur ce passage, pourquoi on acquiert plus de science en abandonnant tous ses biens qu'en

étudiant toutes les subtilités de l'école. — « C'est, répond-il, parce qu'en renonçant à tous les biens et à tous les avantages du monde, on se rend capable de la lumière divine, qui fait connaître beaucoup plus de choses qu'on n'en saurait concevoir par la spéculation et par la lecture... Il arrive quelquefois que, par l'exercice de l'oraison et par l'abnégation de soi-même, on devient si éclairé, qu'il n'y a rien, ni dans l'ordre de la grâce, ni dans l'ordre même de la nature, que l'on ne pénètre. Cela s'est vu jusque dans les saints docteurs, comme dans saint Bonaventure, dans saint Thomas, et, selon quelques auteurs, dans Albert le Grand. Car, quelque pénétration qu'ils eussent, on peut dire que c'est au pied du crucifix, avec le secours des illuminations célestes, et non en lisant une infinité de livres, qu'ils sont devenus si savants... Saint François de Paule faisait des réponses admirables à ceux qui lui demandaient l'explication des passages les plus difficiles de l'Ecriture. C'est que l'âme des saints, détachée des créatures, libre de toute affection terrestre, n'a rien qui l'empêche de recevoir la lumière surnaturelle, et qu'un rayon de cette lumière divine leur découvre plus de choses qu'ils n'en apprendraient par une longue et pénible étude. »

Toute la suite de ces considérations du P. Surin est excellente à méditer. Elles respirent le plus pur air mystique. Elles expriment surtout la propre pensée de l'I. C. Car ce serait se méprendre singulièrement, comme l'ont fait certains commentateurs, que de n'entendre que de la locution ordinaire de Dieu ce que le pieux livre enseigne de la science mystique.

Darboy, par exemple, énumère en un superbe langage les voix ordinaires, nature, événements, révélation, inspirations qui se font entendre à l'homme. Il se contente d'ajouter que c'est le Verbe éternel qui explique le sens profond de ce langage, et le fait goûter par sa grâce.

Bautain ne va même pas si loin ; il s'en tient à l'explication rationnelle et platonicienne de Dieu, lumière de l'intelligence : « La parole frappe l'air et l'oreille d'un vain son, si la vérité elle-même ne parle au dedans, si Dieu, par son Verbe, n'éclaire l'intelligence et ne touche le cœur. »

Si l'on s'en tient à ces termes, la doctrine de l'I. C. est diminuée. A la rigueur, on peut entendre qu'il est habituellement question, dans l'inappréciable livre, des inspirations et des mouvements ordinaires de la grâce. Mais si l'on se réfère à nombre de passages, on voit que notre auteur a souvent en vue la locution mystique. Cf. III. XLIII, 17 et 18. Sa sagesse consiste à tendre aux voies extraordinaires, et à s'occuper habituellement des voies communes.

Vous chercherez inutilement dans le commentaire de Gerlach une allusion, une seule, aux phénomènes de la science mystique. Vous n'y trouverez que des indications relatives à l'enseignement ordinaire ; de temps en temps, quelque vague allusion aux inspirations intérieures ; rarement, un élan vers la vision de Dieu anticipée.

Il en doit être ainsi. Le mysticisme n'étant pas accepté dans sa cause, qui est l'amour intense, ne peut produire son effet propre qui est l'illumination.

Consolation. — On a appelé le livre III de l'I. C. « Liber Consolatorius », ou « Liber de interna consolatione ».

C'est vraiment le titre qu'il mérite. A chaque page, l'auteur tourne et retourne quelqu'une des idées, qui se rapportent à la suavité ou à l'angoisse spirituelle, à la présence ou à l'absence de la grâce de la dévotion, à la paix ou au trouble, à la joie ou à la tribulation, toutes choses qui sont des formes de la consolation ou de la satisfaction, produite par la venue mystique de Jésus-Christ. Il est inutile de faire remarquer qu'il y a peu de mots et peu d'idées aussi usités

en spiritualité que le mot et l'idée de consolation. Il ne peut en être autrement, car la spiritualité procure, non seulement les récompenses de la vie future, mais encore la joie compatible avec l'existence terrestre.

Mais que de degrés dans la consolation ! Il y a loin, de la satisfaction que le pécheur éprouve à recevoir le pardon de ses fautes, à l'extase qui ravit le mystique jusqu'au troisième ciel.

L'I. C. n'est pas le livre de ce sommet de la consolation, mais il est moins encore le livre des consolations de débutant, dont il est question dans le commentaire de Gerlach.

Ici, il faut se contenter de citer. L'I. C. expose le caractère savoureux de la consolation dans le chapitre XXXIV du livre III.

QUOD AMANTI SAPIT DEUS SUPER OMNIA ET IN OMNIBUS.

1) Ecce, Deus meus et omnia. Quid volo amplius, et quid felicius desiderare possum ? O sapidum et dulce verbum ! sed amanti Verbum, non mundum, nec ea, quæ in mundo sunt. Deus meus et omnia. Intelligenti satis dictum est, et sæpe repetere jucundum est amanti. Te siquidem præsente jucunda sunt omnia ; te autem absente fastidiunt cuncta. Tu facis cor tranquillum et pacem magnam lætitiamque festivam. Tu facis bene sentire de omnibus et in omnibus te laudare, nec potest aliquid sine te diu placere ; sed si debet gratum esse et bene sapere, oportet gratiam tuam adesse et condimento tuæ sapientiæ condiri.

2) Cui tu sapis, quid ei recte non sapiet ? Et cui tu non sapis, quid ei ad jucunditatem esse poterit ? Sed deficiunt in sapientia tua mundi sapientes, et qui carnem sapiunt : quia ibi plurima vanitas, et hic mors invenitur. Qui autem te per contemptum mundanorum et carnis mortificationem sequuntur, vere sapientes esse cognoscuntur : quia de vanitate ad veritatem, de carne ad spiritum transferuntur. Istis sapit Deus : et quidquid boni invenitur in creaturis, totum ad laudem referunt sui conditoris. Dissimilis tamen, et multum dissimilis sapor creatoris et creaturæ, æternitatis et temporis, lucis increatæ et lucis illuminatæ.

3) O lux perpetua, cuncta creata transcendens lumina, fulgura coruscationem de sublimi penetrantem omnia cordis mei intima. Purifica, lætifica, clarifica et vivifica spiritum meum, cum suis potentiis ad inhærendum tibi jubilosis excessibus. O quando veniet hæc beata et desiderabilis hora, ut tua me saties præsentia et sis mihi omnia in omnibus ? Quamdiu hoc datum non fuerit, nec plenum gaudium erit. Adhuc, proh dolor, vivit in me vetus homo, non est totus crucifixus, non est perfecte mortuus. Adhuc concupiscit fortiter contra spiritum, bella movet intestina, nec regnum animæ patitur esse quietum.

4) Sed tu, qui dominaris potestati maris et motum fluctuum ejus mitigas, exsurge, adjuva me. Dissipa gentes, quæ bella volunt ; contere eas in virtute tua. Ostende, quæso, magnalia tua, et glorificetur dextera tua : quia non est spes alia nec refugium mihi, nisi in te, Domine Deus meus.

En d'autres circonstances l'auteur de l'I. C. a peut-être été mieux inspiré. Il se laisse aller à jouer, ici, sur les mots, sapor, sapidus, sapientia. Néanmoins, quelle hauteur de pensées, quelle forte éloquence !

Voici le commentaire de Gerlach :

« Omnia ossa mea dicent : Domine, quis similis tibi ? » (Ps. XXXIV, 10.) Unus est, et similis illi non est ; Deus meus est, et omne, comparatum ei, nihil est. Dilectus intimus et amicus fidelissimus, qui amantem se nunquam deserit, sed cum amante se libenter sociat [1]. Ideo in laudem Dei psalmista frequenter dicit et repetit : « Confitemini Domino, quoniam bonus ; » *et hoc dicere dulce est amanti* [2].

Pulcher es, dilecte mi, et amabilis valde, non carni, sed menti, non oculo aut sensui alicui, sed animæ credenti, mundum cor habenti et ad invisibilia atque spiritualia se transferenti. Qui ergo tibi per devotionis affectum uniri desiderat, necesse est, ut omnem carnalem affectum in se mortificet et puritatem conscientiæ maxime custodiat Displicet enim tibi, si quis graditur ad fragiles creaturas pro mendicando solatio. Propterea introrsus me vocas, ut amem te, et jubes, ut exspectem te, quoniam tunc

[1] Soliloquium animæ, cap. XI, n. 1.

[2] Vallis liliorum, cap. IV, n. 1 (cf. Ps. CV, 1 ; CVI, 1 ; CXVII, 1 ; CXXXV, 1).

inveniam, quotiescumque me postpono et, sicut tu vis, ita et ego volo.

Ego autem longe a te projectus sæpe eo per aliam viam amando res perituras, non sicut oportet, nec ad quem finem decet [1]. Quapropter planctum sæpe gemino pro cantu et « dum dicitur mihi » per singulos dies, « ubi est Deus tuus » (Ps. XLI, 4), magis compungitur spiritus meus. Penso enim suspense : Ubi est bonum meum et perfectum *gaudium cordis* mei? Ubi *pax* et requies vera? Ubi hæc omnia ineffabilia bona nisi in Deo meo? Ubi est ergo Deus meus, quem sic amo et nondum video, cujus amor me toties vulnerat, *absentia contristat,* sed et *visitatio* nonnunquam *recreat?* Ubi est Deus meus, pro quo tot sustineo labores et dolores, cujus memoria dulcis, sed *præsentia* carior omnem repellit de corde mœstitiam? Ubi est spes mea et gloriatio mea [2]?

Nondum perfecte mortuus sum mundo, sed *vivit adhuc in me vetus homo, suscitans in me varias rixas* et desideria multorum malorum, faciens noctes amaras et dies tædiosos [3]. O quam gravis est mihi sarcina carnis, quam onerosa lex peccati in membris meis, quæ impedit et retrahit ab aspectu cœlestis luminis [4] ! Oportet cor esse liberum et ab omni inordinata affectione purgatum ; oportet mentem esse inoccupatam ab omni strepitu et imaginatione corporum, si debeat aliquid comprehendere de *æterno incircumscripto lumine* illuminante totum mundum.

Da mihi, Domine, ut in lumine tuo videam lumen, non lumen cœli, non lumen terræ, non angelicum, non humanum lumen, sed *lumen æternum*, increatum, *immensum*, ineffabile, incomprehensibile, superessentiale et incommutabile lumen. Visita me frequenter, clementissime Jesu, et in amore tuo vehementer accende, ut discam omnia inferiora et creata despicere et te solum, æternum et increatum bonum, pure quærere et super omnia propter te amare [5].

[1] Soliloquium animæ, cap. XI, n. 1.

[2] Soliloquium animæ, cap. XX, n. 6.

[3] L. c., cap. VIII, n. 1.

[4] De elevatione mentis, cap. II, n. 3.

[5] L. c., n. 2, 3.

De tous ces fragments, il n'en est pas un seul qui soit emprunté à un ouvrage authentique de Thomas à Kempis, si ce n'est, peut-être, la phrase suivante du « Vallis liliorum » : « Ideo in laudem Dei psalmista frequenter dicit et repetit : Confitemini Domino quoniam bonus ; et hoc dicere dulce est amanti. » Phrase banale s'il en fut jamais, et qui ne se rapporte guère au sujet de la saveur de la consolation. Et le « Vallis liliorum », tout inférieur de mérite qu'il soit, est-il bien de Thomas à Kempis ?

On ne peut donc considérer le commentaire comme l'expression incontestable de la pensée de Thomas à Kempis.

Néanmoins, passons là-dessus. Ne signalons même pas l'écrasante infériorité de l'éloquence, de l'émotion, du style.

Les textes cités se rapportent-ils, du moins, aux sujets traités dans l'I. C. ?

En aucune manière.

Dans le premier numéro, l'I. C. proclame que la visite de Dieu procure le bonheur, et que rien ne peut être savoureux ici-bas que ce qui est assaisonné du condiment de la saveur divine.

Le commentaire se contente d'exposer la pensée plus générale que rien n'est aussi beau que Dieu.

Dans le numéro 2, l'I. C. signale le caractère défectueux des, sapientes, ou, savourants, de ce monde, qui cherchent la saveur dans les créatures. Ils n'y trouvent que vanité et mort. Les vrais savourants s'élèvent de la vanité à la vérité, et Dieu, qui leur est savoureux, communique une saveur aux créatures. L'auteur de l'I. C. ne manque pas, en passant, de faire observer, avec un sens très théologique, que cette saveur communiquée est fort dissemblable de la saveur de l'essence même de la divinité.

Au lieu de ces conceptions mystiques sur la, sapientia sapida, dans lesquelles les grands spirituels aiment à se jouer, le commentaire se contente d'exposer la vérité élémentaire, que pour être l'ami de Jésus, il faut renoncer aux créatures.

Quelle puissante invocation que celle du numéro 3 de l'I. C. ! quelle vigueur de désir, quelle originalité d'expression ! en même temps quelle précision de pensée ! Il s'agit ici de la présence mystique de Dieu qui vient rassasier l'âme fervente : « O quando veniet hæc beata et desiderabilis hora, ut tua me saties præsentia, et sis mihi omnia in omnibus ? Quamdiu hoc datum non fuerit, nec plenum gaudium erit. Adhuc, proh dolor, vivit in me vetus homo. »

Quand on vient d'entendre ces grands accents, on est endolori de subir les pauvres interrogations du commentaire : « Ubi est bonum... ubi pax... etc., etc., » les froides exclamations : « O quam gravis est mihi sarcina carnis... » De plus, où l'auteur de l'I. C. exprime le désir ardent de recevoir la visite divine, l'auteur des commentaires se contente de constater qu'il est encore immortifié et charnel.

Dans le numéro 4, l'auteur de l'I. C., interpellant directement le Seigneur, en un langage magnifique, lui demande secours contre les puissances ennemies, qui font obstacle à la visite mystique : car il ne peut mettre son espérance qu'en la force divine.

Le commentateur a, lui aussi, sa prière. Elle est froide, mais sensée. Seulement, elle ne se rapporte pas à la demande de secours formulée par l'I. C. ; elle implore la faveur de la visite divine, ce qui est autre chose.

IV

CONCLUSION.

D'après ce qui précède, on voit que le commentaire de Gerlach n'a aucune valeur probante relativement à l'origine de l'I. C.

1° Il aurait fallu mettre en parallèle l'I. C. et les œuvres authentiques de Thomas à Kempis. Gerlach s'est surtout servi d'ouvrages apocryphes. La confrontation est donc sans valeur.

2° Même en comparant les textes de toute provenance recueillis par Gerlach avec les lieux parallèles de l'I. C., on ne reconnaît pas les mêmes caractères ascétiques et mystiques. L'I. C. n'est pas commentée dans son sens propre, mais seulement dans les sens généraux de la spiritualité catholique. La démonstration de Gerlach n'aboutit donc pas.

3° Indépendamment de tout examen doctrinal, il suffit de faire un simple rapprochement de style pour discerner la différence d'origine.

L'I. C. est, comme les livres sublimes, l'Évangile, par exemple, ou l'Illiade, qui délecte les plus humbles aussi bien que les plus hautes intelligences.

Chaque phrase de l'I. C. renferme une quintessence de doctrine. La forme de l'admirable livre est achevée ; l'inspiration en est tantôt éloquente, tantôt poétique. Il est un régal pour l'artiste et pour le penseur.

C'est tout le contraire des œuvres authentiques de Thomas à Kempis. Les Mauristes le proclamaient, à la fin du XVIIe siècle, par la voix de Mabillon : « Je ne sais pas si d'équitables appréciateurs pourront improuver Dom Delfau, quand il prononce que Thomas à Kempis a composé certains opuscules, lesquels, comparés à l'I. C., peuvent être regardés comme glacés, affamés et exsangues (frigida, jejuna, atque exsanguia). Pour ma part, il est certain que je trouve une grande différence entre les livres de l'I. C. et les œuvres véritables de Thomas. »

Ce n'est pas le commentaire de Gerlach, qui permettra d'infirmer le jugement de Delfau et de Mabillon, les deux

critiques les plus autorisés, peut-être, de l'érudition du XVIIe siècle.

« L'I. C. a été attribuée à Thomas à Kempis, à raison de quelque similitude de style, » a dit Bellarmin. « Or, ajoute Cajetan, il est dans la nature des choses qu'on rencontre six cents espèces rapprochées par quelque ressemblance, et dissemblables par le reste. » (Appar., p. 77.) Aussi le traducteur anonyme de Palerme (année 1641), attentif aux dissemblances, pouvait écrire en toute vérité : « Un serviteur de Dieu, membre de la Société de Jésus, et grand théologien, me disait, que s'étant livré tout entier, dès le noviciat, à la lecture et à la méditation des livres de l'I. C. et des œuvres de Thomas à Kempis, pour la seule diversité du style remarquée dans ces ouvrages, il avait toujours pensé, que Thomas à Kempis n'était pas l'auteur de l'I. C. »

Ce qui est dit du style, doit être dit de la doctrine.

Il y a quelques ressemblances doctrinales, et elles sont inévitables dans la même classe d'œuvres de spiritualité. Mais les dissemblances sont beaucoup plus nombreuses, et c'est par les différences que se font les classements.

IV

UN PARADOXE NÉERLANDAIS

Le P. Brucker, S. J., a récemment fait paraître (5 novembre 1899) dans les « Études publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus » (voir « Bibliographie », p. 28), un article, où il est surtout question de l'auteur de l'I. C.

Il ne m'a pas été possible de discuter les opinions de Brucker dans « Contestation », qui était déjà entièrement imprimée, au moment où paraissait le travail de l'érudit Religieux.

J'ai signalé, dans le présent volume, plusieurs points qui me semblent erronés (voir pp. 28, 44, 71, 176, 209). Mais l'autorité de la revue qui a inséré l'œuvre de Brucker, la réputation du critique, demandent autre chose qu'un simple relevé d'erreurs de détail.

Brucker a donné l'investiture de la critique française à ce que je considère comme un paradoxe néerlandais.

Le paradoxe néerlandais a pour point de départ deux exagérations, relatives, l'une, à la valeur doctrinale de Windesem, l'autre, à l'influence que les « Devoti » ont exercée sur leurs contemporains. De ces deux exagérations découle, pour certains auteurs, la conclusion, que l'I. C., résumé de la spiritualité windesémienne, s'est imposée, grâce à l'autorité des « Devoti », à la piété de l'Église.

On a pu voir, dans l'article qui précède celui-ci, ce qu'il faut penser de la doctrine de Windesem. Brucker suppose la supériorité des écrivains de cette Congrégation ; mais comme il l'admet sans preuves à l'appui, il n'y a pas à renouveler la controverse.

Le savant critique insiste surtout sur l'influence de Windesem et la diffusion de l'I. C. Sans rentrer dans la discussion générale, traitée dans « Contestation » (p. 459 et suiv.), je m'attacherai strictement à la démonstration de Brucker, en étudiant les arguments par lui mis en avant.

Ce sera réduire le paradoxe néerlandais à de justes proportions.

I

L'INFLUENCE DE WINDESEM.

S'il est un fait incontestable, c'est celui de la réforme du monastère de Melck, en 1418, par une colonie de moines de Subiaco. (Voir « Descriptions », p. 301 et suiv.) Pour affaiblir, au profit des Windesémiens, la portée de cette action des Bénédictins italiens, Brucker invoque la considération suivante :

« Parmi les Abbés et autres Religieux de la réforme bénédictine qui assistèrent aux conciles de Bâle et de Constance, il faut signaler Louis Barbo, fondateur de la Congrégation de Sainte-Justine. Celui-ci devait d'ailleurs être depuis longtemps en relations avec les pieuses réunions de Deventer et de Windesem ; car, avant d'accepter par ordre du Pape l'abbaye de Sainte-Justine pour la réformer, il avait donné (en 1404) le prieuré de Saint-Georges in Alga, à Venise, dont il était titulaire, aux Frères de la Vie commune. » (P. 359.)

Brucker, à l'appui de l'assertion, que Louis Barbo résigna son prieuré, en 1404, aux Frères de la Vie commune, cite l'autorité de Lindeborn (Historia episcopatus Daventriensis ; Cologne, 1670, p. 139).

Le témoignage de Lindeborn est tardif : il provient d'une localité éloignée de Venise. Il a besoin d'être contrôlé. En

arrivant à la vérification, on constate qu'il est en désaccord avec la narration des auteurs les mieux renseignés.

Les historiens de Sainte-Justine, de la Congrégation de Saint-Georges in Alga, de saint Laurent Justinien, n'ont laissé dans l'ombre rien de ce qui se rapporte à la fondation de la célèbre Congrégation des Chanoines séculiers de Saint-Georges.

Il appert de leurs témoignages concordants, que Louis Barbo était, en 1404, prieur du monastère de Saint-Georges in Alga. Il y était seul avec deux Frères lais.

En cette même année 1404, Antoine Corrario et Gabriel Gondelmaire, nobles vénitiens, devenus plus tard cardinaux, s'étaient retirés du monde, avec quelques compagnons, parmi lesquels saint Laurent Justinien, pour servir Dieu dans la retraite et la prière. Louis Barbo, toujours en cette même année 1404, leur offrit son église et son monastère. Ils acquiescèrent à sa demande. Un délégué du Pape mit Corrario et ses compagnons en possession de Saint-Georges, du consentement de Louis Barbo, à qui fut laissé le titre de prieur sa vie durant. Ils étaient dix-huit, tous italiens, tous dans les Ordres sacrés. Le nom et la condition de chacun d'eux sont connus. Il n'apparaît aucune trace de l'intervention des Windesémiens, qui, en 1404, ne possédaient que sept chapitres, dont aucun pas plus à Deventer qu'à Venise.

Louis Barbo n'a donc pas donné son prieuré, en 1404, à des Frères de la Vie commune, et, de ce fait controuvé, il n'est pas permis de conclure à des relations avec les Windesémiens.

« Les « Devoti », prétend-on, n'ont pas travaillé à la rénovation de l'Eglise seulement du fond de leurs asiles pieux, par la prière, l'édification de leur vie et de leurs écrits ; ils ont eu leurs apôtres et leurs missionnaires de la

réforme du clergé et des maisons religieuses. » (Etudes, tom. LXXXI, p. 215.) — « Les relations des Chartreux avec les Windesémiens, ajoute Brucker, ont été de tout temps très étroites : seulement les maîtres sont revenus à l'école de leurs disciples. » (Ibid., p. 360.)

De telles appréciations dépassent la mesure, quand elles s'appliquent aux personnalités de la seconde période de Windesem, aux Busch et Mauburne, religieux actifs, utiles, mais toujours restés en sous-ordre. Elles n'ont aucune raison d'être, quand il s'agit des Windesémiens primitifs.

En se reportant à leurs vies, écrites par Thomas à Kempis, on reconnaît que, loin de chercher à réformer et à gouverner les autres, ils ont eu grand'peine à naître, à vivre, à se développer dans leur sphère. Leur existence est modeste ; leurs horizons s'arrêtent aux murailles de leurs maisons. Ils ne connaissent pas d'autres incidents que ceux de la vie ordinaire des cloîtres. Ils ne se sont pas doutés qu'ils avaient une influence quelconque sur les destinées des autres Ordres religieux, et de l'Eglise universelle.

Quand on s'en tient à l'étude des particularités historiques, on exagère volontiers l'influence des détails sur l'ensemble. On peut parler de l'action de César sur son temps, de Napoléon sur son époque, de saint François d'Assise sur la chrétienté du XIII[e] siècle, de la Compagnie de Jésus sur les destinées de la catholicité depuis le XVI[e] siècle. Mais c'est se laisser aller à une complaisance de clocher, à un entraînement de sympathie, que de se figurer l'humble cercle de Windesem, à son origine, comme rayonnant son influence dans l'Eglise ; que de représenter même le plus actif de ses membres, au milieu du XV[e] siècle, Jean Busch, comme un puissant remueur d'hommes et de choses.

Il faut ramener ces appréciations à une mesure beaucoup plus modeste, afin de ne pas attribuer à un rôle d'imagination des conséquences fictives.

Il n'y a pas lieu de multiplier facilement les personnalités extraordinaires. Les Ignace de Loyola, les Philippe de Néri, les François de Sales, les Vincent de Paul, ont marqué de leur empreinte la société et l'Église de leur temps. Mais de tels hommes sont rares.

Dans notre siècle, nous avons vu naître et se développer des Congrégations autrement nombreuses et fortes que celles de Windesem. Il ne conviendra pas aux historiens de l'avenir de parler avec enflure de leur influence sur la société et l'Eglise de leur temps.

« Aux conciles de Constance et de Bâle, dit Brucker, les communications amicales entre les Abbés réformateurs de l'Ordre bénédictin et les pieux confrères de Thomas à Kempis ne sont pas douteuses. » (P. 360.)

Il faut autre chose que des relations amicales pour faire accepter, « illico, » d'Ordre à Ordre, des plans de réforme et des manuels de spiritualité, et surtout d'une spiritualité aussi élevée et savante que celle de l'I. C.

Mon savant contradicteur, pour sa part, semble trouver qu'une telle acceptation est aisée.

Je suis édifié de l'esprit de condescendance du P. Brucker, sans en être étonné, puisqu'il n'hésite pas à admettre que ses clients de Windesem sont les inspirateurs de son Père même, le grand saint Ignace de Loyola. Mais je persiste à croire qu'il n'est pas ordinaire, que des chefs d'une antique et puissante institution monastique, comme les Abbés bénédictins d'Italie et d'Autriche, se soient montrés faciles et empressés à accepter les directions et les doctrines de tout nouveaux Religieux d'Ordre différent. S'il n'y a point à trop insister sur cette considération, il n'est peut-être pas inutile, comme le croit le savant critique (p. 360), de s'y arrêter quelque peu. En tous cas, les Bénédictins ne se sont pas souvenus de cette heureuse influence exercée

sur eux par les Windesémiens. Trithème parle très en détail de la réforme de son Ordre, sans dire un seul mot d'aucun des pieux confrères de Thomas à Kempis[1].

Une remarque, en passant.

Si l'hypothèse de la transmission de l'I. C. aux Bénédictins, par l'intermédiaire des Windesémiens, est vraie, comment Brucker peut-il écrire : « Ce que j'ai dit n'exclut pas l'hypothèse que les monastères bénédictins auraient reçu l'I. C. aussi, et peut-être même en premier lieu, par l'intermédiaire des Chartreux ? » (P. 360.) Il faut accepter l'une ou l'autre hypothèse : elles s'excluent mutuellement. Si les Chartreux ont communiqué le précieux livre, en premier lieu, les Windesémiens ne sont venus qu'en second lieu, ou vice versa.

Mais ce ne sont, ni les Chartreux, ni les Windesémiens, qui ont communiqué l'I. C. aux Bénédictins de Melck.

Ceux-ci, au contraire, l'ont reçue d'Italie et l'ont fait connaître aux Chartreux, d'abord, aux Windesémiens, par suite.

II

L'I. C. ET LA CONGRÉGATION DE SAINTE-JUSTINE.

Je ne cherche pas à donner des réponses quelconques aux arguments de Brucker. Je me préoccupe, avant tout, de ne rien émettre qui ne provienne de la sincérité de mes convictions ; puis, de ne rien dire qui ne soit digne de la considération que je professe pour mon respectable et savant adversaire.

[1] Trithème, le plus savant homme de son temps, historien et ascète de toute autre valeur que Busch et Mauburne, a consacré plusieurs ouvrages à la réforme bénédictine de Bursfeld. Il y a pris part. C'est un témoin précieux. (Joannis Trithemii Opera ; Mayence, 1605, in-folio.)

J'ai encore le souci de ne pas rouvrir la discussion générale : elle a été amplement traitée dans « Contestation ». J'entends me borner, ici, à réfuter les seules objections formulées par Brucker.

Il me semble qu'il importe d'examiner, d'abord, la thèse relative à la diffusion de l'I. C. par l'intermédiaire de la Congrégation de Sainte-Justine.

Les relations controuvées entre Louis Barbo et les Windesémiens induisent Brucker à penser, que les Bénédictins italiens ont reçu l'I. C. de Windesem, par l'intermédiaire de la Congrégation de Sainte-Justine.

« Je relèverai une intéressante constatation faite par Puyol, à savoir que la plupart des manuscrits italiens bénédictins (huit sur treize) proviennent de la Congrégation de Sainte-Justine de Padoue, branche réformée de l'Ordre bénédictin, qui a commencé de se constituer en 1408... Ajoutons que la plus ancienne copie datée qu'ait possédée cette Congrégation est de 1436, et que les cinq manuscrits, qui forment tout l'appoint des autres Bénédictins d'Italie, sont postérieurs à la première moitié du xve siècle. De ces faits incontestés n'est-il pas permis de conclure, que les Bénédictins d'Italie ne connaissaient pas l'Imitation au commencement du xve siècle ? C'est, on le voit, la condamnation du gersénisme. » (P. 358.)

Si je comprends bien la pensée de Brucker, il résulterait de ce qui précède, que l'I. C. a été introduite dans les monastères bénédictins d'Italie, par la Congrégation de Sainte-Justine, à partir de 1408.

Pourquoi ? Parce que huit sur treize manuscrits bénédictins d'Italie proviennent de la Congrégation de Sainte-Justine.

Il est impossible de nier l'influence de la Congrégation de Sainte-Justine sur la diffusion de l'I. C. Mais l'I. C.

était connue en Italie avant la naissance de la Congrégation.

« Cette Congrégation a été un grand instrument de propagation de l'I. C. à partir de 1408. Mais ce serait une erreur de croire que le livre appartenait en propre ou était exclusivement connu de la Congrégation de Sainte-Justine. L'Aronensis, le Ravennatensis, l'Advocatis, le Vaticanus, pour ne citer que des manuscrits italiens de premier ordre, n'ont pas appartenu à des monastères bénédictins. Ce sont, comme le Sangermanensis et le Marcianus, des manuscrits séculiers donnant le texte d'un livre de commerce courant... L'action de la Congrégation de Sainte-Justine a été de divulguer et de répandre un livre excellent, mais déjà en pleine possession de l'estime des personnes pieuses. Le chef-d'œuvre était connu d'une élite d'âmes élevées. L'influence de Sainte-Justine lui a valu une plus grande notoriété au commencement du xve siècle. » (Contestation, p. 282.)

La Congrégation de Sainte-Justine n'a donc pas fait connaître l'I. C. à l'Italie. J'ajoute, que si elle l'a répandue dans les monastères bénédictins, elle ne leur en a pas donné la première connaissance.

Les manuscrits de l'I. C. provenant de la Congrégation de Sainte-Justine sont de deux sortes : les « deputati » et les « proprii ». Les derniers, comme celui du monastère de Bobbio, étaient déjà dans la bibliothèque du monastère. La Congrégation ne communiquait des manuscrits de l'I. C. qu'aux monastères qui en étaient dépourvus. Ces manuscrits « deputati » restaient la propriété de la Congrégation. Cette double catégorie démontre déjà, que certains monastères bénédictins de la Congrégation de Sainte-Justine possédaient des manuscrits de l'I. C., avant que la Congrégation leur en eût députė, avant même que la Congrégation eût pris naissance, ainsi qu'il est permis de le dire pour Bobbio : le ms.

« proprius » de ce monastère étant estimé, par les meilleurs esprits, du XIVe siècle.

Voici qui est mieux : l'examen du texte des manuscrits « deputati » démontre que la Congrégation de Sainte-Justine n'a pas reçu communication d'un texte transalpin; bien plus, qu'elle n'a même pas eu de texte lui appartenant en propre.

Tous les textes de Sainte-Justine sont de la classe italienne A. Le Cavensis reproduit le texte de l'espèce *b* ; l'Estensis et le Georgianus, celui de l'espèce *c*; le Bobbiensis, celui de l'espèce *d*; le Florentinus, celui de l'espèce *e*; le Mantuanus et le Parmensis, celui de l'espèce *f*; le Justinianus, celui de l'espèce *g*. On s'aperçoit que la Congrégation n'a pas eu de texte officiel de l'I. C., mais qu'elle a emprunté, tels quels, les textes qui se trouvaient à sa portée. Sans doute, elle se procurait des manuscrits chez les libraires et dans les monastères. Si elle a cherché à faire une recension, ce doit être en 1436, à l'époque où le Justinianus a été copié avec un si grand soin, « pro ipso monasterio. »

Ces constatations démontrent que l'I. C. n'est pas venue d'Allemagne en Italie, à la Congrégation de Sainte-Justine, et que celle-ci a répandu un texte divergent, déjà vieux au commencement du XVe siècle.

Non : l'I. C. n'a pas été transmise à la Congrégation de Sainte-Justine par les Windesémiens. Le nom de Gersen était inconnu en Néerlande. A Sainte-Justine, l'I. C. est attribuée, dans le catalogue de 1453, à I. Gersen (n° 693), Gersen (n° 1169), Jersen (n° 1218), Gersen (n° 1252). Sur sept manuscrits « deputati » par la Congrégation, cinq portent le nom de Gersen. Aucun autre nom n'est mis en avant. Les Windesémiens auraient eu une singulière conduite, en transmettant l'I. C. à la Congrégation de Sainte-

Justine. Ils auraient indiqué un nom d'auteur qu'ils ne connaissaient pas.

Pour le dire en passant, il est impossible de n'être pas frappé de ce fait, que les manuscrits qui représentent le texte primitif, sont italiens et au nom de Gersen ; que la puissante et savante Congrégation de Sainte-Justine, dans la première moitié du xve siècle, n'a connu que les textes italiens et le nom de Gersen. Ce phénomène indique que Sainte-Justine a adopté et répandu un texte, et un nom d'auteur, déjà en possession de l'Italie.

III

L'I. C. A L'ABBAYE DE MELCK.

Après avoir grossi l'influence des « Devoti » sur la Congrégation de Sainte-Justine, les écrivains néerlandais ont trouvé tout naturel, que les Windesémiens aient exercé la même action sur l'abbaye de Melck.

Il faut citer Spitzen. On reconnaîtra son génie, qui ne connaît aucune hésitation :

« Jean Vos, en sa qualité de chef du Chapitre de Windesem, assista au concile de Constance... Il emporta, probablement l'an 1417, l'autographe de Kempis. Revenu à Constance, il montra le livre à l'abbé bénédictin de Subiaco, qui devait également se trouver au Concile ; celui-ci le fit copier par son secrétaire, qui en avait bien le loisir, et une copie de cette copie fut faite, l'an 1421, pour l'usage du monastère de Moelk, en Autriche. Voilà l'explication toute simple du manuscrit de Moelk. » (Nouv. Déf., p. 110.)

En effet, l'explication est toute simple. Il ne lui manque qu'une seule qualité, d'être corroborée de quelque preuve, attestant que Vos a emporté à Bâle et à Constance le manuscrit de Kempis, qu'il y a rencontré l'abbé de Subiaco,

lequel a fait copier le livre par un secrétaire, et que c'est sur cette copie qu'a été transcrit le manuscrit de 1421.

Brucker ne réprouve pas l'hypothèse de Spitzen. Il pense que « ce n'est pas sans fondement qu'on a émis cette hypothèse, qu'une copie de l'I. C. avait été portée de Windesem à Constance ou à Bâle, et communiquée durant le Concile aux prélats bénédictins. » (P. 359.)

Quel fondement voit-il à l'hypothèse ?

A la vérité, il ne se préoccupe pas de la communication de l'I. C. faite au concile de Constance, de 1414 à 1418. De fait, une telle communication serait hâtive. Thomas à Kempis ne peut avoir terminé l'I. C. qu'après 1414, année de son ordination au sacerdoce. Il n'est guère admissible que l'autorité du pieux livre se soit, dès le premier moment, imposée de manière foudroyante, à si grande distance.

Pour démontrer que l'I. C. a pu être au moins communiquée à Bâle, Brucker signale deux manuscrits de l'I. C. qui sont dits par les copistes, écrits au concile de Bâle, l'un en 1431, l'autre en 1437. Le fait allégué démontre bien que l'I. C. était connue à Bâle en 1431 ; il ne prouve pas qu'elle n'existait pas avant cette époque, et qu'elle a été portée à Bâle par les Windesémiens.

C'est le défaut ordinaire de l'argumentation en faveur de Thomas à Kempis. Elle ne serre pas de près le sujet. Les préjugés donnent aux moindres incidents une portée excessive.

Le transport de l'I. C. de Windesem à Constance et à Bâle n'est donc nullement établi.

Brucker s'est employé à discuter, par anticipation, mes idées sur l'auteur de l'I. C., avant que la présente édition de mon travail ait paru. Pourquoi n'a-t-il pas préféré donner quelque attention à l'un des volumes déjà publiés, par exemple, « Variantes » ou « Classement » ?

Il aurait vu que l'étude du texte ne permet pas d'admettre, que la leçon de Thomas à Kempis a régi les transcriptions des Bénédictins de Melck. Les textes italiens A ont donné naissance aux textes transalpins B. Les textes B se divisent en deux genres I et K. L'influence de Melck se fait sentir dans les textes de l'un et l'autre genre. Les espèces *p, r, u,* du genre K, accusent nettement leur provenance de Melck et ont donné naissance à l'espèce *s,* qui représente le type des Chartreux et de Thomas à Kempis. Dans le genre I, toutes les espèces qui le composent sont originaires de Melck.

En telle sorte, que l'examen du texte démontre que les types bénédictins d'Italie ont engendré les types de Melck, et que ceux-ci ont produit les types cartusiens d'abord, et windesémiens ensuite. Il n'y a peut-être qu'une réserve à faire : le livre I de l'I. C., ce livre seul, était connu en Allemagne avant la réforme de Melck.

« Il est à croire que l'I. C. est passée dans les couvents de Chartreux transalpins sous la forme des espèces *p, r, u,* forme incomplète et qui bientôt ne tarda pas à se diversifier et à se troubler davantage. Un Chartreux a travaillé une nouvelle recension de l'I. C. basée sur les espèces *p, r, u,* et lui a donné la forme de l'espèce *s,* qui reproduit, avec quelques modifications, le texte *p, r, u,* en lui adjoignant la ponctuation cartusienne. » (Classement, p. 247.)

Le texte de Thomas à Kempis n'est qu'une reproduction dépravée de cette recension cartusienne *s.*

La tradition historique de l'abbaye de Melck est conforme à ces indications philologiques.

Le P. Jean de Celles mentionnait en 1627, et confirmait en 1644, la tradition constante de son abbaye, dans les termes suivants : « Et quis sana mente negabit, hunc tractatum de Reformatione hominis (Qui sequitur me)

venisse ad monasterium Mellicense ex Sacro Specu, cum Patribus Reformatoribus Ordinis S. Benedicti, quæ (sic) contigit anno 1418, quum in hoc solo monasterio reperiantur exemplaria mss. numero viginti duo et uno impresso ? (Cajetan. Appar., p. 221.) Hos tractatus per Fratres monasterii Mellicensis ab anno Christi 1418 quo anno per Patres Reformatores Ord. S. Benedicti, ex Sacro Specu, ad instantiam archiducis Alberti, monasterium Mellicense reformatum fuit, scriptos esse, et sic ex Italia, et non ex Belgio tam sanctos tractatus ad Germaniam venisse, deduxit Joannes Cellensis, Belga, Professus Mellicensis, Sacræ Theologiæ Doctor, Prior Mellicensis. »

Ce P. Jean de Celles, religieux de Melck, donnait en 1644 le renseignement suivant : « Et quamvis in bibliotheca nostra sæpius habeantur opera Thomæ de Kempis, nusquam tamen reperitur nomen, nec memoria Thomæ de Kempis, in tractatu aut libro aliquo : De Reformatione hominis, et Imitatione Christi et Contemptu mundi, qui sequitur me. » (Cajetan. Appar., p. 221.) Si l'I. C. a été portée à Constance ou à Bâle par les Windesémiens, et communiquée durant le Concile aux prélats bénédictins, ainsi que Brucker aime à le penser, ces derniers, la citation de Jean de Celles le prouve[1], n'ont gardé aucun souvenir ni de la communication, ni de la provenance, ni du nom d'auteur, car il n'est pas un document de Melck du XVe siècle qui porte une indication quelconque sur ces divers points.

Que si l'on met en avant[2] un manuscrit de Melck

[1] Le P. Jean de Celles a donné des explications complètes dans un travail resté manuscrit. (Voir plus haut, p. 37.) Il serait bien intéressant que cette œuvre, si elle existe encore, fût imprimée.

[2] Catalogus codicum manu scriptorum quæ in Mellicensi monasterio asservantur, t. I. (Vienne, 1889, Alfred Hoelder, p. 179.) Codex 165. 32. ff. 432-449[a]. Thomas a Kempis, Tractatus de

(n° 165) portant le nom de Thomas à Kempis, on répondra que ce manuscrit est entré dans la bibliothèque de Melck depuis 1644, car il n'est pas mentionné dans le procès-verbal officiel des manuscrits de l'I. C. existant à cette époque dans la célèbre abbaye.

Lorsque, pour infirmer l'assertion de Wolfsgrueber, que dans l'abbaye de Melck il ne se trouvait pas un seul manuscrit venant des Pays-Bas, Brucker cite un traité de Zutphen, inscrit au n° 114 du nouveau catalogue, il oublie que Wolfsgrueber, comme Jean de Celles, n'entend parler que du XVe siècle et du XVIe ; que le codex peut être entré à la bibliothèque dans les temps postérieurs ; enfin, que le traité peut avoir été composé en Néerlande, sans que le manuscrit, ainsi qu'il est vrai, en provienne. Ce qui laisse intacte, dans l'esprit comme dans la lettre, l'assertion de Wolfsgrueber. Je regrette de discuter ces minuties : car ce n'est pas avec de telles rectifications de détail qu'on ébranle les thèses générales. Mais il faut suivre ses contradicteurs sur le terrain qu'ils ont choisi.

IV

LA STATISTIQUE DES MANUSCRITS DE L'I. C.

Le P. Brucker n'attribue pas grande valeur à l'état des manuscrits de l'I. C. dressé par ordre de Congrégations religieuses. Il a bien raison. Toute statistique est trompeuse, si on veut lui attribuer une valeur précise. De plus, les tableaux de provenance des manuscrits de l'I. C. ne sont établis, en ce moment, qu'avec une exactitude très relative. J'ai eu soin d'établir de graves réserves à ce sujet :

Reformatione hominis et primo de imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi (liber primus). Incip. : Qui sequitur me, non ambulat in tenebris. Explic. : Vim intuleris.

« Par induction, on croirait volontiers, que l'état actuel des manuscrits représente fidèlement l'état des manuscrits dans les abbayes bénédictines, pendant le xv[e] siècle, en admettant seulement une différence du plus au moins. On arriverait aisément à raisonner sur les manuscrits que nous possédons, comme s'ils donnaient la moyenne exacte de ce qui existait, il y a quatre cents ans. Il est inutile de faire remarquer tout ce qu'aurait de défectueux un raisonnement absolu, s'appuyant sur des bases essentiellement incomplètes... S'il n'est pas permis d'aboutir à des conclusions fermes, on peut néanmoins tirer, de l'étude des documents que nous venons d'énumérer, quelques indices précieux. » (Contestation, p. 244.)

Ces indices donnent l'impression que l'I. C. est surtout chez elle dans l'Ordre de Saint-Benoît : que là est sa patrie, là son terrain de prédilection.

Brucker fait remarquer avec beaucoup de justesse, qu'un Ordre religieux aurait pu être le propagateur spécial de l'I. C., sans qu'elle eût pris origine chez lui. (P. 356.)

Il faut donc convenir, qu'on ne peut tirer de conclusion décisive, par rapport à l'origine de l'I. C., de ce seul fait, que l'Ordre des Bénédictins compte le plus de manuscrits actuellement existants, lui appartenant en propre ; bien mieux, de ce fait constant, qu'à lui seul il présente plus de manuscrits que tous les autres Ordres religieux.

Sans doute. Mais ce fait apparaît considérable, lorsqu'on ajoute que la teneur de l'I. C., que les traditions historiques, que l'étude du texte, dénotent une provenance bénédictine.

« De la statistique de l'état actuel des manuscrits de l'I. C., dit Brucker, on ne saurait conclure qu'elle représente la moyenne exacte de ce que les Ordres religieux en question ont possédé et produit en fait de copies de l'I. C. » (P. 356.) Evidemment, la statistique des manuscrits de

l'I. C., après cinq siècles de destructions et de bouleversements, ne peut présenter qu'une moyenne éloignée.

« Pour ce qui concerne les Chanoines réguliers, et plus particulièrement ceux de la Congrégation de Windesem à laquelle appartenait Thomas à Kempis, il ne faut pas oublier dans quelles conditions leurs manuscrits sont parvenus jusqu'à nous. Il y a près de cent ans que les derniers monastères de la Congrégation ont été supprimés par la Révolution ou par la sécularisation forcée. Mais déjà les guerres de religion du XVIe siècle avaient détruit plus de la moitié de ceux qui existaient alors. Quant à leurs bibliothèques, elles ont été anéanties comme les monastères, ou dispersées dans les collections publiques et particulières de tous pays. Impossible, après cela, de faire le relevé tant soit peu complet des manuscrits qu'elles contenaient ; et partant, impossible de décider si les Chanoines réguliers ne possédaient pas, à proportion de leur nombre, beaucoup plus de copies que les quinze cents abbayes bénédictines. » (P. 356.) On ne peut que partager ces sentiments du savant critique. Il est indiscutable que l'état actuel des manuscrits de l'I. C. ne permet pas de se faire une idée exacte de ce que contenaient, au XVe siècle, les bibliothèques des Chanoines réguliers.

Néanmoins, les Chanoines réguliers n'ont pas été les seuls à souffrir des révolutions politiques et religieuses : le sort des Bénédictins a été semblable. La parité subsiste donc. Dira-t-on que les monastères des Bénédictins étaient au nombre de quinze cents, tandis que la Congrégation de Windesem n'a jamais dépassé quatre-vingts maisons ? Mais pourquoi restreindre la désignation de Chanoines réguliers aux seuls Windesémiens ? Ceux-ci ont fait partie de l'Ordre des Chanoines réguliers, mais ils ne l'ont pas composé à eux seuls. Il n'y a pas apparence que les Chanoines réguliers pris dans

leur ensemble, sans les réduire aux seuls Windesémiens, aient pu être moins nombreux que les Bénédictins, si on ajoute foi au calcul du P. Le Paige, dans sa « Bibliotheca Premonstratensis » (Paris, 1633, in-folio). Il prétend que les Chanoines réguliers ont eu deux mille sept cent soixante-sept Cardinaux de leur Ordre, vingt mille cent trente-cinq Archevêques et Evêques, et plus de cent mille Abbés ayant l'usage de la mitre et de la crosse. Toutefois, parmi les manuscrits actuels de l'I. C., plus de cent cinquante appartiennent aux Bénédictins, une quarantaine environ aux Chanoines réguliers. Que si on dit, que ces manuscrits ne proviennent que de maisons windesémiennes, que faut-il penser de cette prétendue influence des « Devoti », qui n'est pas même parvenue à faire la diffusion de l'I. C. parmi les autres Congrégations de Chanoines réguliers ?

« Les chiffres de Puyol, dit Brucker, appellent de fortes corrections. » (P. 357.)

J'ai espéré, en lisant ces paroles, que le savant critique aurait, ainsi que je le souhaite et que je le demande, rectifié nombre d'indications erronées. Tout se borne à retrancher quatre manuscrits de la liste des Bénédictins et à lui en adjoindre deux ; à retirer deux manuscrits aux Chanoines réguliers pour leur en octroyer sept. Si je publie, comme je l'espère, une nouvelle édition de « Descriptions », on verra des corrections tout autrement fortes. Toutefois, la proportion des manuscrits appartenant aux divers Ordres religieux n'en sera pas sensiblement modifiée.

« Je crois pouvoir montrer, que les statistiques de Puyol plaident plutôt contre sa thèse. Pour cela, je fais remarquer d'abord combien est maigre la somme des manuscrits de l'I. C. qu'il trouve dans les monastères bénédictins d'Italie, pourtant si nombreux : pas plus de treize leur appartenant en propre. Comment cela s'explique-t-il si l'I. C. est née

dans l'Ordre de Saint-Benoît et en Italie ? » (P. 357.) Cela s'explique par l'humeur des manuscrits et des œuvres d'art, qui désertent volontiers le sol natal pour s'établir en terre étrangère, sans faire connaître leur point de départ. L'Italie s'est beaucoup dépouillée, et a beaucoup été dépouillée. Il y a plus de manuscrits et plus de tableaux vénitiens en deçà qu'en delà les Alpes. Les manuscrits italiens de l'I. C. sont les plus beaux et les plus précieux : sauf de rares exceptions, on les rencontre en France, en Angleterre, en Allemagne. Ils ne renient pas leur nationalité italienne ; au contraire, ils l'affirment partout avec autorité. Jusqu'ici, ils ne font pas tous connaître leur lieu de naissance avec précision ; mais il est permis de penser, pour plusieurs d'entre eux, qu'ils sont d'origine bénédictine.

D'ailleurs, pourquoi treize manuscrits, tous de premier ordre, provenant de monastères illustres, ne suffiraient-ils pas à corroborer l'origine bénédictine de l'I. C., démontrée par tant de preuves ? Quel chiffre de manuscrits est nécessaire ? Est-ce vingt plutôt que dix ? Pourquoi dix plutôt que cinq ?

« Pas plus chez les Bénédictins transalpins que chez ceux d'Italie on n'a trouvé aucune copie de l'I. C. antérieure à 1420. On est donc fondé à conclure que ce livre a été introduit dans tout l'Ordre de Saint-Benoît, seulement à l'époque et sans doute par le moyen des monastères réformés du xve siècle. » (P. 358.)

Qui ne voit le défaut d'une semblable argumentation ? La date indiquée ne prouve pas que l'I. C. était inconnue à Melck antérieurement à 1420 : elle prouve seulement qu'en 1420 elle y était connue.

Cependant la tradition historique, transmise par Jean de Celles, enseigne que l'I. C. a été portée à l'abbaye de Melck, par les réformateurs de Subiaco, en 1418. L'étude

des variantes démontre aussi, que les types transalpins proviennent tous des textes italiens, et pour les trois derniers livres, au moins, d'une recension originaire de Melck.

Il faut donc rectifier, sinon toutes, au moins quelques-unes des conclusions de Brucker, en disant : un manuscrit de l'I. C., italien, et non pas néerlandais, a été porté de Subiaco à Melck, vers 1418 ; de Melck, l'I. C. s'est répandue dans les institutions monastiques d'au delà les Alpes.

Les arguments en faveur du paradoxe néerlandais sont ténus, on vient de le voir. Il n'y a pas à accuser Brucker de n'avoir pas su les choisir. Le savant critique était plus que personne capable de sélectionner les preuves. Mais le préjugé de la haute spiritualité et de l'influence considérable des Windesémiens a déformé à ses yeux les moindres incidents. Les indices sont devenus des preuves, les possibilités des actualités, les probabilités des certitudes.

Heureusement, il est permis de donner des coups d'épingle aux ballons de l'école néerlandaise, et de ramener à leurs véritables proportions les faits exagérés.

Les annales du XVe siècle donnent des éléments suffisants de réduction, relativement à l'influence des Windesémiens. Nous venons de le voir.

L'entreprise est plus difficile quand il s'agit de porter une saine appréciation doctrinale.

Il est bon de vénérer la spiritualité des Windesémiens et d'en exalter les mérites. Il serait préférable d'en recueillir les écrits ignorés, les écrits authentiques, et de les publier ; ils ne sont ni nombreux, ni volumineux. Il faudrait enfin savoir au juste ce que les Néerlandais considèrent comme le trésor sacré de l'école de Gérard Groot. Ce qu'on en connaît jusqu'ici, est un mélange d'éléments disparates. Il n'est pas suffisant de se retrancher, comme on l'a

fait quelquefois, derrière une littérature inconnue, inédite. Qu'on exhume ces prétendus chefs-d'œuvre, dont l'I. C. ne serait que le reflet ! Il y a de bons esprits qui prétendent que l'inédit ne modifiera pas les convictions ; que le Windesem primitif n'a su qu'amasser confusément des matériaux informes. Mais, au moins, qu'on essaie donc d'une démonstration éclatante, par une publication de documents authentiques et de valeur.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

APPENDICE



Montreuil-s/Mer. — Imp. de *La Montreuilloise*, 29, Grande-Rue
Ch. DELAMBRE, directeur.